

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2013**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 18 octobre 2013 pour le vendredi 25 octobre 2013 à 18 heures.

**L'ORDRE DU JOUR PORTE :**

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 1496).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 1496).
- M. le Maire** n° 3 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 1496).
- M. le Maire** n° 4 - Communications diverses. (page 1503).
- M. CARRE** n° 5 - Communication sur le logement social. (page 1504).

**DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- M. CARRE** n° 6 - Approbation du Plan Local d'Urbanisme. (page 1530).
- M. LANGUERRE** n° 7 - Quartier de La Source. Projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire. Approbation d'une convention à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Attribution d'une subvention. (page 1553).
- M. CARRE** n° 8 - Requalification de la Place et de la rue du Cheval Rouge et de la rue du Grenier à Sel. Prise en charge d'abonnements temporaires de stationnement. Approbation. (page 1556).
- M. CARRE** n° 9 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 1557).
- M. CARRE** n° 10 - Quartier intra-mails. Immeuble 4 quai du Châtelet. Déclassement préalable à la cession de l'immeuble. (page 1559).
- M. CARRE** n° 11 - Quartier intra-mails. Logement duplex 86 rue des Carmes. Acceptation d'une offre d'achat. (page 1560).

- M. CARRE** n° 12 - Mise en vente du terrain du Clos de la Source situé à Olivet. Approbation du cahier des charges. (page 1561).
- M. CARRE** n° 13 - Atelier d'étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles. Aménagement du secteur Nord du quartier de La Source. Approbation d'une convention. Attribution d'une indemnité forfaitaire. (page 1561).
- Mme BARRUEL** n° 14 - Fondation de l'Université d'Orléans. Représentation au sein du collège des membres fondateurs. Attribution d'une subvention. (page 1563).
- Mme BARRUEL** n° 15 - Pôle de compétitivité DREAM. Approbation d'une convention et du contrat de performance 2013/2018. Attribution d'une subvention. (page 1564).

#### FINANCES

- M. MARTIN** n° 16 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 20 logements situés 5 rue Léopold Sédar Senghor. Garantie d'un emprunt de 532 442 € Approbation d'une convention. (page 1566).
- M. MARTIN** n° 17 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 32 logements situés 7 rue Henri Troyat. Garantie d'un emprunt de 895 400 € Approbation d'une convention. (page 1567).

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme BARRUEL** n° 18 - Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération orléanaise. Avis à émettre. (page 1568).
- M. MAGNIER** n° 19 - Projets d'éducation à l'environnement et au développement durable. Année scolaire 2013-2014. Attribution de subventions. (page 1574).
- M. MAGNIER** n° 20 - Muséum. Plan Biodiversité. Demande de subvention. (page 1577).

#### VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

- Mme MARECHAL** n° 21 - Classes de découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2013-2014. Participation financière de la Mairie. (page 1580).
- Mme MARECHAL** n° 22 - Classes de découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2013-2014. Participation financière de la Mairie. (page 1584).

- M. MARTIN** n° 23 - Astrolabe. Choix du mode de gestion. Approbation du principe du recours à la délégation de service public. (page 1587).
- Mme HEAU** n° 24 - Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association FLAUTO DOLCE. (page 1591).
- M. VALETTE** n° 25 - Service archéologique municipal. Approbation de trois conventions de diagnostic à passer avec l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais, la S.C.I. Tituan et la société SAMI Promotion. (page 1597).
- M. VALETTE** n° 26 - Orléans'Jazz 2014. Approbation de conventions de billetterie à passer avec France Billet S.A.S., Ticketnet, Premier Rang et l'Université d'Orléans. Approbation d'un tarif. (page 1598).
- M. VALETTE** n° 27 - Muséum. Acquisition de minéraux et naturalisation d'oiseaux. Demande de subvention. (page 1599).
- M. VALETTE** n° 28 - Médiathèque. Fonds précieux. Restauration de manuscrits médiévaux de l'abbaye de Fleury. Demande de subventions. (page 1600).
- Mme GRIVOT** n° 29 - Jeux Olympiques d'hiver 2014. Préparation olympique d'un athlète pré-sélectionné. Attribution d'une subvention à l'U.S.O. patinage de vitesse. (page 1602).
- Mme GRIVOT** n° 30 - Dispositif « Orléans Dynamique ». Saison sportive 2013/2014. Approbation de conventions de partenariat. (page 1603).
- M. SANKHON** n° 31 - Bourses Projet Jeune. Attribution de subventions. (page 1605).
- M. MONTILLOT** n° 32 - Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Approbation d'une convention d'attribution de subvention 2013 - 2014. (page 1606).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 33 - Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Approbation d'un avenant à la convention de partenariat 2013-2015. (page 1609).
- Mme GRIVOT** n° 34 - Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 1616).

*PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC*

- Mme DE QUATREBARBES** n° 35 - Dalle Saint-Laurent. Dénomination d'un square. (page 1620).

- Mme DE QUATREBARBES** n° 36 - Fournitures horticoles. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 1623).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 37 - Fourniture de fondant routier. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 1624).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 38 - Rue de Coulmiers. Travaux de requalification. Lot n° 2 – éclairage public. Approbation d'un avenant n° 2. (page 1625).

#### MOYENS GENERAUX

- M. CARRE** n° 39 - S.I.G.O.R. Approbation de conventions de partenariat avec les concessionnaires de réseaux pour la gestion d'un fonds cartographique numérique commun. (page 1626).
- M. MARTIN** n° 40 - Marché d'expertise et de suivi des immeubles dangereux. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 1627).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 41 - Services de télécommunications. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 1627).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 42 - Acquisition d'une solution de pare-feux informatique. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». (page 1629).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 43 - Divers bâtiments municipaux. Insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager. Approbation d'un avenant n° 1. (page 1630).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 44 - Maintenance et dépannage des systèmes de sécurité incendie : alarmes incendies et désenfumage. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S. (page 1630).

#### RAPPORTS D'ACTIVITES

- M. FOUSSIER** n° 45 - S.E.M. Orléans Gestion. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration. Année 2012. Approbation. (page 1631).
- Mme CHERADAME** n° 46 - S.E.M. Orléans Gestion. Examen du rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2012 pour le stationnement. (page 1638).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 47 - Concession de distribution publique de gaz. Examen du rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2012. (page 1648).



- Mme DE QUATREBARBES** n° 48 - Concession d'électricité. Examen du rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2012. (page 1652).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 49 - Chauffage urbain de La Source. Examen du rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2012. (page 1659).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 50 - Chauffage urbain du nord de la Loire. Examen du rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2012. (page 1669).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 51 - Réseau câblé de vidéocommunication. Examen du rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2012. (page 1678).

Le Maire : M. Serge GROUARD

*Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le jeudi 31 octobre 2013.*

*Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.*

Le Maire : M. Serge GROUARD



## PROCES - VERBAL

Le vendredi vingt-cinq octobre deux mille treize, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

### ***Etaient présents :***

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint (jusqu'à 18 h 35 et à partir de 20 h 12) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN, Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, SAUVEGRAIN (secrétaire), BARRUEL, MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST, M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoints ;

MM. BESSON, MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CUGNY-SEGUIN, BARANGER, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes PARAYRE (à partir de 18 h 35), CARRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, MAGNIER, PEZET, LABED (à partir de 20 h 41), VALLE, RICOUD, BRIAND (à partir de 18 h 55), Mme KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, DELOIRE, BRARD (à partir de 18 h 11), Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme MIKO (à partir de 19 h 43), M. CHAPUIS.

### ***Etaient absents mais avaient donné pouvoir :***

|              |         |   |
|--------------|---------|---|
| M. MONTILLOT | à ..... | Mme GRIVOT (à partir de 18 h 35 et jusqu'à 20 h 12) |
| Mme MARECHAL | à ..... | Mme SAUVEGRAIN                                      |
| M. LANGUERRE | à ..... | M. POISSON  |
| Mme D'AUX    | à ..... | Mme DE QUATREBARBES                                 |
| Mme PARAYRE  | à ..... | M. MAGNIER (jusqu'à 18 h 35)                        |
| Mme CASTERET | à ..... | Mme DE CHANGY                                       |
| M. LABED     | à ..... | M. PEZET (jusqu'à 20 h 41)                          |
| M. REISSER   | à ..... | Mme KOUNOWSKI                                       |
| M. BRIAND    | à ..... | M. CHAPUIS (jusqu'à 18 h 55)                        |
| M. BRARD     | à ..... | Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 11)             |
| Mme NGANGA   | à ..... | M. RICOUD   |
| Mme MIKO     | à ..... | M. GRAND (jusqu'à 19 h 43)                          |

### ***Absente et excusée :***

Mme SOUAID

*La séance est ouverte à 18 h 09.*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

*Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.*

N° 2 – **Pouvoirs**

|              |         |   |
|--------------|---------|---|
| M. MONTILLOT | à ..... | Mme GRIVOT (à partir de 18 h 35 et jusqu'à 20 h 12) |
| Mme MARECHAL | à ..... | Mme SAUVEGRAIN                                      |
| M. LANGUERRE | à ..... | M. POISSON  |
| Mme D'AUX    | à ..... | Mme DE QUATREBARBES                                 |
| Mme PARAYRE  | à ..... | M. MAGNIER (jusqu'à 18 h 35)                        |
| Mme CASTERET | à ..... | Mme DE CHANGY                                       |
| M. LABED     | à ..... | M. PEZET (jusqu'à 20 h 41)                          |
| M. REISSER   | à ..... | Mme KOUNOWSKI                                       |
| M. BRIAND    | à ..... | M. CHAPUIS (jusqu'à 18 h 55)                        |
| M. BRARD     | à ..... | Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 11)             |
| Mme NGANGA   | à ..... | M. RICOUD   |
| Mme MIKO     | à ..... | M. GRAND (jusqu'à 19 h 43)                          |

N° 3 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de septembre et octobre 2013 :

---

| N° DE LA DECISION     | DATE DE LA DECISION | LIBELLE  |
|-----------------------|---------------------|--|
| <b><u>MARCHES</u></b> |                     |  |
| 13-425                | 27/09/13            | Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre. Approbation d'un contrat de prestations de services pour l'organisation d'ateliers artistiques en art dramatique. Association « Théâtre de la Tête Noire ». 3 500 € T.T.C.                 |
| 13-435                | 1/10/13             | Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Approbation d'un contrat de prestations de services pour l'organisation d'ateliers artistiques en art dramatique. Centre Dramatique National d'Orléans. 6 092,34 € net de T.V.A. |
| 13-436                | 1/10/13             | Les matinées du conte. Musée des Beaux-Arts. Association Allo Maman Bobo. 756 € net de T.V.A.  |
| 13-438                | 1/10/13             | Conservatoire. Saison de l'Institut 2013 - 2014. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Orléans Concours International. Montant global de 2 000 € T.T.C.  |

| N° DE LA DECISION | DATE DE LA DECISION | LIBELLE  |
|-------------------|---------------------|--|
| 13-441            | 1/10/13             | Maintenance du logiciel City. Acquisition de modules, de licences supplémentaires et des prestations d'assistance. Société DIGITECH. Montant minimum 10 000 € T.T.C. Montant maximum 90 000 € T.T.C.   |
| 13-443            | 8/10/13             | Création d'un carrefour à feux route d'Olivet pour la traversée des piétons. Société CITEOS pour un montant de 16 271,70 € T.T.C.  |
| 13-444            | 8/10/13             | Direction de l'Information et de la Communication. Conception graphique pour la communication multi-supports de l'événement « Changer de regard ». Brownies Studio. Montant du marché 2 180 € T.T.C. par période.  |
| 13-445            | 8/10/13             | Direction de l'Événementiel. Animations des quais 2013. Ponton quai du Châtelet. Approbation de deux contrats de cessions de spectacles. Association Fabrika Pulsion 2 000 € Net de T.V.A. S.A.R.L. Taklit Productions. 1 600 € T.T.C.   |
| 13-446            | 8/10/13             | Festival de Loire. Scène du ponton. Approbation de quatre contrats de cessions de spectacles. JAMIE PRODUCTIONS 2 500 € T.T.C. BOCAL MAZIK 1 500 € T.T.C. L'IGLOO 2 700 € T.T.C. NI QUEUE NI TETE 1 000 € T.T.C.   |
| 13-447            | 15/10/13            | Fêtes de Jeanne d'Arc 2014. Approbation d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Société GRANDMOUGIN CONSEILS SAS. Montant global 15 861,35 € T.T.C.   |
| 13-448            | 15/10/13            | Travaux de rénovation de la bibliothèque des Blossières. Lot 1 : démolitions - désamiantage. Société CESAM. 16 660,28 € T.T.C.   |
| 13-449            | 15/10/13            | Travaux de réfection d'un bardage translucide et d'étanchéité des vestiaires de la salle de gymnastique du gymnase des Murlins. Société SMAC. 60 398 € T.T.C.  |
| 13-453            | 15/10/13            | Insertion sociale et professionnelle d'habitants de la commune d'Orléans et de son agglomération, durablement exclus de fait du marché du travail, par la réalisation de prestations de second œuvre (réfection de peintures intérieures) au sein d'établissements municipaux. Orléans Insertion Emploi. 34 050 € T.T.C. |
| 13-454            | 15/10/13            | Remplacement des ascenseurs du Musée des Beaux-Arts. Société OTIS. 187 891,60 € T.T.C.   |
| 13-458            |                     | Direction de la Culture et de la Création Artistique. Festival Orléanoïde 2013. Contrat de prestations de services. Association Labomédia. Montant total 12 000 € net de T.V.A.  |
| 13-460            |                     | Muséum. Exposition «Safari urbain ». M. Laurent GESLIN. Montant global 9 709,20 € T.T.C.   |

---

| N° DE LA DECISION | DATE DE LA DECISION | LIBELLE   |
|-------------------|---------------------|---|
| 13-461            |                     | Service Archéologique. Quartier Saint Pierre le Puellier. Approbation d'une convention d'étude. Association Les Semeurs du Temps. Montant global 21 800 € net de T.V.A. |

---

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

|        |          |   |
|--------|----------|---|
| 13-424 | 23/09/13 | Salle du Foyer Saint-Vincent. Association « Les Bâisseurs de Rêves ». Approbation d'une convention de mise à disposition pour l'organisation de jeux de rôle.   |
| 13-426 | 1/10/13  | Association DEFI. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux 2012-2014 et d'une convention de mise à disposition de locaux du Conservatoire à titre gracieux.                  |
| 13-427 | 28/09/13 | Grand Projet de Ville de La Source. Les Résidences de l'Orléanais - O.P.H. d'Orléans. Terrain sis 14, 16, 18 et 20 rue de Cracovie. Approbation d'une convention de mise à disposition.                           |
| 13-428 | 28/09/13 | Grand Projet de Ville de La Source. Les Résidences de l'Orléanais - O.P.H. d'Orléans. Terrain sis 14, 16 et 18 rue Léopold Sédar Senghor. Approbation d'une convention de mise à disposition.                     |
| 13-429 | 28/09/13 | Grand Projet de Ville de La Source. Les Résidences de l'Orléanais - O.P.H. d'Orléans. Terrain sis 14, 16, 18 et 20 rue Henri Troyat. Approbation d'une convention de mise à disposition.                          |
| 13-430 | 28/09/13 | Grand Projet de Ville de La Source. Les Résidences de l'Orléanais - O.P.H. d'Orléans. Terrain sis 6 et 8 rue Henri Troyat. Approbation d'une convention de mise à disposition.                                    |
| 13-431 | 28/09/13 | Grand Projet de Ville de La Source. Les Résidences de l'Orléanais - O.P.H. d'Orléans. Terrain sis 4 rue Henri Troyat. Approbation d'une convention de mise à disposition.   |
| 13-432 | 28/09/13 | Grand Projet de Ville de La Source. Les Résidences de l'Orléanais - O.P.H. d'Orléans. Terrain sis 3 rue Henri Troyat. Approbation d'une convention de mise à disposition.   |
| 13-433 | 28/09/13 | Grand Projet de Ville de La Source. Les Résidences de l'Orléanais - O.P.H. d'Orléans. Terrains sis 4, 6 et 8 rue Léopold Sédar Senghor et 9 rue Henri Troyat. Approbation d'une convention de mise à disposition. |
| 13-440 | 28/09/13 | Tribune de 408 places assises. Base Aérienne 123. Approbation d'une convention de mise à disposition.   |
| 13-455 | 10/10/13 | Muséum National d'Histoire Naturelle. Exposition « Cannelle et saphir ». Approbation d'une convention de prêt à titre gracieux à passer avec le Muséum National d'Histoire Naturelle.                             |

| N° DE LA DECISION | DATE DE LA DECISION | LIBELLE  |
|-------------------|---------------------|--|
| 13-457            |                     | Locaux 37 rue du Bourdon Blanc et église Saint Euverte. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec le Centre Chorégraphique National d'Orléans. Montant du loyer 67 535 € H.T. |
| 13-459            | 12/10/13            | Eglise Saint-Euverte. Association Tant et Temps. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux.  |

#### ASSURANCES

|        |         |  |
|--------|---------|--|
| 13-437 | 1/10/13 | Acceptation d'indemnités de sinistre. Tiers ou assureur (débitéur de l'indemnité).           |
| 13-439 | 8/10/13 | Assurance de la flotte de bateaux. Avenant n° 20. Prime de régularisation de 503,14 € T.T.C. |
| 13-452 | 9/10/13 | Domages aux biens. Acceptation d'indemnités d'assurance.                                     |

#### CONTENTIEUX

|        |          |  |
|--------|----------|--|
| 13-434 | 25/09/13 | Introduction d'une instance. Problème d'insalubrité dans un logement sis 2place Konrad Adenauer à Orléans. Action en référé devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Ville d'Orléans contre Mme X. |
| 13-442 | 8/10/13  | Constitution de partie civile. Outrages à agents municipaux (200 €) et dégradations de véhicule municipal (753,98 €). Mairie contre M. X.  |
| 13-450 | 8/10/13  | Constitution de partie civile. Outrages envers trois policiers municipaux. Mairie d'Orléans contre M. X.   |
| 13-451 | 8/10/13  | Constitution de partie civile. Outrages et menaces de mort envers trois policiers municipaux. Mairie d'Orléans contre M. X.  |
| 13-456 | 10/10/13 | Constitution de partie civile. Outrages envers un policier municipal. Mairie d'Orléans contre M. X.  |

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 19 septembre 2013 et le 18 octobre 2013 :

| Nom dossier      | Liste parcelles                 | Adresse complète      | Décision de préemption |
|------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------------|
| DA 45234 13 0475 | BY0315                          | 29 avenue de la Marne | Non préemption         |
| DA 45234 13 0747 | BD0078 (lots 30-37-38-51-54-58) | 13 Rue Bannier        | Non préemption         |
| DA 45234 13 0805 | AC0160 AC0444                   | 8 Rue des Closiers    | Non préemption         |
| DA 45234 13 0816 | BL0065 (lots 14-24)             | 161 Rue de Bourgogne  | Non préemption         |

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 25 octobre 2013 -

| Nom dossier      | Liste parcelles   | Adresse complète             | Décision de préemption |
|------------------|---|------------------------------|------------------------|
| DA 45234 13 0834 | BL0002  | 207 Rue de Bourgogne         | Non préemption         |
| DA 45234 13 0840 | AK0201 (lots 4-9 à 12-14-17-18-21 à 25-27-28-30 à 36-38-40 à 48-56-58-61-63-67 à 71-73-75-76-79-80-81-90 à 96-99-101 à 117-122-126-131-136 à 139-141 à 144-146 à 149-151) | 8 Place Jean Monnet          | Non préemption         |
| DA 45234 13 0841 | BN0420 BN0419 BN0421  | Rue des Pensées              | Non préemption         |
| DA 45234 13 0842 | BN0418 BN0422 (lots 13-5)   | 1-3 Rue des Bouteilles       | Non préemption         |
| DA 45234 13 0843 | BN0418 BN0422 (lots 16-2)   | 1 Rue des Bouteilles         | Non préemption         |
| DA 45234 13 0844 | BN0418 BN0422 (lots 1-12)   | 1-3 Rue des Bouteilles       | Non préemption         |
| DA 45234 13 0845 | BN0418 BN0422 (lots 11-4)   | 1 Rue des Bouteilles         | Non préemption         |
| DA 45234 13 0846 | AM0163 AM0531 (lot 6)   | 66 Rue des Beaumonts         | Non préemption         |
| DA 45234 13 0847 | AM0163 AM0531 (lot 1)   | 66 Rue des Beaumonts         | Non préemption         |
| DA 45234 13 0848 | AM0163 AM0531 (lot 30)  | 66 Rue des Beaumonts         | Non préemption         |
| DA 45234 13 0849 | AM0163 AM0531 (lots 14-27)  | 66 Rue des Beaumonts         | Non préemption         |
| DA 45234 13 0850 | AM0163 AM0531 (lots 24-25-26)   | 66 Rue des Beaumonts         | Non préemption         |
| DA 45234 13 0851 | ET0739  | 22 Rue Charles Beaurain      | Non préemption         |
| DA 45234 13 0852 | AN0075  | 14 Rue de l'Immobilière      | Non préemption         |
| DA 45234 13 0853 | AO0437  | 4 Rue de Gaucourt            | Non préemption         |
| DA 45234 13 0854 | CS0233 (lot 6)  | 25 Allée du Clos Vert        | Non préemption         |
| DA 45234 13 0855 | BI0218 (lots 22-24-8)   | 8 Rue des Trois Maries       | Non préemption         |
| DA 45234 13 0856 | AV0701 AV0703 (lots 16-2-3)   | 45 Faubourg Bannier          | Non préemption         |
| DA 45234 13 0857 | AW0245 (lot 5)  | 23 Rue du Bœuf Saint-Paterne | Non préemption         |
| DA 45234 13 0858 | CZ0441  | 32 Rue François Margottin    | Non préemption         |
| DA 45234 13 0859 | AL0105 (lots 12-13-5)   | 1 Boulevard Jean Jaurès      | Non préemption         |
| DA 45234 13 0860 | AL0073 (lots 526-608-666-828)   | 52 Quai Saint-Laurent        | Non préemption         |
| DA 45234 13 0861 | AV0701 AV0703 (lots 1-18-6)   | 45 Faubourg Bannier          | Non préemption         |
| DA 45234 13 0862 | AX0155 AX0159 AX0233  | 89 Rue d'Illiers             | Non préemption         |
| DA 45234 13 0863 | BK0345 (lots 149-4-7)   | Place du Châtelet            | Non préemption         |
| DA 45234 13 0865 | AK0201 (lots 1-105)   | 8 Place Jean Monnet          | Non préemption         |
| DA 45234 13 0866 | AI0607 AI0608   | 4 Rue Paul Gauguin           | Non préemption         |
| DA 45234 13 0867 | AH0074  | 69 Rue des Beaumonts         | Non préemption         |
| DA 45234 13 0868 | AO0607 (lot 701)  | 9 rue de Lahire              | Non préemption         |
| DA 45234 13 0869 | EM0030 (lots 193-20-84)   | 2 Place Voltaire             | Non préemption         |
| DA 45234 13 0871 | BX0809 BX0812 BX0817<br>BX0819 BX0837 BX0923<br>BX0932 BX0934 BX0935<br>BX0937 BX0951 BX0966<br>BX0969 BX0971 BX1043<br>BX1045 (lots 82-93)                               | Rue du Clos Sainte Croix     | Non préemption         |
| DA 45234 13 0872 | EM0001 (lots 135-196-81)  | 1 Place du Val               | Non préemption         |
| DA 45234 13 0873 | BD0213  | 10 Rue de Limare             | Non préemption         |
| DA 45234 13 0874 | AP0276  | 142 bis Rue des Murlins      | Non préemption         |
| DA 45234 13 0875 | EO0166 (lots 26-97)   | 1 Rue Edouard Manet          | Non préemption         |



Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 25 octobre 2013 -

| Nom dossier      | Liste parcelles               | Adresse complète                     | Décision de préemption |
|------------------|-------------------------------|--------------------------------------|------------------------|
| DA 45234 13 0877 | BM0044 (lots 15-18)           | 83 Rue de Bourgogne                  | Non préemption         |
| DA 45234 13 0878 | BK0004 (lots 35-49)           | 303 Rue de Bourgogne                 | Non préemption         |
| DA 45234 13 0879 | BD0205 (lots 20-23-31-33)     | 53 Rue d'Illiers                     | Non préemption         |
| DA 45234 13 0880 | CW0153                        | 44 bis Rue du Coq Saint-Marceau      | Non préemption         |
| DA 45234 13 0881 | CL0574 CL0586 (lot 102)       | 83 Rue d'Ambert                      | Non préemption         |
| DA 45234 13 0882 | DX0059                        | 25 Rue des Platanes                  | Non préemption         |
| DA 45234 13 0883 | DM0415                        | Rue des Oseraies et Rue René Chabert | Non préemption         |
| DA 45234 13 0884 | BE0074 (lots 4-9)             | 17 Rue de la République              | Non préemption         |
| DA 45234 13 0885 | BS0598 (lots 6-7)             | 18 Boulevard Alexandre Martin        | Non préemption         |
| DA 45234 13 0886 | BY1218 BY1220 (lots 10-15-2)  | 33 Rue du Fil Soie                   | Non préemption         |
| DA 45234 13 0887 | BY1218 BY1220 (lots 1-16-17)  | 33 Rue du Fil Soie                   | Non préemption         |
| DA 45234 13 0888 | CZ0517 CZ0515                 | 34 Avenue de Saint-Mesmin            | Non préemption         |
| DA 45234 13 0890 | DS0152                        | 19 Rue de la Binoche                 | Non préemption         |
| DA 45234 13 0891 | BK0148 (lot 21)               | 43 Rue du Poirier                    | Non préemption         |
| DA 45234 13 0892 | CI0141                        | 1 Rue de l'Yser                      | Non préemption         |
| DA 45234 13 0893 | AC0245                        | 40 Rue de la Bienvenue               | Non préemption         |
| DA 45234 13 0894 | AD0051                        | 165 bis Rue des Murlins              | Non préemption         |
| DA 45234 13 0895 | ES0140                        | 7 Rue Louis Antoine Macarel          | Non préemption         |
| DA 45234 13 0896 | AO0608                        | 3 Rue du Maréchal Foch               | Non préemption         |
| DA 45234 13 0897 | BL0019 (lot 4)                | 193 Rue de Bourgogne                 | Non préemption         |
| DA 45234 13 0898 | AM0502 (lots 101-145-154)     | 10 Rue des Maltôtiers                | Non préemption         |
| DA 45234 13 0899 | DP0008                        | 34 Rue Basse Mouillère               | Non préemption         |
| DA 45234 13 0900 | CI0170                        | 18 Rue des Chatelliers               | Non préemption         |
| DA 45234 13 0901 | BM0006 (lots 11-12)           | 105 Rue de Bourgogne                 | Non préemption         |
| DA 45234 13 0902 | AM0163 AM0531 (lots 34-4-5)   | 66 Rue des Beaumonts                 | Non préemption         |
| DA 45234 13 0903 | CZ0005 (lots 1 à 22)          | 33 Rue Guignegault                   | Non préemption         |
| DA 45234 13 0904 | ET0097                        | 4 Rue Clément Ader                   | Non préemption         |
| DA 45234 13 0905 | DP0008                        | 34 Rue Basse Mouillère               | Non préemption         |
| DA 45234 13 0906 | BK0341 (lot 6)                | 33 Rue de l'Empereur                 | Non préemption         |
| DA 45234 13 0907 | AO0234 (lots 152-176-186-79)  | 33 Boulevard Rocheplatte             | Non préemption         |
| DA 45234 13 0908 | AP0484 (lot 16)               | 223 Faubourg Bannier                 | Non préemption         |
| DA 45234 13 0909 | CS0082 (lot 278)              | Rue Maurice Berger                   | Non préemption         |
| DA 45234 13 0910 | AT0066 (lots 118-87)          | 1 Rue de la Bourie Blanche           | Non préemption         |
| DA 45234 13 0911 | BD0022                        | 39 Rue de la Lionne                  | Non préemption         |
| DA 45234 13 0912 | CE0436 CE0437 (lot 1)         | Rue Eugène Fauguin                   | Non préemption         |
| DA 45234 13 0913 | CE0436 CE0437 (lot 3)         | Rue Eugène Fauguin                   | Non préemption         |
| DA 45234 13 0914 | CE0436 CE0437 (lot 2)         | Rue Eugène Fauguin                   | Non préemption         |
| DA 45234 13 0915 | CK0059                        | 15 Rue du Onze Novembre              | Non préemption         |
| DA 45234 13 0916 | EO0091 (lots 11-23)           | 1 Rue Dominique Ingres               | Non préemption         |
| DA 45234 13 0917 | CD0516 CD0713 CD0714          | 5 Rue Saint-Denis                    | Non préemption         |
| DA 45234 13 0918 | BS0537 (lots 143-144-63)      | 56 Boulevard Alexandre Martin        | Non préemption         |
| DA 45234 13 0920 | BK0300 BK0345 BK0353 (lot 72) | 41 Place du Châtelet                 | Non préemption         |
| DA 45234 13 0921 | AM0555                        | 35 Rue du Faubourg Saint-Jean        | Non préemption         |

| Nom dossier      | Liste parcelles             | Adresse complète             | Décision de préemption |
|------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------|
| DA 45234 13 0922 | BI0009 (lots 10-14)         | 26 Rue Charles Sanglier      | Non préemption         |
| DA 45234 13 0923 | BY1218 BY1220 (lots 13-3-8) | 33 Rue du Fil Soie           | Non préemption         |
| DA 45234 13 0925 | BI0356 (lot 1)              | 45 Rue Etienne Dolet         | Non préemption         |
| DA 45234 13 0926 | CI0995                      | 3 Rue du Paradis             | Non préemption         |
| DA 45234 13 0927 | CI0993                      | 3 Rue du Paradis             | Non préemption         |
| DA 45234 13 0943 | AM0163 AM0531 (lots 23-9)   | 66 Rue des Beaumonts         | Non préemption         |
| DA 45234 13 0948 | AI0694 (lots 7-9)           | 48 Rue du Faubourg Madeleine | Non préemption         |

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2013 :

| Dossier          | Numéro de voie | Type de voie | Libellé de voie   | Décision       |
|------------------|----------------|--------------|-------------------|----------------|
| FC 45234 13 0042 | 2              | rue          | de la Manufacture | Non préemption |
| FC 45234 13 0043 | 50             | rue          | Jeanne d'arc      | Non préemption |
| FC 45234 13 0044 | 10             | rue          | de la République  | Non préemption |
| FC 45234 13 0045 | 4              | rue          | Charles Sanglier  | Non préemption |
| FC 45234 13 0046 | 27             | rue          | Charles Sanglier  | Non préemption |

**M. le Maire** – La parole est à M. BEN CHAABANE.

**M. BEN CHAABANE** – Merci M. le Maire et bonsoir chers collègues. M. le Maire, j'ai une objection, car lors du dernier Conseil Municipal, j'avais posé une question simple à propos de la situation du R.C.O. et je n'ai pas eu de réponse. Cette question est la suivante : quels sont les derniers comptes en possession de la Mairie ? Vous voyez, c'est très simple et vous qui n'aimez pas qu'on insinue, je suis de plus en plus inquiet puisque le déficit du club vient d'être augmenté cette semaine, suite à une condamnation aux Prud'hommes de seulement 60 000 €. Je suis très attentif aux comptes du R.C.O. et j'ai posé la question à vous-même, à votre adjoint aux Finances et à votre Adjoint aux Sports. Aussi, je souhaiterais savoir quels sont les derniers comptes du R.C.O. en possession de la Mairie, si vous voulez bien me répondre M. le Maire.

**M. le Maire** – J'entends votre demande, M. BEN CHAABANE, mais je crains que vous ne soyez hors sujet puisque nous en sommes aux décisions que j'ai été amené à prendre sur délégation de pouvoirs.

**M. BEN CHAABANE** – Je pensais que c'était l'approbation du procès-verbal.

**M. le Maire** – Donc, s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous en remercie.

N° 4 – **Communications diverses.**

**M. le Maire** - A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :

- Réseau Forum des Droits Humains d'Orléans ;
- Orléans Trait d'Union Monde ;
- U.N.S.A. Loiret ;

ainsi que les remerciements suivants de :

- Capitaine Guillaume DENIS, Chef des SGS OB.123, base aérienne 123 (aide apportée pour l'organisation de la journée de baptême de l'Atlas « Ville d'Orléans ») ;

- Général Vincent LAFONTAINE, officier général de la zone de défense et de sécurité ouest (organisation d'un concert le 27 septembre 2013 pour venir en aide aux blessés de guerre, à leurs familles et leurs camarades disparus) ;

- A.E.S.C.O. (soutien financier et matériel apporté pour l'organisation du tournoi de « Foot des Divers-Cités » au mois de juin 2013) ;

- Comité Départemental Handisport Loiret (mise à disposition de la salle polyvalente du complexe sportif de La Source les mercredis pour l'école du sport) ;

- Fédération Française des Sports de Glace (soutien apporté pour l'organisation des Masters de patinage) ;

- Communauté de Communes de Cognac (accueil réservé à la gabarre « la Dame Jeanne » et à son équipage lors du Festival de Loire) ;

- Chambre Patronale de la Boulangerie du Loiret (présence lors du concours départemental le 17 septembre 2013 au C.F.A. d'Orléans) ;

- M. LEGESNE, Président du Comité de quartier Saint-Marceau (remerciement pour l'organisation et la réussite du Festival de Loire 2013) ;

- Etablissement Public Loire (accueil des participants du 7<sup>ème</sup> rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire et ses affluents le 18 septembre 2013) ;

- M. LE NALIO, Directeur du Cours Saint-Charles (prêt de matériel et mise à disposition des différents espaces de l'île Charlemagne pour la journée solidaire du 4 octobre 2013) ;

- M. SCHNEIDER, Président du Comité des fêtes de La Source (présence et aide apportée lors de la fête de La Source) ;

- Zonta Club (aide apportée pour l'organisation de la 27<sup>ème</sup> Foire à la brocante le 13 octobre 2013) ;

- Maquette Club Plastique de l'Orléanais (présence d'un élu de la Mairie au salon de la maquette les 19 et 20 octobre 2013) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

N° 5 – **Communication sur le logement social.**

**M. le Maire** – *Nous avons deux points importants en ce début d'ordre du jour et je vais donner tout de suite la parole à M. CARRE pour une communication comme nous avons déjà eu l'occasion d'en faire, mais c'est bien de faire un point régulier, sur les Résidences de l'Orléanais. Ensuite, nous viendrons sur un sujet dont nous avons déjà longuement parlé dans ce Conseil, mais qui est d'importance : le Plan Local d'Urbanisme. M. CARRE, c'est à vous.*

\*  
\*       \*  
\*

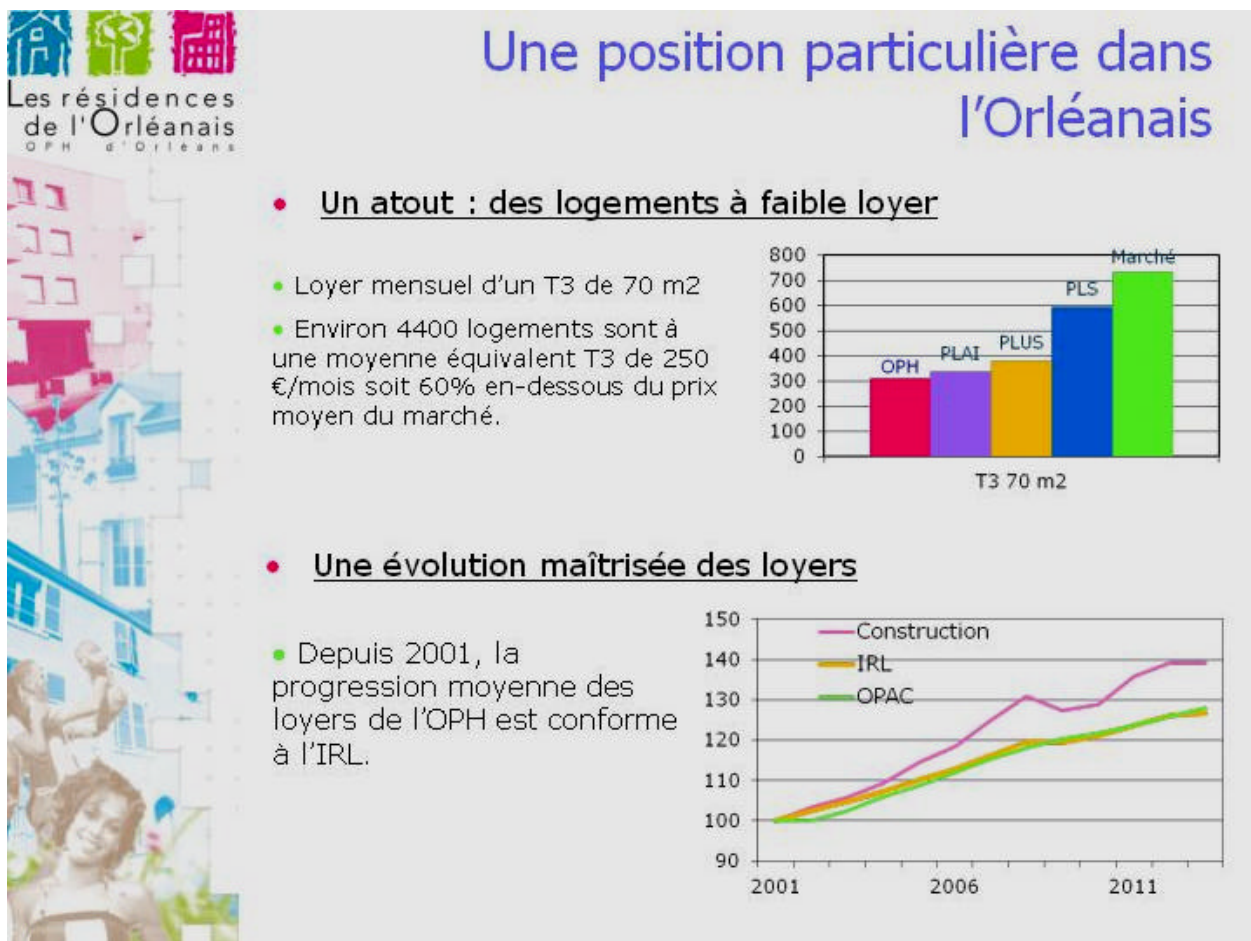
*Présentation d'un power point par M. CARRE.*

\*  
\*       \*  
\*



**M. CARRE** – *Merci M. le Maire. Alors effectivement, comme à peu près tous les deux ans, il paraissait utile de faire un point sur la situation des Résidences de l'Orléanais qui est l'organisme dont la Ville est le principal tuteur ou la collectivité référente comme on dit dans le langage H.L.M. Cet organisme est, depuis une dizaine d'années maintenant, dans un plan C.G.L.L.S. avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social dont on a entamé un effort de redressement très important à destination du patrimoine mais surtout des locataires.*

Comme lors des autres présentations, je vais surtout vous parler de chiffres et derrière ces statistiques, il faut bien imaginer des situations personnelles et individuelles. Là, on se situe dans le cadre de l'analyse de l'organisme dont on a un peu la charge. D'ailleurs, je salue la présence d'administrateurs, de représentants de la direction et du directeur dans les tribunes. Ils me pardonneront également si la présentation n'est pas complètement exhaustive, mais elle montre la stratégie que nous suivons et qui me paraissait utile de vous présenter aujourd'hui.



**M. CARRE** – Je rappelle comme je l'avais fait la dernière fois, la place singulière que tient l'organisme sur le marché de l'habitat dans l'Orléanais. Vous avez environ 60 000 logements dans Orléans-ville et l'organisme en détient à peu près 6 000 - 6 500 et près de 3 000 dans l'ensemble de l'agglomération hors Orléans.

Je rappelle combien coûte à peu près la location d'un T3 sur le marché : entre 700 et 750 €/mois, c'est-à-dire environ 10,50 € le m<sup>2</sup>. C'est d'ailleurs un chiffre qui évolue de quelques pourcents seulement par an depuis ces dernières années. Vous voyez la situation des loyers moyens de l'O.P.H. qui est tout en bas de l'échelle avec un peu moins de la moitié, c'est-à-dire 300 à 305 €/mois. Nous avons donc la possibilité d'y accueillir les Orléanais qui ont un faible pouvoir d'achat et qui ont là une capacité à pouvoir se loger. C'est important car l'engagement du plan lancé il y a une dizaine d'années, est qu'ils puissent le faire malgré des loyers bas et dans les meilleures conditions possibles d'habitat et d'environnement.

L'évolution de ces loyers, puisqu'on en a parlé récemment, vous la voyez en dessous, elle est tout à fait conforme à l'évolution des loyers elle-même et elle n'entame pas le fait qu'on est de très loin les moins chers que l'on puisse trouver sur l'Orléanais. Par ailleurs, vous voyez bien que cette progression ne couvre pas le coût de l'évolution de la construction, ce qui est quand même un élément important. C'est aussi une des raisons pour laquelle le développement ou la reconfiguration du patrimoine



n'a pu se faire que parce que l'organisme était fortement aidé pendant cette période, comme on va le voir, par la Ville d'Orléans, l'Agglomération et l'Etat.



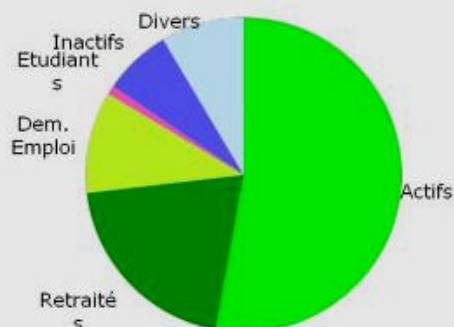
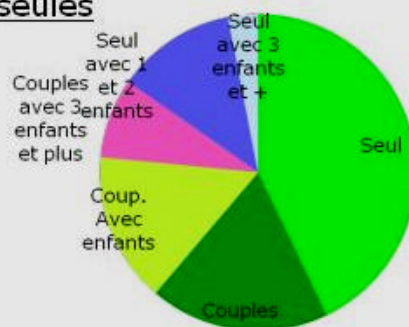
## Qui sont nos locataires ?

### • Une dominante de personnes seules

- 65% de personnes seules ou couples alors que le nombre de T1 et T2 est de 26%.
- En 2013, 898 familles nouvelles (dont 5 DALO). 63% de réponses positives aux demandes éligibles.
- En 2013, 51% des demandes sont des personnes seules ou avec 1 enfant.

### • Une population fragile

- Solvabilisation des personnes âgées par le « bouclier logement »
- Les 2/3 des locataires ont des revenus inférieurs à 15 000 €.
- 18,03% des demandeurs reçoivent un minima social contre 11% en 2009. Ils sont 34% dans le parc.



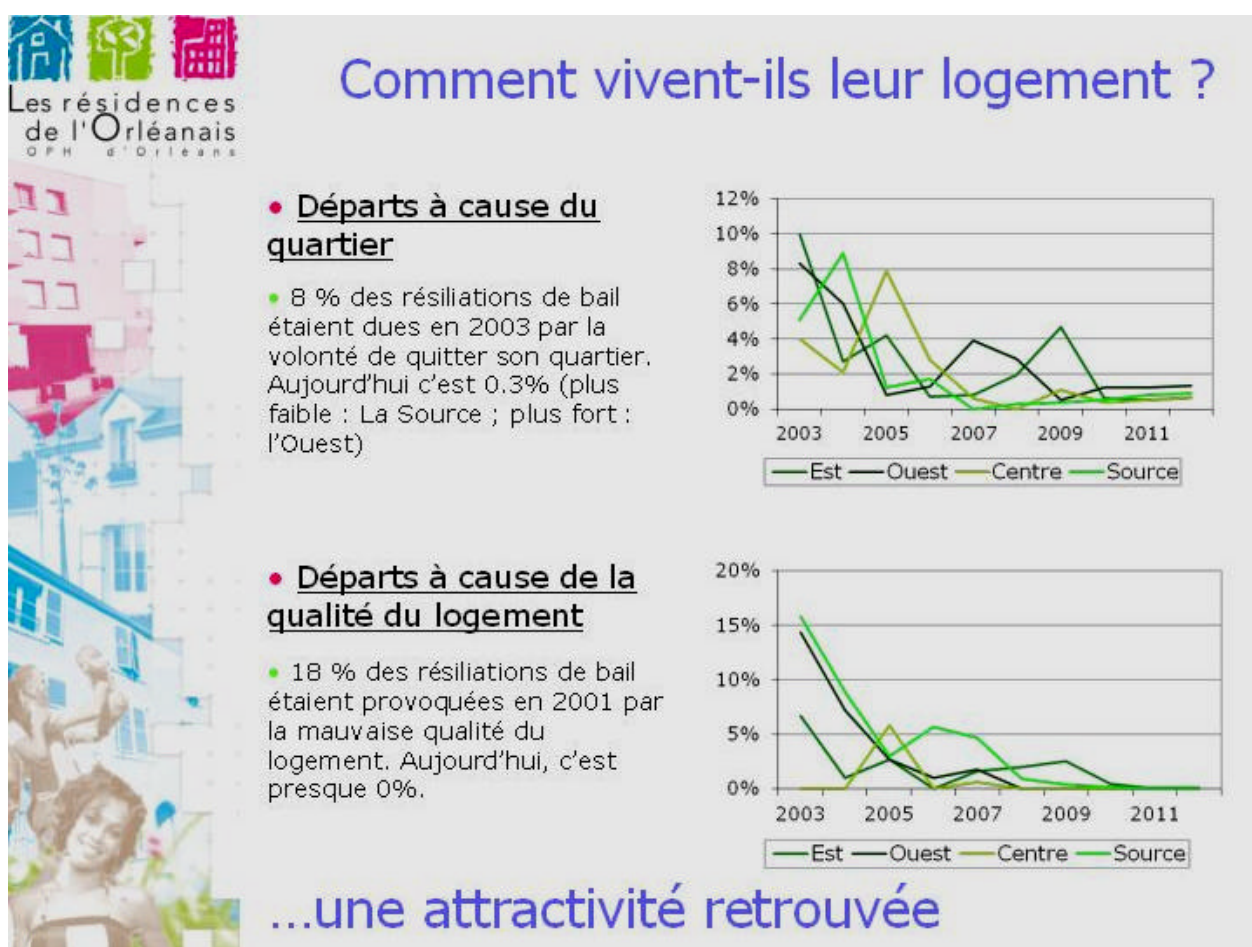
**M. CARRE** – Qui sont nos locataires ? C'est quelque chose qui me paraît important de savoir car on n'a pas forcément présent à l'esprit que l'essentiel de nos locataires, près des deux tiers, sont des personnes seules ou en couple sans enfant, ce qui est important. Vous rajoutez dans ce « camembert », la petite part en bleu, représentant les personnes seules avec un enfant et vous avez la représentation d'un organisme qui héberge beaucoup de familles monoparentales. C'est un élément important parce que c'est une des raisons pour laquelle il y a peu de revenus dans les familles hébergées. Quand en plus, il y a un enfant, cela fait évidemment une charge de famille qu'il est essentiel de pouvoir assumer – là, je parle pour la personne mais aussi pour le toit – et c'est ce que nous proposons donc à ces familles.

L'organisme accueille à peu près 10 % de locataires nouveaux, 10 % qui arrivent, 10 % qui partent. Il y a évidemment le delta du nouveau patrimoine que l'on met à disposition des familles, mais vous voyez en 2013, on a accueilli à peu près 900 familles, dont 5 DALO, et la commission d'attribution présidée par Thérèse SUIRE a répondu à peu près 2 fois sur 3 positivement aux sollicitations qui lui étaient faites. En 2013, et c'était vrai aussi lors des précédentes présentations, il faut savoir qu'une demande sur deux émane d'une personne seule ou d'une personne seule avec un enfant. Là aussi, c'est très important parce qu'en face - et c'est vrai pour tous les bailleurs -, on n'a pas forcément le patrimoine adéquat. En effet, ce patrimoine a été constitué dans les années 70-80 à l'époque où c'était plutôt de grands logements – quand je dis grands logements, c'est tout relatif, ce sont des T3, T4, T5 – mais en tout cas trop grands pour une personne seule. De plus, qui dit grands, veut dire aussi des loyers nominalement plus élevés d'où la nécessité d'adapter progressivement notre patrimoine à cette demande précise.

Ensuite, on a une population « fragile » même si plus de la moitié de nos locataires sont des actifs, c'est-à-dire des personnes qui ont un contrat de travail en C.D.I. ou en C.D.D. Les deux tiers des locataires ont des revenus inférieurs à 15 000 €, ce qui fait que nous sommes le bailleur social de l'agglomération qui accueillons le plus de locataires à faibles revenus. Là aussi, c'est une statistique souvent mesurée : les personnes qui ont des revenus inférieurs à 60 % du plafond H.L.M., ce qui leur donnent la possibilité d'accéder à un logement social.

D'autre part, 18 % de nos demandeurs – c'est un chiffre très stable – reçoivent les minimas sociaux contre 11 % en 2009 et ils constituent 34 % de notre parc.

Enfin, je rappelle la mise en place du « bouclier logement » dont on a parlé hier au Conseil d'Administration de l'Office, qui permet de solvabiliser les personnes âgées. C'est un dispositif expérimental, unique en France, où l'on bloque le loyer pour les personnes de + 62 ans à 20 % du montant de leurs revenus. Cela permet d'accueillir un peu moins de 200 familles et de redonner à ces personnes un peu de pouvoir d'achat.

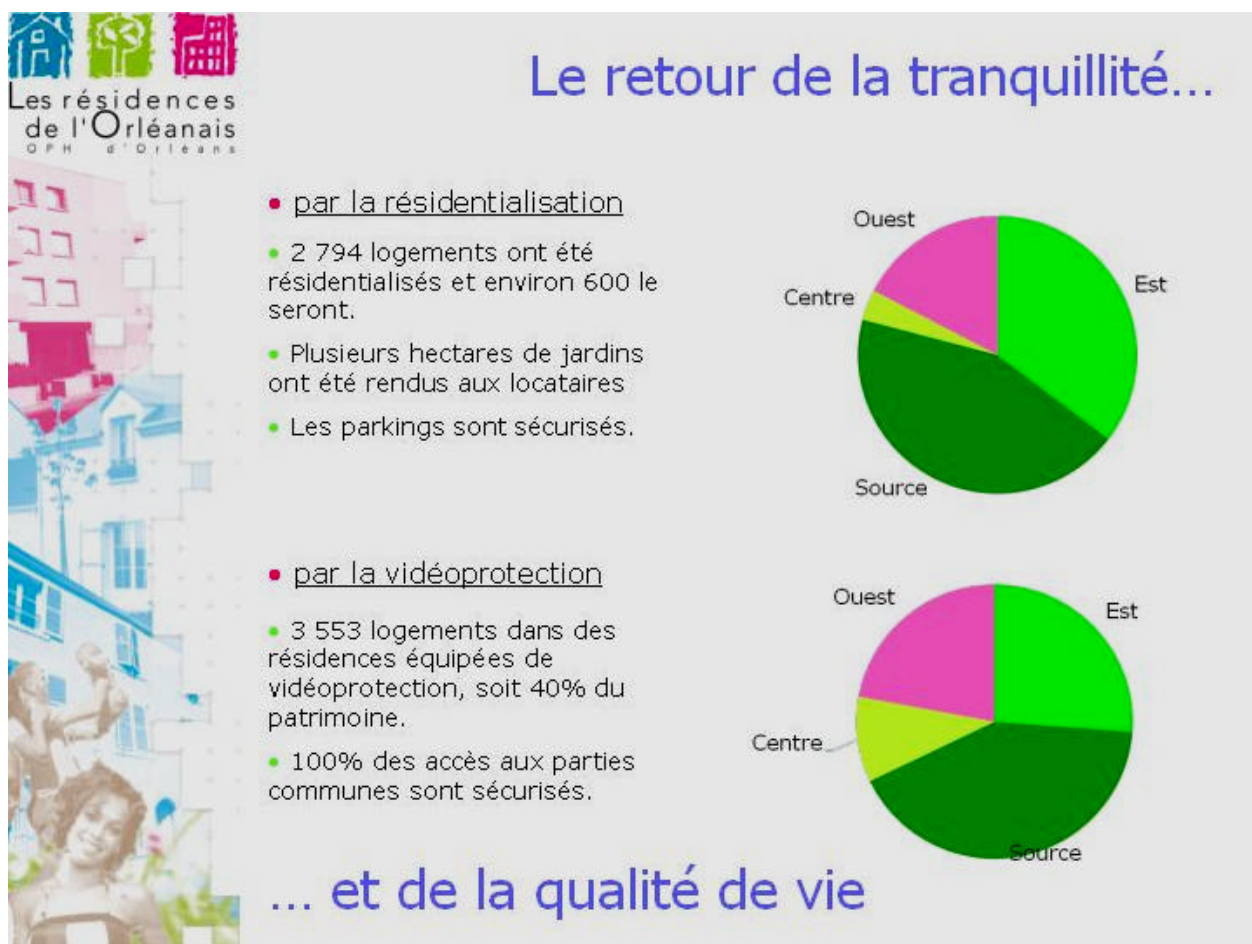


**M. CARRE** – Comment vivent-ils dans leur logement ? C'est une statistique que je vous présente chaque fois et c'est important de suivre son évolution. Ce sont les éléments d'environnement et de qualité du logement.

Vous voyez qu'il y a une dizaine d'années, il y avait un départ sur dix qui était motivé par l'environnement dans le quartier. Aujourd'hui, on est quasiment à zéro. Cela vient à la fois de tout le travail qui a été fait dans les quartiers, notamment en termes de tranquillité publique, mais aussi et j'y reviendrais sur les questions de sécurisation, de résidentialisation, tous ces éléments d'environnement extérieur qui ont beaucoup pacifié les relations et le rapport entre les locataires et leur environnement extérieur. Je me souviendrais longtemps de cette femme qui m'expliquait qu'en 10 ans, elle avait vu la rue

qui était sous ses fenêtres passer de l'extérieur à sa porte palière. Il est évident que l'on ne vit plus du tout de la même façon son chez soi quand la rue est juste dans le couloir alors que normalement, elle devrait être à l'extérieur et même éloignée du hall d'entrée. C'était tout l'enjeu des résidentialisations et cela a fait l'objet de débats, et de ce côté là, on a apporté beaucoup de tranquillité publique aux habitants.

Et puis la qualité du logement, c'est le fruit de tous les travaux de réhabilitation même s'il y a encore des améliorations à effectuer. On est très loin aujourd'hui des 18 % de révocations des baux qui étaient provoqués par la qualité du logement au début des années 2000. Aujourd'hui, on est quasiment à zéro partout.

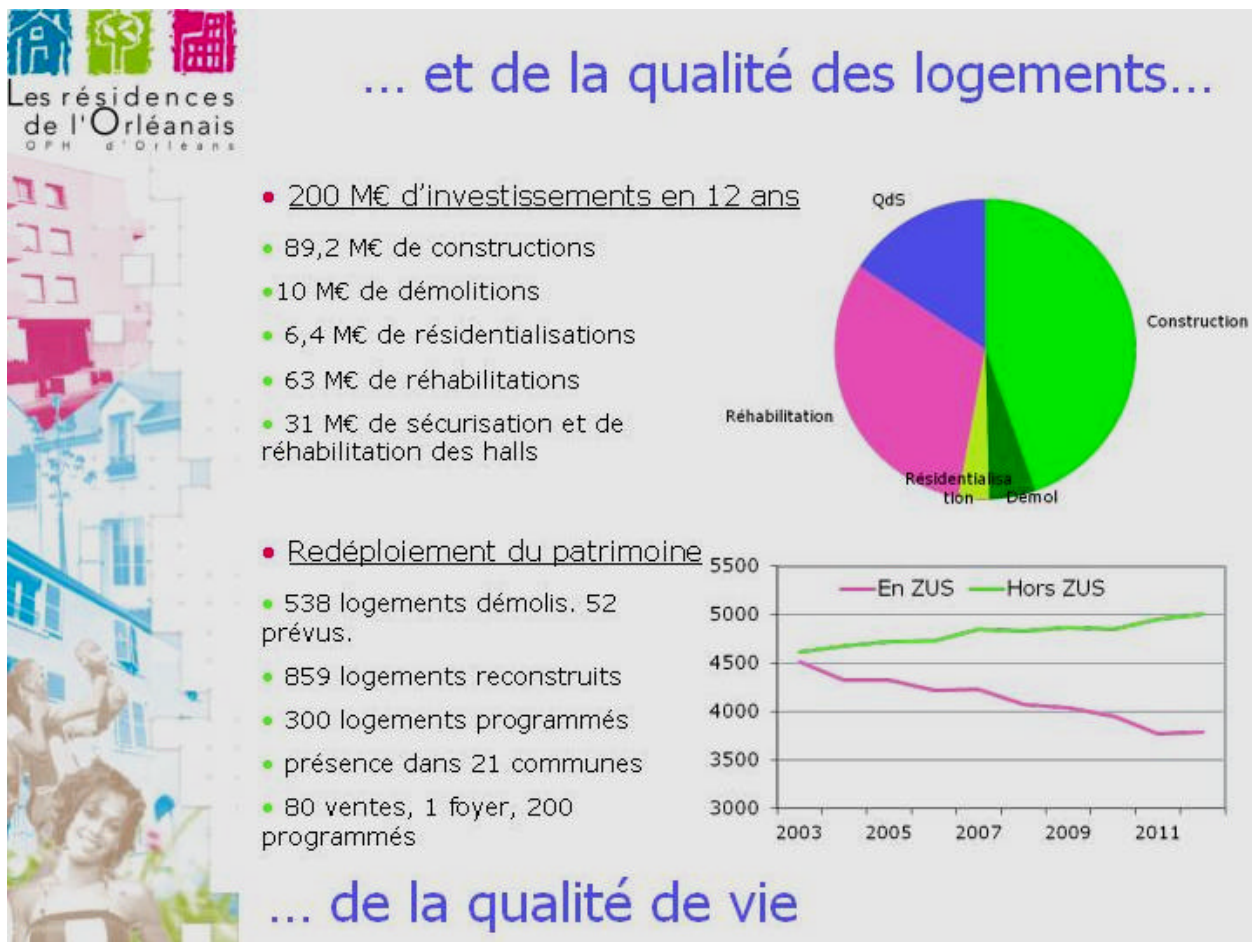


**M. CARRE** – Le retour de la tranquillité par la résidentialisation est une opération importante que l'on a engagée. 2 800 logements ont été résidentialisés et dans les programmes comme par exemple de l'Argonne ou d'autres sites comme les immeubles Gare, on poursuit cette résidentialisation. Aujourd'hui, près de 40 % du parc collectif est résidentialisé. Il y a évidemment l'élément spectaculaire à La Source, mais on inaugure d'autres chantiers les uns après les autres qui se développent un peu partout. A l'ouest, il n'y a pas eu de grands programmes aussi forts, à part aux Salmoneries. Dans le centre-ville, il y a moins à résidentialiser car cela se fait de facto. Ceci étant dit, on va poursuivre la résidentialisation car cela me paraît être un élément essentiel du retour de la qualité de vie pour les habitants. En fait, on leur a redonné de l'espace pris sur l'espace public, en le privatisant, ce qui leur donne ce sas de tranquillité et ainsi du mieux vivre dans leur propre logement.

Enfin, la vidéoprotection qu'on avait lancée il y a quelques années maintenant concerne aujourd'hui plus de 3 500 logements et là encore, cela a amené des effets importants notamment sur la tenue des halls. Le responsable du patrimoine l'évoquait hier et nous rappelait qu'avant la mise en place de la vidéoprotection, on déboursait à peu près 600 000 € par an pour réparer les halls. Cela représente beaucoup d'argent, mais derrière ces 600 000 €, c'est aussi surtout des gens qui vivent dans l'angoisse



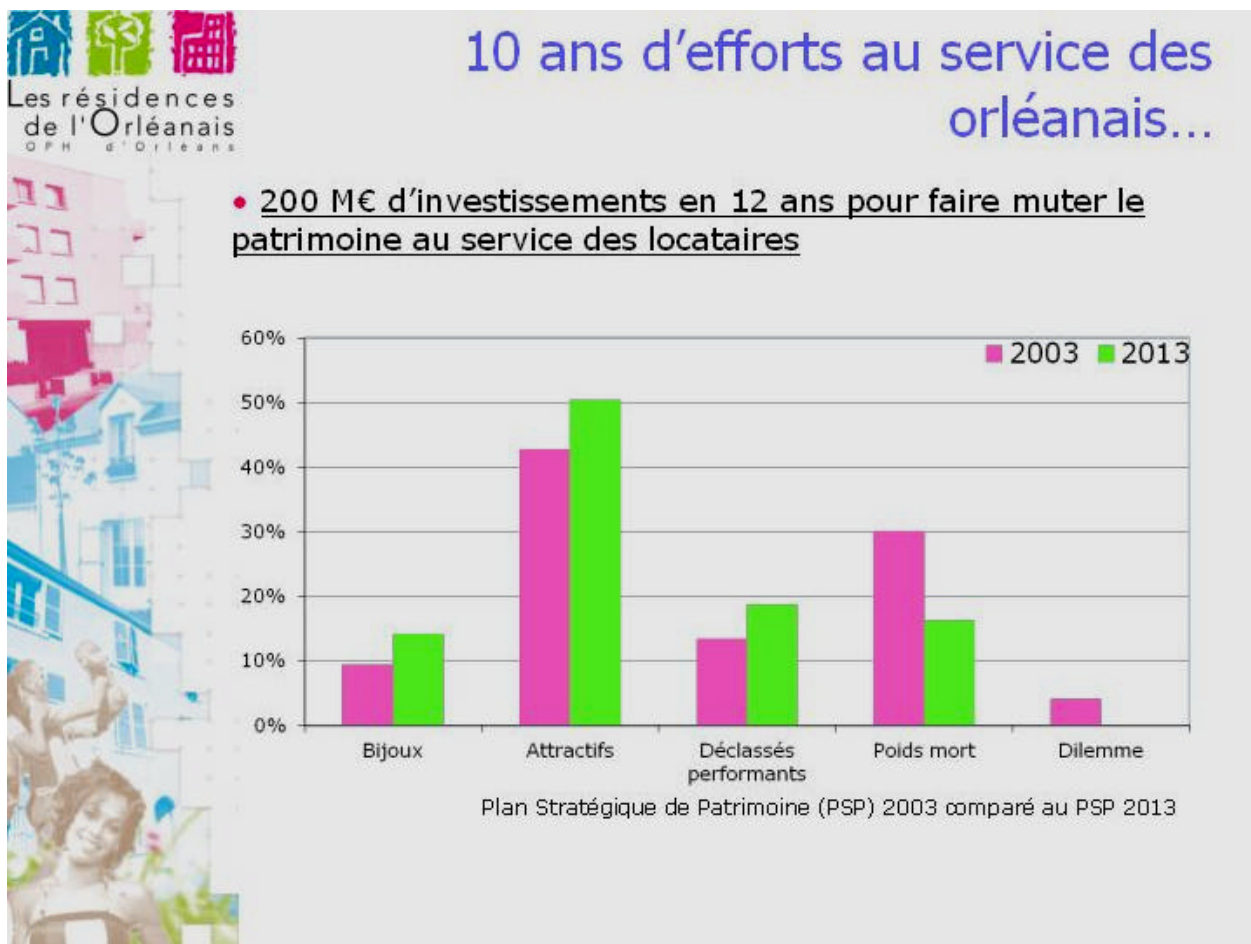
de rentrer dans ces halls, de voir tout dégradé en permanence, d'avoir leur boîte aux lettres un jour sur deux détériorée. Aujourd'hui, ce chiffre a été plus que divisé par quatre. On a toujours des dégradations, mais elles sont devenues l'exception et non plus la règle, ce qui est une très bonne chose pour l'ensemble de nos locataires.



**M. CARRE** – La qualité des logements et c'est là où je reprends quelque chose que vous avez déjà entendue ici, mais c'est bien de faire un point, c'est le montant des investissements qui ont été engagés pour reprendre en mains l'ensemble du patrimoine : 200 millions d'euros d'investissements en 12 ans. Ces travaux représentent tout d'abord une source d'activités mais surtout aussi une source de mutation de l'ensemble de notre parc pour l'ensemble des locataires. Pour moitié, cela se traduit dans la construction car c'est ce qu'il y a de plus cher, mais on va y revenir. C'est ensuite la réhabilitation notamment par exemple les bâtiments situés à La Source où à travers le G.P.V., on a fait passer des bâtiments de catégorie F à des bâtiments de catégorie C, ce qui est assez rare dans les programmes A.N.R.U. Cela a permis d'aider les locataires à diminuer drastiquement leurs factures de chauffage. Concrètement, cela nous a permis aussi d'obtenir une baisse des puissances souscrites, on y reviendra au moment de la discussion sur la S.O.C.O.S. Tout cela se traduit avec des baisses dans la quittance de la partie chauffage et aussi la consolidation du financement des investissements. C'est aussi la sécurisation des halls, la résidentialisation. Tout cela fait partie de toutes ces opérations de reprise en mains du patrimoine.

Le patrimoine s'est redéployé et là aussi, c'était un élément important qui avait été présenté comme étant un des grands axes stratégiques de 2002 : diminuer la part que l'on avait en zone urbaine sensible pour l'accroître ailleurs et notamment dans l'agglomération. La diminution s'est faite par des démolitions et aussi par la reconstitution du patrimoine ailleurs et ce de façon beaucoup plus diversifiée sur la Ville et l'agglomération. En même temps, on a vendu également à l'intérieur de la Z.U.S. et pour l'instant de façon modeste, mais là encore cela permet d'avoir un parcours d'accession là où l'on a

beaucoup de locatif social. Enfin, cela a permis de reconstituer une offre plus adaptée aux problématiques que j'évoquais tout à l'heure et notamment de personnes âgées ou de personnes seules. Aujourd'hui, on est présent dans quasiment toutes les communes de l'agglomération.



**M. CARRE** – En 10 ans d'efforts, on a fait muter l'ensemble du patrimoine. On a fait à l'époque un document technique qui s'appelle : « Le plan stratégique de patrimoine ». C'est un outil qui permet de définir quelle est la situation des logements que l'on met à disposition des locataires. Il y a différentes catégories et on a décidé de refaire un point que l'on a esquissé hier au Conseil d'Administration. Il y aura une présentation plus importante dans un mois pour faire le point de l'évolution de ce patrimoine.

Vous avez en rose la situation en 2003 avec les différentes catégories :

- les dilemmes qui sont les logements que l'on ne pouvait plus conserver et dont la question était de savoir si on devait les démolir ou les céder, mais cela a été quasiment toujours de la démolition ;
- les poids mort qui existent encore mais qu'il faut continuer à diminuer pour arriver à quasiment zéro. Ce sont des bâtiments que l'on peut utiliser mais qui ont une faible attractivité de par leur situation ou par la forme des logements par rapport aux locataires ;
- le reste qui sont des bâtiments trouvant tout à fait leur place par rapport à leurs mises en location.

Aujourd'hui, on a un patrimoine qui s'est considérablement amélioré même si on a encore du travail à poursuivre, je pense notamment dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne.

Je vous propose maintenant de vous présenter, comme je le fais à chaque fois, un certain nombre de réalisations récentes.

\*  
\*       \*  
\*

*M. CARRE présente une animation en 3D de réalisations dans les différents quartiers de la Ville d'Orléans.*

\*  
\*       \*  
\*

**M. CARRE** – *On va aller par exemple à l'ouest dans le quartier du collège Jean Pelletier où l'on a fait de la rénovation et de la résidentialisation comme les bâtiments situés rue Jacques Groslot.*

*On a rénové aussi d'anciens logements d'instituteurs ; l'immeuble Coligny que vous avez déjà vu ; les Queyriaux que l'on a achetés et rénovés dans le cadre de l'acquisition du terrain des Groues ; rue de la Bourie Rouge, un bâtiment en cours de construction juste à côté du bâtiment privé réalisé par Sully Promotion ; boulevard de Québec, c'est plutôt de la réhabilitation. On a des opérations un peu partout sur l'ensemble de la ville.*

*Du côté de Sonis, le bâtiment que l'on a livré au cours des deux dernières années ; la Résidence des Lilas près des Beaumonts ; faubourg Saint-Jean, le bâtiment d'accueil pour les femmes victimes de maltraitance ; des logements pour handicapés ; les aménagements extérieurs des allées Pierre Chevallier en relation avec la Ville ; une acquisition faite place de l'Europe lors d'une préemption.*

*Passons au centre-ville avec un nouvel immeuble réalisé rue d'Illiers et puis un autre que l'on a acheté et rénové tout près d'ici ; la résidentialisation et la rénovation qui s'engagent dans le quartier Gare ; les travaux sur l'ensemble du patrimoine de l'Office à l'intérieur du centre-ville où là sont fléchés spécifiquement des logements pour les femmes seules avec enfants. Ces bâtiments, rue de la Poterne, qui ne sont pas très jolis de l'extérieur, mais lorsqu'on est à l'intérieur de la cour, ce sont des bâtiments qui sont de très bonne qualité. C'est un patrimoine qui est très important sur le plan de la stratégie de l'habitat sur la ville.*

*Vous voyez maintenant un certain nombre de cercles rouges qui montrent des opérations actives depuis 2 ans parce qu'on est dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne. C'est du patrimoine tout neuf au Clos Sainte Croix où on a profité de l'opération de Nexity. Enfin des réhabilitations, des résidentialisations et de la sécurisation dans le domaine de la C.T.A., vous en avez à peu près partout comme la Tour Münster. Ensuite, il y aura la démolition d'une partie de César Franck et la poursuite de la réhabilitation notamment du Clos Boudard. Tous ces travaux vont compléter la rénovation de l'ensemble du secteur Est.*

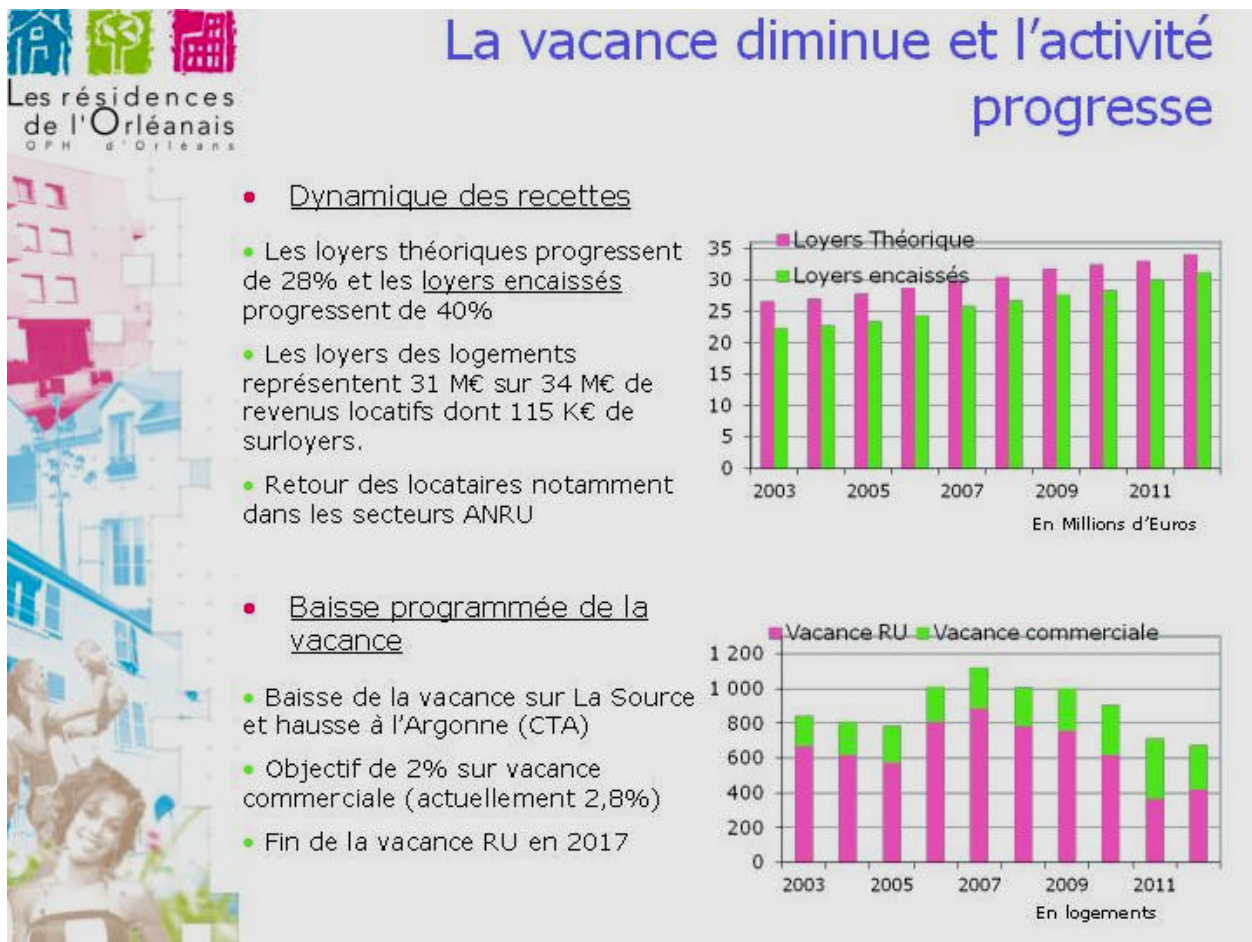
*Sur le secteur de La Source où on était ce matin, il y a la poursuite des résidentialisations et des réhabilitations. C'est une opération emblématique des opérations A.N.R.U. Auparavant, elles avaient été précédées de nombreuses réhabilitations hors secteur A.N.R.U. Vous voyez là – et cela fait drôle de le revoir d'ailleurs – le bâtiment qui a été démoli et qui permet justement d'avoir aujourd'hui toute cette ouverture sur le mail sur lequel on était ce matin. Derrière, il y a les réhabilitations avec la qualité que l'on essaye de mettre. On développe un tout petit peu d'offres sur le territoire de La Source, offre spécifique sur les créneaux que l'on a évoqués, sachant que cette offre est de quelques dizaines de logements par rapport aux 540 que l'on a démolis sur l'ensemble du secteur.*

*Enfin le secteur de Saint-Marceau sur lequel je ne m'étends pas : beaucoup de réhabilitations à la Cigogne, aux Magnolias. On a aussi acheté dans le cadre du Clos Rozé et on continue donc de se développer.*

*Cela se fait à Orléans, mais aussi – et c'est important de le dire dans cette enceinte – dans d'autres villes comme Olivet, Fleury-les-Aubrais, Ormes, Saint-Pryvé, Saran, Ingré, Mardié et Saint-Jean-de-la-Ruelle. Dans toutes les communes, on a de petits programmes qui permettent de développer notre offre et de diversifier aux bénéfices des habitants de l'agglomération, une offre toujours dans des rapports*

qualité-prix de très bonne qualité.

Toutes ces opérations sont donc derrière ces chiffres et ce sont elles qui sont au cœur du redressement de notre organisme.



**M. CARRE** - Ce redressement se retrouve dans la dynamique des recettes qui intéressera mon voisin, puisque sur une augmentation des loyers théoriques de 28 % sur la dizaine d'années, le montant des loyers encaissés progresse lui de 40 %, donc une augmentation plus forte et plus rapide que celle de la progression des loyers dits théoriques. C'est tout simplement l'argent que l'on récupère vraiment. En effet, les loyers théoriques sont la somme de tous les loyers que l'on a comme s'ils étaient tous loués et que tout le monde payait bien son loyer à 100 %. Ils progressent à peu près de 1,9 % en moyenne par an depuis 10 ans. Là dessus, il y a ce qui est encaissé réellement et là, la diminution de la vacance. Le fait que les impayés aient aussi beaucoup baissé font qu'on a des encaissements en progression de 40 % sur l'ensemble de la période. Ainsi, cela aide à la reconstitution de l'autofinancement, des marges financières que l'Office peut réinvestir après. Enfin, on a 115 000 € de surloyers encaissés sur la masse des 34 millions de revenus locatifs.

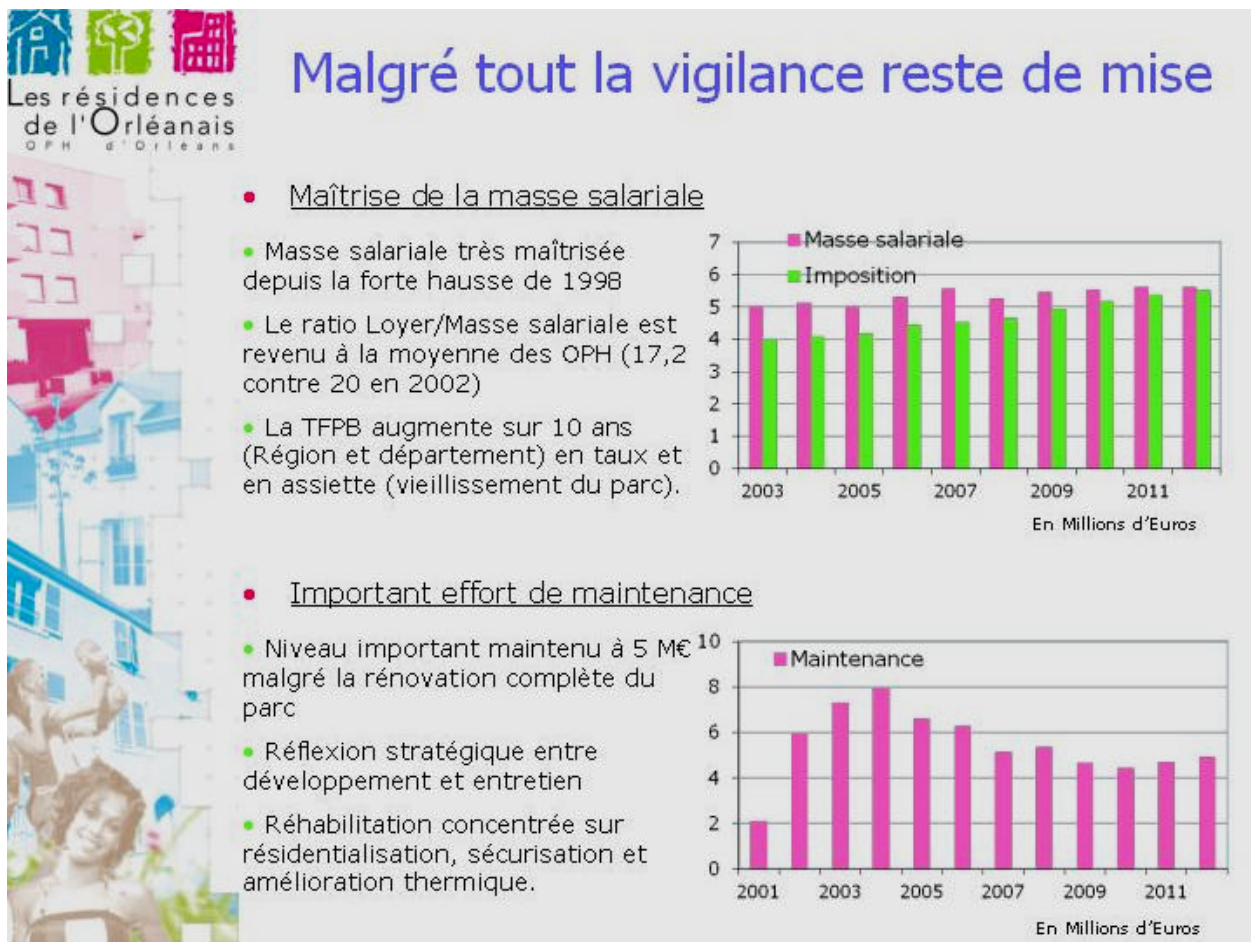
Comme cela a encore été rappelé hier, on a une évolution positive de la vacance. Là, ce sont des chiffres au 31 décembre 2012, car on a encore récupéré 150 logements en baisse depuis le début de l'année. C'était prévisible puisque ce sont tous les logements, notamment à La Source, qui étaient vides et qui, progressivement, sont refaits et ensuite reloués. A ce propos, il y a une zone de passage de quelques semaines entre le moment où ils sont immobilisés et où ils remis à la location, ce qui explique que la partie verte, la vacance commerciale, a réaugmenté depuis qu'on remet en route des logements sur La Source. Cependant, cette partie est en train de disparaître.

Nous avons aussi des logements que l'on immobilise dans le cadre de la Convention



Territoriale de l'Argonne, et je pense notamment au secteur de César Franck. Ces logements sont voués à la démolition et on les rentre dans la catégorie « renouvellement urbain ». Donc, là aussi, on aura un coût de vacance qui va ponctuellement augmenté, mais ce sera sans aucune commune mesure équivalent sur le plan financier à ce que l'on a subi à La Source.

On estime que l'on aura fini ces opérations de renouvellement urbain d'ici 4 ou 5 ans, soit vers 2017, avec un objectif de l'ordre de 2 % sur la vacance commerciale.



**M. CARRE** – Quant aux éléments intérieurs, je vais être très rapide, mais on a une très forte maîtrise de la masse salariale. C'est d'ailleurs un des points forts qui a toujours été reconnu par la C.G.L.L.S. Les équipes ont fait beaucoup d'efforts et ce malgré un niveau d'investissements exceptionnel, malgré beaucoup de présence auprès des locataires et des opérations d'entretien. On a maintenu la masse salariale, ce qui fait qu'un euro de salaire versé rapportait 17 € de revenus locatifs, aujourd'hui c'est 20 €. C'est un indicateur important de gestion qui est surveillé par la C.G.L.L.S.

La T.F.P.B., notamment du fait des différentes collectivités, a augmenté sur 10 ans et aujourd'hui, cela représente un montant important payé par l'Office puisqu'on est le plus gros propriétaire foncier de la Ville d'Orléans. Il y a aussi le fait que comme notre parc vieillit, les exonérations de T.F.P.B. valables uniquement pendant une quinzaine d'années – maintenant c'est 25 ans, mais à l'époque c'était 15 ans – faisaient que lorsque arrive la seizième année, on paye de la taxe foncière sur un immeuble alors qu'avant on n'en payait pas. Cela fait donc partie des différents éléments.

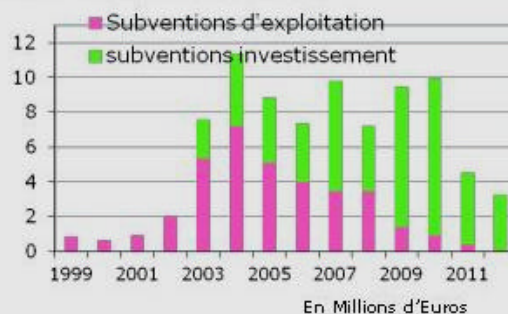
Il y a aussi l'effort de maintenance que l'on cherche à maintenir même une fois que le parc a considérablement été amélioré. D'ailleurs, à mon avis, c'est l'élément clé de l'avenir de notre organisme.



## Soutiens à l'effort d'investissement

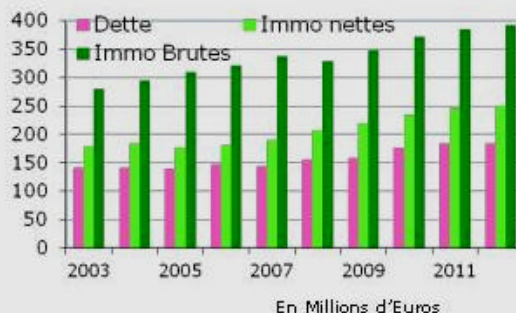
- Soutiens marqué grâce aux aides à l'investissement

- L'essentiel des subventions provient de l'ANRU et de la Ville d'Orléans
- Sur le plan 2009-2014, la CGLLS s'était engagée sur 3 M€ et à versé à ce jour 675 K€
- Il n'y a plus de subventions d'exploitation depuis 2008.



- Maîtrise de la dette

- La dette s'élève à 183 M€ et l'actif net à 250 M€ pour 8787 logements.
- Les dettes représentaient 80% de l'actif net en 2002 contre 73% aujourd'hui.
- En 10 ans, l'actif brut a progressé de 40%

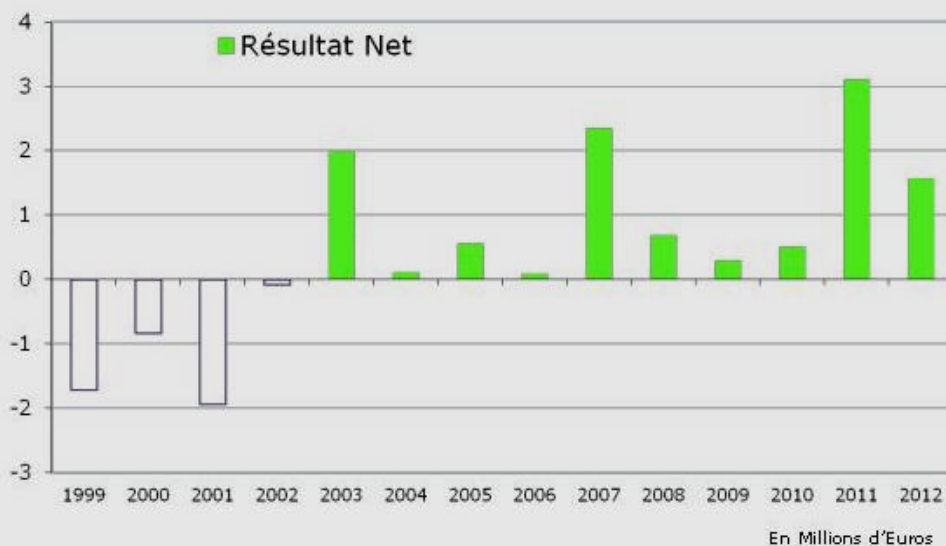


**M. CARRE** – Sur le plan strictement financier, les aides qui étaient fortes au démarrage parce qu'il y avait beaucoup à faire pour soutenir et redresser les comptes, sont aujourd'hui quasiment nulles sur le plan de l'exploitation et cela depuis 2 ou 3 ans. En revanche, l'organisme continue d'être soutenu, notamment par la Ville et la C.G.L.L.S., sur le plan de l'investissement pour que l'organisme poursuive ses efforts de rénovation. Mais tous ces soutiens, malgré les 200 millions d'euros d'investissements que l'on a effectués, ont permis de faire en sorte que l'actif brut de l'organisme, c'est-à-dire tout ce qu'il a dépensé dans son patrimoine, qui a fortement augmenté au cours de ces dernières années, n'a entraîné qu'une faible hausse, vous la voyez en rose, de l'endettement de l'organisme. C'est la base de son assainissement. Grâce à ce patrimoine complètement remis à jour, grâce aussi au fait que cela se fasse avec beaucoup de soutiens gratuits, la dette qui est en face n'a pas augmenté considérablement, en tout cas à due proportion, ce qui aide l'organisme à bien se maintenir financièrement puisque la rénovation de ce patrimoine lui permet d'encaisser plus de loyers.



## Une situation assainie

- Des comptes équilibrés depuis 2003



- Les produits des ventes sont réinvestis

**M. CARRE** – *Donc, vous avez un cercle vertueux qu'on a réussi à réamorcer, ce qui se retrouve d'ailleurs sur les comptes puisqu'ils sont équilibrés depuis 2003, dont les trois dernières années sans quasiment aucune subvention d'exploitation. C'est aussi le fait que l'on a commencé à vendre du patrimoine et que le produit de ces ventes est évidemment réinvesti. Donc elle dégage des plus-values qui se voient dans les résultats, mais qui sont réinvesties. On est donc rentré dans un cercle vertueux après avoir été complètement soutenu pendant toute la période de redressement.*





## Rapports 2002 et 2012 de la MIILOS

### Rapport 2002

Un autofinancement négatif

Une vacance très élevée

Un patrimoine dégradé

Des enjeux sans rapport avec les soutiens

Une impossibilité de croître

Des méthodes de gestion obsolètes

### Rapport 2012

Autofinancement faible

Vacance financière importante

Politique de vente de logement pour dégager des fonds propres

Contribution active au logement des personnes à ressources modestes et démunies

Opérations ANRU à risque mais maîtrisées

Gestion d'ensemble satisfaisante

**M. CARRE** – *Nous avons aussi notre petite cour des comptes à nous – d'ailleurs parfois elle se penche sur nous la Cour Régionale des Comptes – : la Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social (Miilos) qui avait fait un rapport assez négatif en 2002 sur la situation de notre organisme. Elle en a rendu un dix ans plus tard qui, même si elle considère qu'il y a un autofinancement qui reste faible, indique que sur l'ensemble on est plutôt bien placé. Il reste la vacance financière qui était importante l'année dernière et c'était logique avec le niveau des opérations de renouvellement urbain. Cependant, comme je vous l'ai dit, elle a été divisée par deux en l'espace d'un an et demi et cela va continuer au cours des mois à venir.*

*Pour l'ensemble, la Miilos a justement considéré qu'on avait une politique particulièrement active et performante sur les personnes les plus démunies, ce qui est, me semble-t-il, un des objectifs du logement locatif social et a fortiori pour l'organisme de la Ville.*





## Conclusions

- Entretien le parc rénové et réduire le temps de réaction aux réclamations ou remise en état des logements
- Maîtriser les charges locatives notamment par la rénovation thermique
- Poursuivre le recentrage sur les petits logements diversifiés géographiquement
- Poursuivre les investissements en résidentialisation (Gare, CTA, La Source)
- Faciliter l'accès à la propriété (vente aux locataires, PSLA) et le parcours résidentiel
- Améliorer l'information et le suivi des dossiers en attente
- Développer le métier de gestionnaire de copropriétés
- Accentuer le suivi social, notamment sur les personnes âgées et les handicapés
- Maintenir les efforts de gestion

**M. CARRE** – *En conclusion, en accord avec les différentes décisions que l'on a prises avec Serge GROUARD et l'ensemble des administrateurs de la Ville, l'accent doit vraiment être poursuivi sur l'entretien, la maintenance et la rénovation.*

*On a mis l'essentiel du patrimoine au niveau, car il ne l'était pas et il est donc important qu'on maintienne ce niveau là. C'est tout à fait normal qu'une peinture faite il y a 10 ans se dégrade aujourd'hui, l'important est de la refaire. Cela paraît extrêmement basique, mais ceux qui entendent ce message savent que cela va mieux à le faire qu'à le dire. Aussi, cela nécessite des moyens qui doivent absolument rester à disposition de l'organisme.*

*Pour les locataires, cela veut dire aussi de les aider afin qu'ils maîtrisent les charges locatives qui restent élevées et sur lesquelles, je suis persuadé il y a des gains de pouvoir d'achat. Ainsi, un des rôles de l'organisme est d'aider à garder ces points de pouvoir d'achat par l'investissement. C'est le cas typique des rénovations thermiques qui se traduisent très concrètement par une diminution toute chose égale par ailleurs de la facture de chauffage. Mais c'est également vrai sur l'ensemble des fluides. Il est donc essentiel d'aider à faire ce travail : investissements, formations, alertes sur les locataires, tout cela avec l'aide des associations de locataires, ce qui est quelque chose de vertueux me semble-t-il.*

*Recentrer le développement du parc sur les petits logements. Vous comprendrez pourquoi, je vous ai montré cela tout à l'heure, c'est évident.*

*Continuer les investissements en résidentialisation et pas que sur les sites A.N.R.U. Donc le généraliser parce que c'est aussi une des clés de l'appropriation par les locataires et de la tenue de leur logement, ce qui me paraît très important.*

*Faciliter l'accèsion à la propriété et je dirais surtout le parcours résidentiel. Les organismes disposent de différents outils qui peuvent aider les locataires qui ont la capacité de s'engager dans l'accèsion à la propriété. Je pense que c'est important d'amener des locataires à ce réflexe. Cela les aide aussi à libérer du logement pour d'autres personnes qui elles, sont dans la situation de ne pouvoir être que locataires. Cela entraîne une fluidité dans l'ensemble du parc qui me semble utile et de bon aloi dans le cadre d'une politique de l'habitat sur l'ensemble de l'agglomération.*

*Améliorer l'information et le suivi des dossiers en attente qui est une de mes marottes. En effet, je trouve que pour quelqu'un qui demande un logement - et c'est vrai partout -, cela reste trop obscure. Donc, je pense qu'en laissant la primauté à la commission d'attribution, il faudrait que les locataires aient plus de transparence sur le suivi de leur dossier. C'est un objectif atteignable que l'on peut faire assez facilement et donc, il faut s'y engager.*

*Développer le métier de gestionnaire de copropriétés. Cela fait partie des nouveaux métiers qu'un organisme doit apprendre dans la mesure où il est hors de question qu'un immeuble, dans lequel on aurait vendu à des locataires différents logements, ne devienne une copropriété dégradée. Donc, il faut que l'organisme garde la main sur la gestion de l'immeuble. Aujourd'hui légalement, il en a la possibilité, mais c'est comme tout, ce sont des métiers qui s'apprennent, même si le métier de syndic ou de gestionnaire de copropriétés n'est quand même pas très éloigné de celui d'un bailleur.*

*Accentuer le suivi social et là dessus, il ne faut jamais désarmer dans la mesure où l'on a toujours des problématiques nouvelles. J'ai parlé tout à l'heure des personnes âgées, mais il y a aussi le suivi social des personnes valides victimes d'accidents de la vie et puis surtout les handicapés qui sont toujours à la recherche de logements à petits loyers.*

*Enfin et cela s'adresse dans les tribunes, maintenir l'effort de gestion, mais je sais que cela sera tenu.*

**M. le Maire** – Merci M. CARRE pour cette présentation remarquable. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais donc noter. La parole est à Mme SUIRE.

**Mme SUIRE** – M. CARRE a dit beaucoup de choses, mais que de chemin parcouru depuis 2001 ! C'est incroyable ce que l'on peut voir maintenant, même à La Source. Quand on se souvient de ce quartier en 2002, je crois qu'il a eu un passé mais surtout qu'il a un avenir maintenant. Il faut démystifier ces quartiers car ils ont un atout formidable. Nous avons fait une visite avec l'O.P.H. il y a une quinzaine de jours et les halls d'immeubles ont véritablement changé. Ils sont magnifiques et je crois qu'il faudrait que tous les Orléanais se baladent dans ce quartier de La Source avenue de Cracovie ou rue Henri Troyat.

*L'entretien des halls d'immeubles perdure, mais le quartier est vraiment propre aussi. Les espaces verts sont magnifiques. De plus, on a travaillé sur le social dans ce quartier avec la création d'un jardin partagé où toutes les familles peuvent se retrouver. Il y a une quarantaine de familles qui cultive des tomates, des haricots, etc. Il y a également des containers pour les déchets.*

*Auparavant, 90 % des halls étaient dégradés alors que maintenant, 98 % sont entretenus et 2 % sont dégradés dans l'ensemble du parc.*

*Je voudrais également saluer le travail humain qui a été fait dans tous ces quartiers, même à la Madeleine, puisqu'il y a aussi un jardin partagé.*

*En 2002, la grande priorité de l'Etat était le logement dans son ensemble et surtout le logement social. A l'époque, nous étions soutenus par l'Etat via l'A.N.R.U., la C.G.L.L.S., mais surtout le Ministre de l'époque, M. Jean-Louis BORLOO, qui d'ailleurs s'est déplacé à plusieurs reprises sur Orléans. Je pense qu'il faudrait lui dire de revenir dans le quartier de La Source une fois que tout est rénové.*

*(brouhaha dans l'hémicycle).*

**Mme SUIRE** – Aujourd'hui, la grande priorité du Gouvernement n'est plus le logement social.

*Dans le cadre de l'O.P.H., on termine des programmes qui ont été commencés, mais pour l'instant, on n'a pas grand chose pour les années à venir.*

*Des programmes ont également été réalisés dans d'autres quartiers que La Source. Il y a eu la grande salve à Fleury-les-Aubrais dans un certain nombre de logements vacants ; les Hauts de Saint-Loup à Saint-Jean-de-Braye qui ne posent aucun souci ; les Salmoneries à Saint-Jean-de-la-Ruelle. Je constate que tous ces quartiers là ont été pilotés par l'O.P.H. mais avec une aide énorme de la Ville d'Orléans et de notre Maire surtout, je tenais à le souligner.*

*(brouhaha).*

**Mme SUIRE** – *Et comme Olivier CARRE l'a dit, il faut être très vigilant maintenant sur l'entretien de tous nos logements car au bout de 10 ans, il y a toujours une petite dégradation.*

**M. le Maire** – *Je ne peux pas vous dire autre chose que merci Mme SUIRE. Je donne la parole à M. RICOUD.*

**M. RICOUD** – *Bonsoir à toutes et à tous. La question du logement est une question prioritaire parmi nos concitoyens. Le droit au logement doit être défendu partout et pour tous, et vous savez que ce combat là, nous le portons avec force depuis très longtemps. Je rappelle que les trois élus communistes sont locataires, dont deux de l'O.P.H. d'Orléans les Résidences de l'Orléanais.*

*Moi j'ai connu l'Office, l'O.P.A.C., puis l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais et je partage en effet pour beaucoup ce qu'a dit Mme SUIRE. On a connu des situations difficiles dans les secteurs Camille Flammarion devenu aujourd'hui Henri Troyat, Lugo, Sédar Senghor et Adélaïde de Savoie devenu Cracovie. Il est vrai qu'aujourd'hui, lorsqu'on se promène dans ces secteurs là, l'aspect urbain a changé du tout au tout. Le problème qui se pose actuellement est le poids de la quittance de loyer. En effet, c'est une charge pour les locataires de plus en plus forte et « cerise sur le gâteau », si je puis dire, en 2014, on annonce le gel de l'A.P.L., ce qui ne va pas aider les choses. Enfin, il y a eu hier un vote au Conseil d'Administration de 2,2 % sur la masse des loyers avec des situations différentes selon les secteurs, tout cela lié à la C.G.L.L.S. Alors, imaginez les difficultés avec l'A.P.L. gelée et la hausse des loyers, cela risque d'entraîner quand même des difficultés sociales pour les locataires.*

*Le « bouclier logement » est une bonne initiative même si cela ne concerne que 175 locataires. Il faudrait, mais on ne le fera pas au niveau local car ce sont des mesures nationales qu'il faut prendre, faire en sorte que les familles ne dépassent pas plus de 25 % pour leurs dépenses de logement, ce qui paraît être une mesure de justice.*

*Comme je l'ai déjà dit ici, Orléans n'a pas à rougir de sa politique en termes de logement social. On voit des plaques « Résidences de l'Orléanais » dans le centre-ville, même si je trouve qu'il y a quand même plus de logements de grand standing que de plaques des Résidences de l'Orléanais, mais il est bien que le logement social ait droit de cité dans le centre-ville et qu'il ne soit pas relégué à la périphérie.*

*Je sais qu'il y a eu beaucoup d'efforts réalisés. Je ne veux pas polémiquer avec Mme SUIRE, mais je suis administrateur-locataire depuis 1989 et j'ai donc vu les différentes présidences. Aussi, lorsque cela n'allait pas bien, je n'ai pas entendu beaucoup de monde, aujourd'hui encore administrateurs, monter au créneau. Je le dis sans polémique, ce qui ne veut pas dire que j'approuvais ce qui se faisait avant. Vous savez, la question du logement social est une question qui se pose au niveau d'un organisme avec des aides des collectivités, et c'est vrai que la Ville, l'Agglo en fait beaucoup, mais c'est également une question nationale qui doit obligatoirement entraîner des financements d'Etat pour aider le logement social qui, pour nous, est une priorité.*

*La question des charges pose beaucoup de problèmes parmi les locataires et pas uniquement ceux de l'Office. Il est vrai que la question des puissances souscrites pour laquelle des combats ont été menés et où chacun jouait son rôle, se traduit par moins de 100 €. Cependant en bout de course, du fait du prix de l'énergie, cela se traduit par des hausses. Cela impute également les charges et les quittances des locataires.*

*Je voulais dire également qu'il est bien que l'Office développe des constructions dans toutes les communes de l'Agglo et que l'on élargisse notre champ d'intervention. Je pense notamment à la Chapelle-Saint-Mesmin qui n'était pas aux 20 % de logements sociaux. Comme l'a dit Olivier CARRE, le logement social accueille des familles en difficultés mais pas uniquement et je suis pour qu'il y ait une réelle mixité – on est d'accord là dessus. Le problème est qu'il faudrait que cette mixité s'applique aussi aux communes qui sont loin d'atteindre encore les 20 % voire 30 % de logements. Je ne les citerai pas, vous les connaissez, même si – et je ne veux pas être dans la caricature – des efforts ont été faits pour atteindre les chiffres de la loi.*

*Il a été évoqué qu'il fallait avoir une attention particulière pour les handicapés et les familles en difficultés. Sous une autre casquette, je participe aussi à l'accompagnement des gens qui sont au fond du trou et qui n'ouvrent plus les lettres. Cela est fait en lien avec les conseillères sociales et on sauve des familles.*

*La charte qualité signée par toutes les associations, il y a de ça plusieurs années, mériterait de mon point de vue d'être réactualisée parce que ce qui est écrit, c'est bien mais dans le réel, cela mérite d'être revu et d'être pris en considération.*

*Olivier CARRE a également indiqué qu'il fallait que l'on ait un patrimoine adéquate. Sur le G.P.V., on en a discuté – on discute beaucoup actuellement – lorsque les locataires sont passés par les opérations à tiroirs, car ils ont déménagé pour ensuite réintégrer leur logement. Ils avaient des enfants et donc l'A.P.L. Or, les enfants partent et ils se retrouvent en couple de retraités travaillant par exemple dans le maraîchage ou dans le bâtiment avec des retraites de 1 000 € et encore ! Ils ont un loyer de 500 €. Je sais – et je me retourne vers M. le Directeur qui se trouve derrière moi – qu'il faut que l'on travaille sur des mutations dans des F3, sinon les gens vont s'enfoncer.*

*Il y a sur Orléans – cela dépasse le cadre des Résidences de l'Orléanais – des logements vides. On a parlé de 6 000 logements qui ne sont pas des logements de l'Office, mais il faudrait avoir une vraie réflexion entre les bailleurs, les services de l'Etat, les élus pour voir comment on peut les remettre en location, même si je suis conscient que ce sont des logements qui recouvrent des situations très diverses.*

*Le logement social, c'est aussi malheureusement des expulsions locatives et vous savez le combat qu'on mène par rapport à ces situations dramatiques, souvent pas faciles à gérer. Tout n'est pas tout blanc, tout n'est pas tout noir, je le sais trop bien. Mais quand on expulse des gens, la seule solution qui leur est proposée actuellement, c'est le S.I.A.O. situé boulevard Guy-Marie Riobé où les conditions d'accueil ne sont pas toujours très adéquates. Ces questions restent posées et vous savez que notre groupe se prononce pour Orléans, ville anti-expulsions, anti-coupures de courant, anti-coupures d'eau. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour relancer ce débat.*

*Le logement social, ce sont également des finances de l'Etat. Des efforts ont été réalisés au niveau des Résidences de l'Orléanais aidés par les collectivités, mais on a besoin d'un engagement fort de l'Etat sur ces questions là.*

*Enfin, j'ai tout de même aujourd'hui de bonnes nouvelles à annoncer. Premièrement, la trêve hivernale va être prolongée jusqu'au 31 mars. Ce sont 15 jours de gagnés pour trouver des solutions et ce n'est pas rien. Nous préférons du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, mais nous, on prend quand cela avance dans le bon sens. Deuxièmement, à propos de l'amendement qui avait été déposé par un député du 93, d'inclure dans les baux locatifs une pénalité pour les locataires en dette de 5 % et puis une pénalité de 30 % pour les derniers loyers. Cela avait suscité la réaction de parlementaires et d'associations. On vient d'apprendre que le Sénat s'était prononcé pour le retrait de cet amendement. J'ose espérer qu'au Parlement ce retrait sera suivi et que, MM. les députés, vous irez dans ce sens. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – Merci M. RICOUD. La parole est à Mme CARRE.

**Mme CARRE** – Bonsoir. Je partage tout à fait les propos de Thérèse SUIRE sur La Source et je crois qu'on peut tenir les mêmes sur le quartier de l'Argonne. Les habitants sont satisfaits des programmes de rénovation urbaine tant sur le plan urbanistique avec les résidentialisations que sur le

*plan de l'espace public avec les micros jardins qui s'organisent et les voiries qui sont en train d'être rénovées. En revanche, ils aimeraient bien savoir si cela continue et du coup, ils sont dans l'attente de la future programmation de l'A.N.R.U.*

**M. le Maire** – *Et oui, c'est juste. C'est au tour de M. LEMAIGNEN d'intervenir.*

**M. LEMAIGNEN** – *M. le Maire, chers collègues. Tout d'abord, merci à Olivier CARRE pour cette présentation très claire et complète. C'est important que les conseillers municipaux sachent tous ce que représente leur organisme qui est un élément essentiel de la politique municipale.*

*Pour la première fois en 2002 et sur demande un petit peu insistante de M. le Maire et d'Olivier CARRE, l'intercommunalité a aidé concrètement notre Office H.L.M. Cela a permis de réhabiliter un nombre de logements tout à fait impressionnant tel que l'a présenté Olivier CARRE. En plus, au-delà de ce plan C.G.L.L.S., l'Agglomération participe aussi aux opérations A.N.R.U. pour désenclaver les quartiers, ce qui est essentiel là aussi. Je pense qu'il s'agit d'un bon investissement. Quand on voit ce qui s'est passé, son évolution, on peut se dire que l'on a eu raison tous ensemble. L'effort fondamental de la Ville, l'effort très important de l'Etat qui n'a pas été pingre en la matière, loin de là. Ce sont des sommes extrêmement importantes qui ont été accordées à la Ville d'Orléans et que l'on aimerait bien avoir dans les années à venir.*

*Lorsqu'on fait visiter Orléans aux nouveaux arrivants et qu'on montre les résidentialisations, c'est tout à fait impressionnant. Lors de cette visite, vous avez environ 50 % d'habitants totalement nouveaux venant de loin et 50 % qui viennent du Loiret et qui connaissent un peu Orléans. Pour eux, quand vous les baladez à La Source et qu'on y voit les opérations de résidentialisation, le regard est extraordinaire. Concrètement pour les habitants, cela a changé totalement l'image du quartier et le regard qu'ils portent sur leurs propres logements. La résidentialisation est un point fondamental dont on ne parle pas assez et dont les habitants ne sont pas assez au courant sur l'ensemble des quartiers. C'est vraiment important et cela concerne aussi, Michel RICOUD l'a dit et il a raison, l'ensemble des quartiers. C'est extraordinaire de voir de vieux logements situés dans le centre-ville qui ont été réhabilités et qui sont gérés par les Résidences de l'Orléanais.*

*Le nombre de logements sociaux à Orléans - Olivier CARRE vient de me rappeler le chiffre - représente 28,3 % des logements de la Ville. Ce chiffre a augmenté car on était, si je ne me trompe pas, à 25 %. On voit bien qu'il y a un équilibre qui a toujours été recherché par la Municipalité. C'est important aussi pour assurer cette mixité, y compris dans le logement H.L.M., où vous avez des gens qui n'ont pratiquement pas de revenus du tout et d'autres un peu plus. C'est le parcours résidentiel cher à Olivier CARRE et c'est très important. Les 28,3 %, c'est beaucoup plus que la moyenne de l'Agglo qui est à 22 %. Vous l'avez tous souligné, il y a des communes qui n'ont pas les 20 %, même loin de là et d'ailleurs, il ne faut pas faire une caricature et dire que c'est le sud d'un côté et le nord de l'autre. Les deux communes de + 5 000 habitants concernées sont Ingré et Chécy. Donc, ne faisons pas de caricature. Mais il y a eu un effort incontestable qu'il faut poursuivre et qu'il faudra évidemment dans le prochain P.L.H. de l'Agglomération renforcer. Mais dans le cadre de cet effort, on voit bien que la politique de la Ville est particulièrement exemplaire en la matière, il faut le souligner.*

*D'un point de vue financier, les rapports de la Miilos sont très significatifs lorsqu'on compare ceux de 2003 et de 2012. On voit évidemment tout le chemin parcouru. C'est tout à fait spectaculaire et bravo aux gestionnaires qu'ils soient élus ou qu'ils soient administratifs. Par rapport au problème des charges évoqué par Michel RICOUD, bien sûr qu'elles sont lourdes. Pour ce qui est du montant des loyers - et cela Olivier CARRE l'a bien montré - 250 € pour un trois pièces, on est vraiment très bas par rapport au marché et tous les efforts qui ont été faits ont pour effet de limiter les charges locatives. Aussi, on ne peut pas demander à la Ville et à son Office H.L.M. de se substituer systématiquement au désengagement de l'Etat.*

**M. RICOUD** – *Je n'ai pas dit cela !*

**M. LEMAIGNEN** – *Je comprends parfaitement le propos de Michel RICOUD, mais il faut aussi qu'on continue dans la logique du redressement de cet office H.L.M. et il n'est pas question de le mettre en cause parce que c'est grâce à cette bonne gestion et aussi au fait qu'il y ait moins d'impayés -*

ce qui traduit d'ailleurs le fait que finalement les gens arrivent à s'en sortir quand même parmi les locataires avec le suivi social remarquable qui est fait - que cette vacance a diminué : 2,8 %, c'est très bas pour un Office H.L.M.

(réaction hors micro de M. CARRE).

**M. LEMAIGNEN** – C'est la vacance commerciale d'accord. On arrive maintenant à des résultats qu'il faut préserver et c'est indispensable parce que je crois que c'est la condition pour qu'on puisse continuer à entretenir, car la pire des choses, c'est que l'on s'arrête là et qu'on laisse se dégrader à nouveau les logements comme cela a été fait dans le passé. Je vous remercie.

**M. le Maire** – Merci M. LEMAIGNEN. Vous avez la parole M. BRARD.

**M. BRARD** – M. le Maire, chers collègues, j'ai deux petites questions à poser à M. CARRE. Mais avant tout, je le remercie de sa présentation à la fois exhaustive et intéressante de tous les éléments, c'est-à-dire l'Office en lui-même, les éléments de gestion, d'investissements, d'organisation. Je tiens à m'associer pour saluer toute l'équipe qui gère un organisme extrêmement important quant à cette dimension du logement, le nombre de logements, le nombre de locataires et de familles concernés. Je crois que c'est un sujet très important et il convient de regarder cela avec beaucoup d'intérêt. Cette présentation nous a permis d'avoir cet aspect d'organisation, mais aussi l'aspect de la vie des locataires avec les éléments donnés en conclusion sur les évolutions possibles des charges, des loyers, des économies, etc. C'est donc intéressant de le présenter de cette façon là.

J'ai donc deux questions qui ont été un peu évoquées, mais pour lesquelles j'aimerais quelques précisions si c'est possible, M. CARRE. Il y a plusieurs années, il existait encore un delta extrêmement important entre l'accueil par les Résidences de l'Orléanais, anciennement O.P.H.L.M., des populations que vous avez évaluées à un pourcentage encore très important à faibles revenus voire très faibles revenus : familles monoparentales, personnes âgées éventuellement. Ce pourcentage a toujours été très important pour notre bailleur principal sur lequel nous intervenons nous Ville d'Orléans. Qu'en est-il de l'évolution pour les autres bailleurs présents sur notre territoire ? Comment ce delta évolue-t-il entre notre bailleur, les Résidences de l'Orléanais et les autres ? Allons-nous vers un rapprochement ou reste-t-on vraiment sur cette différenciation qui demeure, je crois, un des enjeux importants ? Cela pèse certainement sur la gestion de l'organisme, mais c'est aussi un enjeu qui a déjà été cité : la mixité. En effet, il est essentiel d'avoir au sein des logements des personnes, des familles à la fois de ressources diverses, d'origines diverses et qui permettent cette mixité. Elle est importante à l'intérieur des bâtiments, mais aussi sur le territoire. C'est un autre aspect, plus politique sur l'implantation et la construction de logements sur l'ensemble d'un territoire comme celui de notre agglomération. Donc, ce delta diminue-t-il ? Les autres bailleurs participent-ils, de façon plus efficace, à la prise en compte des personnes les plus en difficultés dans notre société ?

La deuxième question concerne un sujet qui me préoccupe depuis longtemps. A-t-on évolué sur la traçabilité des aménagements en matière d'accessibilité de logements adaptables et de logements adaptés ? Y a-t-il aujourd'hui des outils qui nous permettent d'avoir, à l'intérieur de la gestion locative, une traçabilité des investissements ou des aménagements réalisés quand un logement est quitté par un locataire qui avait eu besoin d'un aménagement spécifique ? Aujourd'hui, il y a des normes de logements adaptables, mais a-t-on un outil, en termes de gestion de cette traçabilité pour savoir dans le parc où se trouvent les logements qui pourraient permettre d'accueillir plus rapidement des personnes avec des handicaps différents ? Je vous remercie.

**M. le Maire** – La parole est à Mme LECLERC.

**Mme LECLERC** – Bonsoir à tous. Tout d'abord, je voulais souligner combien j'apprécie la politique volontariste de l'O.P.H., sans être discriminant tout du moins, de proposer justement des logements sociaux à des publics que l'on dit « cibles », que ce soit les femmes qui éprouvent des difficultés, les personnes âgées ou les personnes qui ont un handicap. Des efforts ont été faits et je voulais le souligner.

M. BRARD, je ne pourrais pas répondre pour tous les autres bailleurs, mais je sais que

*LogemLoiret a aussi entrepris ce type de démarche de proposer des logements à des publics plus particuliers.*

*Pour les personnes âgées, M. RICOUD, c'est vrai que la mutation d'un logement vers un autre, une fois que les enfants sont partis et qu'on se retrouve à la retraite, ce n'est pas facile. Il nous faut aider ces personnes à soulever les freins psychologiques pour passer d'un F4 ou d'un F5 pour aller vers un logement plus petit. On le fait et cela peut être long.*

*Je voulais également saluer le travail et tous les efforts qui ont été consentis pour redresser les comptes de l'O.P.H. Cela a pu se faire - et cela a déjà été dit - avec les soutiens financiers de la Ville, de l'Etat, mais aussi le travail de tous les jours de la direction de l'O.P.H., de son président. Le redressement de ces comptes s'est fait tout en redonnant de la valeur et de la qualité aux logements proposés aux personnes, ce qui est d'autant plus un tour de force. Tout cela participe à la politique sociale de la Municipalité. Nous sommes vers la mixité parce que la réhabilitation, la rénovation des logements ne se font pas uniquement dans les quartiers de La Source ou de l'Argonne, mais même dans le centre-ville rénové où l'on trouve les petits bijoux, comme cela a été souligné. Les quartiers sont pour tous et les logements sociaux sont répartis sur l'ensemble du territoire. Tout cela participe au vivre ensemble à Orléans, alors bravo.*

**M. le Maire** – Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.

**Mme KOUNOWSKI** – Bonjour M. le Maire et chers collègues. Je voudrais intervenir sur deux points et particulièrement à propos du quartier où j'habite et où je travaille : La Source. Il est vrai que les rénovations réalisées dans les bâtiments de l'Office H.L.M. ont apporté un nouveau confort aux habitants avec la résidentialisation, les micro jardins, etc. Mais attention, en raison de la destruction de bâtiments, il a fallu du coup reloger par le biais d'autres bailleurs sociaux des familles dans le sud de La Source. Ainsi, je vais nuancer le propos de Mme SUIRE et de Mme LECLERC pour dire que lorsqu'on sort du G.P.V., on rencontre maintenant des problèmes dans les logements sociaux qu'ils n'y avaient pas avant. On a donc déplacé les problèmes et oui ! J'insisterais sur le fait qu'il faudrait avoir une politique globale du logement social, c'est-à-dire faire de la rénovation, mais en faisant attention de ne pas déplacer les problèmes en dehors de ces lieux de rénovation urbaine. Du coup, il y a des paupérisations dans d'autres bâtiments situés plus au sud et des problèmes émergent, notamment en dehors des zones urbaines sensibles, c'est-à-dire là où l'on n'a pas les mêmes moyens pour intervenir.

*Il faut bien sûr reconnaître cette rénovation urbaine, mais attention, elle a aussi induit des problèmes en périphérie. D'ailleurs, il est noté dans un rapport de l'A.N.R.U. que la rénovation urbaine était une bonne chose, mais qu'elle repoussait souvent les problèmes vers la périphérie. Je trouve qu'à La Source, on assiste tout à fait à ce problème.*

*La vente du patrimoine est intéressante. En effet, en raison des démolitions et des ventes du patrimoine - c'est vrai dans la convention A.N.R.U. et je crois que la Ville l'applique -, chaque logement social détruit ou vendu doit être remplacé. Du coup, cela permet de répartir le logement social dans la ville, ce qui est très bien pour la mixité et notamment ne plus faire de certaines zones de nos quartiers des ghettos.*

*L'expérience du parcours résidentiel est également très intéressante. L'Office H.L.M. a donc rénové certains bâtiments pour qu'ils soient vendus. Aussi, j'interpelle M. CARRE pour lui demander s'il peut nous faire un bilan de ce parcours résidentiel car je crois que ce n'est pas si évident que cela quand même. Merci.*

**M. le Maire** – C'est à votre tour Mme BARANGER.

**Mme BARANGER** – Le sujet du logement social est vraiment passionnant et on pourrait y passer plusieurs heures, donc je ne vais pas répéter ce qu'il vient d'être dit. Je vais simplement rajouter trois éléments.

*D'une part, les Résidences de l'Orléanais sont le premier bailleur de notre agglomération avec 34 % du parc social, ce qui est énorme. De plus, je voudrais saluer le partenariat avec les*

*communes dont il a été longuement question pour de nouvelles constructions. C'est un partenariat très fort pour la reconstitution de l'A.N.R.U., car 40 % de cette reconstitution se font à l'extérieur d'Orléans ou dans d'autres quartiers d'Orléans, ce qui me paraît une très bonne chose tant pour la mixité sociale qu'en termes d'équilibre géographique sur notre agglomération.*

*D'autre part, les Résidences de l'Orléanais sont un bailleur qui a été un des acteurs essentiels pour que le bilan de notre Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) que nous venons de faire soit positif. Il a pu réaliser certaines actions primordiales telles que les logements pour étudiants. Tout à l'heure, on parlait de spécificités et l'on s'interrogeait de savoir si d'autres bailleurs s'y mettaient. Je tenais à dire que d'autres bailleurs ont pu réaliser des logements pour les gens du voyage.*

*Enfin, je me pose quand même une question. Les Orléanais sont en attente. Les Orléanais à revenus modestes peuvent constater que beaucoup de choses ont été faites dans le logement social, mais je voudrais simplement donner deux chiffres qui nous permettent d'être un petit peu inquiets sur ce que nous allons pouvoir réaliser dans les années à venir. En 2009, nous avons en termes de crédits délégués à l'Agglomération pour le logement social et simplement le logement social public : 2,5 millions d'euros. En 2013 et l'année n'est pas terminée, donc nous n'avons pas encore tout consommé, nous avons 887 000 €. Voilà, je laisse à l'appréciation cette différence et j'espère qu'elle ne va pas continuer à s'approfondir. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – La parole est à M. LEBRUN.

**M. LEBRUN** – *Avec cette communication sur le logement social, je m'attendais à ce que l'on ait une vue d'ensemble du logement social sur Orléans avec tous les bailleurs. Par exemple, lorsque l'O.P.H. réhabilite un bâtiment et que celui d'à côté relevant d'un bailleur privé reste en l'état, ce n'est pas terrible. Il est donc important de voir si les autres en font également et c'est la seule façon de mesurer les choses.*

*Pour ma part, je suis locataire de l'O.P.H. et c'est vrai que l'on ne paye pas trop cher, même si le pourcentage de mon loyer par rapport à mon salaire augmente d'année en année. Je suis pratiquement à un tiers de mes revenus. Communément lorsqu'on dit que l'on paye son loyer, c'est bien souvent le loyer et les charges, le tout étant sur la même quittance. Le principe du logement social est que l'on paye en fonction de ses revenus. C'est ainsi fait pour ceux qui n'ont pas beaucoup de revenus et qu'ils puissent se loger. Aussi, si quelqu'un est mis dehors, cela veut dire que le logement social ne remplit plus sa fonction.*

*Cette semaine, je suis allé à un rassemblement des locataires en colère contre les augmentations à l'O.P.H. et je disais justement qu'il vaut mieux avoir un loyer moins cher et pouvoir le payer que trop cher et ne pas pouvoir le payer, y compris pour l'O.P.H.*

*(brouhaha dans l'hémicycle).*

**M. LEBRUN** – *On est d'accord là dessus. Je voulais souligner également qu'il y a un certain nombre de personnes en attente de logement social et qui, dans cette attente, sont logés chez des propriétaires privés – j'en connais et c'est particulièrement vrai en ville, mais pas que là – où le loyer représente la moitié de leurs revenus. Ces personnes se retrouvent donc confrontées à des difficultés et plus ils attendent, plus ils ont des dettes et plus ils ont des dettes, plus ils ont des difficultés pour obtenir un logement social. C'est un peu la spirale infernale. Il y a donc urgence à répondre à ces demandes, car en attendant, ce sont de graves difficultés qui s'accumulent. Merci.*

**M. le Maire** – La parole est à M. BLANLUET.

**M. BLANLUET** – *Je vais revenir sur les résidentialisations. Dans le quartier des Blossières, on a commencé par la Résidence des Murlins et une fois terminée, les habitants de la rue Jacques Groslot sont venus nous voir en nous demandant la même chose. Je ne sais pas si vous vous rappelez la venelle Masse située derrière, mais il fallait avoir de bons amortisseurs pour y passer. Dans le même temps, on a réussi à faire la Résidence du Pont Bannier où là, il y avait trois bailleurs différents. C'était un véritable tour de force en début de mandat et tout s'est bien passé. Il s'agissait des premiers travaux*



*d'enfouissements volontaires et ensuite tout le monde nous en a demandés. Si on pouvait continuer ainsi, moi j'aime bien.*

**M. le Maire** – M. BLANLUET, si vous aimez bien, il faut que l'on continue comme cela. La parole est à M. SANKHON.

**M. SANKHON** – M. le Maire, chers collègues, je suis un peu embêté parce que tout le monde est relativement unanime à reconnaître que les programmes de rénovation, de réhabilitation, de requalification ou de constructions sont remarquables. Je tiens à souligner que c'est tout de même l'environnement et le cadre de vie des familles qui sont directement touchés. On est vraiment sur une très grande qualité du cadre de vie. Je ne voudrais pas redire ce qui a déjà été dit par les uns et les autres, mais concernant la répartition sur le territoire, on a la possibilité d'avoir et de trouver du logement social partout à Orléans.

Comme cela a été souligné tout à l'heure, entre ce qui est écrit et ce qui est réel, je crois que là, on prend une sacrée claque entre ce qui a été projeté en terme de projets sur plans et ce qu'on peut constater aujourd'hui lorsqu'on se promène à Orléans. C'est vraiment au-dessus des espérances. Au titre de ma délégation, je suis amené à circuler sur tout le territoire d'Orléans et je me fais souvent interpellé par les personnes qui vivent dans les quartiers populaires à propos de la qualité des logements, la qualité de l'environnement, les parcs pour les enfants. Ce sont ces attentions là qui changent et qui bouleversent complètement le cadre de vie et la façon dont les habitants appréhendent la ville dans laquelle ils vivent.

Je voulais préciser également que ce travail engagé par l'O.P.H. a été réalisé conjointement avec le réseau associatif afin de donner l'occasion à celui-ci d'être vraiment au cœur des préoccupations des familles et dans la proximité. Aujourd'hui, on a la possibilité d'avoir des associations qui sont implantées dans des endroits qui nous semblent les mieux adaptés afin qu'ils puissent répondre à la réalité des familles, des enfants et aussi de l'ensemble des habitants.

**M. le Maire** – M. CARRE, vous avez la parole si vous la souhaitez.

**M. CARRE** – Je vais répondre à un certain nombre de points. D'abord, je tiens à vous remercier tous du soutien que vous apportez à l'effort de l'organisme. Le directeur le transmettra à ses équipes tout comme Thierry DAVET l'a fait pendant de nombreuses années puisqu'il a beaucoup contribué aux résultats positifs que je peux vous présenter ce soir.

A propos de l'écart entre la part de ceux qui logent les plus bas revenus dans l'agglomération, je pense que derrière cela deux questions sont posées. Cela pèse-t-il sur la gestion ? Cela est-il ou pas un facteur de déséquilibre de mixité sociale à certains endroits ? Quelque part, M. BRARD, votre voisine vous a répondu car elle vous a dit : « Quand on cherche à reloger des familles qui étaient auparavant à La Source, à 500 mètres environ de l'endroit où elles étaient, on commence à déstabiliser un équilibre social. Finalement, ne fait-on pas que déplacer le problème ? » Pour moi, ce n'est pas un problème - et c'est là qu'on ne sera pas d'accord, Mme KOUNOWSKI - dans la mesure où justement l'organisme a gardé sa part de personnes en difficultés. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure dans la présentation, c'est à peu près un tiers des personnes ayant les minimas sociaux. C'est ce que vous vouliez dire, M. BRARD. Et dans ce tiers là aujourd'hui, on a exactement la même composition de revenus sauf qu'on est en train de tendre vers des résultats financiers tout à fait ordinaires et conformes à ceux des autres bailleurs de l'agglomération. Certes, il y a eu aussi des efforts d'investissement, mais ceci étant dit, aujourd'hui on peut organiser et rendre viable un organisme avec un effort de maintenance et tout ce qu'on a dit en faveur des locataires avec des personnes qui ont des petits revenus. Ce n'est pas un miracle, mais tout simplement parce qu'une grosse part de nos revenus est versée par l'A.P.L. Et la décision prise récemment par Bercy – on en parlait tout à l'heure – n'est pas un bon coup pour tout le monde. Cela préoccupe l'ensemble des bailleurs sociaux car ils savent bien qu'une partie de la population, la plus fragile, est « solvabilisée » - c'est un mauvais terme - et peut rester dans son logement - ce n'est pas un mauvais terme, car c'est la vie de tous les jours et en particulier les plus fragiles - grâce à cette A.P.L. distribuée par la Caisse d'Allocations Familiales et par l'Etat.

C'est un vrai sujet, car j'ai toujours été très dubitatif - et 10 ans plus tard encore plus - sur les discours qui consistent à dire : « Vous comprenez, on ne peut pas faire grand chose parce qu'on

*héberge toute la misère de l'Orléanais. Donc, mes pauvres amis, notre organisme fait trois millions d'euros de pertes, a des logement que l'on ne peut pas entretenir, mais on ne s'en sortira que si jamais d'autres partagent avec nous la misère. » Je considère que ce n'est pas une bonne façon de voir les choses. En effet, présenté comme cela aux autres communes, c'est le meilleur moyen pour qu'elles bloquent tous projets de développement du logement social. N'oubliez pas que les maires là dessus ont bon dos. Ce sont les populations, les voisins. M. BRARD, vous êtes de Saint-Marceau, voulez-vous que je vous rappelle les discours qui étaient tenus à l'époque par les gens qui ne voulaient pas du Clos Rozé ? Souvenez-vous des réunions publiques où il était dit : « On ne veut pas des gens de La Source, parce que vous nous avez promis de nous les amener là ! » avec des tracts odieux sur certains de nos concitoyens. Je suis sûr que vous avez été aussi horrifié que moi en les lisant. Or, à partir du moment où l'on a dit que ce n'était pas un souci d'accueillir des habitants à faibles revenus, car il existe aujourd'hui des outils, des associations de locataires, des conseillères économiques et sociales, je pense également au Fonds Unifié Logement, au C.C.A.S., etc, qui permettent de résoudre beaucoup de situations.*

*Tous les jours, on a des personnes qui viennent nous voir en disant : « J'ai une mission d'intérim qui vient de s'interrompre et je ne sais pas quand elle reprendra. Je vais donc avoir des difficultés ». On prend en compte la situation, on n'envoie pas l'huissier, alors qu'à une époque on préférait faire l'autruche. On attendait que les choses se règlent - on ne savait pas comment d'ailleurs - et on en arrivait à des situations avec 9 % ou 10 % d'impayés. La solution est d'être actif auprès de ces personnes. Lorsqu'elles ne peuvent pas, on les maintient tout de même dans les lieux et on attend que les choses s'arrangent. En général, cela s'arrange dans la plupart des cas et ensuite les choses reprennent leur cours.*

*En revanche, il y a la situation des retraités pauvres. J'insiste là dessus car pour moi, c'est vraiment un des éléments déterminants de ces 10 dernières années. Je sais que je radote un petit peu sur ce sujet, mais c'est un élément extrêmement important. Lors de notre visite aux Genêts, M. le Maire, qui étaient là parmi les habitants ? Beaucoup de personnes âgées aujourd'hui retraitées et qui, lorsqu'elles sont arrivées dans les années 80, n'imaginaient pas finir leurs jours dans un logement social alors que c'est le cas. Il faut donc trouver des solutions. Alors, le « bouclier logement » est une première étape et on va essayer de voir si on ne peut pas aller un peu plus loin. Mais effectivement, c'est la façon de bloquer le poids du logement tout en sauvant les intérêts de l'organisme et la nécessité qu'il a à faire face aux charges, à son développement, à son entretien et aussi à l'encaissement des loyers. A partir de là, on trouve un équilibre permettant de faire face aux différents défis. Cependant, je n'ai jamais considéré le fait d'avoir une population à revenus très modestes, dès lors qu'elle était de l'ordre du tiers comme je l'ai évoqué, pouvait justifier une mauvaise gestion pour parler simplement.*

*Donc, il faut tout faire et c'est l'une de nos caractéristiques. On n'aura jamais un organisme plantureux comme il peut en exister ailleurs en France, ce qu'on appelle dans le jargon « les dodus dormants », c'est-à-dire des gens qui accumulent régulièrement des millions et qui ont un peu de mal pour les dépenser. J'ai expliqué cela à mon collègue d'Ille-et-Vilaine et à d'autres qui se trouvent être dans ces situations. Nous ne serons jamais cela. Pour ma part, je suis très sensible à l'exhaustivité des loyers que l'on a dans notre agglomération. Cela permet justement de maintenir une capacité d'hébergement pour des personnes à faibles revenus et qui travaillent ; d'autres qui ne travaillent pas pour différentes raisons mais qui ont besoin d'être logés également ; et puis des gens qui peuvent parfaitement vivre avec des loyers libres. C'est la raison pour laquelle cette statistique peut être utile sans doute à l'échelle du bassin de l'habitat, Mme BARANGER, mais en tout cas, pour moi, ce n'est pas un critère et ce ne sera jamais un critère de reporter sur d'autres ce qui pour moi n'est pas une charge, mais une caractéristique.*

*La question des logements adaptables est une très bonne question car parfois on adapte des logements et ce serait utile qu'ils puissent accueillir des personnes ayant un handicap pour faire simple ou des difficultés à se mouvoir. A ce sujet, un travail a été fait au sein de la Maison de l'Habitat pour faire ce recensement avec un ergothérapeute au niveau de l'ensemble de l'agglomération et je pense qu'il est abouti. Pour l'Office lui-même, cela représente à peu près 350 logements dont on sait qu'ils ont été adaptés faiblement ou beaucoup. Ensuite, on a 66 logements qui sont spécifiquement dédiés à des personnes handicapées moteur, c'est-à-dire un logement conçu d'une certaine façon pour qu'elles puissent y vivre. C'est très important car effectivement il y a eu une époque où, lorsqu'une personne handicapée venait sonner à la porte d'un des bailleurs de l'agglomération, elle ne savait pas si on avait une offre pouvant correspondre. Je ne dis pas que c'est parfait désormais, car je sais qu'il y a des*

*attentes encore importantes, mais enfin on a beaucoup progresser au cours de ces dernières années en mettant déjà en commun ce qui existait. Et vous avez raison de dire que c'était ignoré, que c'était une sorte de gâchis et qu'il fallait réparer cela. Et puis, cela permet aussi de bien déterminer la taille de l'effort qui reste à faire, notamment quand s'ouvre un débat. J'imagine que ce point vous est cher entre la norme 2015 qui stipule que tous les bâtiments doivent être adaptés aux handicaps, c'est quelque chose qui est lourd de conséquences et le fait qu'on travaille sur le tout ou rien ou encore de faire partout des mesures de compensation, en laissant aussi des normes de constructibilité plus ordinaires pour le reste des bâtiments. C'est un débat qui va arriver dans les années à venir, qui est très transversal en termes de bords politiques et c'était important d'avoir une idée de l'existant avant de pouvoir entamer ce débat, en tout cas pour nous.*

*A propos de la destruction des bâtiments, Mme KOUNOWSKI, je vous rappelle tout simplement que le G.P.V. a démarré avec plus de 450 logements vides. Ce chiffre n'est pas très loin des 500 logements que l'on a démolis ou vendus. On a donc essentiellement détruit des logements vides et on a surtout restauré le reste pour donner une attractivité au parc. Concernant les déplacements de personnes, j'ai dit tout à l'heure mon sentiment sur le sujet et on ne déplace pas les problèmes. A chaque fois, il faut essayer de gérer les situations les plus délicates. Je sais aussi qu'il y a de plus en plus d'habitants du secteur Parmentier ou d'autres immeubles qui veulent venir dans les logements que l'on a rénovés, alors qu'auparavant, l'O.P.H. était honni et personne ne voulait aller vivre dans ce secteur. Aujourd'hui, il est demandé et on ne peut que s'en féliciter. Maintenant, là où je vais vous rejoindre et pour essayer d'avoir une attitude positive, il faut avoir - et cela fait l'objet des débats du P.N.R.U. II - une vision souvent globale. Il y a le secteur d'intervention et des secteurs périphériques qui ne peuvent pas être ignorés dans les approches que l'on a de l'ensemble des problèmes. La seule question, qui d'ailleurs a été soulevée tout à l'heure, est que dans le P.N.R.U. II - je suis bien placé pour savoir -, on n'a pas le début du financement des 5 milliards annoncés. C'est la même inquiétude qu'évoquait tout à l'heure Isabelle BARANGER à propos des aides à la pierre déléguées par l'Etat à l'Agglomération. Aujourd'hui, cela fond comme neige au soleil, comme rarement cela s'est passé auparavant. C'est la même chose actuellement pour le renouvellement urbain, car on est déjà dans l'attente de savoir si on pourra complètement terminer les opérations que l'on a commencées dans le P.N.R.U. I. D'ailleurs, je me félicite tous les jours que l'on ait avancé sur la Convention Territoriale de l'Argonne car je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui on serait capable de savoir si on la finalise ou pas. Quant au P.N.R.U. II qui va arriver, on en est pour l'instant aux grands principes, mais je peux vous dire que tous les acteurs concrets au plus haut niveau qui connaissent le sujet sont inquiets sur la problématique.*

*Je pense avoir répondu à l'essentiel des interrogations sachant effectivement que la principale a été dite par M. LEBRUN : ce n'est pas une communication sur le logement social, on vous a trompé, mais une communication sur l'O.P.H. Je rappelle que l'habitat est traité dans le cadre d'une politique d'agglomération et beaucoup des questions posées, c'est Isabelle BARANGER dans une autre enceinte, avec le Président, qui en ont les clés, même si nous sommes évidemment intéressés par ce qui se passe sur notre ville, tandis que l'O.P.H., la Ville en est la tutrice. C'était donc important de faire ces points réguliers devant vous, notamment parce que le soutien et l'engagement financier de la Ville et de l'Agglomération, comme cela a été rappelé tout à l'heure, sont très importants.*

**M. le Maire** – *Merci M. CARRE. Juste quelques mots car je ne voudrais pas trop prolonger le débat, nous avons aussi d'autres délibérations.*

*Tout d'abord, je voudrais vraiment saluer chaleureusement et remercier à la fois Olivier CARRE, le Président des Résidences de l'Orléanais et Thérèse SUIRE, ainsi que l'ensemble des administrateurs de l'O.P.H. dont Michel RICOUD qui est ici, sans oublier l'ensemble des personnels de l'O.P.H. qui font depuis des années un énorme travail. Le directeur de l'O.P.H. est présent ce soir dans les tribunes et je voudrais qu'il remercie en notre nom l'ensemble des agents qui se dévoue et qui le font parfois d'ailleurs dans des situations pas toujours faciles, on en a bien conscience.*

*Comme vous l'avez tous dit de manière pratiquement unanime, un énorme travail a été fait sur la transformation des Résidences de l'Orléanais. Il en reste, donc ce n'est pas une autosatisfaction déplacée de notre part. C'est le constat qu'effectivement, dans une situation qui était particulièrement dégradée, quand la volonté politique s'affirme et qu'elle y met les moyens, ce qui a été le cas vous l'avez toutes et tous dit, il y a des résultats et c'est ce qui m'importe. Par rapport à nos concitoyens qui parfois*

sont dans le doute de la capacité politique à faire évoluer les choses, dans le doute voire le rejet sur la classe politique - disons les mots tels qu'ils sont -, je veux simplement ce soir, au travers de ce débat, donner cet exemple. C'est une évolution impressionnante et comme je l'ai dit ce matin où nous étions, M. CARRE et quelques-uns d'entre vous, à La Source dans le secteur des Genêts, on est heureux de voir l'évolution, mais ce n'est pas pour cela qu'on en tire un sentiment encore une fois de satisfaction déplacée. Cependant, je crois qu'on peut être assez fier du travail réalisé. Il en reste, Mme CARRE en a donné des exemples, notamment bien sûr au travers de la mise en œuvre de la Convention Territoriale de l'Argonne, le quartier Gare bien sûr qui engage, Mme PARAYRE, sa mutation. Il y a aussi d'autres secteurs qui demandent, M. BLANLUET, je vous rassure, que l'on poursuive. L'objectif est effectivement de poursuivre et d'achever cette remise en état, cette modernisation, cette transformation et le quartier des Blossières n'a pas été en reste même si on n'en parle peut-être moins que le Grand Projet de Ville à La Source ou la Convention Territoriale à l'Argonne. Comme nous l'a montré tout à l'heure M. CARRE, il y a eu une transformation en profondeur, ce qui est notre justification. Si nous sommes simplement dans l'accompagnement de réalités qui sont parfois et souvent difficiles, je ne suis pas sûr qu'on ait une grande utilité. Là, je pense qu'il y a eu et qu'il continue d'y avoir une grande utilité.

Il en reste à faire et pas uniquement sur les travaux lourds. C'est là où je vous rejoins M. RICOUD. C'est un des points d'ailleurs qu'a souligné dans sa conclusion Olivier CARRE : maintenir le redressement financier car s'il n'y pas cela, on repartira dans le fond. La clé est là. Mais derrière ça et justement en raison de tout ce travail réalisé, il en faut maintenant davantage et cela a déjà commencé depuis des années, ce n'est pas nouveau. Cela concerne encore plus le quotidien, la réactivité, j'allais dire parfois ce qui peut paraître comme du détail. De l'extérieur, cela peut paraître du détail, mais lorsqu'on le vit tous les jours, ce n'est plus du tout du détail, mais cela devient vraiment un gros problème. Comme je le disais aussi ce matin, le jour de l'inauguration, tout le monde est content, c'est beau, c'est bien entretenu. Avant qu'on arrive, on a sûrement fait passer les engins de propreté – je ne suis pas naïf, je sais comment cela se passe -, mais c'est tous les jours ou régulièrement qu'il faut que ce travail se fasse et là encore, je rends hommage aux équipes des Résidences de l'Orléanais qui le font. Et je dis que notre responsabilité est de concentrer ces moyens pour faire en sorte qu'on fasse toujours mieux dans cette réactivité et dans cette prise en compte des besoins.

Cependant, je dis aussi qu'on ne peut pas nous demander tout non plus. Il faut que chacun se prenne en charge. Prenons l'exemple des poubelles. C'est aussi à chacun dans la vie collective de faire l'effort pour que les locaux à poubelles soient utilisés comme il convient. Il s'agit donc là de comportements. On emploie de grands mots comme les comportements citoyens, mais ce sont tout simplement des comportements de bon sens et de respect des autres. Je préfère utiliser ce terme de respect des autres. C'est souvent dans ce type de situation où la grande majorité est embêtée par une petite minorité. Alors, on y veille aussi et ce n'est pas toujours facile. Et ce n'est pas propre au logement social, c'est un comportement généralisé. J'en profite pour dire que nous faisons tout ce que l'on peut et je crois même au-delà, mais il faut aussi que chaque citoyen comprenne qu'il a également sa part de responsabilité et de respect des autres dans la collectivité.

Comme cela a été précisé, cette transformation a nécessité de gros moyens financiers. M. le Président de l'Agglo a apporté son écot massif ainsi que la Ville d'Orléans, sans oublier la part de l'Etat. A ce sujet là d'ailleurs, le nom d'un ministre a été cité, à juste titre, celui de Jean-Louis BORLOO. C'est vrai qu'à l'époque et au-delà simplement de la question purement financière qui est essentielle, on a été fortement soutenu par cette détermination, par cette volonté, j'allais dire, cette envie. Je me souviens de Jean-Louis BORLOO venant signer la convention G.P.V. au petit matin à La Source. Vous vous en souvenez Michel RICOUD ? il y avait une petite manifestation sympathique ...

(réaction hors micro de M. RICOUD).

**M. le Maire** – Ce n'était pas vous, mais tout « fout le camp » ! Enfin, il y avait une manifestation et au grand dam du Préfet de l'époque, le ministre s'arrête au milieu des manifestants ...

(réaction de M. RICOUD).

**M. le Maire** – C'était bien vous !

*(rires dans l'hémicycle).*

**M. le Maire** - *Il s'arrête au milieu et le Préfet se dit : « Oh là là, que va t-il se passer ? ». Cela s'est bien passé. Il nous a simplement mis l'horaire complètement en l'air, ce qui n'était pas grave, mais il a pris le temps de discuter. Cela montre également le sens des réalités. C'est peut-être aussi parce que Jean-Louis BORLOO a été maire avant et qu'il avait le sens des choses et du terrain.*

*Pour en revenir à nos affaires, aujourd'hui mes chers collègues, le problème qui se pose est de savoir, Mme BARANGER l'a dit avec d'autres, si nous allons continuer à être soutenu. En effet, on peut déployer tous nos efforts, on peut y mettre beaucoup de moyens, mais la part de l'Etat a été conséquente et si celle-ci vient à faire défaut, les temps seront difficiles. A propos de la question relative à la continuation C.G.L.L.S., et M CARRE n'a pas insisté là dessus par la pudeur qu'on lui connaît, il est vrai aujourd'hui que les fonds prévus et actés par la C.G.L.L.S. – et cela a été inscrit sur une des vues si vous avez bien regardé – tardent à entrer dans les finances de l'O.P.H. Ce sont donc à la fois des questions très concrètes de trésorerie qui se posent et plus fondamentalement la suite, notamment au travers d'un éventuel programme A.N.R.U. Il dont on parle beaucoup, mais qui pour l'instant a bien du mal à sortir.*

*Pour le moment, on est encore sur la lancée et cela se voit au travers des opérations dont on a parlé, mais le travail n'est pas terminé. Et qui plus est, j'ajoute qu'en termes économiques, au-delà de la dimension sociale et humaine nécessaire, ce sont de bons investissements car il y a à la clé des entreprises qui travaillent, donc de l'emploi. De plus, il y a derrière tout cela aussi, parmi d'autres choses, de la transformation, de la modernisation des logements notamment, Mmes CUGNY-SEGUIN et BARRUEL, des économies d'énergie. Donc, tout cela ce sont des jeux gagnant-gagnant. Il faut que l'on ait les moyens de poursuivre cela et aujourd'hui, c'est malheureusement loin d'être complètement assuré.*

*Je termine avec un point que vous avez tous évoqué, au moins implicitement. Il a été question de la part du logement social de l'ordre de 28 %. Or moi, je me souviens aussi de raisonnements qui consistaient à dire – pas parmi nous d'ailleurs, mais de personnes de bonne foi de l'extérieur - : « Ne montez pas trop la part du logement social, parce que c'est quand même un peu embêtant tout cela ». Je dis les choses telles qu'elles se disent aussi. Je n'entends plus cela ou pratiquement pas. J'y vois parmi d'autres raisons un facteur très important et on l'avait dit dans tous les débats sur le logement et le logement social en particulier : l'image. Cela peut paraître secondaire, à la marge, superficiel, mais un certain nombre de nos concitoyens avait et peut-être a encore cette image ou cette corrélation fautive : logement social = problèmes. Donc, il faut en faire mais pas trop ! Interrogeons-nous sur le pourquoi de cette image. Ce n'était pas une lubie particulière de la part d'un certain nombre de nos concitoyens, mais effectivement des logements dégradés, vétustes voire insalubres avec différents problèmes liés à des micro quartiers, notamment des problèmes de sécurité, de délinquance, de trafics divers, etc. En revanche, lorsqu'on transforme ces logements, lorsqu'on reprend les pieds d'immeubles, vous avez parlé des résidentialisations, lorsque les gens sont plus tranquilles – je ne dis pas que tout est parfait, évidemment que non – cette image différenciée s'estompe. Je défie quiconque, si l'on ne mettait pas les plaques « Résidences de l'Orléanais », de savoir qu'il s'agit de logements sociaux. Et peut-être que l'une des principales réussites de ce qui a été fait et dit ce soir, c'est cela ! Avant, le logement social, c'est une grande tour ou une barre et si possible complètement dégradée. Et comme il a été dit par plusieurs d'entre vous située très loin. Aujourd'hui, il y a des barres et des tours, qui sont rénovées et dont les logements sont bien à l'intérieur, n'est-ce pas Mme SUIRE, qu'ils sont superbes ! Et puis l'extérieur se fond dans le paysage.*

*Voilà, il faut continuer, mais l'abnégation et la détermination d'Olivier CARRE n'ont pas de limites. Je le sais bien et je l'en remercie encore une fois et l'on va pouvoir achever cette modernisation lancée il y a maintenant un certain nombre d'années et ensuite continuer tout le temps à entretenir, à prévenir les dégradations et au travers de cela faire en sorte que nos concitoyens en soient satisfaits.*

*La charte de la qualité, je n'en ai pas parlé, mais oui M. RICOUD, cela va dans la logique de ce qu'on a dit : toujours remettre l'ouvrage sur le métier, on est d'accord.*

*Mes chers collègues, merci pour ce débat de grande qualité et maintenant, je vous propose d'en venir au point suivant qui est également important, parfois un peu technique et austère mais aussi essentiel : le Plan Local d'Urbanisme.*

## DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### N° 6 – Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

**M. CARRE** – *On ne va pas revenir sur l'ensemble du document qui a fait l'objet de plusieurs présentations. Ce soir, on arrive à la dernière phase : la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.*

\*  
\*       \*  
\*

*Présentation d'un power point par M. CARRE.*

\*  
\*       \*  
\*

**RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES  
SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME**

**- APPROBATION -**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2013**



**M. CARRE** – Voici le rappel du calendrier. C'est la conclusion de moins de deux ans - ce qui est une grande performance pour une ville de la taille d'Orléans - de concertation, d'ajustements, d'élaboration, de travail patient d'examen de chacune des parcelles sur lesquelles les habitants pouvaient s'interroger, mais aussi un certain nombre d'institutionnels. Tout ce travail a amené à un bilan de concertation, un projet de P.L.U. et puis surtout une enquête publique. Sur ce type de sujet, l'enquête publique est toujours redoutable certes pour ceux qui déposent, c'est-à-dire nous, mais surtout pour le commissaire enquêteur car par définition, il a à dénouer des tas de situations qui, si elles ne sont pas dans le cadre général, sont souvent assez inextricables et donc son appréciation des choses est un point qui nous est extrêmement utile. C'est en effet ce qui nous permettra nous-même d'affiner la règle et donc de faire en sorte que tel ou tel point qui n'avait pas été vu - il y a des centaines de milliers de parcelles sur Orléans -, le voisin l'a vu. Donc il est important que cela nous soit ramené pour encore une fois affiner ce texte de 2 500 pages ! C'est pour montrer l'ampleur du travail.



## 2 LES LIGNES DE FORCE DU P.L.U. D'ORLÉANS ...


**Renforcer la compatibilité avec les documents supracommunaux**  
A travers l'intégration des enjeux du SCOT, la prise en compte de la production de logements du programme local de l'habitat, la déclinaison du plan de déplacements urbains par les périmètres de 300 m autour des stations de tram...

**Développer ensemble l'intensité urbaine et la densité végétale**  
Via les outils « coeurs de jardin », « d'emprise jardin », les protections des arbres isolés et espace boisés classés coordonnés aux réévaluations ciblées des droits à construire et bonus de constructibilité liés à la performance énergétique...

**Anticiper la ville résiliente, responsable face au risque d'inondation**  
A travers l'orientation d'aménagement « Val Ouest », la prise en compte des porter à connaissance de l'Etat dans le règlement et les annexes du P.L.U., afin d'assurer la « passerelle juridique » avec le futur plan de prévention du risque d'inondation...

**Marquer la qualité urbaine dans les gènes de la ville**  
Via les orientations d'aménagement « Clôtures et ambiance urbaine » et « Façades de Loire », une meilleure articulation avec les zones de protection du patrimoine et le plan de gestion « U.N.E.S.C.O. Val de Loire »...

Approbation du Plan Local d'Urbanisme - Conseil Municipal du 25 octobre 2013



**M. CARRE** - Les lignes classiques de ce P.L.U., je vous les rappelle sommairement :

- Renforcer la compatibilité avec les documents. Cela doit d'abord se raccorder au Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.). Orléans est par construction au cœur de l'agglomération et il est évident que l'ensemble des analyses qui ont présidé à l'élaboration du S.C.O.T. et les projections qui y sont faites, doivent être incluses à l'intérieur du document, mais cela vous le saviez déjà.

- La tonalité, assez partagée d'ailleurs je crois, de la notion de ville jardin. Cela peut paraître très poétique ou de la communication, mais dans la réalité, ce sont des règles très précises.

C'est par exemple le fait qu'on incite les promoteurs à préserver les arbres, notamment les arbres majeurs, en renforçant leur capacité à construire, dès lors qu'il y a préservation du végétal. C'est la végétalisation de toute une série de clôtures. Autre exemple, l'atmosphère dans la ville ne peut pas être la même quand on se balade entre deux murs de béton ou si ces murs de béton étaient recouverts de vigne vierge. Ce sont tous ces détails là qui sont inscrits dans le règlement et qui amènent à façonner la Ville. Au début, cela paraît être un peu abstrait, dans un processus très lent, parce que c'est touche par touche, mais c'est un peu comme le ravalement de façades dans le centre-ville. On a commencé un jour, en mars 2002, à donner cette impulsion. Cela a mis un certain temps à se mettre en route et puis ce sont quelques façades. Or, 10 ans plus tard, c'est l'ensemble du cœur de ville qui a été complètement transformé. Sur le long terme, ce type de politique, malgré quelques exceptions, M. LEBRUN – ce n'est donc pas la peine de revenir sur le sujet – finit par avoir une véritable incidence sur la façon dont la Ville se construit, se perçoit et donc est vécue par ses habitants, mais aussi par ceux qui viennent de l'extérieur et qui y trouvent un attrait ou parfois un rejet, si les choses ont été mal faites.

Cette notion de ville jardin est très importante car elle est aussi la marque et la consécration d'une histoire d'Orléans qui a beaucoup privilégié son parcellaire horticole. Aujourd'hui, c'est une de ses originalités : les circuits de venelles qui peuvent exister ; les plus récentes comme à La Source ou les plus anciennes et traditionnelles comme à Madeleine ou dans le quartier Saint-Marc. Tous ces éléments là font



*une des singularités d'Orléans et donc préserver cette atmosphère d'un développement de promotion est quelque chose d'important. Il faut que la Ville se construise mais pas n'importe où et principalement sur les rues plutôt qu'en cœur de jardin par exemple ou en cœur d'îlot. Cela faisait partie des points forts que le P.L.U. permet de régler.*

*- Anticiper la ville résiliente et faire qu'on soit prêts face aux risques d'inondation. C'est une des singularités évidemment du Val de l'ensemble de l'Orléanais entre le Loiret et la Loire. On sait qu'en cas de survenance de crues, ces territoires sont très vulnérables. Or là, on a anticipé une évolution à venir du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (P.P.R.I.). Au lieu d'avoir une logique où on gèle des territoires pendant des décennies, il vaut mieux avoir une logique qui vise à construire la Ville - j'allais dire urbaniser, mais tout de suite cela sous-entend qu'on bétonne tout, ce n'est pas du tout cela - on organise la trame viaire, on organise l'arrivée des flux et surtout on organise, par l'architecture adaptée, la construction de bâtiments, qui évidemment ne pourront pas être occupés pendant que la crue arrive. Cependant, la crue dure un certain nombre de jours et après l'eau reflue. C'est à ce moment là que les bâtiments sont à nouveau praticables sans avoir été altérés par la crue. Voilà le principe de la résilience, le retour après une catastrophe à un état normal, naturel et post-crise. Il y a tout un travail qui a été fait avec le CEPRI, des ingénieurs, la Ville, des architectes et aujourd'hui, on a des cahiers des charges qui sont assez précis dans ces domaines, y compris dans les aménagements urbains. Cela permet justement de définir des orientations d'aménagement et de développer des projets à l'intérieur de ces territoires qui jusqu'à présent étaient un peu entre-deux, c'est-à-dire qu'on ne pouvait pas du tout construire et puis de façon un peu anarchique, il y avait des lotissements qui se mettaient dans des parcelles qui elles avaient échappé au gel. Cela ne fait pas de la bonne ville, il vaut mieux avoir une vision d'ensemble et c'est ce qu'on a pu conclure avec l'Etat et le commissaire enquêteur. Même s'il a fait une remarque sur ce sujet, il admet cette orientation.*

*- Marquer la qualité urbaine dans les gènes de la Ville. C'est ce que j'ai évoqué et donc là, on est sur la continuité de documents et l'inscription dans le P.L.U. de documents tels que la Z.P.P.A.U.P. ou autres et qui justement ont permis d'affiner tout cela.*

## 3 ... AJUSTÉES APRES L'ENQUÊTE PUBLIQUE



### Améliorer l'intégration des projets

Création d'une orientation d'aménagement « Dessaux », modifications du zonage afin de tenir compte de projets en cours de gestation, précisions apportées sur plusieurs points (Loi Barnier...), amélioration de l'intégration des Z.A.C...

### Consolider l'articulation des protections du patrimoine ligérien

Amélioration de l'interface entre le P.L.U. et les protections existantes, recalage de hauteurs afin de tenir compte du paysage de coteau, mise à jour des données liées au risque d'inondation fournies par l'Etat...

### Ajuster les dispositifs de protection et d'incitation

Adaptation d'espaces boisés et de coeurs de jardin, afin de prendre en compte des projets de particuliers, précisions apportées au règlement sur l'articulation des protections, élargissement des possibilités de bonification de constructibilité...

### Fluidifier la structure du document

Refonte du rapport de présentation désormais en trois tomes, améliorations de la lisibilité du document (nouvelle légende, etc.), amélioration de l'articulation juridique de plusieurs dispositions du règlement, correction d'erreurs matérielles diverses...

Approbation du Plan Local d'Urbanisme - Conseil Municipal du 25 octobre 2013

**M. CARRE** – *On a amélioré certains projets. L'Agglomération notamment s'est émue de voir la partie nord d'Orléans - environ 20 % du projet Dessaux concerne Orléans -, car eux-même avaient avancé assez récemment et c'était donc important que tout cela se recale.*

*Consolider les protections du patrimoine ligérien.*

*On a ajusté les processus que j'ai évoqués tout à l'heure entre les parties boisées et les capacités à construire, la préservation de certains arbres. Là aussi, c'est toujours un sujet délicat du fait que certains arbres se situent sur des propriétés privées. Alors, je ne vais pas reprendre la métaphore de « la façade qui appartient à celui qui la regarde » - elle m'a été rappelée il n'y a pas longtemps, M. le Maire -, l'arbre qui est à l'intérieur d'un terrain privé, mais qui est vu par tout le monde et qui de plus donne vraiment une allure au quartier, cet arbre appartient complètement au paysage et il doit être préservé, même si c'est compliqué d'aboutir à un classement. Donc tous ces éléments là, en plus de toutes les caractéristiques de constructibilité que j'ai évoquées tout à l'heure, ont été affinés.*

*Enfin, il y a eu des recommandations sur la structure du document, mais cela était très bien.*

## 4 UN DOSSIER DE P.L.U. DÉSORMAIS STABILISÉ

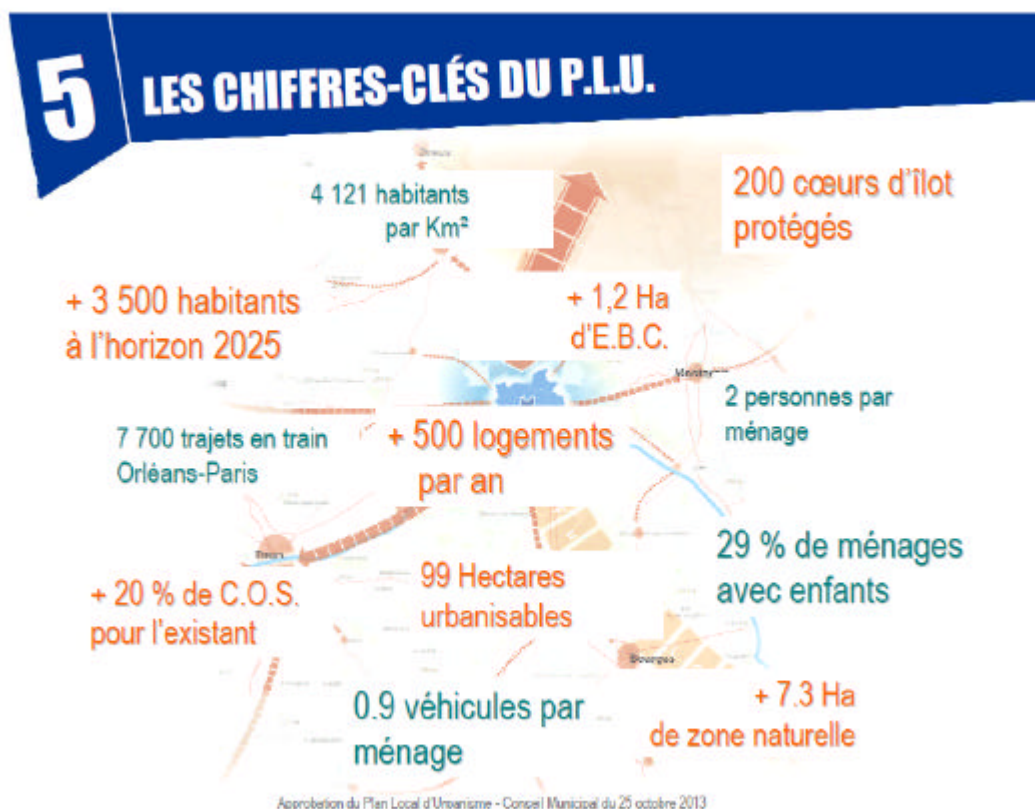


Approbation du Plan Local d'Urbanisme - Conseil Municipal du 25 octobre 2013

**M. CARRE** – *Le dossier est maintenant tout à fait présentable. L'objectif est qu'il résiste à l'épreuve du recours qu'il peut y avoir sur un permis de construire et vous savez que c'est tout à fait possible. Ceci étant dit, à chaque fois pour l'instant, la Ville d'Orléans a toujours obtenu gain de cause dans le Plan d'Occupation des Sols. Je vous avais d'ailleurs expliqué que c'était une des raisons pour laquelle je voulais que l'on fasse le P.L.U. le plus tard possible afin que la législation soit elle-même stabilisée. C'est ainsi que le document va pouvoir être ouvert.*

*J'insiste sur le fait que j'ai été assez étonné, compte tenu encore une fois des centaines de milliers de parcelles qu'il y a sur Orléans, par le faible nombre, non pas de personnes qui se sont manifestées - il a été très regardé et le commissaire enquêteur que je salue dans la salle pourrait mieux le détailler que moi - mais par les points délicats où il a fallu trancher. Il y a en eu relativement peu – j'en ai une quarantaine en tête – par rapport aux 2 500 pages et aux 60 000 foyers habitant dans la Ville. En dehors du fait que le document était bien construit – et là je félicite les équipes, Nathalie RAVRAT et Grégoire BEDOIN – il s'avère que finalement les habitants se le sont appropriés et qu'il a résolu de lui-même, par sa consultation, beaucoup de problèmes que les gens se posaient et qu'ils pouvaient même avoir d'ailleurs dans le document antérieur et qu'ils n'ont plus grâce à cette nouvelle écriture.*

*Je pense que c'est un des points qui doit tous collectivement nous rassurer quant à la robustesse du document.*



**M. CARRE** – Voici un rappel des chiffres-clés, mais je pense que vous les connaissez. En vert, les éléments de base et en orange, les éléments clés qui ont présidé aux décisions réglementaires que l'on a adoptées.

**M. le Maire** – Merci beaucoup M. CARRE. Y a-t-il des interventions ? Mme SAUVEGRAIN me dicte les différents noms.

Mme CUGNY-SEGUIN, vous avez la parole.

**Mme CUGNY-SEGUIN** – Je salue ce P.L.U. qui travaille avec la nature et non contre la nature. J'aime beaucoup le terme de ville-jardin, parce qu'il associe un aspect urbain au capital naturel.

Un P.L.U. est un engagement pour le long terme. On y fixe en fait des fonctions urbaines et on a une vision de la ville pour le long terme. C'est donc un acte important. De plus, c'est un acte d'intégration des politiques. On les a vues : la résilience, le développement de l'intensité urbaine, la place du végétal, la qualité urbaine. C'est donc une vision importante de la ville puisqu'elle est un ensemble de fonctions.

Tout d'abord, je dois saluer l'importance du lien complémentaire qu'il y a eu entre le plan biodiversité et ce P.L.U. On a parlé des cœurs d'îlots, des arbres remarquables dont certains sont des arbres à cavité pour lesquels ce sont des lieux de préservation pour la biodiversité. On a parlé aussi de la question des paysages : la beauté d'un lieu. Cela est en liens directs non seulement avec la biodiversité et l'urbain, mais aussi la qualité de vie et le bien-être des habitants. On ne peut être fier d'un territoire que s'il est beau. Enfin, cela contribue à la fierté et à l'identité d'un territoire.

De plus, je tiens à saluer le fait que ce P.L.U. s'inscrit dans un ensemble de documents. Ce n'est pas un empilement, ce ne sont pas des poupées russes, mais il s'agit d'un puzzle et chaque pièce dans un puzzle a sa place. Il y a le S.C.O.T. et d'autres documents comme par exemple sur les

*inondations, sur l'eau, la Z.P.P.A.U.P. Il y a aussi le schéma de cohérence des espaces régionaux au niveau de la biodiversité : la trame verte, la trame bleue. Il va y avoir le plan biodiversité de l'Agglo. Donc, c'est un puzzle où chaque pièce a son importance. Et c'est la complexité de ce système qui en fait la richesse.*

*Je voudrais également saluer la place qui a été donnée à des éléments comme par exemple le bras de Bou et le bras des Montées, des zones humides qui sont classées, je crois, en zone N avec un haut niveau de protection. D'une façon générale, les zones humides sont très bien protégées dans ce document. L'agriculture urbaine a aussi également sa place et on sait combien l'agriculture urbaine est importante notamment avec le Val.*

*Donc, si je devais conclure – la soirée a été longue ...*

*(rires dans l'hémicycle).*

**M. le Maire** – *C'était une bonne nouvelle !*

**Mme CUGNY-SEGUIN** – *J'ai oublié combien les Conseils Municipaux pouvaient être longs !*

*Je pense que ce P.L.U. démontre qu'il est possible de penser densité, végétation et biodiversité. Il est possible d'associer les deux pour le bien-être des habitants. En cela, c'est intéressant parce que la végétation, ce sont les lieux de respiration. On peut en même temps préserver une structure comme les venelles qui sont issues du parcellaire horticole, et aussi avoir une vision urbaine plus intense avec des espaces urbains de très bonne qualité.*

**M. le Maire** – *Merci Mme CUGNY-SEGUIN. La parole est à M. LEBRUN.*

**M. LEBRUN** – *En fait, si j'ai bien compris, c'est bientôt fini ! (rires).*

*Le P.L.U. tel qu'il nous est présenté est à l'image du centre-ville, c'est-à-dire bien pavé de bonnes intentions : l'augmentation de l'offre de logements, les transports collectifs, les économies d'énergie, l'environnement, la cohésion sociale, la mixité, le rayonnement et le dynamisme économique. Je ne vous cacherais pas que j'ai regardé un peu en diagonale certaines choses car c'est quand même assez fastidieux et je n'ai pas que cela à faire ! On a regardé cela à plusieurs et on a quand même vu qu'il y avait beaucoup de choses que l'on disait et qui n'étaient pas prises en compte.*

*Sur le logement, il y a évidemment une augmentation de l'offre et dans le même temps, toujours une demande aussi importante. Et nous, on pense qu'il y a plusieurs leviers de la Ville. D'une part, soit on construit plus, soit on réquisitionne. D'autre part, il serait important qu'il y ait une politique volontariste de préemption qui permette de faire baisser le prix du mètre carré sur la Ville.*

*Ensuite, sur les transports, il y a évidemment la question du franchissement de la Loire qui nous paraît important car aujourd'hui, on est en dessous des besoins. Quant à la place de la voiture en ville, cela mériterait d'ailleurs une réflexion plus approfondie, car on ne peut pas favoriser les modes doux et laisser toujours autant, voire plus, de place à la voiture. Il faut un réseau continu et sécurisé de pistes cyclables. Au sujet de la traversée de la Loire à vélo, il y a plus d'Orléanais qui circulent en vélo qu'en bateau. C'est bien qu'il y ait des aménagements pour les bateaux, mais pour les vélos, il en faudrait plus. Comme je le disais à propos du projet de la passerelle qui est encore aujourd'hui d'actualité, beaucoup de personnes en parlent. Le pont Royal reste toujours un point noir de la circulation. A propos du vélo, je crois qu'il ne faut pas avoir à l'esprit que c'est uniquement pour se promener, c'est aussi pour travailler et faire ses courses. Je le dis parce que moi par exemple, je suis comme un certain nombre de personnes sur le pont Royal, il y a une voie qui est libérée le dimanche pour faire du vélo, sauf que c'est le seul jour où je ne passe pas le pont en vélo en fait.*

*(rires).*

**M. LEBRUN** – *Je ne suis pas le seul dans ce cas là !*

*(réaction hors micro de M. CARRE).*

**M. LEBRUN** – *Comme cela avait été évoqué pour la rue des Carmes avec la voie unique du tram, sur le pont Royal, on pourrait y réfléchir car il y a vraiment des besoins urgents. Dans le même temps, réfléchir à cette utilisation du pont parce que c'est surtout un pont qui sert à amener aujourd'hui des voitures en ville. Il y aurait peut-être besoin d'une réflexion approfondie là dessus.*

*Le contournement de la ville pour qu'on y vive mieux. A l'ouest, on propose la gratuité de l'autoroute. Je le dis parce qu'on rentre bientôt en campagne électorale et lors de la dernière campagne, M. LEMAIGNEN en avait parlé alors peut-être qu'il va en reparler, je ne sais pas ! Par ailleurs, le subfluvial à l'est et on sait qu'il y a des propositions là dessus. Nous réclamons aussi, en liaison avec d'autres communes de l'agglomération, des aménagements sur les lignes de bus ainsi que la création de couloirs dédiés aux bus, notamment sur les mails car à l'ouest, il n'y en a pas. Et puis, vous n'êtes pas sans savoir qu'on réclame aussi la gratuité des transports urbains. C'est une question qui lie les questions sociale, économique et écologique. Par exemple et là, c'est à l'attention de M. FOUSSIER que je le dis, dans les villes où les transports en commun sont gratuits, la fréquentation des commerces en ville augmente. Vous pouvez le vérifier et je ne suis pas sans en parler avec les commerçants que je rencontre.*

*Alors, tout cela amène évidemment à l'environnement, car l'environnement, c'est aussi ce qui nous environne. Il est vrai qu'à Orléans, il y a du vert. Lorsque j'invite des proches non orléanais à venir à Orléans, ils me disent effectivement il y a du vert à Orléans.*

*(réaction hors micro dans l'hémicycle).*

**M. LEBRUN** – *Il y a des Verts aussi ! Mais la ville-jardin, à la Motte Sanguin, a rétréci et il y a moins de vert. Le traitement du territoire, de la terre progresse avec les uns et les autres sans pesticide. D'ailleurs, j'avais souligné il y a quelque temps la présence d'herbes dans les caniveaux, ce qui empêchait l'eau de circuler. Cela avait fait sourire et depuis, l'herbe a été retirée. Donc, finalement ce n'était peut-être pas un mal.*

*Il y a des projets importants qui semblent être évacués et repoussés, tels que l'aménagement de la tête nord du pont de l'Europe, le réaménagement du quartier Gare. Dans ce quartier, nous vous proposons une alternative au projet d'ARENA sur l'ancienne gare de marchandises avec la construction d'un complexe sportif ouvert à tous, un projet qui apporterait un nouveau souffle au quartier avec le départ de la prison. Développer et favoriser les services à la population doit être un élément du Plan Local d'Urbanisme.*

*Sur la cohésion sociale et la mixité, c'est un tableau contrasté sur lequel nous nous interrogeons quant à la politique de la ville. D'un côté, un G.P.V. à La Source qui, malgré certaines critiques, est une réussite indéniable pour la mixité et la cohésion sociale. De l'autre, le risque de rendre monolithique le centre-ville. Je crois qu'il faut faire attention à ce que le centre-ville ne devienne pas un musée où chaque chose serait rangée à sa place, sans qu'aucune poubelle ne dépasse. Il faut laisser vivre le centre-ville.*

*(brouhaha dans l'hémicycle).*

**M. LEBRUN** – *Et à l'extrême, des quartiers neufs mais sans vie aujourd'hui comme l'îlot de la Râpe, le boulevard de Châteaudun, etc.*

*Nous souhaitons enfin que l'Eco-quartier des Groues soit construit à partir des souhaits des habitants aux alentours et non uniquement leur demander leur avis sur ce que les villes concernées souhaitent.*

*Je ne vais pas m'attarder plus, mais je tiens à dire que pour nous il y a des choses qui ne sont pas prises en compte. On pense effectivement qu'il y a encore de la place pour y mettre des choses et donc on s'abstiendra sur cette délibération. Merci.*



**M. le Maire** – La parole est à Mme BARRUEL.

**Mme BARRUEL** – Je tenais d'une part à remercier Olivier CARRE pour sa présentation et bien sûr aussi les services. Je sais que cela a été un gros travail auquel j'ai pu participer à quelques réunions.

D'autre part, au vu du nombre de réunions qui ont eu lieu sur l'élaboration de ce P.L.U., je tiens à dire qu'il a vraiment été fait de façon participative avec deux forums citoyens et beaucoup de réunions.

J'appuierai simplement sur ce qu'a parfaitement décrit Marie CUGNY-SEGUIN, donc je ne vais pas paraphraser. Il est vrai qu'on souhaite le développement harmonieux de notre Ville, on souhaite voir arriver de nouvelles populations – je pense aux populations étudiantes -, on souhaite que de jeunes ménages et de jeunes familles continuent à habiter en centre-ville. Il est important aussi de pouvoir offrir aux Orléanais une ville-jardin qui se développe en respectant effectivement tout ce qu'on a souhaité faire autour de la trame bleue, la trame verte. C'est vraiment quelque chose qu'on peut remarquer et souligner.

Ce qui m'a semblé intéressant dans cette élaboration du P.L.U. au sein des réunions et Olivier CARRE la dit tout à l'heure, c'est que l'on ne construit pas n'importe comment. En effet, on peut construire dans ces fameux cœurs d'îlots, on peut autoriser des promoteurs à faire de nouveaux immeubles, mais on continue à végétaliser. En fait, on compense en gardant effectivement ce caractère de ville-jardin.

**M. le Maire** – La parole est à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Le P.L.U. est un document important puisque c'est un document stratégique pour la Ville, qui cherche à anticiper et à accompagner le développement de notre Ville dans les années qui viennent. C'est aussi un document important pour les habitants puisqu'ils sont directement concernés par ces perspectives et par les réglementations d'urbanisme qui s'y réfèrent.

La question qui nous est posée ce soir est la suivante : Le P.L.U. d'Orléans est-il à la hauteur des enjeux qui sont ceux de notre Ville ? Et la réponse que nous apportons est : pas tout à fait à la hauteur de ces enjeux. Alors, il y a plusieurs niveaux d'enjeux, je dirais, dans un document comme celui-ci.

Premièrement un enjeu de participation démocratique. Je renvoie ici à la forme du P.L.U. Cela a déjà été évoqué par plusieurs intervenants lors du débat et c'est vrai que cela pose quand même problème. Dans le rapport d'enquête, le commissaire enquêteur souligne la complexité du dossier, son caractère très volumineux et son écriture hétérogène, probablement à plusieurs mains, je cite : « Des passages répétitifs, dispersés, confus ne facilitent pas la découverte du contenu. La profusion de renseignements rebute le lecteur. On se rend compte que les thèmes ont été traités par des agences différentes et qu'ainsi le dossier souffre d'un manque d'unité tant dans la qualité du fond que de la forme, sans parler de la syntaxe. »

Alors, ce manque de cohérence et cette complexité que rien ne vient réduire, ainsi que les informations qui sont disséminées dans les différents volumes qui composent le P.L.U., n'en font pas un objet facile à approprier par les habitants et c'est vraisemblablement d'ailleurs, me semble-t-il, une des raisons de la très faible participation : 0,016 %, cela ne fait pas beaucoup quand même, M. CARRE !

**M. CARRE** – 0,016 %, ce sont les réclamations !

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Très faible participation parce qu'il y a eu relativement peu de personnes qui se sont déplacées. C'est mentionné : moins de 1 000 ! Ce n'est pas beaucoup et cela a été souligné dans le rapport d'enquête. D'ailleurs, le commissaire enquêteur cherche des explications pour justifier cette faible participation. C'est dommage parce que c'est un document qui a vocation justement à susciter un débat démocratique. Je pense qu'une présentation plus simple, des éléments pédagogiques auraient permis d'avoir une véritable implication des habitants sur ce qui va construire leur avenir et l'avenir de leur Ville dans les années qui viennent.



*Sur le fond, plusieurs remarques. D'abord, la Ville se donne comme objectif de construire 500 logements par an, d'où ma première question. Quelle est la politique d'équipements, de mobilité, de services de proximité qui accompagnent ce choix volontariste de 500 logements par an, ce qui représente en théories à peu près 2 000 habitants supplémentaires ?*

*Concernant la prison, Dominique LEBRUN l'a évoquée tout à l'heure. C'est en effet un sujet important. Dans le P.L.U., il est prévu qu'elle soit démolie et son emprise foncière deviendrait une Z.A.C. Je me suis reportée au catalogue de l'exposition «Orléans 2025 » et il y a un plan où figure l'actuel emplacement de la prison avec des bâtiments qui ressemblent à des barres en vis-à-vis des immeubles existants. Donc, je voudrais savoir ce qu'il en est à cet égard. En tout cas, manifestement, c'est un projet qui est déjà très abouti et je pense que ce serait intéressant d'en parler aux habitants du secteur parce que ce n'est pas forcément l'information que l'on a eue sur ce sujet.*

*Je voudrais maintenant aborder un point très important : le risque inondation. On nous a parlé effectivement de résilience. C'est un sujet qui est souvent évoqué et le risque inondation pour notre Ville est un risque majeur puisqu'en cas d'inondation de la Loire, on aurait plusieurs dizaines de milliers d'habitants à évacuer. Donc, ce n'est pas un petit sujet. Ce dont je voulais parler, c'est la question de l'urbanisation prévue, attendue du Val Ouest qui pose question. Bien sûr, il pose question pour ce qui concerne la préservation de surfaces agricoles. C'est ce qui est d'ailleurs souligné par certains des partenaires qui se sont exprimés sur le plan local : la C.C.I., la Chambre d'Agriculture. Mais cela pose aussi question parce que même si on construit des bâtiments résilients, on artificialise les sols et par conséquent, on gêne l'écoulement des eaux de reflux. Donc, si la zone résiliente est relativement protégée en cas d'inondation, les zones alentours risquent d'être davantage impactées en cas d'inondation, précisément parce que dans une zone qui aujourd'hui permet un écoulement facile des eaux, on peut construire à l'avenir. De ce point de vue là, quand on a une logique purement ponctuelle et pas une logique globale, sur la zone en question, on peut considérer que la résistance à l'inondation est correcte, mais que globalement la résistance à l'inondation de tout le quartier est moins bonne. C'est en cela qu'on peut quand même émettre quelques réserves.*

*Je finirais mon propos sur une question qui est également importante : la cohérence du P.L.U. d'Orléans par rapport au projet urbain des autres villes de l'agglomération et l'Agglomération en général. Par exemple, est relevée l'absence de cohérence du P.L.U. d'Orléans avec le S.C.O.T. pour prolonger notamment la trame verte initiée sur Olivet. Egalement des différences de zonages entre les règlements d'urbanisme de Fleury-les-Aubrais et celui d'Orléans dans le secteur Dessaux, alors que c'est quand même un des projets majeurs dans les années qui viennent. Donc, ce serait important que de ce point de vue là, il y ait une réflexion concertée des deux villes sur l'aménagement futur de cette zone et pas simplement un regard orléano-orléanais.*

*Donc plus globalement, il est vrai que la représentation des villes voisines d'Orléans n'apparaît pas du tout dans le P.L.U. qui devient, du coup, un objet autonome hors sol et qui ignore complètement l'Agglo. Alors, on parle beaucoup ces temps derniers d'éventualités d'un plan local d'urbanisme intercommunal. C'est vrai qu'on en est assez loin en fait quand on voit le P.L.U. d'Orléans qui, je cite les propos du commissaire enquêteur : ne prend pas même la précaution de situer les villes de l'Agglo sur les plans de zonage.*

*Il est vrai que la question a été posée et la Ville a répondu cette réponse magnifique que je vous cite : « En passant du P.O.S. au P.L.U. et en intégrant des outils innovants en matière d'urbanisme durable, la Ville d'Orléans a donné, n'en doutant pas, les bases de l'architecture réglementaire du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal ». En fait, on nous explique que c'est Orléans qui va faire le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Donc, on n'a pas besoin de se préoccuper des autres communes de l'Agglomération puisqu'elles devront s'aligner sur ce que nous allons proposer.*

*Donc, je me résume en disant que c'est une démarche qui a été insuffisamment participative en amont sur le plan de la concertation et sur le plan de la démonstration à l'égard de la participation citoyenne. De plus, c'est une démarche qui nous semble assez peu respectueuse des contraintes en matière d'inondation et peu respectueuse également du devenir et des attentes des villes de l'agglomération. Pour ces raisons là, nous nous abstenons sur ce P.L.U.*

**M. le Maire** – Je donne la parole à Mme DE QUATREBARBES.

**Mme DE QUATREBARBES** – Merci M. le Maire. Je voulais souligner que le P.L.U. met en avant, d'une façon extrêmement affirmée, la ville-jardin. C'est un vrai projet de ville, un vrai projet de vie et je voudrais donner quelques exemples parce que ce n'est pas simplement un poème, comme dit Olivier CARRE, c'est aussi très concrètement des éléments à prendre en compte.

Des exemples :

- L'augmentation de + 7 hectares de zones naturelles. Ainsi, des secteurs agricoles ou bien des zones urbanisables ont été rebasculées en zones naturelles. C'est donc important de le souligner.

- 1,2 hectare d'espaces boisés classés supplémentaires. Je peux citer le quartier Madeleine essentiellement, ainsi que Saint-Marceau.

- 200 arbres qui ont été remarquables et notés un par un qui sont protégés. Je vous rappelle que nous avons fait la charte de l'arbre en 2009 et que le P.L.U. prolonge cette charte en affirmant, d'une façon très nette, à quel point la Ville veut protéger l'arbre, qu'il soit chez le particulier ou sur l'espace public. C'est enfin apprendre aussi aux entreprises à protéger l'arbre lors de travaux.

Je vais vous donner quelques chiffres qui sont tout à fait intéressants. En moyenne sur 5 ans, on a planté 592 arbres par an et on en abat 365. Donc, depuis 5 ans, la différence positive est de 227 arbres exactement.

(réaction hors micro dans l'hémicycle).

**Mme DE QUATREBARBES** – Quand on parle des cœurs de jardins et des cœurs d'îlots, je voulais aussi préciser que ce sont 200 cœurs de jardins qui sont référencés dans ce P.L.U. pour que des dispositions s'appliquent afin de préserver la pression foncière. C'est donc une vraie volonté dans cet esprit de ville-jardin. Ce n'est pas la ville-jardin où l'on se fait plaisir, ce sont des exemples extrêmement concrets que je vous dis là.

Le P.L.U. impose aussi des clôtures végétales par opposition aux murs pleins, pourquoi ? Comme l'a évoqué Olivier CARRE tout à l'heure, c'est aussi l'aspect « vue du domaine public », le côté végétal. Mais c'est aussi, et Marie CUGNY-SEGUEIN l'a fort bien dit, protéger la biodiversité. En effet, si on ne fait que des murs pleins dans les parcelles, on enferme la faune et il n'y a plus à ce moment là de transversalité et donc les haies ou les clôtures végétales permettent à la faune de passer de parcelle en parcelle et de rejoindre les corridors verts. Tout cela est dans le détail, mais c'est extrêmement important.

C'est aussi l'obligation de planter un arbre pour quatre places de stationnement.

Autre obligation. Dans certaines zones qui sont très ciblées, il s'agit de préserver sur la parcelle 30 % à 45 % d'espaces verts. Alors, ce n'est pas forcément un jardin, cela peut être un toit végétalisé, une zone qu'on protège de l'imperméabilisation en mettant du stabilisé par exemple, un espace vert sur dalles. Il y a pleins d'idées et on n'est pas forcément dans le jardin classique. Et ça, c'est le fameux coefficient de biotope. Je vous l'explique car c'est parfois un petit peu difficile à comprendre.

Il est important aussi de noter que ce P.L.U. est évolutif, ce qui est rare, car en général un P.L.U. est figé dans le temps. Or là, et c'est très important de le dire, il est évolutif et il va s'adapter notamment avec le nouveau P.P.R.I.

Donc, je voulais vous dire que c'est une vraie volonté politique quand on affirme la ville-jardin. C'est concret. On veut préserver la biodiversité, les paysages et la qualité de vie. Et puis continuer à faire à Orléans, ce qu'on fait déjà quand même depuis plusieurs années, c'est-à-dire mettre vraiment des espaces verts partout où c'est possible et on l'affirme dans le P.L.U.

**M. le Maire** – Merci beaucoup pour ces précisions. La parole est à Mme KOUNOWSKI.

**Mme KOUNOWSKI** – Beaucoup de choses ont été dites sur le P.L.U. en sachant bien sûr que cela projette la ville dans l'avenir, dans son évolution, dans sa trame urbaine. Les points positifs sont

*bien sûr le côté ville-jardin - j'y reviendrai et j'irai dans votre sens -, la spécificité et M. CARRE en a parlé, c'est la présence de venelles dans certains quartiers et la possibilité enfin d'appliquer leur préservation. Je vais bien sûr parler de La Source où certains riverains rencontrent actuellement des problèmes dans une venelle extrêmement passante. Il s'agit de problèmes d'insécurité peut-être, mais on peut les résoudre autrement qu'en fermant cette venelle, car là, on touche au cœur même de la trame urbaine de La Source qui est aussi une caractéristique de la Ville d'Orléans. De plus, ces venelles, je vous le rappelle, favorisent la circulation douce, c'est-à-dire à pied, en vélo, etc.*

*D'autre part, la Ville a édité, il y a environ 2 ans je crois, la charte de l'arbre applicable uniquement sur l'espace public et il est appréciable de voir l'intégration dans ce P.L.U. de la préservation des arbres remarquables situés sur des terrains privés. De ce fait, il pourra y avoir enfin une intervention pour la protection de ces arbres car on assiste encore, sur des terrains privés, à des massacres d'arbres, ce qui est bien dommage parce qu'ils font partie de notre patrimoine.*

*Là où je serais un peu plus réservée, c'est sur la volonté de densifier la Ville. Oui, c'est vrai, il faut densifier la Ville pour des raisons de transport ou afin d'éviter qu'elle ne s'étende trop mais, quand vous notez + 20 % de C.O.S. pour l'existant, cela veut dire que vous incluez aussi la possibilité de faire des extensions de l'habitat. Sur ce point, je suis un peu réservée parce qu'il ne faudra pas que cela soit fait n'importe comment. Il y a des endroits où l'on peut faire ces extensions, je suis tout à fait d'accord, mais dans d'autres, il faut préserver une unité notamment architecturale. Et si on permet des extensions dans tous les sens, sans que ce soit vraiment régulé, je pense qu'on peut aller à la catastrophe et à la dégradation de certains quartiers. Donc, je voulais simplement alerter sur ce sujet et j'espère que la Ville, dans la délivrance des permis de construire, pourra réguler cette demande car sinon, c'est la porte ouverte à des choses peut être regrettables.*

*Dernier point à propos de la préservation des arbres notée dans le P.L.U., j'espère qu'une importante communication sera faite pour informer les habitants car peu de personnes savent cette possibilité d'intervention dans leurs lieux privés afin justement d'éviter la destruction d'arbres remarquables.*

**M. le Maire** – *Merci. Je donne la parole à M. POISSON.*

**M. POISSON** – *Quelques mots sur la méthode employée car tout à l'heure Mme LEVELEUX-TEIXEIRA parlait d'une très faible concertation. S'il y a eu en effet assez peu de remarques au niveau de l'enquête d'utilité publique, je crois que c'est en raison des réunions préalables qui ont été menées dans les différents quartiers. Ensuite, un certain nombre de permanences auxquelles j'ai participé ainsi que mes collègues, ont permis de recevoir les gens qui avaient des questions précises à poser plutôt que d'écrire trois pages dans l'enquête. Des réponses ont ainsi été apportées et cela a permis de débroussailler un peu les choses.*

*Je pense que cette méthode de concertation préalable avant l'enquête d'utilité publique nous a déjà amené un certain nombre de choses et un intérêt ensuite. La concertation a donc eu lieu, l'explication, même si ce n'est pas facile, a eu lieu aussi, tant que faire se peut, au niveau de chacun des quartiers. Merci.*

**M. le Maire** – *M. GAINIER, vous avez la parole.*

**M. GAINIER** – *M. le Maire, je suis tout à fait d'accord avec les propos de Jean-Luc POISSON et donc je salue la procédure employée pour élaborer le P.L.U. à base de réunions de concertation dans les quartiers et de permanences dans les mairies de proximité.*

*Le P.L.U. a fait ressortir aussi des enjeux extrêmement importants pour Saint-Marceau et de ce fait, je dirais que le P.L.U. est rassurant et encourageant. Il est rassurant car le traitement prévisionnel du Val Ouest avec l'ambition de construire en respectant le principe de résilience a été noté. Et pour Saint-Marceau, c'est une grande avancée car auparavant, ce quartier ne pouvait pas envisager de se développer dans sa partie ouest. C'est également un soulagement pour bon nombre de propriétaires maraîchers et horticulteurs qui verront leurs parcelles traitées avec égalité, alors qu'auparavant ce n'était pas ce qui se passait.*

*Le P.L.U. pour Saint-Marceau est encourageant également car il propose de penser aux mobilités alternatives, notamment par des liaisons cyclables. Cette remarque vient renforcer notre action puisque grand nombre de pistes cyclables ont été réalisées et que la prochaine le sera très rapidement. Nous allons en effet refaire entièrement la rue du Pressoir Blanc en y intégrant à nouveau une piste cyclable. Et sur ce quartier comme dans d'autres d'ailleurs, à chaque fois que les rues sont reprises, il y a une réflexion pour essayer de tracer des pistes cyclables sur ces chemins.*

*Le P.L.U. est encourageant aussi parce qu'il nous recommande de continuer d'intensifier ce que nous faisons pour préserver les espaces verts, les grands espaces agricoles – cela a été relevé par Marie CUGNY-SEGUIN tout à l'heure – et nos bois, parce que ces éléments forment l'essentiel de la trame verte. Mais il nous recommande aussi de continuer d'intensifier la gestion globale de l'eau, politique que nous menons puisque nous venons de racheter un certain nombre de terres agricoles pour préserver les nappes phréatiques.*

*Donc, on voit bien qu'à l'intérieur des remarques de ce P.L.U., il y a une valorisation de notre politique et une incitation à continuer à aller plus loin. Donc, je crois que c'est extrêmement positif en tout les cas pour notre quartier et pour la Ville.*

**M. le Maire** – La parole est à Mme MAUROY.

**Mme MAUROY-PREVOST** – M. le Maire, mes chers collègues. Comme mes deux collègues Adjoints de quartier, je voulais intervenir sur les enjeux de la qualité de la participation et vous relire tout simplement en quatre points les conclusions du rapport de la commission.

*Premier constat sur la qualité de l'enjeu participatif. La participation du public à la phase de concertation a été effective et de nombreux habitants ont paru satisfaits des réponses obtenues à leurs requêtes.*

*Deuxième constat. Cette concertation positive est vraisemblablement l'un des motifs de la faible participation des Orléanais à l'enquête publique.*

*Troisième constat. Les sujets soulevés au cours de la concertation se retrouvent dans les thèmes abordés au cours de l'enquête et présentés dans le projet.*

*Quatrième et dernier constat. Quelques personnes ont apporté leur contribution aux deux phases, concertation et enquête, pour exposer quasiment les mêmes doléances et remarques.*

*Déduction de la commission. La commission d'enquête prend acte de l'efficacité de la phase de concertation. Elle estime que les deux phases sont obligatoires et complémentaires, et contribuent chacune dans leur proportion à l'élaboration du projet de P.L.U. cohérent et à la hauteur de la Ville d'Orléans. Et donc là aussi, on peut dire qu'il y a un avis favorable sans réserve.*

**M. le Maire** – M. CARRE, si vous voulez conclure.

**M. CARRE** – Je vais commencer à la suite de ce que vient de dire Catherine MAUROY et rappeler que le commissaire enquêteur avait rendu un avis favorable sans réserve, ce qui n'est pas si courant que cela dans les P.L.U. A propos de cette question de la concertation, puisque vous avez eu l'amabilité d'y revenir, je vous remercie pour les remarques que vous avez faites et souligner que si pour vous 1 000 personnes, ce n'est pas beaucoup - ce sont celles qui ont consulté le document dont vous disiez qu'il y avait eu peu de participations en raison du fait qu'il n'était pas très lisible -, alors que dire des autres. C'est simplement parce qu'il y a eu tout ce travail préalable de présentation, qui lui était très pédagogique. Les explications se faisaient à l'aide de schémas, de dessins - et je sais les heures qui ont été passées pour faire tout cela – d'abord en public à plusieurs niveaux, puis après de façon individuelle dans les mairies de proximité. C'est ce travail qui était essentiel. Donc, merci d'avoir souligné tout ce travail à propos du rapport.

*Ceci étant dit, on n'est pas là aujourd'hui pour approuver le rapport, cela a déjà été fait. C'est un petit peu hors sujet. Le vrai sujet est le document qui lui-même a été modifié sur certains points, au*

regard notamment de ce rapport. Si vous aviez lu et travaillé le dossier relatif à la révision du Plan d'Occupation des Sols, le document que l'on approuve aujourd'hui, vous auriez vu par exemple que par rapport à Olivet, à la Z.A.C. Dessaux, des choses avaient évolué, notamment suite aux remarques qui ont été faites à la fois par les personnes concernées, en l'occurrence des institutions, mais aussi soulignées à juste titre par le commissaire enquêteur. Aujourd'hui, on modifie ces points là qui ne revêtent pas d'éléments majeurs, mais qu'il était utile de modifier. Alors, moi je ne ferai pas le procès de dire que c'est Olivet qui fait le P.L.U. d'Orléans. Je constate simplement qu'on s'y est adapté, ce qui est bien normal et en raison justement du travail réalisé avec chacune des communes limitrophes d'Orléans, comme d'ailleurs la loi nous y oblige. Et même sans cette obligation, il était évident que cela se serait fait dans ce sens puisqu'on se raccorde évidemment à un document plus général : le S.C.O.T., ce qui a d'ailleurs été souligné à la fois dans le rapport et par nos différents partenaires en vue d'une adéquation totale entre le P.L.U. d'Orléans et le S.C.O.T.

D'autre part, il est juste de dire qu'il va y avoir une réflexion sur le P.L.U. intercommunal dans les années à venir. Le P.L.U. d'Orléans étant un des derniers à être approuvé dans l'agglomération et donc étant plus conforme à la réglementation en vigueur, l'ensemble du P.L.U. intercommunal va s'articuler et il sera donc lui assez proche de ce que sera le P.L.U. intercommunal, en tout cas pour la partie limitrophe d'Orléans. Mais cela ne pourra pas s'envisager comme étant un élément. Un P.L.U. intercommunal, ce n'est pas une somme de puzzles. C'est un document global qui nécessite, sans doute compte tenu du fait que c'est la loi qui va obliger la transition, des décrets pour affirmer une transition douce et je ne pense pas que l'on va avoir tout le travail que nécessiterait un P.L.U. intercommunal sorti de nulle part. Ceci étant dit, il y aura forcément tout un travail d'adaptation, de discussions sur des trames qui traversent l'ensemble de l'agglomération. Même si aujourd'hui, les documents sont conformes au S.C.O.T. et à différents documents transversaux qui existent déjà, il y aura des adaptations à venir. C'est évident. Aussi, je ne vois pas bien cet espèce de procès sourd qui sous-entend qu'Orléans s'impose aux autres communes. C'est peut-être dans vos méthodes et dans la façon de gérer et de voir les choses, mais ce n'est pas la nôtre en tout cas. Et cela ne se passera pas de cette manière là.

Enfin M. LEBRUN, vous avez évoqué beaucoup de choses qui ne sont pas cependant du ressort d'un P.L.U.

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

**M. CARRE** – Votre vote vous appartient et je ne vais pas chercher à vous convaincre. Simplement et au moins à titre d'information, beaucoup de points que vous avez développés sont le fait d'autres documents et ne sont donc pas à incorporer dans le P.L.U.

Par exemple, à l'intérieur du P.L.U., on peut anticiper des routes ou des rues à faire, désigner des terrains, faire des espaces réservés à l'avance, mais ce n'était pas l'objet de votre remarque. Ce n'est pas dans le P.L.U. que l'on va parler des tarifs de Cofiroute. On aurait pu esquisser une traversée à l'intérieur de la Ville d'Orléans, mais vous savez très bien que les enjeux de traversée de la Loire, sur lesquels on partage le même diagnostic, s'envisagent à l'échelle de l'agglomération et pas seulement de la Ville d'Orléans.

Voilà M. le Maire. J'ai remercié les services, j'ai remercié le commissaire enquêteur. Je tiens et ils me l'ont rappelé, à remercier aussi tous les présidents et les mairies de quartier qui ont fait justement tout ce travail préalable de suivi des premières phases du P.L.U. Cela a permis de mettre en place cette pédagogie qui a sans doute convaincu beaucoup d'Orléanais. Ainsi les choses étaient conformes à ce qu'ils attendaient de nous et à partir de là faire en sorte que ce document ait amené un certain nombre de remarques et de visites somme toute assez normales à l'échelle de la ville.

**M. le Maire** – Merci beaucoup M. CARRE. Je vais me joindre tout de suite à vos remerciements pour vraiment saluer et remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs qui ont participé à l'élaboration de ce P.L.U. et tout particulièrement Grégoire BEDOIN et Nathalie RAVRAT qui ont vraiment fait un travail exceptionnel. A tous deux, un énorme merci. J'ai pu le mesurer au travers des différentes réunions auxquelles j'ai participé. C'est un travail remarquable d'expertise et de traduction - ce qui est très compliqué en termes juridiques - des objectifs que nous recherchions. C'était vraiment, j'allais dire, ciselé dans le détail. Un grand merci et bravo pour ce professionnalisme.

*Sur un point précis évoqué par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA - et je sais bien malheureusement que pour certains la période peut y porter - je le dis très clairement concernant la prison, il n'y a pas aujourd'hui de projet. Donc, n'essayez pas d'agiter quelques inquiétudes sur le quartier car sinon je serais obligé évidemment d'y répondre. En effet, vous avez laissé entendre qu'il y avait un projet ficelé. C'est toujours votre méthode de créer de la suspicion de manière insidieuse. Or, il n'y a pas de projet, mais simplement dans l'exposition « Orléans 2025 », la présentation du terrain avec une image de synthèse représentant la volumétrie et les espaces, c'est tout ! Je sais bien que vous cherchez - mais c'est un peu regrettable quand on prétend aux responsabilités - à surfer sur ce genre de choses. Je le dis très clairement : il n'y a pas aujourd'hui de projet et ce d'autant moins car malgré toutes mes demandes et mes relances encore récentes, l'Etat et tout particulièrement le Ministère de la Justice ne daigne pas répondre à notre demande de reprise de ce terrain dans la maîtrise foncière de la Ville d'Orléans. J'aimerais d'ailleurs, car nous sommes proches du déménagement de l'actuel centre de détention et c'est tant mieux parce qu'il a fallu aussi beaucoup batailler sur ce dossier, que le Gouvernement et le Ministère de la Justice en l'occurrence réponde enfin à notre demande. Je ne sais pas comment les choses sont gérées, mais de ce que j'en vois, ce n'est quand même pas formidable et pas brillant. Cela fait des mois qu'on y revient de façon régulière, ce qui est quand même assez impressionnant et je n'ai jamais vu cela !*

*Pour terminer sur une note vraiment positive et vous l'avez dit à plusieurs reprises, je reprends simplement les propos de Mme CUGNY-SEGUIN, Mme DE QUATREBARBES, Mme BARRUEL et d'autres parmi vous : la ville-jardin. Il y a une perspective d'emmener Orléans vers cette évolution parce que cela répond, j'en suis persuadé et nous le sommes tous, au souhait, à l'attente, à l'envie des habitants, de nos concitoyens. De plus, je trouve qu'Orléans est une ville très belle et qu'elle a tous les atouts pour faire cela. Nous nous y employons comme cela a été très bien montré tout à l'heure et nous allons conforter cette évolution avec ce document pour lequel nous allons passer au vote. M. CARRE, je vous rends la parole.*

**M. CARRE** – Pour une fois, je vais lire l'intégralité du délibératif avant de passer au vote.

*En application des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :*

*1°) approuver le Plan Local d'Urbanisme d'Orléans tel que joint à la présente délibération ;*

*2°) prendre acte que le Plan Local d'Urbanisme sera juridiquement opposable dès l'accomplissement des formalités de publicité prévues par le Code de l'Urbanisme, dans un délai d'un mois suivant sa transmission à M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret. Le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public ;*

*3°) déléguer M. le Maire ou son représentant à l'accomplissement des formalités administratives et de diffusion du Plan Local d'Urbanisme.*

*Je vous remercie.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

*« Par délibération en date du 18 novembre 2011, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme d'Orléans (P.L.U.), afin de transcrire son projet de développement durable dans un document d'urbanisme compatible avec les orientations du Grenelle de l'Environnement et les documents de portée supra-communale. A cette occasion, le Conseil Municipal a également défini les modalités de la concertation en accompagnement de l'élaboration de ce document.*

*Pour mémoire, les objectifs assignés au futur P.L.U. d'Orléans consistent à :*

- Assurer une meilleure convergence entre le développement urbain, l'augmentation de l'offre



de logements et la gestion économe de l'espace pour mieux préserver et mettre en valeur l'environnement et la biodiversité par une trame verte et bleue,

- Préserver la ville contre les risques, les pollutions et nuisances,
- Poursuivre le développement des déplacements doux afin d'assurer la meilleure qualité de vie aux habitants et de limiter l'émission de gaz à effet de serre,
- Favoriser les économies d'énergie et la substitution d'énergies renouvelables aux énergies fossiles en préservant le patrimoine bâti,
- Viser un développement urbain répondant aux besoins de proximité et soucieux de l'identité de la ville et de ses quartiers,
- Développer et renouveler la ville en favorisant la cohésion, la mixité sociale et inter-générationnelle,
- Promouvoir le rayonnement de la Ville en soutenant la réalisation de grandes infrastructures, le dynamisme économique et culturel du territoire, ainsi qu'en assurant qualité de vie et embellissement de la ville.

L'engagement de cette procédure encadrée par le Code de l'Urbanisme a conduit le Conseil Municipal à débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) en séance du 12 juillet 2012, à tirer le bilan de la concertation préalable et à arrêter le projet de P.L.U. le 25 janvier 2013.

L'achèvement de cette étape de construction du dossier de P.L.U. a ensuite ouvert celle des concertations légales, par la consultation des personnes publiques associées, entre février et mai 2013, et par l'organisation d'une enquête publique du 21 mai au 21 juin 2013, conformément à l'arrêté de Monsieur le Maire du 26 avril 2013.

Par conclusions motivées en date du 26 juillet 2013, le projet de P.L.U. a enfin reçu l'avis favorable sans réserve de la commission d'enquête publique.

Conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 123-10 du Code de l'Urbanisme, le dossier de P.L.U. arrêté a pu être modifié afin de tenir compte des remarques des personnes publiques associées, du public et de la commission d'enquête. De manière synthétique, ces avis et modifications qui sont répertoriés en annexe de la présente délibération ont principalement consisté à :

- Améliorer l'intégration de projets, par la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) « Dessaux - Libération », l'application plus ciblée de la loi Barnier relative aux entrées de ville, une meilleure intégration des Règlements d'Aménagement de Zones (R.A.Z.) des Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) dans le règlement du P.L.U.,
- Consolider l'articulation des protections du patrimoine ligérien (U.N.E.S.C.O., Z.P.P.A.U.P., O.A.P. « Façades de Front de Loire ») et actualiser les données relatives au risque d'inondation transmises par l'Etat,
- Ajuster les dispositifs de protection et d'incitation grâce à de nouvelles règles en faveur des « cœurs de jardin » et des « arbres isolés », par la modification d'Espaces Boisés Classés (E.B.C.), et l'ouverture des bonifications de constructibilité,
- Fluidifier la structure du document en réorganisant le rapport de présentation, l'évaluation environnementale, en intégrant des synthèses non techniques, en améliorant la lisibilité du règlement, et en corrigeant certaines erreurs matérielles mineures.

Le projet de P.L.U. ainsi modifié remplit toutes les conditions préalables à son approbation.

Son opposabilité pourra intervenir dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet, afin d'accomplir les mesures de publicité prévues par le Code de l'Urbanisme. Il doit être indiqué par ailleurs que le nouveau zonage du P.L.U. donnera ultérieurement lieu à la mise à jour du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) et des plans d'alignement.

Suivant un délai de trois et de six ans après son approbation, le P.L.U. devra en outre faire l'objet d'un bilan (articles L. 123-12-1 et 2 du Code de l'Urbanisme) afin de mesurer respectivement l'avancement de la programmation des logements et les impacts du P.L.U. sur l'environnement. Dans cet intervalle, l'approbation programmée par l'Etat du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (P.P.R.I.) conduira à une nouvelle mise en révision du P.L.U. dans un délai estimé à 18 mois, afin de tenir compte des nouvelles dispositions de cette servitude d'utilité publique.

**En application des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le Plan Local d'Urbanisme d'Orléans tel que joint à la présente délibération ;**

**2°) prendre acte que le Plan Local d'Urbanisme sera juridiquement opposable dès l'accomplissement des formalités de publicité prévues par le Code de l'Urbanisme, dans un délai d'un mois suivant sa transmission à M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret. Le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant à l'accomplissement des formalités administratives et de diffusion du Plan Local d'Urbanisme. »**

**ADOPTE PAR 39 VOIX.  
IL Y A 15 ABSTENTIONS.**

**ANNEXE A LA DELIBERATION APPROUVANT LE P.L.U. D'ORLEANS  
- CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2013 -**

Les modifications apportées au dossier de P.L.U. font suite aux remarques et avis formulés par les personnes publiques associées et consultées, le public et la commission d'enquête publique. Les réponses aux différents enjeux de développement de la ville ont été groupées par thématiques, cependant que les demandes individuelles font l'objet de développements complémentaires figurant dans le rapport de la commission d'enquête, qui est joint au dossier d'approbation du P.L.U.

Ce document rend en effet compte des observations de la Ville, émises dans le cadre de l'article R. 132-18 du Code de l'Environnement, et fournit à ce titre de nombreuses réponses aux remarques qui ont été reçues dans le cadre de l'enquête publique ainsi que l'avis de la Commission d'Enquête sur chacun de ces points. Les conclusions de la commission à l'issue de l'enquête publique sont favorables sans réserve au projet de PLU.

**A - Principales remarques ayant donné lieu à la modification du PLU :**

| PRINCIPALES MODIFICATIONS APORTEES AU PLU   | AUTEUR(S) DES REMARQUES    | PRINCIPALES PIÈCES DU PLU MODIFIÉES        | AVIS <sup>1</sup> DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE |
|---|----------------------------|--|--|
| <b>1 - Améliorer l'intégration de projets</b>   |                            |  |  |
| <b>1.1 - Adapter le PLU au regard de l'avancement des projets</b>   |                            |  |  |
| Crée une orientation d'aménagement « Libération », afin d'anticiper l'engagement d'une future opération.            | Fleury-les-Aubrais Agglo   | Orientation d'Aménagement                  | Avis favorable                               |
| Classer en zone USx la caserne Bellecombe, afin de faciliter la réalisation d'un projet d'entrepôt.                 | Etat                       | Pièces graphiques                          | Non conclusif                                |
| Déclasser une partie de l'Espace Boisé Classé le long de RD 2020 afin d'améliorer la desserte de l'hôpital.         | Agglo                      | Pièces graphiques                          | -  |
| Classer plusieurs reliquats de zone 1AU en zone UJa à proximité de l'opération du Clos du Colombier.                | Enquête publique           | Pièces graphiques                          | Non conclusif                                |
| Classer en zone UJ plusieurs terrains à proximité de la rue Gaston Couté afin d'améliorer les transitions urbaines. | Enquête publique           | Pièces graphiques                          | Avis favorable                               |
| Modifier le zonage de la rue du Fil Soie (classement d'une parcelle dans une seule zone au lieu de 2) en zone UJ    | Enquête publique           | Pièces graphiques                          | Non conclusif                                |
| Modifier le zonage US en bordure de la RD 2020 Sud afin d'autoriser un riverains à réaliser un garage               | Enquête publique           | Pièces graphiques                          | Avis favorable                               |
| Améliorer la transition entre la ZAC Sonis et le Fbg Saint Jean en ajustant les droits à construire en conséquence  | Enquête publique           | Pièces graphiques                          | Non conclusif                                |
| Supprimer l'emplacement réservé n°72, dans l'attente de la définition de l'aménagement du secteur                   | Agglo                      | Pièces graphiques, Liste des ER            | -  |
| <b>1.2 - Préparer les projets de demain</b>   |                            |  |  |
| Préciser la programmation des logements pour les 10 à 15 années à venir et leur typologie                           | Etat<br>Commission enquête | Rapport de présentation                    | Non conclusif                                |
| Préciser les obligations de recul liées à l'article L. 111-1-4 du Code de l'Urbanisme (Loi Barnier)                 | Etat<br>Enquête publique   | Rapp. de présentation et pièces graphiques | Non conclusif                                |

<sup>1</sup> La mention « non conclusif » désigne un avis ni favorable ni défavorable. Le signe « - » indique en revanche l'absence de commentaire de la commission, en règle générale relative à une remarque de personne publique associée.

|  |  |                                  |                |
|--|--|----------------------------------|----------------|
| Préciser certains éléments concernant le DAC - Document d'Aménagement Commercial   | AggIO<br>Enquête publique              | Rapport de présentation          | Avis favorable |
| Améliorer la transposition des règles des ZAC dans le règlement du PLU   | Enquête Publique<br>Commission Enquête | Pièces graphiques et règlement   | Avis favorable |
| Augmenter la taille du local vélo dans les opérations collectives en adéquation avec le Code de la Construction          | Enquête publique                       | Règlement                        | Non conclusif  |
| <b>2 - Consolider l'articulation des protections ligériennes</b>   |  |                                  |                |
| <b>2.1 - Consolider l'articulation des protections du patrimoine ligérien</b>  |  |                                  |                |
| Améliorer l'interface entre la ZPPAUP du Centre Ville et l'Orientation d'Aménagement « Façades de Loire »                | Etat, Chambre de Commerce (CCI)        | Orientation d'Aménagement        | -              |
| Améliorer l'interface entre la ZPPAUP du Centre Ville et le règlement du PLU (règles de toitures, coeurs de jardin, ...) | Etat, Enquête publique                 | Règlement                        | Avis favorable |
| Consolider la prise en compte du plan de gestion « Val de Loire » UNESCO   | Etat                                   | Rapp. de présentation et Annexes | Non conclusif  |
| Mettre à jour la liste des Monuments Historiques dans les annexes du PLU   | Etat                                   | Annexes                          | -              |
| Diminuer les hauteurs maximales autorisées aux abords de la Cathédrale   | Etat                                   | Plan de vélum                    | -              |
| Ajuster la hauteur des terrains de la Tête Nord du Pont de l'Europe à celle des constructions voisines (environ 28 m)    | Etat                                   | Plan de vélum                    | -              |
| Recaler le périmètre de la ZPPAUP du Centre Ville figurant sur le plan des servitudes fourni par l'Etat                  | Etat                                   | Annexes                          | -              |
| Réintégrer plusieurs règles issues du POS afin d'améliorer les transitions urbaines (article 10 relatif aux hauteurs)    | Enquête publique                       | Règlement                        | Non conclusif  |
| <b>2.2 - Renforcer la prise en compte du risque d'inondation dans le Val</b>   |  |                                  |                |
| Mettre à jour les données de l'Etat concernant la révision du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI)           | Etat et Autorité Environnementale      | Orientation d'Aménagement        | -              |
| Améliorer la prise en compte du risque d'inondation, par l'élargissement de la zone UO, spécifique aux risques           | Commission Enquête                     | Pièces graphiques                | Non conclusif  |
| Préciser les choix opérés sur le Val Ouest, au regard de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation          | Etat, CCI, Commission Enquête          | Rapport de Présentation          | Non conclusif  |
| Articuler plus précisément les prescriptions d'emprises au sol du PLU avec celles du PPRI                                | Etat                                   | Règlement                        | -              |
| <b>3 - Ajuster les dispositifs de protection et d'incitation</b>   |  |                                  |                |
| <b>3.1 - Ajuster et compléter les dispositifs de protection</b>  |  |                                  |                |
| Créer un Espace Boisé Classé <sup>2</sup> complémentaire rue du Faubourg Madeleine sur un terrain communal               | Enquête Publique                       | Pièces graphiques                | Non conclusif  |
| Supprimer un Emplacement Réservé et élargir un Espace Boisé Classé <sup>1</sup> sur le quai du Roi                       | Enquête publique                       | Pièces graphiques                | Avis favorable |
| Adapter l'Espace Boisé Classé <sup>2</sup> sur le terrain de l'école d'horticulture                                      | Enquête publique                       | Pièces graphiques                | Avis favorable |
| Adapter deux Espace Boisé Classé <sup>2</sup> appartenant à des particuliers avenue de la Mouillère et Fb Madeleine      | Enquête publique                       | Pièces graphiques                | Avis favorable |

<sup>2</sup> Le bilan de ces évolutions est relativement stable par rapport au projet de PLU arrêté le 25 janvier 2013 et positif par rapport au Plan d'Occupation des Sois.

|  |  |  |                |
|--|--|--|----------------|
| Adapter 6 « cœurs de jardin » sur leurs franges, après réévaluation des dessertes et capacités de constructibilité | Enquête publique                       | Pièces graphiques                          | Avis favorable |
| Supprimer un « cœur de jardin », afin de tenir compte d'une opération de construction déjà engagée                 | Enquête publique                       | Pièces graphiques                          | Avis favorable |
| Mieux articuler l'obligation de végétaliser les toitures avec le type de construction (annexe, appentis, etc.)     | Commission Enquête                     | Règlement                                  | Non conclusif  |
| Rendre inconstructible, sauf exception, les surfaces où se situe le système racinaire des arbres protégés          | Enquête Publique                       | Règlement                                  | Avis favorable |
| Compléter la liste des essences préconisées (à pousse lente) par l'orientation d'aménagement « Clôtures »          | AgglO                                  | Orientation d'Aménagement                  | Avis favorable |
| Engager un repérage complémentaire d'arbres isolés et mettre à jour la liste des arbres protégés                   | Commission Enquête                     | Rapp. de présentation et pièces graphiques | Non conclusif  |
| Réintégrer plusieurs règles issues du POS - obligations de paysager les aires de stationnement                     | Enquête publique                       | Règlement                                  | Avis favorable |
| <b>3.2 - Renforcer les mesures incitatives</b>   |  |  |                |
| Augmenter les possibilités de densifier par l'élargissement des bonifications de constructibilité                  | Etat                                   | Règlement                                  | -              |
| Renforcer le caractère « naturel » d'Orléans, en ajustant le dispositif de l'emprise de jardin (plus incitatif)    | Enquête publique                       | Règlement                                  | Non conclusif  |
| Assouplir les règles relatives aux seules exploitations agricoles en zone « A » du PLU                             | Chambre d'Agriculture                  | Règlement                                  | -              |
| <b>4 - Rendre plus fluide la structure du document</b>   |  |  |                |
| <b>4.1 - Améliorer la structure du dossier de PLU et préciser son contenu</b>                                      |  |  |                |
| Décliner le rapport de présentation en trois tomes et regrouper les synthèses non techniques                       | Commission / Autorité environnementale | Rapport de présentation                    | Non conclusif  |
| Réarticuler la structure du rapport de présentation et de l'évaluation environnementale                            | Commission / Autorité environnementale | Rapport de présentation                    | Non conclusif  |
| Améliorer la légende figurant sur les plans de zonage, notamment sur la couche « prescription »                    | Enquête publique<br>Commission Enquête | Pièces graphiques                          | Avis favorable |
| Améliorer la lisibilité et la rédaction des règles du PLU et du règlement, à droit constant.                       | Enquête publique<br>Commission Enquête | Règlement                                  | Non conclusif  |
| Préciser la connaissance et la portée des servitudes liées aux réseaux GRT et ERDF                                 | Concessionnaires                       | Annexes                                    | -              |
| Garantir le maintien du passage de convois exceptionnels sur le territoire de la commune                           | Etat                                   | Annexes                                    | -              |
| Préciser les périmètres de protection des captages d'eau entre les communes du Val                                 | Saint Cyr en Val                       | Rapport de présentation                    | -              |
| Apporter un certain nombre de précisions relatives aux activités agricoles péri-urbaines                           | Chambre d'Agriculture                  | Rapport de présentation                    | -              |
| Compléter les plans d'alignement par les routes départementales  | Conseil Général                        | Annexes                                    | Non conclusif  |
| Précisez dans le tableau de COS (art. 14) que la mention « pas de COS » équivaut à « COS non réglementé »          | Etat                                   | Règlement                                  | Non conclusif  |
| <b>4.2 - Corriger les erreurs matérielles figurant dans le dossier</b>   |  |  |                |
| Corriger une erreur matérielle sur le report des zones UJas et UJca sur les plans de zonage                        | Commission Enquête                     | Pièces graphiques                          | Non conclusif  |

|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
| Corriger une erreur matérielle en mettant en cohérence le rapport de présentation et les COS du quartier Saint Marc | Enquête publique<br>Commission Enquête   | Rapp. de présentation<br>et pièces graphiques | Non conclusif                            |
| Corriger une erreur matérielle relative à la désignation de l'emplacement réservé n°69                              | Enquête publique                         | Liste des ER                                  | Non conclusif                            |
| Corriger une erreur matérielle, en retirant les périmètres des ZAC des zones « TC » des pièces graphiques           | Enquête publique                         | Pièces graphiques                             | -  |
| Corriger deux erreurs matérielles relatives aux hauteurs maximales (La Source et secteur de l'avenue Jean Zay)      | Enquête publique                         | Plan de vélum                                 | 1) Non conclusif et<br>2) Avis favorable |
| Corriger une erreur matérielle de zonage afin de renforcer les règles de clôture du quartier de La Source           | Enquête publique                         | Pièces graphiques                             | Avis favorable                           |
| Corriger diverses erreurs matérielles graphiques (report de périmètre, de valeurs de COS) et rédactionnelles        | Etat, CCI, Olivet,<br>Commission Enquête | Toutes les pièces                             | Avis favorable                           |

**B - Principales demandes de modification qui n'ont pas pu être satisfaites :**

| DEMANDES / SUGGESTIONS   | AUTEUR(S) DES REMARQUES | AVIS DE LA COMMISSION        | JUSTIFICATIONS DE LA VILLE   |
|--|-------------------------|------------------------------|--|
| Supprimer l'obligation de raccordement des constructions au réseau d'eau usée  | AgglO                   | Avis favorable               | Les incidences de cette évolution doivent être préalablement mesurées.   |
| Créer un « cœur de jardin » entre la rue de l'Argonne et la rue Bamoux         | Enquête publique        | Avis favorable à un réexamen | La Ville n'est pas favorable à créer de nouvelles protections après l'enquête publique. Ce point pourra toutefois être inscrit lors d'une nouvelle procédure de modification du PLU. |
| Créer un « cœur de jardin » rue Jules Noël                                     |                         |                              |  |
| Matérialiser la continuité de la trame verte d'Olivet sur le PLU d'Orléans     | Olivet                  | -                            | La continuité est assurée par une zone « A » qui ne peut être classée en « N »   |
| Geler la constructibilité aux abords du site SOCOS                             | Etat                    | -                            | L'Etat n'a pas prescrit la réalisation d'un PPRT <sup>3</sup> .  |
| Supprimer un emplacement réservé à proximité du Clos de la Motte               | Enquête publique        | Non conclusif                | L'utilité de cet emplacement en termes de future desserte est avérée.  |
| Supprimer un Espace Boisé Classé (EBC) rue Saint Marc                          | Enquête publique        | Avis favorable à un réexamen | Un nouvel examen du site a permis de confirmer l'utilité de l'EBC.   |
| Augmenter la taille des stationnements de 2.3 m à 2.5 m                        | Enquête publique        | Non conclusif                | Ces dimensions (2.3 m) correspondent aux trames des structures souterraines.   |
| Créer une voirie Nord - Sud entre les rues Joussetin et le Nord Est d'Orléans. | Enquête publique        | Non conclusif                | La faisabilité de cette opération n'est pas encore suffisamment démontrée.   |
| Créer une Orientation d'Aménagement « Quais de Loire »                         | Etat                    | -                            | Souhait d'éviter la concurrence avec la ZPPAUP <sup>4</sup> et l'OAP « Façade de Loire ».  |

Enfin, de nombreuses suggestions et demandes en dehors des champs d'application du PLU ont été redirigées vers les institutions compétentes. Le rapport de la Commission d'Enquête publique recense précisément ces demandes ainsi que leur contenu

**C - Récapitulatif des avis des avis des Personnes Publiques associées :**

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le projet de PLU arrêté lors de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2013 a été transmis pour avis aux personnes publiques associées, définies à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme.

<sup>3</sup> Plan de Prévention du Risque Technologique

<sup>4</sup> Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



Il doit être noté qu'au terme de cet article, l'absence d'avis dans un délai de trois mois après transmission du projet de PLU équivaut à un avis favorable.

Les avis des personnes publiques associées et consultées sont joints au dossier d'approbation du PLU. Le rapport de la Commission d'Enquête publique rend également compte de manière synthétique des avis qui ont été formulées à l'occasion de l'élaboration du PLU.

| TYPES D'AVIS                              | AUTEUR(S)                                       |
|---|---|
| Avis favorable                            | Institut national de l'origine et de la qualité |
| Avis favorables avec remarques            | Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire |
|   | Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret    |
| Avis favorables avec réserves             | Etat  |
|   | Chambre d'agriculture                           |
|   | GRTgaz  |
| Observations                              | Commune de Fleury-Les-Aubrais                   |
|   | Commune d'Olivet                                |
|   | Commune de Saint-Cyr-en-Val                     |
|   | Commune de Semoy                                |
| Avis non conclusif                        | Autorité Environnementale                       |
| A pris acte de la transmission du dossier | Conseil Régional du Centre                      |
|   | Centre Régional de la Propriété Forestière      |

La prise en compte des principales observations des personnes publiques associées et consultées figure dans les tableaux précédents.

**M. le Maire** - *Je vous propose mes chers collègues, après trois heures de débat d'ailleurs fort intéressant, d'adopter un rythme un peu plus soutenu si vous en êtes d'accord pour en venir à la délibération n° 7 : la Maison de Santé de La Source. Je donne donc la parole à M. CARRE.*

N° 7 – **Quartier de La Source. Projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire. Approbation d'une convention à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Attribution d'une subvention.**

**M. CARRE** – C'était un engagement de campagne : deux maisons de santé, une à l'Argonne et une à La Source. Il s'agit ce soir de celle de La Source. Je vous propose une subvention de 400 000 € à l'O.P.H. qui va acheter en V.E.F.A. un immeuble construit par Bouygues Immobilier situé parallèlement à la Médiathèque de La Source dont les étages seront occupés par de petits logements – on en parlait tout à l'heure – notamment à destination des personnes âgées parce qu'il y aura un ascenseur et puis en rez-de-chaussée s'installerait la Maison de Santé de La Source. A ce sujet, je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des équipes de la Ville et de l'Agence Régionale de Santé qui ont fait un énorme travail avec les médecins coordinateurs pour pouvoir justement faire aboutir ce projet médical, sans quoi il ne peut pas y avoir de subventions. C'est d'ailleurs assez logique puisque c'est avant tout un projet de santé avant d'être un simple rassemblement de médecins et d'autres professions.

La bonne nouvelle est que désormais tout le monde ayant vu que le projet se faisait – cela commence à être connu sur le terrain -, il y a eu des vocations qui se sont créées. J'espère ainsi qu'on rentre dans le cercle vertueux souhaité. Voilà où nous en sommes aujourd'hui et si nous approuvons cette délibération, la maison pourrait ouvrir ses portes courant de l'année 2015, le chantier démarrant à la fin du printemps prochain. De façon très concrète, cette Maison de Santé se situera tout près des Genêts où nous étions ce matin, M. le Maire.

**M. le Maire** – Merci M. CARRE. Y a-t-il des remarques ? Je vous demande maintenant d'essayer d'être assez synthétique Mme SUIRE, puis M. RICOUD et Mme KOUNOWSKI.

**M. RICOUD** – Je vais être très court ... pardon, excusez-moi !

**M. le Maire** – Pardon, je me suis mal exprimé et j'ai annoncé tout le monde en même temps. Donc, c'est un peu de ma faute ! La parole est à Mme SUIRE.

**Mme SUIRE** – Je voulais simplement dire que cette résidence était pour les personnes âgées et qu'à côté, c'est une résidence pour les étudiants dont on a attribué une cinquantaine de logements, dont une trentaine en meublés. Pour la mixité sociale du quartier, je trouve que c'est parfait.

**M. le Maire** – On fait, comme on dit, de l'intergénérationnel. C'est à vous, M. RICOUD.

**M. RICOUD** – C'est avec une grande joie qu'on apprend ce projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire. Nous sommes un certain nombre à avoir participé à des réunions l'année dernière en mairie, notamment avec une association qui avait porté ce projet. C'est une très bonne chose comme l'est également la création d'une résidence pour personnes âgées. Après l'inauguration de ce matin, cela va redonner vie à ce secteur. Je crois qu'on a vécu ces dernières années de graves soucis parce que le droit à la santé est un droit important. Nous étions tous sollicités par les habitants qui nous interrogeaient sur le fait qu'ils ne pouvaient plus avoir de médecins référents. Avec cette Maison de Santé, j'espère que cela va bien fonctionner pour notre quartier de La Source. De plus, nous avons appris l'installation d'une doctoresse. C'est peut-être un effet qui prend corps. Espérons maintenant - il ne faut pas être chauvin - que cela se développe dans d'autres quartiers car les besoins ne sont pas que sur La Source ou l'Argonne. Merci.

**Mme KOUNOWSKI** – Je vais compléter ce que vient de dire Michel RICOUD. Ce projet était très attendu par les habitants puisqu'on rencontre actuellement un problème d'accès de plus en plus difficile à la médecine de proximité. Oui, on a un très grand hôpital qui se construit en limite de notre quartier, mais l'hôpital, avec les urgences, ne répond à cette médecine de proximité, c'est-à-dire la médecine générale. Je suis donc très contente que ce projet avance, car nous avons actuellement des médecins vieillissants qui vont bientôt partir à la retraite. Le temps est donc limité.

Je voudrais simplement signaler que cette Maison de Santé est très bien située. On est même un peu en train de créer un cœur de quartier et j'espère que cela va continuer avec d'autres aménagements. De plus, il y aura de la place pour se stationner, ce qui est important car je pense qu'il n'y

*a pas simplement les habitants de La Source qui vont venir dans cette Maison de Santé Pluridisciplinaire du fait que toutes les villes autour de La Source sont impactées par la désertification médicale.*

*Le projet a été très bien mené avec les médecins qui se sont mis en association. En revanche, je pense qu'ils veulent des assurances quant au futur fonctionnement de cette Maison, notamment par rapport à des extensions. Ils attendent donc des assurances de la Ville sur ce point.*

*Enfin, autre point qui a été soulevé, mais je ne sais pas s'il est toujours d'actualité. Par rapport aux impôts fonciers, il semblerait que la Maison Pluridisciplinaire de l'Argonne en ait été exemptée. Qu'en sera-t-il pour la Maison Pluridisciplinaire de La Source ? Merci.*

**M. CARRE** – *Alors, Mme KOUNOWSKI, vous prenez la page 16 de votre dossier ... je suis confus, ce n'est pas pour vous embarrasser, mais il est écrit que la mairie remboursera à l'O.P.H. la taxe foncière de la M.S.P., ce qui évite de la refacturer aux médecins. Elle est estimée à 11 000 € à compter de la date de livraison des locaux. L'idée, et là aussi il ne faut rien insinuer, est que l'on a pris le même modèle, avec les mêmes loyers, les mêmes types d'équipement. D'ailleurs, ils se sont coordonnés entre eux, ce qui est très bien, et la Ville fait le lien entre ces deux projets.*

*Par ailleurs, si jamais un jour il y a la possibilité et une volonté d'extension, du foncier existe à côté et à partir de là, cela pourra se faire. Après, il sera toujours temps de voir qui finance et j'espère que tout le monde pourra à ce moment là se développer. Mais, on aura réussi notre pari collectif.*

**M. le Maire** – *Merci M. CARRE. Très rapidement deux ou trois choses sur des questions de fond sans lancer le débat, on en a déjà d'ailleurs parlé ici même et dans d'autres enceintes.*

*La désertification médicale. Oui, elle touche toute la région et il y a des endroits qui sont beaucoup plus en voie de désertification que nous, mais ce n'est pas pour cela qu'on s'en réjouit bien au contraire. C'est la raison aussi pour laquelle on prend toute notre part là dessus parce que le droit à la santé est un droit essentiel, on est parfaitement d'accord sur ce point.*

*Je dois dire aussi que c'est la raison pour laquelle :*

*1 - Je me suis battu depuis si longtemps pour qu'on ait le nouvel hôpital d'Orléans, pour qu'il y ait aussi cette attractivité d'Orléans permettant ainsi d'accueillir concrètement de nouveaux médecins ;*

*2 - Sur le fait qu'il n'y ait pas que La Source et l'Argonne qui aient besoin de maisons de santé, c'est exact. Ainsi, l'hôpital travaille d'ores & déjà - et là je prends un instant la casquette de Président du Conseil de Surveillance de l'hôpital - sur la possibilité, une fois le déménagement opéré en 2015 du site Porte Madeleine sur le nouvel hôpital d'Orléans, de pouvoir conserver une antenne médicale à Porte Madeleine, ce qui permettrait aussi de rendre service au cœur de ville et à tous celles et ceux qui pourraient y venir. Donc, c'est en train d'être travaillé.*

*Je vais vous consulter sur ce point.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

*« 1. Le projet*

*Afin d'offrir à la population des services de santé de proximité, la Mairie souhaite installer une Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.) dans le quartier de La Source. Cette M.S.P. permettra de regrouper dans un même lieu des professionnels de santé et ainsi :*

- d'offrir sur un pôle unique, une offre de soins de proximité,*
- d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients, sur une offre de santé plus globale : soins de prévention, médicaux et paramédicaux, éducation à la santé,*
- d'assurer une aide médico-sociale en faisant appel à des intervenants extérieurs,*
- de maintenir et consolider une offre de soins de premier secours de proximité, identifiée comme « sensible » afin d'améliorer l'accessibilité à la santé des habitants,*

- de favoriser des pratiques coopératives entre les professionnels porteurs du projet et améliorer leurs conditions d'exercice,
- de se regrouper pour améliorer la qualité des moyens matériels,
- de faciliter l'arrivée de nouveaux professionnels, pour prendre le relais de ceux qui partent à la retraite.

Le projet de M.S.P. a été confirmé dans le cadre du diagnostic partagé réalisé pour le Contrat Local de Santé de l'agglomération d'Orléans. Le projet de santé est en cours de finalisation et est validé dans ses grandes lignes par l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.).

L'implantation à proximité des Genêts, au carrefour des rues L. S. Senghor et A. Fournier a été retenue et validée par les praticiens. Elle présente les avantages d'une situation géographique stratégique à proximité d'un pôle d'équipements publics. L'immeuble identifié sera réalisé par le promoteur BOUYGUES IMMOBILIER, qui a signé une V.E.F.A. avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour un programme de logements pour personnes âgées. La M.S.P. est aujourd'hui envisagée au rez-de-chaussée de cet immeuble pour une surface utile totale de 692 m<sup>2</sup>.

Un groupe de professionnels du quartier de La Source s'est investi dans l'élaboration du projet de santé. La Mairie accompagne à ce jour 12 praticiens engagés dans le projet parmi lesquels : 5 médecins généralistes (et potentiellement deux associés), 4 infirmières, 2 orthophonistes, 1 pédicure podologue. Ils se sont constitués en association « Maison Médicale d'Orléans La Source » (M.M.O.S.).

## 2. Le montage opérationnel et financier

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. L'aménagement des locaux de la M.S.P. sera réalisé par BOUYGUES IMMOBILIER, dans le cadre de la V.E.F.A. signée avec le bailleur social.

La M.S.P. devrait accueillir 12 praticiens au moment de son ouverture. Les professionnels de santé accueillis seront regroupés en structure juridique de type S.I.S.A. (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires). Chaque praticien règle à la S.I.S.A. le loyer correspondant à la surface occupée pour son local professionnel et sa part de charges communes.

La Mairie remboursera à l'O.P.H. la taxe foncière de la M.S.P. estimée à 11 K€/an à compter de la date de livraison des locaux.

## 3. Le planning prévisionnel

Les travaux doivent démarrer courant 2014 pour une livraison fin 2015.

## 4. Plan de financement prévisionnel

Le prix de revient prévisionnel de l'opération de création de Maison de Santé Pluridisciplinaire est de 1 468 000 € T.T.C. Le plan de financement prévisionnel est décomposé de la manière suivante (sous réserve de l'accord définitif des partenaires) :

- Mairie d'Orléans : 400 000 €, soit 27,24 % du montant total ;
- Etat : 225 000 €, soit 15,32 % du montant total ;
- Région Centre : 45 000 € dans le cadre du C.P.E.R. et 180 000 € dans le cadre du contrat régional d'Agglomération (C.R.3.G.) : 15,32 % du montant total ;
- Emprunt souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais : 618 000 €, soit 42,09 % du montant total.

L'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, en tant que maître d'ouvrage de l'opération, déposera les dossiers de demande de subvention auprès de l'ensemble des partenaires mentionnés ci-dessus.

Aussi, il est proposé d'accorder une subvention à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais d'un montant de 400 000 € formalisée dans le cadre d'une convention. Le versement interviendra en deux fois en 2014 et 2015 sous réserve du vote des budgets correspondants.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais dans le cadre du projet de M.S.P. de la Source à compter de la notification de sa transmission en Préfecture et jusqu'au 30 juin 2016 ;**

**2°) en application de cette convention, décider l'attribution d'une subvention d'un montant de 400 000 € à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais dédiée au projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Source qui fera l'objet de deux versements de 200 000 € chacun en 2014 et en 2015 sous réserve du vote des budgets correspondants ;**

**3°) autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Mairie ;**

**4°) imputer la dépense sur le budget de la Mairie fonction 824, nature 204182, opération 9A458, service UURU. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 8 – **Requalification de la Place et de la rue du Cheval Rouge et de la rue du Grenier à Sel. Prise en charge d'abonnements temporaires de stationnement. Approbation.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Les travaux de requalification de la place du Cheval Rouge s'achèveront au printemps 2014. Les travaux de la rue du Cheval Rouge seront achevés le 31 novembre 2013. Ces travaux sont susceptibles de rendre impossible l'accès des parkings privatifs des riverains lors de certaines phases du chantier.

Suite aux travaux préalables, les travaux de requalification de la rue du Grenier à Sel s'achèveront en mars 2014.

Il est donc proposé la prise en charge par la Mairie des abonnements temporaires dans les parcs de stationnement souterrains du centre-ville gérés par la S.E.M. Orléans-Gestion. Ces derniers seront octroyés aux riverains disposant de places de stationnement privées (garages ou cour) pour la période correspondant aux travaux menés par la Ville rendant les voies inaccessibles.

Chaque demande sera traitée individuellement afin d'en déterminer la pertinence en fonction de l'avancement des travaux et de leur durée.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider la prise en charge par la Mairie d'abonnements temporaires dans les parkings publics gérés par la S.E.M. Orléans Gestion afin de pouvoir les mettre à disposition des riverains dans l'impossibilité d'accéder à leurs parkings privatifs pendant la durée des travaux de la place et de la rue du Cheval Rouge et de la rue du Grenier à Sel ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à cette opération au nom de la Mairie, et d'accomplir les formalités nécessaires, notamment déterminer les besoins en fonction de l'avancement et de la durée des travaux ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 824, article 6132, opération 10A4752, opération 10A4754, service gestionnaire UUAM. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**N° 9 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'octroi de six subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 63 600 €;**

**2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;**

**4°) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes. »**

**ADOPTE PAR 50 VOIX.  
IL Y A 4 ABSTENTIONS.**



**PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

| Adresses  | Immeubles<br>Propriétaires ou Syndic | Montants subvention (en €) |                                 | Montant<br>Total (en €) |
|---|--------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|-------------------------|
|   |                                      | Normal                     | Travaux d'intérêt architectural |                         |
| 289 rue de Bourgogne (1 <sup>ère</sup> tranche) | SCI CENABUM : M. X                   | 17 635                     | 14 574                          | 32 209                  |
| 18bis rue Etienne Dolet                         | Syndic SOCOGIM : M. X                | 7 389                      |                                 | 7 389                   |
| 18 rue Etienne Dolet                            | Syndic SOCOGIM : M. X                | 7 835                      |                                 | 7 835                   |
| 20 rue Etienne Dolet                            | Syndic SOCOGIM : M. X                | 3 439                      |                                 | 3 439                   |
| 123 rue de Bourgogne                            | M. X                                 | 8 087                      |                                 | 8 087                   |
| 161-163 rue de Bourgogne                        | Syndic bénévole : Mme X              | 4 641                      |                                 | 4 641                   |
|   |                                      |                            | <b>TOTAL</b>                    | <b>63 600</b>           |

N° 10 – **Quartier intra-mails. Immeuble 4 quai du Châtelet. Déclassement préalable à la cession de l'immeuble.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération n° 43 du 24 mai 2013, le Conseil Municipal a accepté une des trois offres déposées pour l'acquisition d'un immeuble sis 4 quai du Châtelet, cadastré section BL n° 122.

Pendant les visites entre le 4 février et le 28 mars 2013, l'immeuble à usage de bureaux était encore occupé par le Pôle Environnement Hygiène de la Mairie, bien que son déménagement sur un autre site soit d'ores et déjà prévu.

Aussi, la délibération du 24 mai 2013 rappelait que le bien demeurerait une dépendance du domaine public de la Mairie jusqu'à sa libération programmée et la nécessité d'une nouvelle délibération pour approuver le déclassement après la désaffectation matérielle du bien par le déménagement des services.

Le service municipal a été transféré à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 et l'immeuble momentanément occupé le temps du Festival de Loire fin septembre 2013.

Ce bien étant désormais libre de toute occupation pour un usage municipal, sa désaffectation peut être constatée et consécutivement le déclassement décidé dans l'intérêt communal. La vente de ce bien, qui ne présente plus d'utilité pour les services municipaux, s'inscrit dans une gestion dynamique du patrimoine communal, eu égard au projet de l'acquéreur d'y aménager après travaux de nouveaux logements.

Il est rappelé que la vente intervient au bénéfice de M. X/société S.M.B.J., lequel pourra constituer toute Société Civile Immobilière dans laquelle il maîtriserait plus de 50 % des parts, qu'il se substituerait, moyennant le prix de 386 000 €, hors frais, droits, taxes et émoluments.

La signature de l'acte interviendra au premier trimestre 2014, l'acquéreur ayant stipulé une condition suspensive d'obtention de la déclaration préalable pour le changement de destination.

Les délais de la procédure, notamment pour la signature de la promesse sous un mois, sont adaptés eu égard au délai entre les deux délibérations, à savoir :

- Signature de la promesse de vente le 4 novembre 2013,
- Dépôt concomitant de la demande de déclaration préalable,
- Dépôt de la demande de financement, les conditions suspensives devant être réalisées dans un délai de deux mois, avec une signature de l'acte fixée au plus tard mi-mars 2014.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) conformément aux dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et considérant la désaffectation matérielle de l'immeuble sis 4 quai du Châtelet, cadastré section BL n° 122 libéré de toute occupation, décider de constater sa désaffectation ;**

**2°) prononcer consécutivement son déclassement du domaine public communal, considérant l'intérêt pour la Mairie de vendre ce bien devenu inutile dans le cadre d'une gestion dynamique du patrimoine communal, étant rappelé que l'offre remise par M. X/société S.M.B.J. à l'issue d'une consultation avec publicité et mise en concurrence, est la plus élevée notamment au vu de l'avis de France Domaine du 20 février 2013 ;**

**Cette décision de déclassement aura un caractère exécutoire après affichage et transmission en Préfecture de la délibération, au titre du contrôle de légalité ;**

3°) réitérer l'autorisation donnée au futur acquéreur, M. X/société S.M.B.J., dès que la délibération prononçant le déclassement a un caractère exécutoire, de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sans attendre la régularisation de la vente ;

4°) réitérer la délégation donnée à M. le Maire ou son représentant pour signer l'avant-contrat, puis l'acte définitif de vente ;

5°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 824, article 775, opération 10A187, service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE PAR 41 VOIX CONTRE 3.  
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 11 – **Quartier intra-mails. Logement duplex 86 rue des Carmes. Acceptation d'une offre d'achat.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 15 février 2013, le Conseil Municipal a décidé la mise en vente d'un logement duplex situé 86 rue des Carmes, dans un ensemble immobilier organisé en volumes cadastré section BD n° 190. Par une deuxième délibération du 12 juillet 2013, l'offre reçue après une prorogation de la procédure initiale, à hauteur de 150 000 €, a été classée sans suite par la Ville et la procédure relancée par séquences successives.

Le bien a en conséquence fait l'objet d'une nouvelle mise en concurrence avec publicité du 15 juillet 2013 au 30 septembre 2013. A l'issue de la troisième séquence de visites s'achevant le 30 septembre 2013, une offre a été déposée, à hauteur de 180 000 €. Cette offre étant conforme à l'estimation de France Domaine du 31 janvier 2013, il est proposé de l'accepter.

Une promesse synallagmatique de vente sera signée avec l'acquéreur afin de contractualiser le calendrier d'acquisition, avec une date limite de signature fixée au 31 janvier 2014.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) décider la cession à M. X et Mme X du logement duplex situé 86 rue des Carmes, constitué des lots de volumes n° 3, 7 et 10 du modificatif de l'état descriptif de division en volumes à publier sur la parcelle cadastrée section BD n° 190, moyennant le prix de 180 000 €, hors frais, droits, taxes et émoluments, sous la condition suspensive de l'acceptation de leur financement ;

2°) autoriser le futur acquéreur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sans attendre la régularisation de la vente ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la promesse de vente, puis l'acte notarié à intervenir ;

4°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 824, article 775, opération 10A187, S.G. UUFC. »

ADOPTE PAR 51 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 12 – **Mise en vente du terrain du Clos de la Source situé à Olivet. Approbation du cahier des charges.**

**M. CARRE** – *Il s'agit d'un terrain important situé le long de la présidence de l'Université, un terrain «Baratta» pour ceux qui connaissent. Celui-ci n'intéresse pas l'Université et à la demande de la Mairie d'Olivet qui pense qu'il faut développer de l'habitat sur ce terrain, nous le vendons. Cela nous permet de réaliser le foncier que je vous propose d'engager ce soir.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Mairie est propriétaire d'un terrain sur la commune d'Olivet, jouxtant le Parc Floral et le château de la Source, sur lequel ont été construits des bâtiments universitaires aujourd'hui désaffectés, dont la démolition et le désamiantage seront à la charge de l'acquéreur.

Cadastré section AX n° 129p, le terrain développera environ 3,55 hectares de superficie après division, étant précisé que le candidat pourra être autorisé à déposer ses demandes d'autorisation d'urbanisme (division primaire) avant la signature de la vente.

Ce terrain étant sans usage communal, il est proposé au Conseil Municipal de le mettre en vente sur le marché privé, après publicité et mise en concurrence, en vue d'une opération d'aménagement ou de construction.

Des visites seront organisées du 4 novembre 2013 au 31 janvier 2014, avec une date de remise des offres fixée au 21 février 2014. Une publicité interviendra par voie de presse et sur le site Internet de la Mairie. Le document valant cahier des charges de la cession fixe les modalités de la consultation et détaille les spécificités du bien et les contraintes du site (géotechniques, réglementaires...).

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider de mettre en vente par une procédure de mise en concurrence après publicité, le terrain appartenant à la Mairie situé sur la commune d'Olivet, lieu-dit Clos de la Source, parcelle cadastrée section AX n° 129p ;**

**2°) approuver le document valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat ;**

**3°) dans le cadre de l'analyse des offres, autoriser le cas échéant M. le Maire ou son représentant à se rapprocher des candidats pour toutes précisions, et si nécessaire engager des discussions avec les candidats, dans le respect du principe d'égalité entre les candidats et selon les modalités prévues à l'article 6.5 du cahier des charges de la cession ;**

**4°) imputer les frais de publicité correspondants sur les crédits de la Mairie, fonction 820, article 6231, service gestionnaire UUFC. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 13 – **Atelier d'étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles. Aménagement du secteur Nord du quartier de La Source. Approbation d'une convention. Attribution d'une indemnité forfaitaire.**

**M. CARRE** – *L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles et l'Université Versailles Saint Quentin s'intéressent à la Ville d'Orléans et ils nous proposent de nous accompagner dans une opération. On a trouvé qu'il était intéressant qu'ils regardent l'aménagement du secteur nord du quartier de La Source, sur l'avenue Kennedy. Et pour cela, on leur verse une subvention de 2 000 € puis*

une autre de 1 000 €.

**Mme KOUNOWSKI** – Pouvez-vous préciser un peu les choses car je trouve que la délibération n'est pas très claire ? Aménagement végétal ? Normalement, il doit y avoir un aménagement d'activités économiques le long de l'avenue Kennedy.

**M. CARRE** – C'est le même sujet depuis longtemps et on en a déjà parlé ici. Il s'agit de l'aménagement du secteur nord Kennedy et c'était dans la convention territoriale depuis le début.

*En fait, on leur demande de nous faire des projets d'intention, mais ce n'est pas pour autant que l'on va se lancer tout de suite. Ils nous demandent des sujets d'études et on a trouvé que c'était un sujet d'étude intéressant parce qu'il est entre deux zones : une zone végétale importante à l'arrière avec le Campus et devant la voie qui est quand même probablement à rétrécir, sans oublier aussi la réponse aux logements situés en face avec les contre allées. On est sur de l'intention et ce sont des étudiants qui y travaillent. Si jamais dans les cartons, ce n'est pas intéressant de développer ou qu'il n'y a pas l'opportunité de le faire, cela ne se fera pas. L'intérêt est qu'il y a des gens qui ont travaillé à fond sur ce sujet là.*

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Mairie a été sollicitée par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles et l'Université Versailles Saint Quentin afin que les étudiants en Master éco-construction et quartier durable mènent une étude urbaine prospective sur le pôle urbain existant au nord du quartier de La Source et ses interfaces avec le secteur G.P.V., celui de l'avenue Kennedy et celui de l'Université.

L'étude a pour but de dégager les problématiques et les enjeux d'un pôle urbain dans une perspective de développement durable. Il s'agira de mettre à jour des concepts novateurs, fondés sur une recherche identitaire qui met en valeur les qualités urbaines, la présence de la nature, le bien-être des citoyens, le développement de nouveaux usages urbains, etc. Ces recherches prospectives prendront en compte les capacités d'adaptation et d'évolution de la ville et les éléments d'attractivité à venir.

Les travaux des étudiants, matérialisés par des diagnostics cartographiés et des rapports sur des scénarii prospectifs seront directement utilisables par la Mairie.

Aussi, il est proposé d'accorder une indemnisation sur présentation d'une facture à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles et à l'Université Versailles Saint Quentin pour les frais d'études des étudiants d'un montant forfaitaire de 2 000 € T.T.C. et 1 000 € T.T.C. d'indemnisation supplémentaire si les rendus sont détaillés à un niveau jugé suffisant pour apporter une réponse pré-opérationnelle pour la Mairie.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec l'Ecole Nationale d'Architecture de Versailles et l'Université Versailles Saint Quentin pour l'année universitaire 2013-2014 ;**

**2°) en application de la convention, approuver le versement d'une indemnité forfaitaire dans les conditions définies ci-avant ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir les formalités nécessaires ;**

**4°) imputer la dépense sur le budget de la Mairie, fonction 824 nature 2031, opération 10A144 service UUAM. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

N° 14 – **Fondation de l'Université d'Orléans. Représentation au sein du collège des membres fondateurs. Attribution d'une subvention.**

**M. BARRUEL** – *L'Université d'Orléans a créé la fondation universitaire dont le but est de rapprocher notamment le monde socio-économique et l'Université pour favoriser l'insertion des étudiants.*

*Je profite de cette délibération pour vous rappeler que l'Université d'Orléans a notamment été très bien classée pour l'insertion de ses étudiants et qu'elle vient là d'être nommée, pour la première fois, dans un classement international.*

*Il est donc proposé que la Ville d'Orléans puisse disposer d'un siège, peut-être l'Adjoint à l'Enseignement Supérieur, et d'attribuer une subvention annuelle de 7 500 € pour les trois années qui viennent.*

**M. le Maire** – *Il faut plus particulièrement désigner Mme BARRUEL pour représenter la Ville d'Orléans au sein du collège des membres fondateurs. Je vous propose de le faire à mains levées sauf avis contraire.*

**M. BEN CHAABANE** – *S'il vous plaît, M. le Maire, qui est son suppléant ?*

**M. le Maire** – *Je crois qu'il n'y a pas de suppléant. Donc, Mme BARRUEL est irremplaçable.*

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 14 septembre 2012, le Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans a décidé de créer une fondation universitaire, rendue possible dans le cadre de la Loi sur la Responsabilité des Universités (L.R.U.) qui doit permettre de recourir au mécénat des entreprises et particuliers.

Cette fondation doit contribuer à renforcer les relations entre l'Université d'Orléans et ses partenaires pour favoriser son développement socio-économique et financer des actions dans les deux missions prioritaires suivantes :

- accroître l'attractivité des formations par la promotion de l'employabilité des étudiants de l'Université d'Orléans,
- valoriser une recherche d'excellence en synergie avec les entreprises et les collectivités par l'appui à l'innovation et à la création d'entreprises.

Elle est administrée par un Conseil de Gestion assisté par un Bureau, et représentée, pour la réalisation de ses actes, par son Président. Le Conseil de Gestion est composé de 18 sièges, répartis dans 4 collèges :

- Collège des représentants de l'établissement (6 sièges).
- Collège des fondateurs (6 sièges).
- Collège des personnalités qualifiées (3 sièges).
- Collège des donateurs (3 sièges).

Les premières actions, sous l'égide de la fondation au titre 2013-2014, sont notamment la participation à l'organisation du Forum « 2000 emplois 2000 sourires » ou encore l'organisation de la future manifestation publique de lancement de la fondation qui doit se tenir début 2014.

Dans ce contexte, l'Université d'Orléans a sollicité la Mairie pour devenir membre fondateur de la Fondation de l'Université d'Orléans (F.U.O.) au moyen d'un financement annuel de 7 500 € au titre

des années 2013, 2014 et 2015.

Les entreprises et collectivités prochainement partenaires de la F.U.O. sont les suivantes :

- le Crédit Agricole (15 000 €), E.D.F. (7 000 €), G.D.F.-Suez (7 000 €), P.G.A.-Avionics (2 000 €).
- le Conseil Général du Cher (15 000 €), l'Agglomération de Bourges (15 000 €), le Conseil Général de Chartres (15 000 €), l'Agglomération de Chartres (15 000 €).

A ce titre, la Mairie disposera pour trois ans d'un siège au sein du collège des fondateurs. Il est proposé que la Mairie soit représentée par Mme Béatrice BARRUEL, Adjoint au Développement Durable, à l'Enseignement Supérieur, Université et Recherche.

**Après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer une subvention annuelle à hauteur de 7 500 € pour l'année 2013 ainsi que pour les années 2014 et 2015, au profit de la Fondation de l'Université d'Orléans sous réserve du vote des budgets correspondants ;**

**2°) désigner Mme Béatrice BARRUEL, Adjoint au Maire, pour représenter la Mairie au sein du collège des fondateurs de la F.U.O. pour la durée restante du mandat ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents au nom de la Mairie qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie, fonction 23, article 65738, service gestionnaire UERI. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**M. le Maire** – *Je me félicite à votre suite, Mme BARRUEL, de cette citation, si je puis dire, de notre Université à laquelle on tient beaucoup dans ce classement international. C'est important puisqu'effectivement c'est la première fois que l'Université d'Orléans apparaît dans un classement international, ce qui montre son excellence scientifique notamment. Cela mérite d'être dit, redit et connu sur notre territoire. C'est le fruit aussi d'un axe stratégique suivi depuis des années et qui porte ses fruits maintenant. Cela va continuer dans ce sens, j'en suis persuadé.*

N° 15 – **Pôle de compétitivité DREAM. Approbation d'une convention et du contrat de performance 2013/2018. Attribution d'une subvention.**

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le cluster Durabilité des Ressources en Eau Associée aux Milieux (DREAM) a été labellisé « pôle de compétitivité » le 10 mai 2010.

Le pôle DREAM fédère l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'environnement à l'échelle de la région dans une démarche permanente de développement économique à travers l'innovation, la valorisation de la recherche et le transfert de technologies (T.P.E., P.M.E., industriels, bureaux d'études, organismes de recherche et de formation...).

Au titre de l'année 2012, le processus d'émergence et de montage de projets s'est poursuivi, la structuration du réseau s'est renforcée et la visibilité du pôle et de ses membres s'est accrue tant aux niveaux régional, national, qu'international.

Ainsi, 10 projets ont été labellisés et financés sur l'année 2012 pour un montant total de 12,6 millions d'€, auxquels s'ajoute un 11ème projet Agence Nationale de la Recherche pour une valeur



de 2,4 millions d'€

Le nombre d'adhérents s'est accru de 26 % (de 62 fin 2011, à 78 fin 2012). 20 nouvelles P.M.E. ont rejoint le pôle sur l'année. Le pôle a également participé à des salons : rencontres régionales (avec les C.C.I. notamment) et internationales (Forum Mondial de l'Eau et Pollutec).

L'année 2013 est celle de la mise en place de la phase 3.0 des pôles. Dans ce cadre, le pôle DREAM a élaboré son nouveau contrat de performance pour la période 2013-2018 intégrant sa nouvelle feuille de route avec pour objectif de passer « d'une usine à projets » à « une usine à produits d'avenir ».

Les objectifs de 2013 visent à :

- continuer à faire émerger et à monter des projets collaboratifs,
- inscrire le pôle dans une dimension européenne,
- assurer le financement pérenne du pôle,
- initier les démarches pour développer des actions de formation initiale et continue, dès 2014.

Afin de permettre au Pôle de Compétitivité DREAM de poursuivre ses objectifs, il est proposé de verser une subvention de 50 000 € pour l'année 2013, selon les conditions formalisées dans une convention.

Il est également proposé la signature d'un contrat de performance 2013/2018 du Pôle de Compétitivité DREAM.

La stratégie sera centrée sur la consolidation des résultats acquis et la poursuite de la dynamique des actions et activités inhérentes au Pôle de Compétitivité sur la période 2013-2015. DREAM sera également attentif à développer des actions autour des axes d'amélioration énoncés dans le rapport d'évaluation de 2012 : la formation, l'international et les relations inter-pôles « eau ».

Sur la période 2013-2018, la stratégie de développement du pôle devra participer au développement économique des collectivités, à la compétitivité nationale et aux objectifs de la transition écologique et énergétique posés par l'Etat. Il le réalisera à travers ses actions et objectifs établis dans cette feuille de route et dans sa stratégie, ainsi qu'à travers les projets recherche et développement collaboratifs portés par ses adhérents.

Le développement de la stratégie devra s'appuyer, entre autres, sur les synergies de l'inter-pôles « eau ». Ainsi, les présidents des 3 pôles de l'eau ont saisi l'opportunité de la signature des contrats de performance et de l'élaboration des feuilles de route stratégiques pour rappeler leur volonté commune exprimée dans la charte de coopération, signée en 2010, de faire collectivement des 3 pôles de compétitivité du secteur de l'eau les vecteurs de l'excellence française en matière d'innovation.

Le pôle poursuivra aussi sa participation à des actions locales liées à la gestion des ressources et des milieux. Le pôle continuera à être présent auprès des collectivités territoriales de la région Centre pour inciter et contribuer à des actions locales de restauration et de gestion de la qualité des ressources en eaux et des milieux. De la réussite de projets exemplaires régionaux suivront des démonstrateurs de savoir et de savoir-faire aux niveaux national et international. L'image et la visibilité d'Orléans et de la Région Centre en seront bonifiées.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec le Pôle de Compétitivité DREAM pour l'année 2013 ;**

**2°) décider d'attribuer une subvention à hauteur de 50 000 € pour l'année 2013, au profit du Pôle de Compétitivité DREAM ;**

3°) approuver le contrat de performance 2013/2018 du Pôle de Compétitivité DREAM ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention et ledit contrat au nom de la Mairie, ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie, fonction 23, article 6574, opération 02B254, service gestionnaire UERI. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## FINANCES

N° 16 – O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 20 logements situés 5 rue Léopold Sédar Senghor. Garantie d'un emprunt de 532 442 € Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 6 septembre 2013, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Mairie pour 50 % d'un emprunt de 532 442 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 20 logements situés 5 rue Léopold Sédar Senghor.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

ARTICLE PREMIER : La Mairie accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 532 442 € que l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 20 logements situés 5 rue Léopold Sédar Senghor.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Prêt : PAM
- Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations,
- Montant du prêt : 532 442 €
- Quotité garantie : 50 % soit 266 221 €
- Durée totale du prêt : 20 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : livret A,

- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base,
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A),
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progression révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 17 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 32 logements situés 7 rue Henri Troyat. Garantie d'un emprunt de 895 400 € Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 6 septembre 2013, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Mairie pour 50 % d'un emprunt de 895 400 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 32 logements situés 7 rue Henri Troyat.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Mairie accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 895 400 € que l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 32 logements situés 7 rue Henri Troyat.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Prêt : PAM
- Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations,
- Montant du prêt : 895 400 €,
- Quotité garantie : 50 % soit 447 700 €,
- Durée totale du prêt : 20 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base,
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A),
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progression révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 18 – **Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération orléanaise. Avis à émettre.**

*Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« RAPPEL DU CONTEXTE

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.) est un outil élaboré par la Communauté d'Agglomération Orléans «Val-de Loire » à l'échelle de son territoire qui a pour objet de lutter contre la pollution atmosphérique. Il définit les mesures préventives et correctives à mettre en œuvre pour atteindre les concentrations de polluants dans l'air ambiant qui respectent les valeurs réglementaires fixées par le décret du 21 octobre 2010. L'élaboration d'un P.P.A. est obligatoire dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants et sur les zones où un dépassement des valeurs limites est observé.

Un premier P.P.A. sur l'agglomération orléanaise a été approuvé par arrêté préfectoral le

26 juillet 2006.

Du fait des évolutions réglementaires, des résultats de la démarche d'évaluation réalisée de septembre 2011 à mars 2012 qui ont notamment mis en évidence des dépassements de la valeur limite en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>, polluant caractéristique du transport routier) et de la nécessité de prendre en compte des enjeux sanitaires mieux identifiés (vis-à-vis entre autre des particules en suspension PM – Particulate Matter), le Préfet du Loiret a décidé de procéder en juillet 2012 à la mise en révision de ce document.

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (C.O.D.E.R.S.T.) a émis, le 25 juillet 2013, un avis favorable sur ce projet de révision. Chaque commune de l'agglomération orléanaise est, à ce stade de la démarche, consultée avant que soit initiée l'enquête publique, programmée fin 2013 - début 2014.

#### PRESENTATION PROJET DE REVISION DU P.P.A.

Les mesures proposées dans le P.P.A., pour une période de 5 ans, sont une application locale des orientations données au travers du Schéma Régional du Climat, de l'Air et l'Energie (S.R.C.A.E.) de la Région Centre ainsi qu'une déclinaison du Plan national d'Urgence pour la Qualité de l'Air (P.U.Q.A.).

En cohérence avec ces différents documents, trois nouveaux objectifs sont fixés au P.P.A. de l'agglomération :

1. diminuer les niveaux de polluants dans l'atmosphère afin qu'ils ne dépassent plus les seuils réglementaires ;
2. réduire les émissions d'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>) de 35 % et des particules PM<sub>10</sub> de 28 % ;
3. réduire l'exposition de la population en limitant le plus possible le nombre de personnes exposées.

Les principales sources de pollution ont été identifiées sur l'agglomération orléanaise. Il s'agit majoritairement du transport, mais également de l'industrie ou encore de l'habitat. Pour retrouver un air de bonne qualité, il faut donc agir sur tous les secteurs.

Le P.P.A. propose ainsi 22 actions pérennes dans ces secteurs ainsi qu'une action temporaire en cas de pics de pollution. Ces actions, détaillées en annexe à la délibération, sont de diverses natures : interdiction ou restriction d'usages, incitation, communication et sensibilisation, améliorations des connaissances.

La Mairie est, sur ces 23 axes de travail, spécifiquement identifiée comme porteur de projet sur 5 fiches actions, à savoir :

- pour les transports : fluidifier le trafic dans la zone centre ville, développer les mobilités douces et les mobilités alternatives,
- pour l'industrie : promouvoir les bonnes pratiques sur les chantiers de B.T.P. et mettre en place une clause qualité de l'air dans les appels d'offre publics,
- pour la communication : poursuivre les travaux du groupe de travail de communication,

auxquelles s'ajoutent 3 actions inhérentes à son statut de commune, à savoir :

- pour l'urbanisme : renforcer la prise en compte des enjeux qualité de l'air dans les documents de planification,
- pour la communication : rappeler l'interdiction de brûlage des déchets et poursuivre la communication vers les personnes sensibles.

Pour le secteur de l'industrie, les mesures incitatives proposées mériteraient d'être portées par toutes les collectivités et non uniquement par la Mairie. Par ailleurs, ce domaine d'activités constituant, après les transports, le second secteur émetteur de dioxyde d'azote et de particules en

suspension sur le territoire de l'agglomération orléanaise, il serait préférable que d'autres fiches action soient proposées.

Il est à noter que l'enjeu sanitaire de ce Plan de Protection de l'Atmosphère doit être pleinement pris en compte. L'application effective des mesures, conditionnée aux moyens financiers et humains consentis par chacun des porteurs de projet pour les mettre en œuvre, a été modélisée et permettrait selon les tendanciels obtenus sur le territoire de l'agglomération orléanaise :

- de diminuer le nombre de personnes exposées aux pollutions atmosphériques et notamment en NO<sub>2</sub> de 4 700 personnes à 620 personnes,
- de réduire les émissions de NO<sub>x</sub> de 31 % et celles de PM<sub>10</sub> de 23 % en 2015.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre, sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessus, un avis favorable sur la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération Orléanaise. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## REVISION DU PPA LES 23 FICHES ACTIONS

| Secteur d'intervention                        | Nombre de fiches actions |
|---|--------------------------|
| transport                                     | 10                       |
| industrie                                     | 1                        |
| urbanisme et planification                    | 3                        |
| agriculture                                   | 1                        |
| communication                                 | 4                        |
| amélioration des connaissances, consolidation | 2                        |
| procédures en cas de pic de pollution         | 1                        |

### 22 ACTIONS PERENNES DANS LE SECTEUR TRANSPORT

| Intitulé   | Porteurs                                       | Réglementaire<br>Inciative | Indicateurs d'avancement   | Indicateurs d'efficacité   |
|--|--|----------------------------|--|--|
| Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans la politique de déplacements et intégrer les objectifs du PPA dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU)  | Agglo  | Réglementaire              | Approbation de la révision du PDU et intégration des objectifs PPA                         | Suivi des émissions du secteur des transports<br>indicateurs de suivi des actions du PDU                                   |
| Créer un lieu de concertation sur les transports à l'échelle de la zone du PPA pour organiser et rendre plus efficaces et « durables » les partenariats actuels entre AOT (Autorité Organisatrice des Transports) ou futures AOMD (Autorité Organisatrice des Mobilités durables) avec les autres acteurs des transports connectés au territoire | Préfet, CG 45, Agglo                           | Inciative                  | Gouvernance des transports<br>signature de la charte<br>Nombre de réunions de concertation | Sans objet   |
| Réduction de la vitesse sur l'autoroute A10 à 110 km/h sur les tronçons qui dépassent la valeur limite en NO <sub>2</sub> à proximité des zones habitées   | Préfecture, Cofirote                           | Réglementaire              | Mise en place de l'abaissement de la vitesse   | Gains en émissions de NO <sub>x</sub> et PM <sub>10</sub><br>Suivi des concentrations sur cette zone<br>Population exposée |
| Mise en place de l'écotaxe sur certains tronçons de la zone tangentielle   | Définis au niveau national (douanes, ecomouv') | Réglementaire              | Mise en place de l'écotaxe (portique, etc...)  | Nombre de kilomètres PL ou ribi de PL en moins sur les axes taxés  |

| Intitulé   | Porteurs   | Réglementaire<br>Inciative | Indicateurs d'avancement   | Indicateurs d'efficacité   |
|--|--|----------------------------|--|--|
| Fluidifier le trafic dans la zone centre-ville.  | Agglo, ville d'Orléans, Région Centre                          | Inciative                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place du système de régulation sur l'axe des mails Jaurès-Rochepierre-Verdun</li> <li>Nombre de connexions sur le site</li> <li>Nombre d'outils développés</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des gains estimés</li> <li>Comparaison de la concentration en NO<sub>2</sub></li> </ul> |
| Evaluer les évolutions consécutives suite à la mise en service des lignes de tramway et à la reconfiguration du réseau de transports urbains de l'agglomération en centre-ville. | Agglo, Keolis, Agence d'Urbanisme                              | Inciative                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte de ces éléments dans le cadastre des émissions.</li> </ul>  | Sans objet   |
| Inciter à la mise en place de PDA, PDE, PDIE, et PDES. Cette incitation sera renforcée pour les plus grandes entreprises de plus de 250 salariés.                                | CCI 45, Rectorat, Université, DIRECCTE, ADEME et Région Centre | Inciative                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de PDE/PDA/PDIE/PDES mis en place</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de km évités grâce à cette mesure</li> </ul>   |



| Objets                                    | Porteur  | Nature de l'initiative | Indicateurs d'impact/évaluation  | Indicateurs d'efficacité   |
|---|--|------------------------|--|--|
| Développement des possibilités d'échanges | Agglo. Ville d'Orléans, communes                                 | Inclusive              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de vélos en libre-service</li> <li>Nombre de km en piste cyclable</li> <li>Nombre de personnes à vélo</li> <li>Nombre d'abonnés aux écoles sensibles</li> <li>Nombre d'usagers des transports</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Évolution de la part modale vélo</li> <li>Certification de la part modale vélo des écoles</li> <li>Nombre de km VP évités</li> </ul>  |
| Développement des possibilités d'usages   | Comm. de la Ville d'Orléans, Agglo. ALERMA, Agglo. ALERMA Direct | Inclusive              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'abonnés aux écoles sensibles</li> <li>Nombre de personnes à vélo</li> <li>Nombre de personnes à vélo</li> <li>Nombre de personnes à vélo</li> <li>Nombre de personnes à vélo</li> </ul>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes à vélo</li> <li>Nombre de personnes à vélo</li> <li>Nombre de personnes à vélo</li> <li>Nombre de personnes à vélo</li> <li>Nombre de personnes à vélo</li> </ul> |
| Faciliter l'abonnement Transloire         | Agglo, COTRORST  | Inclusive              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'abonnés Transloire</li> </ul>  | Sans objet   |

### LE SECTEUR INDUSTRIE

| Objets  | Porteur                           | Nature de l'initiative | Indicateurs d'impact/évaluation  | Indicateurs d'efficacité  |
|---|-----------------------------------|------------------------|--|---|
| Prévenir les nuisances sonores des entreprises situées en zone d'habitat individuel et des entreprises situées en zone d'habitat individuel | Agglo ALERMA, Agglo ALERMA Direct | Inclusive              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des bruits</li> <li>Bruits</li> <li>Bruits</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de nuisances sonores évitées</li> <li>Nombre de nuisances sonores évitées</li> <li>Nombre de nuisances sonores évitées</li> </ul> |

### LE SECTEUR URBANISME ET PLANIFICATION

| Objets  | Porteur      | Nature de l'initiative | Indicateurs d'impact/évaluation  | Indicateurs d'efficacité  |
|---|--------------|------------------------|--|---|
| Mettre en œuvre la qualité de l'air dans les porteurs de connaissance                                 | Agglo ALERMA | Inclusive              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de l'air</li> <li>Qualité de l'air</li> <li>Qualité de l'air</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de nuisances sonores évitées</li> <li>Nombre de nuisances sonores évitées</li> <li>Nombre de nuisances sonores évitées</li> </ul> |
| Définir les modalités de la qualité de l'air dans les études d'impact et les projets de planification | Agglo ALERMA | Inclusive              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de l'air</li> <li>Qualité de l'air</li> <li>Qualité de l'air</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de nuisances sonores évitées</li> <li>Nombre de nuisances sonores évitées</li> <li>Nombre de nuisances sonores évitées</li> </ul> |

### LE SECTEUR AGRICOLE

| Objets  | Porteur      | Nature de l'initiative | Indicateurs d'impact/évaluation  | Indicateurs d'efficacité  |
|---|--------------|------------------------|--|---|
| Prévenir les nuisances sonores des entreprises situées en zone d'habitat individuel | Agglo ALERMA | Inclusive              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des bruits</li> <li>Bruits</li> <li>Bruits</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de nuisances sonores évitées</li> <li>Nombre de nuisances sonores évitées</li> <li>Nombre de nuisances sonores évitées</li> </ul> |

### LE SECTEUR COMMUNICATION

| Objectif  | Porteurs  | Indicateurs d'avancement                 | Indicateurs de résultats  |   |
|---|---|--|---|---|
| Réaliser une affiche et une plaquette de sensibilisation sur le triage des déchets verts. Rappeler l'interdiction de brûlage de ces déchets et communiquer sur les dispositifs de collecte existants. | ADFM, Perte, collectivités, ARS                       | Mesure d'accompagnement et réglementaire | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plaquettes editées / diffusées</li> </ul>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes inscrites</li> <li>Nombre de messages effectués</li> </ul> |
| Seuil d'alerte : 1000 personnes inscrites   |   |  |   |   |
| Seuil d'alerte : 1000 personnes inscrites   | DRSAI, ARS, Centre                                    | Mesure d'accompagnement                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plaquettes</li> <li>Nombre de messages diffusés</li> </ul>             | Sans objet  |
| Diffuser les cartes prérogatives existant en matière de qualité de l'air  | Inspection, ARS, ARS                                  | Mesure d'accompagnement                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'écarts corrigés</li> <li>Nombre d'enfants atteints</li> </ul>           | Sans objet  |
| Restituer la connaissance à nos plus personnes sensibles (sites du PMAI)  | Préfecture (SIPPC), DRSAI, Centre, ARS, Collectivités | Mesure d'accompagnement                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions de CI</li> <li>Mise en place des différents outils</li> </ul> | Sans objet  |
| Prendre en compte les personnes à communication   | DRSAI, Ville d'Orléans                                | Mesure d'accompagnement                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions du CI</li> <li>Mise en place des différents outils</li> </ul> | Sans objet  |

### LE SECTEUR AMELIORATION DES CONNAISSANCES, CONSOLIDATION

| Objectif   | Porteurs | Indicateurs d'avancement        | Indicateurs de résultats   |            |
|--|----------|---------------------------------|--|------------|
| Réaliser une enquête auprès des ménages sur le pain de chauffage de bois (le rapportaire, autres) et les contrôlables (typologie et usage) afin de lever une attention au niveau des collectivités sur les mesures d'éco-citoyenneté et les différents outils pour améliorer le geste citoyen. | ADFM     | Appropriation des connaissances | Rapport des collectivités  | Sans objet |
| Améliorer la pollution de l'air en sensibilisant les citoyens de manière à ce qu'ils puissent agir sur la pollution de l'air (les personnes à risque de pollution de l'air)  | ARS      | Appropriation des connaissances | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions de CI</li> <li>Nombre de personnes sensibilisées</li> <li>Nombre de réunions de CI</li> <li>Nombre de personnes sensibilisées</li> </ul> | Sans objet |

### 1 ACTION EN CAS DE PIC DE POLLUTION

| Objectif   | Porteurs                             | Indicateurs d'avancement        | Indicateurs de résultats  |  |
|--|--------------------------------------|---------------------------------|---|--|
| Réaliser une enquête auprès des ménages sur le pain de chauffage de bois (le rapportaire, autres) et les contrôlables (typologie et usage) afin de lever une attention au niveau des collectivités sur les mesures d'éco-citoyenneté et les différents outils pour améliorer le geste citoyen. | Transports, SIUPE, DRSAI, DRSAI, ARS | Appropriation des connaissances | <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration de cette mesure dans le plan de prévention</li> <li>Communication de presse et de conférences de presse</li> <li>Élaboration de nouveaux arrêtés préfectoraux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes sensibilisées</li> <li>Nombre de réunions de CI</li> <li>Nombre de personnes sensibilisées</li> </ul> |
| Le déficit de l'information, de la prise de conscience, de la mobilisation des citoyens  | ARSAI, DRSAI, ARS                    | Appropriation des connaissances | <ul style="list-style-type: none"> <li>Secours administratif, nombre de personnes sensibilisées</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes sensibilisées</li> <li>Nombre de réunions de CI</li> <li>Nombre de personnes sensibilisées</li> </ul> |

N° 19 – **Projets d'éducation à l'environnement et au développement durable. Année scolaire 2013-2014. Attribution de subventions.**

**M. MAGNIER** – *Comme chaque année, et ce depuis une dizaine d'années, la Mairie s'investit dans la sensibilisation au développement durable dans les écoles. Sur cette période, ce sont plus de 400 projets qui ont été soutenus par la Ville pour un montant de plus de 222 000 €. 35 300 enfants ont pu ainsi en bénéficier. Ce sont des supports d'activités pédagogiques éducatives riches et diversifiées.*

*Pour l'année scolaire 2013-2014, la Ville souhaite poursuivre cet accompagnement auprès des écoles. 27 projets nous ont été présentés par 26 écoles et cela concerne 3 148 élèves.*

*Après étude des dossiers, nous avons décidé de retenir l'ensemble des projets pour un budget global de 13 000 €. Il vous est donc demandé de bien vouloir décider l'attribution des subventions présentées en annexe.*

**M. le Maire** – *S'il n'y a pas d'intervention, je précise en effet la validation et la prise en charge de tous les projets qui ont nous été proposés, j'insiste là dessus. Je vous consulte.*

*M. MAGNIER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

*« La Mairie encourage les actions menées en faveur de l'environnement et du développement durable dans les écoles. Depuis le début des années 2000, ce sont plus de 400 projets qui ont été soutenus par la Ville pour un montant total de plus de 222 000 €. Plus de 35 300 enfants ont pu ainsi en bénéficier.*

*Ces projets constituent des supports d'activités pédagogiques éducatives riches et diversifiées.*

*Forte de cette dynamique, la Mairie souhaite réaffirmer pour l'année scolaire cette action d'accompagnement auprès des écoles. Pour 2013-2014, 27 projets déposés par 26 écoles et concernant 3 148 élèves ont été réceptionnés. Après étude des dossiers, conjointement avec l'Education Nationale, il est proposé de retenir les 27 projets avec un accompagnement financier à hauteur de 13 000 €*

*Il est proposé de procéder au versement de la subvention en une seule fois à la coopérative scolaire de chaque école. Ce versement interviendra au plus tard au 29 novembre 2013.*

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, I est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider l'attribution des subventions présentées en annexe pour un montant total de 13 000 € au titre de l'année scolaire 2013-2014 ;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 830, article 6574, code opération 08B268, service gestionnaire PPEH. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 25 octobre 2013 -

**PROJETS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE ANNEE 2013-2014  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2013**

| Ecoles                             | Nombre d'enfants | Intitulé   | Projet  | Somme attribuée en 2013-2013 | montants proposés pour 2013-2014 |
|------------------------------------|------------------|--|---|------------------------------|----------------------------------|
| <b>Quartier Orléans Est</b>        |                  |  |   |                              |                                  |
| Elémentaire du Nécolin             | 44               | A la découverte de notre environnement                 | Comment devenir un éco-citoyen et participer à économiser les différentes ressources dans notre environnement familial ? Découvrir les éléments (eau, arbre...), comparer des éléments du monde végétal (visite de différentes ressources locales)  | 940,00 €                     | 300,00 €                         |
| Elémentaire Gutenberg              | 110              | L'Argonne entre forêt et Loire                         | Etablir un contact direct avec les différents lieux étudiés (Parc de Charbonnière, îles de Loire, la pie et la pointe de courpain, le musée de la marine, maison de Loire).   | 440,00 €                     | 450,00 €                         |
| Elémentaire Michel de la Fourmière | 77               | Un jardin qui vous parle                               | Installer un parcours de découverte dans le jardin pédagogique pour faire le lien avec l'installation d'un hôtel à insectes (PEEDD 2012-2013), la richesse de la biodiversité des insectes et leur quantité étant dépendante de la richesse du milieu de proximité  | 420,00 €                     | 600,00 €                         |
| Elémentaire Olympia Cormier        | 152              | Le potager magique                                     | Observer le temps qui passe à travers l'évolution des plantes, étude du vivant, cycle de vie), phénomènes météorologiques étudier le mouvement du vent (girouette, anémomètre...) les précipitations (relevés du pluviomètre), les étapes de la croissance des plantes  | 600,00 €                     | 600,00 €                         |
| Maternelle Claude Lévy             | 145              | Création d'un jardin pédagogique                       | Sensibiliser les enfants au monde végétal et animal, au rôle des insectes (élevage de papillons, questionnement autour de la présence des insectes), découvrir la nature avec les jardins pédagogiques au travers des saisons, comprendre l'utilité de l'eau potable  | 420,00 €                     | 600,00 €                         |
| Maternelle Charles Perrault        | 70               | Un potager au cœur des pavés - étape 2                 | Découvrir le monde du vivant à travers une découverte sensorielle du potager (toucher, goûter, observer, sentir) Mise en place d'un potager alimenté par un système de récupération des eaux de pluie. Observation des différentes manifestations de la vie végétale  | 280,00 €                     | 450,00 €                         |
| <b>Quartier Orléans La Source</b>  |                  |  |   |                              |                                  |
| Elémentaire Gaston Gelloux         | 194              | Le développement durable                               | Découverte et protection du milieu grâce à la sensibilisation au développement durable, fil conducteur pour aborder différents champs disciplinaires : art ; création plastique, Festi-Université, Technologie...   | 610,00 €                     | 610,00 €                         |
| Maternelle Pauline Kergomard       | 102              | De Kergomard à "vert-gomard"                           | Inciter les enfants à être acteur de leur environnement à l'école. Mise en place d'un paravent végétal, d'un potager, de massif de fleurs, et de plantes "dépolluantes" dans le hall de l'école.  | 280,00 €                     | 280,00 €                         |
| Maternelle Romain Rolland          | 125              | Jardiner à l'école                                     | Sensibiliser les élèves au respect de l'environnement par l'intermédiaire de l'entretien d'un jardin pédagogique, réalisations d'expériences, arts et culture : étude d'œuvres de peintres et découverte d'espaces naturels (jardins, parc, forêt...)   | 360,00 €                     | 500,00 €                         |
| Elémentaire Les Guemazelles        | 31               | De la graine à la plante                               | Découverte du monde, éducation au DD, aborder la plantation (les étapes de la croissance de la plante, ses besoins), le cycle de l'eau, agrémenter le jardin de l'école avec des créations de personnages en terre cuite  | 370,00 €                     | 260,00 €                         |
|                                    | 26               | La vie dans la mare                                    | La biodiversité, étude des chaînes alimentaires et de l'écosystème de la mare, la mare durant les 4 saisons, découvrir les végétaux et les animaux de la mare.  |                              |                                  |
| Elémentaire Denis Diderot          | 59               | A Nicole des jardins                                   | Le cycle de vie d'une plante, création d'un jardin sans pesticide, travail sur les chaînes alimentaires, recycler la matière organique (compost) et récupérer l'eau de pluie, le jardin terrain de découverte pour les 5 sens.  | 280,00 €                     | 300,00 €                         |
| Maternelle Jolibois                | 55               | L'eau, notre jardin, notre environnement               | Appréhender que l'eau soit un bien précieux, d'où vient l'eau ? A quoi sert l'eau ? découvrir l'omniprésence de l'eau dans la nature, identifier ses états, découvrir les utilisations de l'eau dans la vie quotidienne, à la ville, observer les animaux et végétaux dans leur milieu.   | 190,00 €                     | 250,00 €                         |
| Maternelle Denis Diderot           | 97               | Découverte de la ferme et du potager                   | Travailler sur la biodiversité en ayant pour support la ferme et le potager, découvrir un environnement en rupture totale avec le milieu urbain.  | 250,00 €                     | 360,00 €                         |
| Elémentaire Louis Pasteur          | 127              | Le jardin extraordinaire de Pasteur                    | Découvrir le monde du vivant (naissance, croissance, reproduction...), de la matière et des objets le jardin pédagogique pour travailler des notions essentielles liées à la connaissance et respect de l'environnement   | 220,00 €                     | 400,00 €                         |
| Elémentaire Romain Rolland         | 107              | Jardin botanique, sensoriel, et artistique             | Créer un espace de vie commun agréable mêlant savoirs botaniques, arts visuels... et permettant un éveil des sens, apprendre à repérer les caractéristiques du vivant: naissance, nutrition... et comprendre les interactions entre les êtres vivants et leur environnement   |                              | 400,00 €                         |
| Elémentaire Lavoisier              | 129              | Decheftiri ou la petite histoire du yaourt à la fraise | Impact des produits de consommation de masse sur l'environnement, examiner le cycle de vie d'un yaourt à la fraise à travers les thématiques des produits locaux et de saison (comment peut on consommer des fraises en hiver), observation du temps de décomposition des déchets dans composteur, réalisation de produits à partir d'objets de récupération... | 380,00 €                     | 450,00 €                         |

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 25 octobre 2013 -

**PROJETS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE ANNEE 2013-2014  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2013**

| Ecoles                                       | Nombre d'enfants | Intitulé  | Projet  | Somme attribuée en 2012-2013 | montants proposés pour 2013-2014 |
|--|------------------|---|---|------------------------------|----------------------------------|
| <b>Quartier Orléans Nord-Ouest</b>           |                  |   |   |                              |                                  |
| Elémentaire Jean Memoz                       | 80               | Comment préserver l'environnement par la connaissance du monde du vivant?                         | Découvrir la biodiversité d'un milieu au cours des saisons pour amener les enfants à adopter des attitudes éco-citoyennes, aborder la diversité du vivant et des milieux ainsi que leur interaction, notion de biodiversité végétale et animale.                                      | 230,00 €                     | 300,00 €                         |
| Maternelle Bastia Boucher                    | 166              | Sensibilisation à la biodiversité des milieux naturels  | Connaissance et préservation de la biodiversité et des milieux, comparer le monde végétal du jardin, de la cour, du quartier..., découvrir la faune et la flore (cours, forêt, campagne...), jardiner, expérimenter et découvrir les manifestations du vivant.                        | 570,00 €                     | 600,00 €                         |
| Maternelle Louise Michel                     | 75               | Etre acteur d'une société plus respectueuse de son environnement                                  | Observation de l'environnement proche (jardin de l'école, espaces verts des alentours) pour comparer avec la biodiversité d'autres milieux (forêtier), découvrir chaque saison et son impact sur la flore et la faune, apprendre à utiliser des produits non polluants pour le jardin |                              | 400,00 €                         |
| Elémentaire Louis Guiloux                    | 230              | L'eau, source de vie... source durable  | L'Eau, sa dimension plurielle : l'utiliser, la traiter, l'économiser et surtout la préserver. l'eau dans notre environnement proche (Loire, Loiret).  | 750,00 €                     | 880,00 €                         |
| Elémentaire et Maternelle Pierre Segalle     | 400              | Préserver des patrimoines à Orléans et en Loire   | Apprendre à être citoyen en préservant et entretenant le patrimoine architectural, historique, naturel ligérien   | 1 300,00 €                   | 1 740,00 €                       |
| Elémentaire André Dessaux                    | 43               | Un jardin biologique à l'école  | Initiation au jardinage et aux cycles de vie des végétaux en respectant les différents écosystèmes, recyclage des déchets organiques, éducation à la santé (intérêt des végétaux dans l'alimentation).  |                              | 300,00 €                         |
| Maternelle Nolère                            | 120              | Jardinons la terre  | Découverte de l'environnement par la connaissance de l'environnement proche (plantes et animaux du jardin) observation des insectes et plantations.   | 100,00 €                     | 200,00 €                         |
| <b>Quartier Centre ville / Saint-Marceau</b> |                  |   |   |                              |                                  |
| Maternelle Roger Toulouse                    | 59               | Biodiversité et jardin, au fil des saisons  | Mettre les élèves en lien avec un milieu naturel à l'automne (forêt) aménagé par l'homme (potager) et aux conditions locales (école) pour leur permettre de connaître la biodiversité pour respecter la biodiversité.   |                              | 300,00 €                         |
| Elémentaire Maxime Ferrard                   | 223              | Art et jardin: dessine moi 10 jardins   | Aménagement artistique et paysager de 10 jardins par 10 classes. Chaque classe de l'école va entreprendre une réalisation plastique et paysagère dans 10 jardins du quartier confiés par des particuliers ou organismes privés.   |                              | 1 240,00 €                       |
| Maternelle Flora Tristan                     | 112              | La nourriture à travers les albums et les contes, Le jardin de l'imaginaire, Le jardin littéraire | Respecter et créer un espace végétal, découverte de la forêt, des champignons et des fruits sauvages, étude à travers les albums et contes sur différentes formes de nourriture.  | 280,00 €                     | 400,00 €                         |

28 écoles, 27 projets 3148

13 000,00 €

N° 20 – **Muséum. Plan Biodiversité. Demande de subvention.**

**M. MAGNIER** – *A l'occasion du Festival de Loire, le Muséum a pu sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux grâce à la présentation de collections d'histoire naturelle et d'une exposition pédagogique sur la biodiversité en ville.*

*On a également présenté et édité le rapport de la biodiversité à Orléans, premiers résultats. Ce document s'adresse aux citoyens, aux acteurs de l'environnement urbain, aux partenaires associatifs. Il a largement été diffusé lors du Festival de Loire et sa diffusion se fera essentiellement sur une base dématérialisée (téléchargement, clés USB).*

*Le budget de l'opération s'élève à 12 682,84 € dont le plan de financement est présenté en annexe. Cette opération entre dans le champ d'actions subventionnées par le F.E.D.E.R. et dans ces conditions, il vous est demandé de bien vouloir solliciter une subvention, au taux le plus favorable, au titre du programme opérationnel F.E.D.E.R. 2007-2013 concernant l'opération de sensibilisation du grand public sur la biodiversité lors du Festival de Loire.*

**M. TORREILLES** – *Je voudrais profiter de cette délibération sur le Muséum pour saluer le travail de M. Philippe GUILLET qui nous a quitté et qui a su donner un nouveau souffle et une nouvelle vie à cet espace de connaissances.*

*(brouhaha dans l'hémicycle).*

**M. TORREILLES** – *Je précise qu'il est parti d'Orléans – enfin, on pourrait dire autre chose, mais je ne le dirais pas - !*

*L'ayant rencontré à plusieurs reprises, j'ai pu me rendre compte de ses savoirs, de sa convivialité, de son dévouement. Je me souviens d'une rencontre particulière qui me tenait plus à cœur, ce fut lorsque nous nous sommes rencontrés pour aborder la possibilité d'inscrire au Muséum la maison des projets. On en avait parlé et c'était vraiment un sujet intéressant qui, à l'époque, aurait pu porter ses fruits et nous installer la maison des projets au Muséum, ce qui n'était pas une mauvaise idée. Je lui souhaite donc une belle réussite pleine d'ambitions et de créations qu'il ne manquera sûrement pas d'exploiter à Nantes.*

*M. MAGNIER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

*« A l'occasion du Festival de Loire 2013, le Muséum a pu sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux grâce à la présentation de collections d'histoire naturelle et d'une exposition pédagogique sur la biodiversité en ville.*

*Le rapport «L'étude de la biodiversité à Orléans. Premiers résultats » a été élaboré, avec le concours des partenaires scientifiques et des services municipaux afin de faire un point d'étape après 4 années de mise en œuvre du Plan Biodiversité.*

*Ce document s'adresse aux citoyens, aux acteurs de l'environnement urbain, aux partenaires associatifs, institutionnels et économiques de la Ville. Il a été largement diffusé lors du Festival de Loire. Il sera également disponible pour les Orléanais qui en feront la demande et consultable en ligne sur le site Internet de la Mairie. Sa diffusion se fera essentiellement sur une base dématérialisée (téléchargement, clés USB...).*

*Le budget de l'opération s'élève à 12 682,84 € T.T.C. dont le plan de financement est présenté en annexe de la délibération.*

*Cette opération entre dans le champ des actions subventionnables par le F.E.D.E.R. (programme opérationnel 2007-2013).*

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) solliciter une subvention au taux le plus favorable au titre du programme opérationnel F.E.D.E.R. 2007-2013 concernant l'opération de sensibilisation du grand public sur la biodiversité lors du Festival de Loire 2013 ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer au nom de la Mairie tous documents nécessaires à cette opération, notamment toute convention relative à l'attribution d'une subvention ;**

**3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits ou à ouvrir au budget de la Mairie, fonction 833, articles 1317, opération 08A001, CMHN. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



**Annexe : Plan de financement de l'opération  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2013**

| <b>DEPENSES</b>   |                    |
|---|--------------------|
| Exposition Biodiversité en ville<br>(conception et fabrication de 8<br>panneaux)      | 1 855,00 €         |
| Naturalisation de spécimens<br>(poissons migrateurs)                                  | 2 170,00 €         |
| Rapport "l'étude de la biodiversité<br>à Orléans. Premiers résultats"<br>(conception) | 6 935,00 €         |
| <b>TOTAL H.T.</b>   | <b>10 960,00 €</b> |
| <b>TOTAL T.T.C.</b>   | <b>12 682,84 €</b> |

| <b>RECETTES</b>  |                    |
|--|--------------------|
| Fonds européens F.E.D.E.R.<br>(sollicités à hauteur de 40 %) | 4 384,00 €         |
| Région Centre (appel à projet<br>AMBRE)                      | 2 012,50 €         |
| Mairie d'Orléans   | 4 563,50 €         |
| <b>TOTAL H.T.</b>  | <b>10 960,00 €</b> |
| <b>TOTAL T.T.C.</b>  | <b>12 682,84 €</b> |

## VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

### N° 21 – Classes de découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2013-2014. Participation financière de la Mairie.

**Mme SAUVEGRAIN** – *Il vous est proposé d'approuver les projets 2014 des classes et des journées de découverte des écoles publiques d'Orléans, en précisant que tous les projets demandés sont pris en compte.*

**M. LEBRUN** – *Pour les classes de découvertes, la subvention de la Mairie était en 2012 de 126 000 €, 119 700 € en 2013 et 118 000 € en 2014. Cela baisse donc toujours un peu et les familles n'ont pas plus de moyens aujourd'hui qu'hier, ce serait même plutôt le contraire. Comme en 2013, il n'y a plus de classes de découvertes en écoles maternelles. Autre point : 37 classes vont bénéficier de la même participation financière de la Ville en 2014 alors qu'en 2012, 44 classes étaient subventionnées. Donc, on s'abstiendra sur cette délibération.*

**M. le Maire** – *Je vais vous répondre là dessus, M. LEBRUN, pour qu'on soit bien précis. Vous dites que le budget baisse très légèrement. Mais enfin, on ne va pas arriver à une situation absurde où on va mettre un budget supérieur à la totalité des demandes formulées, parce que le budget ne pourra pas être consommé. Toutes les demandes formulées par les classes élémentaires ont été prises en compte. Je ne vais quand même pas en inventer, vous êtes d'accord avec moi ?*

**M. LEBRUN** – *Je suis d'accord avec vous, mais ceci dit, dans les écoles maternelles, ils ne proposent plus de faire des classes de découverte puisqu'ils n'y ont plus droit.*

**M. le Maire** – *J'y viens. Quand on a des tout petits et qu'on les emmène en classes de découverte, avec éventuellement le fait de dormir à l'extérieur, vous conviendrez avec moi qu'on peut s'interroger sur la pertinence de ce choix pour des tout petits d'écoles maternelles. De plus, on demande également des participations financières aux parents, parce qu'on ne prend pas la totalité en charge. Alors, et c'est peut-être là que les choses n'ont pas été correctement précisées, il ne se passe pas rien pour les écoles maternelles car en effet, il y a des journées de sorties pour les tout petits que l'on prend en compte. Evidemment, cela ne s'appelle plus des classes de découverte, on est bien d'accord. Cependant, ils ne restent pas dormir à l'extérieur. C'est donc sur une journée, mais ils sortent et ce en fonction des projets. Donc, il y a d'un côté pour les classes élémentaires, la prise en compte de toutes les demandes et il y a les journées de découverte pour les classes maternelles. Voilà ce que je voulais préciser parce que peut-être qu'on n'a pas été suffisamment clairs sur ce point pour les tout petits.*

*Donc fort de ces explications qui j'espère sont claires, je vais vous consulter.*

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Chaque année, la Mairie inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte (avec nuitées) et journées découverte (sans nuitée) qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école publique d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation de la Mairie, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction :

- des quotients familiaux des familles orléanaises, déduction faite des participations du Conseil Général du Loiret pour les classes de découverte (avec nuitées),
- d'un coût moyen par enfant pour les journées découverte (sans nuitée).

Les équipes enseignantes élaborent leurs projets pour l'année civile et déterminent un ordre de priorité. La Mairie et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loiret définissent ensemble les projets soumis à la validation.

Les classes et journées découverte retenues figurent en annexe.

Pour 2014, le montant global est de 118 000 € sous réserve du vote du budget correspondant.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les projets 2014 de classes et journées découverte des écoles publiques d'Orléans figurant en annexe sous réserve du vote des budgets correspondants au titre de l'année 2014 ;**

**2°) imputer les dépenses concernant les classes et journées découverte 2014 des écoles publiques d'Orléans sur le crédit ouvert au budget de la Mairie, fonction 255, article 6042, service gestionnaire FEDU. »**

**ADOPTE PAR 51 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

**M. le Maire** – *Dans le doute, abstiens toi ! J'interprète bien sûr.*

**M. LEBRUN** – *Il y a quand même de plus en plus de classes de découvertes pour les classes élémentaires qui vont à Saint-Jean-de-Braye.*

*(brouhaha dans l'hémicycle).*

**M. le Maire** – *Mais nous, on n'a pas à choisir les lieux, les projets. On prend uniquement en compte les projets. Ce n'est pas à nous d'en décider, ce sont les enseignants. Donc à partir du moment où il y a ces demandes, je ne vois pas comment, pour répondre à ce que vous dites, on pourrait s'immiscer là dedans en disant cela ne nous convient pas, on va faire autre chose. Cela n'a quand même pas de sens et là, vous interviendriez d'ailleurs, je le pense, pour nous dire : « Vous vous mêlez de quoi exactement ! » et vous n'auriez pas tort.*

**CLASSES DE DÉCOUVERTE ANNEE 2014  
ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES**

| NOM                             | CLASSE | nombre de classes | NATURE du PROJET          | LIEU                             | THEME                | nombre de jours |
|---------------------------------|--------|-------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------|-----------------|
| Circonscription<br>ORLEANS EST  |        |                   |                           |                                  |                      |                 |
| <b>Michel de la FOURNIERE</b>   | CP/CE1 | 1                 | Journées découverte 2014  | La Chalopinière - Semoy (Loiret) | équitation           | 6               |
|                                 | CP     | 1                 | Journées découverte 2014  | La Chalopinière - Semoy (Loiret) | équitation           | 6               |
| <b>GUTENBERG</b>                | CE1    | 3                 | classe de découverte 2014 | Crocq (Creuse)                   | découverte du milieu | 6               |
|                                 | CM2    | 2                 | Journées découverte 2014  | Saint Jean-de-Braye (Loiret)     | cirque               | 4               |
| <b>Charles PEGUY</b>            | CM1    | 1                 | Journées découverte 2014  | Saran (Loiret)                   | équitation           | 4               |
|                                 | CP     | 1                 | Journées découverte 2014  | Saran (Loiret)                   | poney                | 4               |
| Circonscription<br>ORLEANS NORD |        |                   |                           |                                  |                      |                 |
| <b>Olympia CORMIER</b>          | CM2    | 2                 | classe de découverte 2014 | Lans en Vercors (Isère)          | découverte du milieu | 9               |
| <b>Marie STUART</b>             | GS     | 2                 | Journées découverte 2014  | Saint Jean-de-Braye (Loiret)     | Cirque               | 4               |

Ville d'Orléans  
- Séance du vendredi 25 octobre 2013 -

| NOM   | CLASSE | nombre de classes | NATURE du PROJET          | LIEU  | THEME                             | nombre de jours |
|---|--------|-------------------|---------------------------|---|-----------------------------------|-----------------|
| Circonscription<br>ORLEANS<br>SARAN           |        |                   |                           |   |                                   |                 |
| <b>Marcel PROUST</b>                          | CM2    | 1                 | classe de découverte 2014 | Barleben (Allemagne)                              | correspondants allemands          | 8               |
| <b>Louis GUILLOUX</b>                         | CM2    | 2                 | classe de découverte 2014 | Pelvoux (Hautes Alpes)                            | montagne                          | 10              |
| <b>Jean MERMOZ</b>                            | CM2    | 2                 | Journées découverte 2014  | Marcilly en Vilette (Loiret)                      | équitation                        | 10              |
|   | CE1    | 2                 | classe de découverte 2014 | Pénestin (Morbihan)                               | découverte du milieu              | 10              |
| Circonscription<br>LOIRET PRE-<br>ELEMENTAIRE |        |                   |                           |   |                                   |                 |
| <b>Jean ZAY</b>                               | CM2    | 1                 | classe de découverte 2014 | St Jean de Monts (Vendée)                         | mer option Char à voile           | <b>9</b>        |
| <b>Jacques Androuet DUCERCEAU</b>             | CM2    | 1                 | classe de découverte 2014 | Sables d'Olonne (Vendée)                          | découverte du littoral            | 6               |
|   | CE2    | 1                 | classe de découverte 2014 | Crocq (Creuse)                                    | découverte du milieu - équitation | 6               |
| <b>Guillaume APOLLINAIRE</b>                  | CE2    | 1                 | classe de découverte 2014 | Domaine du Ciran - Ménestreau-en-Vilette (Loiret) | Faune et flore de Sologne         | 2               |
| <b>Pierre SEGELLE</b>                         | CP/CE1 | 2                 | classe de découverte 2014 | Anost (Saône et Loire)                            | Cirque                            | 6               |
| <b>CHATELET</b>                               | GS     | 1                 | Journées découverte 2014  | Orléans La Source                                 | poney                             | 6               |

| NOM                               | CLASSE  | nombre de classes | NATURE du PROJET          | LIEU                          | THEME                                      | nombre de jours |
|-----------------------------------|---------|-------------------|---------------------------|-------------------------------|--|-----------------|
| Circonscription SUD SAINT-MARCEAU |         |                   |                           |                               |  |                 |
| <b>Maxime PERRARD</b>             | CM2     | 1                 | classe de découverte 2014 | Munster (Alsace)              | Histoire et patrimoine                     | 5               |
|                                   | CM1/CM2 | 1                 | classe de découverte 2014 | Munster (Alsace)              | Histoire et patrimoine                     | 5               |
| <b>Georges CHARDON</b>            | CP      | 2                 | classe de découverte 2014 | Sables d'Olonne (Vendée)      | découverte du milieu                       | 6               |
| Circonscription SUD LA SOURCE     |         |                   |                           |                               |  |                 |
| <b>Louis PASTEUR</b>              | CP/CE1  | 3                 | classe de découverte 2014 | Sables d'Olonne (Vendée)      | découverte du milieu                       | 6               |
| <b>CES René Guy CADOU</b>         | CLIS    | 1                 | classe de découverte 2014 | Ingrannes (Loiret)            | Ecriture Slam                              | 6               |
| <b>Pauline KERGOMARD</b>          | CM2     | 1                 | classe de découverte 2014 | Noirmoutier (Vendée)          | découverte du milieu option "char à voile" | 6               |
| <b>Les GUERNAZELLES</b>           | GS      | 1                 | Journées découverte 2014  | Poney Club La Source (Loiret) | poney                                      | 6               |

N° 22 – **Classes de découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2013-2014. Participation financière de la Mairie.**

**Mme SAUVEGRAIN** – *C'est la même chose et toutes les demandes sont aussi prises en compte.*

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Chaque année, la Mairie inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte (avec nuitées) et journées découverte (sans nuitée) qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école privée d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation de la Mairie, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction :

- des quotients familiaux des familles orléanaises, déduction faite des participations du Conseil Général du Loiret pour les classes de découverte (avec nuitées),
- d'un coût moyen par enfant pour les journées découverte (sans nuitée).

Les équipes enseignantes élaborent leurs projets pour l'année civile et déterminent un ordre de priorité.

Les classes et journées découverte retenues figurent en annexe.

Pour 2014, le montant global est de 13 000 € sous réserve du vote du budget correspondant.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les projets 2014 de classes et journées découverte des écoles privées figurant en annexe sous réserve du vote des budgets correspondants au titre de l'année 2014 ;**

**2°) imputer les dépenses concernant les classes et journées découverte 2014 des écoles privées d'Orléans sur le crédit ouvert au budget de la Mairie, fonction 255, article 6042, service gestionnaire FEDU. »**

ADOPTE PAR 51 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

**M. LEBRUN** – *Ce n'est pas pour la même raison !*

**M. le Maire** – *Je crois que je comprends, mais pour moi, vous savez un enfant est un enfant, quel que soit le choix des parents pour l'école publique ou l'école privée. Je crois que c'est un principe fondamental de la liberté de choix des uns et des autres.*



**CLASSES DE DÉCOUVERTE ANNEE 2014  
ECOLES PRIVÉES**

| NOM                                   | CLASSE         | nombre de classes | NATURE du PROJET          | LIEU                           | THEME                             | Nombre de jours |
|---------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Circonscription<br>ORLEANS SARAN      |                |                   |                           |                                |                                   |                 |
| <b>ST-CHARLES ND<br/>RECOUVRANCE</b>  | CE1            | 2                 | Journées découverte 2014  | Orléans et Blois               | Construire et écrire l'espace     | 7               |
| <b>Notre-DAME-DE-<br/>CONSOLATION</b> | CM2 et CM1     | 2                 | classe de découverte 2014 | La Bourboule (Puy-de-Dôme)     | Montagne et Volcans               | 5               |
|                                       | CE2/CM1        | 1                 | Journées découverte 2014  | Saint Jean-de-Braye (Loiret)   | Cirque                            | 4               |
|                                       | CE1            | 1                 | Journées découverte 2014  | Saint Jean-de-Braye (Loiret)   | Cirque                            | 4               |
|                                       | CP/CE1         | 1                 | Journées découverte 2014  | Saint Jean-de-Braye (Loiret)   | Cirque                            | 4               |
|                                       | GS/CP          | 1                 | Journées découverte 2014  | Saint Jean-de-Braye (Loiret)   | Cirque                            | 4               |
| <b>SAINTE CROIX<br/>SAINT EUVERTE</b> | CP             | 1                 | Journées découverte 2014  | Saint Martin d'Abbat (Loiret)  | Poney                             | 5               |
|                                       | CM2            | 1                 | Journées découverte 2014  | Saint Jean-de-Braye (Loiret)   | Cirque                            | 4               |
| Circonscription<br>ORLEANS SUD        |                |                   |                           |                                |                                   |                 |
| <b>SAINT-MARCEAU</b>                  | CM1 A et CM1 B | 2                 | Journées découverte 2014  | Saint Jean-de-Braye (Loiret)   | Cirque                            | 4               |
|                                       | GS/CP          | 2                 | Journées découverte 2014  | La Brossette Chanteau (Loiret) | Mettre en scène un conte détourné | 4               |
| <b>TOTAL classes</b>                  |                | 14                |                           |                                |                                   |                 |

N° 23 – **Astrolabe. Choix du mode de gestion. Approbation du principe du recours à la délégation de service public.**

M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Rappel du contexte

Par délibération en date du 19 décembre 2008, le Conseil Municipal, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, a décidé de confier la gestion de la salle de musiques actuelles l'Astrolabe à l'association l'Antirouille.

Le contrat d'une durée de 6 ans, expirera le 31 décembre 2014. Il convient de lancer la procédure de désignation du futur exploitant.

En date du 14 octobre 2013, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur le principe du recours à la délégation de service public de la gestion et de l'exploitation de l'équipement communal l'Astrolabe.

Mode d'exploitation à retenir

Les prestations confiées consistent en la gestion et l'exploitation de l'équipement communal « l'Astrolabe » situé au 1 rue Alexandre Avisse – 3<sup>ème</sup> étage.

Au vu des caractéristiques liées à l'exploitation de cet équipement, la Mairie souhaite de nouveau recourir à la délégation de service public par la voie du contrat d'affermage.

Cette forme de gestion prévue à l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales se trouve être, en effet, particulièrement adaptée à la gestion de ce type d'équipement. Elle opère un transfert au délégataire du risque financier lié à l'exploitation et la gestion de l'ouvrage délégué en contrepartie d'une rémunération issue de la perception de droit d'utilisation des usagers et d'une subvention d'exploitation versée par la Mairie au délégataire.

L'exploitation en régie n'apparaît pas adaptée, la Mairie ne disposant pas des compétences internes pour effectuer la programmation d'une salle de musiques actuelles et ne souhaitant pas supporter le risque financier d'une telle gestion.

La gestion de cet établissement pourrait être confiée à un opérateur privé par l'intermédiaire d'un marché public de service. Toutefois, ce contrat ne permet pas d'opérer de transfert de risque au titulaire du marché ayant pour effet un investissement moindre du titulaire. De plus, le prix du marché serait entièrement supporté par la personne publique.

Par ailleurs, il est souligné qu'aucun investissement, ni travaux importants ne sont prévus pour les cinq prochaines années.

En conséquence, la délégation de service public dans le cadre d'un affermage apparaît, pour les raisons susmentionnées, le contrat le plus adapté. L'exécution des précédentes délégations a donné satisfaction à la Ville.

Caractéristiques du contrat

Les caractéristiques du contrat à passer avec le délégataire de service public sont les suivantes :

- l'exploitation du service «aux risques et périls » du fermier qui supporte toutes les charges de l'exploitation, se rémunère grâce aux recettes en provenance des usagers, des financements publics constituant la contrepartie des contraintes de service public imposées ; le fermier est responsable de l'équilibre financier du service qui lui est confié,

- les travaux de gros entretiens, réparation et renouvellement des biens immobiliers restent à la charge du délégant. Le délégataire assure à ses frais l'entretien, la réparation et le renouvellement des biens mobiliers ainsi que le nettoyage et l'entretien courant des installations, équipements et matériels nécessaires à l'accomplissement du service,
- le personnel affecté à la gestion et l'exploitation de l'Astrolabe est employé par le fermier délégataire,
- la durée du contrat est de 5 années du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019,
- le délégataire veillera à mener des actions de prévention vis-à-vis des publics et garantir la tranquillité du quartier en particulier lors des fins des concerts.

Il est précisé que le délégataire sera consulté pour l'étude de relocalisation de l'Astrolabe.

#### Procédure de délégation de service public

La procédure de délégation de service public est définie aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle se décompose en plusieurs phases qui peuvent se résumer comme suit :

- l'appel à candidatures sur la base d'une délibération de principe prise après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- la sélection des candidats admis à présenter une offre, opérée par la Commission d'Ouverture des Plis, après examen de leurs garanties professionnelles et financières et sur leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ce dernier,
- l'appel d'offres auprès des candidats autorisés à présenter une offre,
- l'avis d'analyse des offres formulé par la Commission d'Ouverture des Plis transmis à l'exécutif de la collectivité,
- la négociation conduite par l'exécutif de la collectivité engagée avec une ou plusieurs entreprises ayant présenté une offre,
- la délibération du Conseil Municipal portant sur le choix du délégataire et les termes du contrat.

Les offres seront examinées par la Commission d'Ouverture des Plis relative à la délégation de service public de l'Astrolabe dont les membres ont été élus lors du Conseil Municipal du 25 avril 2008.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, et au regard des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire présentées dans le rapport visé à l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le principe de l'exploitation et de la gestion de l'Astrolabe dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 5 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019) ;**

**2°) approuver le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont présentées en annexe de la délibération étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à M. le Maire ou son représentant d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2013**

### **LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU CONTRAT D'AFFERMAGE PORTANT SUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU BATIMENT COMMUNAL – L'ASTROLABE**

#### **1) Son objet**

La Mairie souhaite confier les missions suivantes au futur délégataire :

##### Missions principales :

- la gestion et l'exploitation de l'équipement communal «l'Astrolabe » dans le cadre d'un contrat d'affermage et l'organisation d'activités et de manifestations régulières ou exceptionnelles à l'extérieur de cet équipement,
- l'organisation de toutes formes de manifestations publiques,
- l'accueil des musiciens amateurs, en voie de professionnalisation, voire déjà professionnels, pour les répétitions de groupes et les actions d'accompagnement, de formation et de valorisation des pratiques qui en découlent,
- le développement des activités annexes qui pourraient s'avérer nécessaires et la mise en œuvre de partenariats diversifiés (mise en réseau) aux niveaux régional, national et international.

La mise en œuvre de ce service public est un élément de la politique de développement artistique et culturel conduite par la Mairie.

##### Missions complémentaires :

- poursuite de l'action engagée en matière de programmation de spectacles. A ce titre, devra être respectée la diversité des esthétiques et l'attention aux formes émergentes qui caractérisent la programmation actuelle,
- application des tarifs fixés par la Ville et respect de l'ensemble des contraintes de service public imposées,
- participation à la réflexion de la Mairie sur l'évolution de sa politique dans les champs artistiques et culturels concernés et, plus particulièrement, des missions susceptibles d'être confiées à "l'Astrolabe",
- les actions engagées doivent être conçues et conduites en étroite liaison avec l'ensemble des acteurs concernés (Conservatoire, Zénith, Scène Nationale, autres organismes de droit public ou privé intéressés),
- obtention du label "Scène de Musiques Actuelles" délivré par l'Etat,
- participation aux réseaux départementaux, régionaux, nationaux et, le cas échéant, internationaux de soutien et de diffusion des musiques "actuelles" et/ou "amplifiées" ; à ce titre : recherche des financements publics et privés complémentaires permettant de développer des actions en veillant particulièrement au rayonnement de l'action dans l'agglomération orléanaise,
- action de prévention vis-à-vis du public notamment en matière de conduites addictives et auditives,
- développement d'actions visant à assurer la tranquillité des riverains et l'utilisation optimale du parking.

#### **2) Sa durée**

Le contrat de délégation de service public entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le terme sera le 31 décembre 2019.

#### **3) Modalités financières**

Les recettes de l'affermage sont détaillées dans le contrat ainsi que la tarification des services (billetterie, bar, location des salles, etc.). De plus, le délégataire supporte toutes les charges d'exploitation.

Le délégataire produit chaque année un rapport de gestion détaillé comprenant le rapport d'activité, le compte de résultat de l'exercice, un rapport détaillé portant sur les conditions matérielles et financières de gestion, l'état d'amortissement, l'état des engagements pluriannuels, une note d'information décrivant et explicitant l'évolution générale de l'état des matériels et équipements exploités.

N° 24 – **Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association FLAUTO DOLCE.**

**Mme HEAU** – *Il vous est demandé d'approuver la convention à passer avec l'association Flauto Dolce qui dispense des cours de flûte à bec depuis plusieurs années déjà. Mais, M. le Maire, mes chers collègues, permettez-moi un petit instant pour peut-être extrapoler et faire part un petit peu de mon étonnement sur le désengagement financier progressif de l'Etat.*

*Je souhaite que vous soyez au courant. Je ne vais pas vous apprendre que la musique est un langage universel. Cela a été prouvé et il y a de nombreuses études sociologiques qui ont prouvé que c'est un combat contre l'exclusion, un message pour vivre en groupe, un message pour un progrès scolaire de bien des enfants. C'est vraiment fondamentalement reconnu et on a même prouvé que des enfants qui étaient en échec scolaire, grâce par exemple à l'orchestre à l'école, devenaient tout à fait adaptés au système. Donc, cette baisse je vais vous dire les chiffres parce que cela vous paraîtra bien plus concret.*

*En 2012, il y avait une subvention de 251 178 € exactement. En 2013, il y a eu une baisse de 62 795 €. Une nouvelle baisse est annoncée pour 2014 de 91 407 €. C'est très grave. En deux ans, c'est presque 150 000 € de perdu. Pour être plus concret, ce sont 4 à 5 postes d'enseignant. Alors, il ne suffit pas de courir dans les loges des artistes pour les féliciter. Il faut savoir que sur le plateau, tous ceux qui exercent, pour peut-être 98 %, sont passés par des établissements tels que les conservatoires.*

*Je vais être un petit peu plus glamour et je vais vous raconter une petite histoire, un fait divers musical qui vient de se passer la semaine dernière. Nous avons retrouvé en vente le violon du Titanic. Wallace, le chef d'orchestre et violoniste du Titanic, a joué jusqu'au naufrage de ce bateau de ce violon. Puis, on a retrouvé son corps, une dizaine de jours après, dans les eaux glaciales et il avait, accroché à lui, ce violon. Ce violon lui avait été offert par sa fiancée, Maria Robinson, et on l'a reconnu parce qu'il y avait une petite plaque métallique qui le disait : « Pour Wallace, pour nos fiançailles » et c'était signé Maria. C'est une belle histoire d'autant plus que ce violon qui n'a quand même aucune cote - on ne sait pas vraiment quel est ce violon et puis il a eu une vie mouvementée, passer 10 jours dans l'eau, ce n'est pas terrible pour un violon - il a quand même été vendu aux enchères un million d'euros.*

*Je vous dis cela parce qu'aujourd'hui, si le Conservatoire coule, je crains fort que dans quelques années, il y ait des instrumentistes pour jouer sur les instruments qu'on retrouvera. Merci.*

**M. le Maire** – *Merci Mme HEAU. La parole est à M. VALETTE.*

**M. VALETTE** – *Je trouve l'histoire de Mme HEAU vraiment très touchante et en même temps, j'ai envie d'être un tout petit peu moins lyrique parce qu'en réalité, cette situation constitue vraiment un coup très dur pour le Conservatoire. L'Etat ne s'arrêtera pas là et on va assister à un véritable dévissage budgétaire qui jusqu'en 2016, où il était d'ores et déjà annoncé qu'il n'y aurait plus de participation de l'Etat au fonctionnement des conservatoires et donc plus particulièrement du Conservatoire d'Orléans pour la raison absurde que les conservatoires ne formeraient que des amateurs. Donc moi, j'ai envie de dire que, de façon aussi absurde, on pourrait dire pourquoi l'Etat n'arrête pas de soutenir les écoles dans la mesure où tous les élèves ne deviennent pas polytechniciens et énarques ! C'est quelque chose qui paraît absolument stupide.*

*Je vous rappelle juste qu'à Orléans, le Conservatoire forme des professionnels que l'on retrouve dans l'Orchestre d'Orléans et qu'on retrouve aussi comme professeurs dans toutes les écoles de l'agglomération. De ce fait, ils sont tout à fait indispensables à la vie culturelle de notre territoire.*

*Par ailleurs, je vous rappelle qu'on nous impose quand même des choses en termes de fonctionnement. Je pense en particulier aux rythmes scolaires où moi, je dis solennellement, je pense que cette mesure sera totalement inefficace en termes de sensibilisation des enfants aux faits culturels, alors que par ailleurs, nous avons des opérations qui ont fait leurs preuves. Nous mettons en place les C.H.A.M. que nous aurions pu étendre de façon beaucoup plus rapide sans les contraintes qui nous sont opposées aujourd'hui ou encore les dumistes qui sont très recherchés par les enseignants pour la pertinence de leurs interventions.*

*Mais, je n'en resterai pas là parce qu'aujourd'hui, l'autre problème qui se pose est que par décret, l'Etat avait décidé que la région avait des responsabilités en matière d'enseignement artistique au sein des conservatoires et devait prendre notamment en charge les cycles professionnalisants. Ce décret date de 2005 et aujourd'hui, rien n'a été mis en place. On attend toujours et les cycles professionnalisants restent toujours à la charge unique des villes.*

*Donc, aujourd'hui, il est clair que tout l'enseignement de la musique va dépendre des efforts que feront les villes pour soutenir leur conservatoire.*

*Je regrette beaucoup que Mme LEVELEUX soit sortie parce que je l'ai entendue s'exprimer sur ces sujets, notamment en Conseil Municipal, de façon assez péremptoire. Elle avait dit qu'elle regrettait que la Ville n'ait pas l'ambition de transformer le Conservatoire d'Orléans en Conservatoire à Rayonnement Régional. Je me rappelle très bien aussi de la réponse que lui avait fait le Maire d'Orléans. Il lui avait dit : nous partageons cette ambition, mais dans le contexte budgétaire et des années qui se présentent, je pense que la chose n'est pas réalisable. La preuve est faite aujourd'hui que le Maire d'Orléans avait raison.*

*Par ailleurs, je l'ai également entendu en conseil d'établissement. Alors, je vais vous dire en deux mots ce qu'est le conseil d'établissement. C'est une instance consultative au sein du Conservatoire dans lequel sont présents les parents, les élèves, les professeurs, des personnalités qualifiées, l'administration et quelques élus, dont elle fait partie. Lorsqu'elle a été interrogée sur la non application de la Région au sein des activités du Conservatoire, sa réponse a été de dire : ici, je ne suis représentante que de l'opposition municipale et non du Conseil Régional. Moi, personnellement, je vous laisse libre de votre interprétation de ce genre de propos. J'aurais envie de lui poser la question : mais à quel moment, elle porte ce territoire ? A quel moment, elle est capable de porter des dossiers qui enrichissent ce territoire ? Personnellement, cela me rappelle un petit peu, malheureusement, un personnage qui a atteint les hautes sphères de l'Etat, c'est-à-dire qui manie à la fois la boîte à promesses sur le mode miroir aux alouettes et qui se traduit par de l'impuissance politique.*

**M. le Maire** – Merci M. VALETTE. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? M. BRARD.

**M. BRARD** – *Je ne suis pas quelqu'un qui, parce qu'il est d'un bord politique, dit que tout ce que fait mon bord politique est bien tout le temps. Cela n'a jamais été mon propos, jamais. Donc, je pense qu'il y a des moments où on est capable d'avoir des critiques. Mais là, ce que vient de faire M. VALETTE, je n'apprécie que moyennement, c'est-à-dire attaquer une personne qui n'est pas présente en ce moment à la séance ...*

*(brouhaha sur les bancs de la majorité municipale).*

**M. BRARD** – *Je dis les choses sans brutalité. Je dis que je n'apprécie pas, ce n'est pas extraordinaire. Je voulais simplement faire cette remarque. Sur le fond, je souhaite effectivement que le Conservatoire d'Orléans se développe et bénéficie au maximum des aides diverses et variées sur lesquelles il doit pouvoir compter. Aujourd'hui, on ne va pas refaire le débat. Tout à l'heure, M. le Maire, vous étiez dans la conclusion à propos de la prison et des attentes de réponses de l'Etat et vous nous disiez : je n'ai jamais vu cela ! J'ai quand même le souvenir de réponses de l'Etat qui mettent beaucoup de temps dans beaucoup de domaines et sous toutes les périodes politiques. L'histoire des terrains militaires que l'on met du temps à récupérer. Ce n'est pas du temps, mais parfois des décennies et cela sous tous les bords. Donc, les réponses de l'Etat quelquefois, c'est bizarre, c'est étonnant. Je crois qu'il y a des choses qui, comme cela, dans notre pays, ont du mal à évoluer aujourd'hui comme hier, et peut-être pas plus aujourd'hui qu'hier. Enfin, après c'est une appréciation que l'on peut être amenée à faire.*

*Au sujet de la question des finances publiques dans ce pays, je me souviens des propos de M. MARTIN, il y a encore quelques années ...*

**M. MARTIN** – *Je vous écoute.*

**M. BRARD** - ... *sur son souhait de voir le désengagement de l'Etat.*



**M. le Maire** – C'est une caricature !

**M. BRARD** – Ce n'est pas une caricature, non c'est vrai ! Pourquoi y a-t-il la baisse des finances publiques de l'Etat aujourd'hui ? Où en sont les dix années de gestion ?

(brouhaha).

**M. CARRE** – C'est « bidon » !

**M. BRARD** – Il faut arrêter. Mais c'est une réalité : cette augmentation du trou des finances publiques de l'Etat.

**M. le Maire** – Mes chers collègues, s'il vous plaît et si vous pouvez conclure M. BRARD parce qu'on est très éloigné du sujet qui nous intéresse.

**M. BRARD** – Je dis que les effets de manche sont toujours faciles quand ils se produisent inlassablement dans le même sens. Et moi, je suis capable de dire que j'aimerais bien, c'est vrai, qu'il y ait des choses qui aillent autrement. Vous savez, j'ai été capable de dire qu'il y avait des bonnes choses qui étaient faites quand le Gouvernement était d'une autre couleur. Et ce n'est pas parce qu'aujourd'hui, le Gouvernement est de cette couleur là que je trouve que tout ce qu'il fait est bien, loin s'en faut !

**M. le Maire** – Je vous comprends, M. BRARD, mais c'est honnête de le dire effectivement. Mme SAUVEGRAIN souhaitait la parole, je ne vous avais pas vue pardon.

**Mme SAUVEGRAIN** – Oui, je suis à côté de vous et vous ne me voyez pas !

Merci M. le Maire. Suite à l'intervention et à la question d'Eric VALETTE, je suis quand même surprise d'en arriver au mutisme de l'opposition sur ces questions là – quand je dis l'opposition, je parle de celle qui soutient la majorité gouvernementale, je suis claire – d'autant que chaque année, lors du débat sur le budget, les élus de l'opposition interviennent en disant qu'on n'a aucune ambition pour la culture à Orléans, qu'on devrait faire ci, qu'on devrait faire ça. Pour le Conservatoire, il a été dit à chaque fois, qu'on n'avait aucune ambition et que si on n'était pas Conservatoire à Rayonnement Régional, c'était vraiment qu'on n'en avait pas envie et qu'on n'y mettait pas les moyens. Alors, si on en a tous l'envie, je vous pose la question aujourd'hui : Condamnez-vous avec nous la décision de l'Etat, c'est-à-dire enlever 150 000 € de subventions pour le Conservatoire ? Condamnez-vous avec nous la décision de la Région de ne pas participer aux classes professionnalisantes ? Mes deux questions sont simples. C'est bien beau les effets de dire « Soutenons la culture » mais au bout d'un moment – c'est ce que disait Catherine HEAU -, il faut y mettre l'argent. A Orléans, on y met l'argent, on donne les moyens au Conservatoire et aujourd'hui, le Conservatoire fonctionne très bien. Donc, avec nous, condamnez-vous ces deux décisions ?

**M. le Maire** – La parole est à M. MARTIN.

**M. MARTIN** – Il ne faut pas être grand clerc pour savoir que l'Etat est impécunieux, l'Etat a des difficultés et que l'Etat effectivement réduira ses crédits dans les années à venir.

La question est connue de tous et il s'agit de savoir les choix sur lesquels s'exercent ces réductions. Tout d'abord, dans le budget de l'Etat, je vois que la réduction des dépenses est très faible, c'est essentiellement des réductions sociales. C'est le pire et maintenant c'est dans le domaine éducatif. La question est sur quoi s'exercent ces politiques publiques de l'Etat. C'est le choix fondamental. On pourrait réduire dans d'autres domaines et du reste, c'est la question que tout le monde se pose. Mais où réduit-on les dépenses de l'Etat aujourd'hui ? Qui est en mesure ce soir de donner une réponse cohérente à cette question fondamentale ? On voit que les réductions portent sur des politiques éducatives, sur des politiques sociales. M. BRARD, ce n'est pas contre vous ou contre quiconque dans cet hémicycle que je dis que oui, l'Etat est impécunieux, oui, l'Etat a des difficultés, mais encore une fois l'exercice de réduction des dépenses de l'Etat aujourd'hui, personne n'y voit clair.

**M. le Maire** – La parole est à M. LEBRUN et ensuite à Mme HEAU.

**M. LEBRUN** – Vous êtes tous d'accord pour dire qu'il faut réduire les dépenses de l'Etat et nous, on n'y est pas, car on pense que de l'argent, on peut en trouver ailleurs : l'évasion fiscale, les bénéficiaires du C.A.C. 40, tout ce qui est versé aux actionnaires, etc. On est dans un pays riche avec plein de pauvres. C'est cela qui ne va pas en fait ! Nous pensons que l'Etat peut avoir plus d'argent et qu'on peut satisfaire plus de besoins, car vous êtes tous en train de nous dire qu'en fait, il faut réduire les dépenses de l'Etat. Nous ne sommes d'accord avec personne là dessus.

**M. le Maire** – Je vous ai souvent dit que vous aviez le mérite de la cohérence, ça je le pense.

**Mme HEAU** – Je rejoins M. MARTIN et on ne va pas polémiquer sur un débat opposition contre majorité, mais que l'on soit vraiment tous d'accord qu'une économie sur la pédagogie n'est pas de circonstance. Aussi, soyons un peu adultes et ne soyons pas « vent debout » quand on propose une augmentation de frais de scolarité de 10 € pour une année, comme cela s'est passé il y a quelques temps dans cette enceinte. En effet, lorsqu'une ville finance à peu près à hauteur de 4 millions d'euros un établissement comme le Conservatoire, on peut quand même être aussi un peu réaliste.

Je voudrais revenir sur le Conservatoire et admirer cet effort de travailler avec le tissu associatif qui rentre dans les lieux, à qui on prête les locaux pour enseigner gratuitement. Cela permet à ces élèves finalement d'avoir l'identité d'élève au Conservatoire et de profiter des cours de formation musicale. Et n'oubliez pas, à la majorité, de voter cette délibération !

**M. le Maire** – Je remercie Mme HEAU d'avoir effectivement dit ces choses là, car cela fâche peut-être certains, mais c'est quand même une réalité et de plus, elle se multiplie sur beaucoup de choses. Cela n'arrête pas en ce moment et je ne sais pas jusqu'où on va aller.

Je vais faire trois remarques :

- La première est que nous n'avons aucune visibilité. Ce Gouvernement se moque de nous parce que vous apprenez cela au dernier moment, alors que les budgets sont en préparation - pour lesquels nous allons avoir l'occasion d'en débattre très prochainement -, que la réduction qui avait été décidée l'année dernière ne sera pas la seule, il y en a une autre cette année et peut-être une l'année prochaine, et qui plus est sans savoir d'ailleurs de combien. On apprend toujours cela au dernier moment et s'il n'y avait qu'à ce sujet là, mais c'est à la pelle.

J'ai entendu tout à l'heure les leçons qui ont été données pour le P.L.U. pour la concertation-consultation. Appliquez les leçons à vous-même ! Cela serait quand même beaucoup mieux parce qu'il y a, j'oserais dire, un mépris qui est invraisemblable. On nous dit - 80 000 €, débrouillez-vous ! Cela fait - 150 000 € et on va tendre sans doute vers zéro.

- La deuxième - et vous dites Mme LEVELEUX est sortie et ne revient pas - alors Mme KOUNOWSKI, je vais m'adresser à vous, puisque vous êtes là : combien de fois vous nous avez donné de leçons sur la culture en nous disant qu'il fallait mettre davantage, en nous disant qu'il fallait transformer le Conservatoire d'Orléans en Conservatoire Régional ?

(réaction hors micro de Mme KOUNOWSKI).

**M. le Maire** – Si ce n'était pas vous, c'était Mme LEVELEUX ! Il me semble me souvenir, mais je vous en donne acte peut-être.

**Mme KOUNOWSKI** – Vous trouverez exactement mes propos, M. GROUARD. Ne me faites pas dire des choses que je n'ai jamais dites !

**M. le Maire** – En tout cas, sur vos bancs Mme KOUNOWSKI, vous avez largement développé cette impérieuse nécessité de transformer le Conservatoire en Conservatoire Régional. Je rappelle, mes chers collègues, que le coût que nous avons estimé était de l'ordre de 600 000 € en plus. C'était juste une bagatelle.

*Alors moi, j'aime beaucoup les leçons, mais j'aimerais là aussi que vous vous les appliquiez parce que là silence assourdissant. Vous êtes dans la salle et j'aimerais, comme l'a dit Mme SAUVEGRAIN, vous entendre sur cette baisse du budget pour le Conservatoire, puisque vous êtes si prompte à intervenir sur les questions de culture. C'est bien vous qui le faites ! Si vous en aviez l'obligeance, je serais heureux de vous entendre.*

*- La troisième chose est que dans le domaine de la culture, que n'avons-nous entendu, M. VALETTE, n'est-ce pas ? Que la Ville n'en faisait pas assez. Qu'il fallait en mettre davantage sur ça ! C'est bien vous, Mme KOUNOWSKI, sur la préparation budgétaire, qui avait dit que c'était plus que regrettable que la Ville ne fasse pas davantage d'efforts. Mais là, quand vos amis, soit refusent de participer parce que comme cela a été dit, c'est le cas depuis plusieurs années sur le Conservatoire, alors que pourtant il y a des textes réglementaires qui y obligent et que j'avais moi-même d'ailleurs saisi les acteurs concernés sur cette question ; soit j'ai une fin de non recevoir, soit je n'ai pas de réponse du tout. Quand ce Gouvernement que vous soutenez, me semble t-il, prend ces décisions, j'aimerais que vous nous disiez si vous partagez ces choix en matière de politique culturelle. C'est en effet ce qu'a dit finalement, M. MARTIN - je l'ai toujours dit et là je ne suis pas d'accord avec M. LEBRUN - même si je pense qu'il y a des sources d'économies aussi ailleurs, je pourrais vous rejoindre sur ce point là, mais je ne suis pas d'accord sur le fait de dépenser toujours plus au niveau de l'Etat, car nous arrivons à un point qui devient ingérable.*

*De plus, je ne pense pas qu'il y ait une corrélation absolue, automatique, parfaite entre la dépense en termes de financement et la qualité du service rendu. Nous l'avons montrée ici, parce que nous avons fait des économies grâce aux efforts des uns et des autres, et il n'y a pas eu de moindre qualité de service rendu. Je pense qu'aujourd'hui, le vrai problème – je n'ai pas changé d'avis, je le dis depuis des années – c'est la réforme de la gouvernance de l'Etat et de l'ensemble des acteurs publics, parce qu'il y a un véritable gaspillage. D'ailleurs, si un jour de grande bonne humeur et où on a bien le moral, on lit un rapport de la Cour des Comptes alors on a le moral « dans les chaussettes », comme on dit, parce qu'on voit cette gabegie qui dure depuis des années, y compris d'ailleurs au niveau des collectivités locales, car il faut faire comme Cyrano : il faut nous les servir également de la même manière. Donc, ce n'est pas toujours les autres, c'est aussi soi. Et je dis qu'il y a des sources d'économies. Vous savez, j'ai été dans la Fonction Publique pendant des années, donc je ne parle pas s'en savoir. J'ai vu fonctionner tout cela et je dis qu'effectivement, il y a des marges d'économies qui sont substantielles et qui ne touchent pas, bien au contraire, à la qualité du service rendu.*

*Après qu'il y ait d'autres marges ailleurs, je pense que sur certains points, on peut éventuellement – pour ce qui me concerne personnellement – se retrouver. Quand je vois qu'aujourd'hui – je me lâche un peu – des clubs professionnels qui veulent se mettre en grève, mais dans quel monde vit-on ? Pendant ce temps là, nous on se bat pour que les 200 salariés de Duralex continuent de pouvoir travailler. On devient dingue dans ce pays ! J'arrête là dessus. Voilà Mme KOUNOWSKI, puisque vous êtes là, vous pourriez nous donner votre sentiment.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Je vais vous répondre. Je confirme ce que j'ai dit sur la politique culturelle de la Ville d'Orléans depuis 6 ans. Depuis que je suis Conseillère Municipale, vous avez anticipé la réduction des budgets. Vous avez diminué l'investissement ... mais la discussion sur l'Etat n'a rien à voir.*

*Michel BRARD vous a répondu. Actuellement, dès qu'il y a un problème, vous portez cela sur la place publique. On aurait pu faire cela aussi du temps de la présidence de M. SARKOZY et il y avait de quoi dire.*

*(brouhaha dans l'hémicycle).*

**Mme KOUNOWSKI** – *Tout est bon, je dirais, pour sauter sur l'occasion. Donc, je ne regrette absolument pas ce que j'ai dit par rapport à la politique culturelle que vous menez depuis 6 ans. Je ne suis pas d'accord avec cette politique. Je pense qu'elle manque d'ambition et vous avez déjà anticipé les réductions de dépenses depuis 6 ans. Alors, vous dites que le budget culturelle de la Ville d'Orléans représente 10 % de votre budget, sauf que vous mélangez, et je le redis, le culturel et l'événementiel. Donc là, on peut revenir dessus. Attendez, je vous réponds parce que vous m'interpellez, M. le Maire, et*

*je suis désolée, je vous répondrais là dessus. Tout simplement pour dire que cette politique culturelle, nous l'aurions faite autrement et les réductions de budget que vous avez déjà anticipées depuis plusieurs années, nous ne les aurions pas faites.*

**M. le Maire** – *Qu'a t-on baissé dans le budget de fonctionnement de la culture, Mme KOUNOWSKI ?*

**Mme KOUNOWSKI** – *3 % sur les associations. Quand on voit l'état des réserves du Musée, etc, il y a beaucoup de choses à dire. Vous deviez faire un soi-disant projet culturel sur la Vinaigrerie Dessaux avec un lieu nouveau de culture, vous ne l'avez pas fait. Il y a plein de promesses que vous n'avez pas tenues. Donc, arrêtez de nous interpellier là dessus. Votre bilan sur la culture, on le fera au moment de la campagne municipale !*

**M. le Maire** – *Mme KOUNOWSKI, on ne peut pas noyer un poisson et c'est ce que vous essayez de faire. Un poisson ne se noie pas ou alors, c'est qu'il y aurait des mutations génétiques, Mme CUGNY-SEGUIN, qui nous inquièteraient beaucoup !*

*Moi, à la suite de l'interpellation de Mme HEAU et de M. VALETTE, je vous parle concrètement et précisément du Conservatoire. C'est d'ailleurs le sujet qui nous occupe. La Ville d'Orléans met beaucoup de moyens, de l'ordre de 4 millions d'euros. Alors, vous pouvez dire dans la tendance irresponsable : Allons-y, on va mettre 600 000 € en plus pour avoir un Conservatoire à Rayonnement Régional, avec des contraintes qui plus est, parce que quand on est dans l'absurde, on n'y va pas avec le dos de la cuillère. L'Etat qui nous réduit sa participation de 150 000 € est le même qui nous impose des contraintes pour être transformé en Conservatoire Régional, à savoir un budget de 600 000 € d'après nos comptes. A ce sujet, on avait reçu des personnes du Ministère de la Culture qui ne nous avaient malheureusement pas démenti là dessus.*

*Aussi, je dis que s'il y a une cohérence :*

*1°) C'est déjà de donner de la visibilité ;*

*2°) C'est de dire qu'on ne va pas vous donner la double punition : la réduction des budgets et la mise en place de contraintes supplémentaires. A ce moment là, on limite les contraintes et pourquoi pas en négociant avec l'Etat. Par exemple, nous dire que l'Etat envisage sur 3, 4 ou 5 ans de réduire ses participations ou bien transformez-vous en Conservatoire Régional et nous maintiendrons des participations, dès lors que la Ville ferait un léger effort pour accompagner. Ce serait donc gagnant-gagnant. De plus inviter la Région car effectivement, c'est dans ses compétences. Mais ce que je n'accepte pas, ce sont vos leçons permanentes : Il y a qu'à faire ; il faut que ; il y a qu'à, etc, en contradiction totale avec la politique nationale qui est menée aujourd'hui. C'est trop facile.*

*Alors, vous êtes partie sur de grandes considérations à propos des associations, sur ceci, sur cela. Sur les budgets de la culture, Mme KOUNOWSKI, je vous mets au défi de nous dire et de nous prouver que les budgets de fonctionnement, c'est-à-dire ce qui permet aux établissements de fonctionner, où cela a été diminué et de quels montants ? Nous avons au contraire, sur cette dizaine d'années, augmenté très sensiblement les crédits accordés à la politique culturelle. C'est la réalité de ce que nous avons fait. Alors certes, lorsque cette réalité vous ennuie, vous dites des choses qui sont fausses et vous les répétez, mais ce n'est pas pour cela qu'elles deviennent justes, elles sont toujours aussi fausses.*

*Donc, je vous redis : le poisson est un animal que l'on ne parvient pas à noyer.*

*Je vais maintenant vous consulter néanmoins, car je tiens à le dire, Mme HEAU, nous allons continuer à soutenir le Conservatoire et pas que le Conservatoire évidemment. Et vous le verrez, lorsqu'on va présenter les orientations budgétaires et le budget en novembre et en décembre, vous ne serez pas déçus et je vous entendrai avec plaisir encore ce jour là.*

*Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :*

*« La Mairie, dans le cadre de sa politique de développement culturel et de programmation*

artistique, souhaite mettre en place des axes structurants créant des relations de travail entre les établissements culturels et le tissu associatif. Le conventionnement de partenariat permet de mettre en œuvre ces objectifs et contribue à la diversité des échanges culturels et des collaborations artistiques.

La convention avec l'association Flauto Dolce a pour but de poursuivre le partenariat mis en place depuis plusieurs années qui contribue à étendre l'offre d'enseignement et de formation instrumentale au sein du conservatoire. En contrepartie de cette action pédagogique, la Mairie apporte son soutien qui consiste en la mise à disposition totalement gratuite de salles de cours au sein du conservatoire pour l'année scolaire 2013/2014 valorisée à hauteur de 3 330 € H.T.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention de partenariat et de soutien à passer avec l'association Flauto Dolce pour l'année scolaire 2013/2014 ;**

**2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – **Service archéologique municipal. Approbation de trois conventions de diagnostic à passer avec l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais, la S.C.I. Tituan et la société SAMI Promotion.**

**M. VALETTE** – *Un service qui s'est bien développé, M. le Maire, pendant ce mandat.*

**M. le Maire** – *Un service que l'on a créé !*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« 1) L'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais prévoit la construction de logements sociaux avenue de la Marne (îlot 2) et rue Camille Bézard (îlot 1), ainsi que rue Théophile Naudy «au Clos Gauthier ».

En raison de la situation de ces projets, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre a prescrit, par arrêtés des 6 et 7 août 2013, deux diagnostics pour une surface globale de 16 612 m<sup>2</sup>.

Suite à la transmission des deux projets scientifiques d'intervention et du nom du responsable de l'opération proposé, la D.R.A.C. a donné, par notification du 17 septembre 2013, son autorisation au service archéologique municipal pour faire les diagnostics.

Le bailleur social est exonéré de la redevance d'archéologie préventive.

2) La S.C.I. Tituan prévoit la construction de logements sur sous-sol au 9 avenue de la Marne, sur une parcelle voisine de la construction prévue par l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais.

En raison de la situation de ce projet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre a prescrit, par arrêté du 12 août 2013, un diagnostic pour une surface globale de 766 m<sup>2</sup>.

Suite à la transmission du projet scientifique d'intervention et du nom du responsable de l'opération proposé, la D.R.A.C. a donné son autorisation au service archéologique municipal pour faire ce diagnostic.

La redevance d'archéologie préventive sera calculée ultérieurement par les services de l'Etat en fonction de la valeur de l'ensemble immobilier.

3) La société SAMI PROMOTION prévoit la construction d'un ensemble immobilier de 3 immeubles collectifs rue du Puits Saint Laurent – rue Drufin (ancienne clinique de la Reine Blanche), la construction d'un immeuble collectif rue Sous les Saints (ancien parking personnel de la clinique) et d'un ensemble immobilier de 2 maisons 16 rue du Puits Saint Laurent (parking).

En raison de la situation de ces projets, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre a prescrit, par arrêté du 13 mai 2013, trois diagnostics pour une surface globale de 6 911 m<sup>2</sup>.

Suite à la transmission des projets scientifiques d'interventions et du nom du responsable de l'opération proposé, la D.R.A.C. a donné, par notification du 11 septembre 2013, son autorisation au service archéologique municipal pour faire le diagnostic.

La redevance d'archéologie préventive sera calculée ultérieurement par les services de l'Etat en fonction de la valeur de l'ensemble immobilier.

Afin de réaliser ces diagnostics, une convention, à passer respectivement avec chacun des aménageurs précise la nature de l'intervention archéologique, les délais de réalisation du diagnostic et de remise du rapport ainsi que les droits et obligations de chacun des aménageurs concernant les conditions et délais de mise à disposition des terrains.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les trois conventions à passer respectivement avec :**

- l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais pour la réalisation d'un diagnostic archéologique avenue de la Marne – rue Camille Bézard et d'un autre rue Théophile Naudy,
- la S.C.I. Tituan pour la réalisation d'un diagnostic archéologique 9 avenue de la Marne,
- SAMI PROMOTION pour la réalisation d'un diagnostic archéologique rue du Puits Saint-Laurent – rue du Drufin, d'un autre rue Sous les Saints et d'un dernier 16 rue du Puits Saint-Laurent ;

**2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions au nom de la Mairie ainsi que tout document nécessaire à la finalisation de ce type d'opération ;**

**3°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 26 – **Orléans'Jazz 2014. Approbation de conventions de billetterie à passer avec France Billet S.A.S., Ticketnet, Premier Rang et l'Université d'Orléans. Approbation d'un tarif.**

**M. VALETTE** – *On prépare le Festival de Jazz 2014. Il s'agit d'approuver des conventions de billetterie à passer avec France Billet, Ticketnet, Premier Rang et l'Université d'Orléans, ainsi que le tarif du forfait découverte vendu à Noël et qui connaît de plus en plus de succès.*

**M. LEBRUN** – *Je trouve que c'est une très bonne chose. On m'a posé une question à propos de ce forfait que l'on peut acheter jusqu'au 31 janvier 2014 : Aura t-on des nouvelles de la programmation d'ici cette date ?*

**M. VALETTE** – *Non, c'est justement le jeu car là, on achète à l'aveugle. Mais en règle générale, on est rarement déçu.*

**M. le Maire** – *On n'est jamais déçu, M. VALETTE !*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Orléans'Jazz 2014 se tiendra sur plusieurs sites de la Ville dont le Campo Santo avec une cinquantaine de concerts programmés.

Dans l'attente du déroulé et de la programmation, en cours d'élaboration, il est proposé de reconduire, pour la 5<sup>ème</sup> année, le forfait découverte, passeport de quatre concerts, sans connaissance des artistes programmés, qui rencontre un succès croissant :

- 60 forfaits vendus en 2010
- 188 forfaits vendus en 2011
- 243 forfaits vendus en 2012
- 300 forfaits vendus en 2013

Pour Orléans'Jazz 2014, il est proposé d'augmenter le tarif de 1 € (+1,9 %), soit 53 € T.T.C.

Le forfait découverte sera en vente sur le réseau France Billet (F.N.A.C., l'Office de Tourisme et des Congrès, etc.) sur le réseau Ticketnet, Premier Rang ainsi que sur le site Internet de la Mairie à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2013 et ce, jusqu'au 31 janvier 2014.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le tarif du « forfait découverte » à hauteur de 53 € T.T.C. ;**

**2°) décider que ce tarif s'appliquera pour le festival Orléans'Jazz 2014 ;**

**3°) approuver les conventions à passer avec France Billet S.A.S., Ticketnet, Premier Rang et l'Université d'Orléans relatives à la vente de billets pour les spectacles organisés dans le cadre d'Orléans'Jazz 2014 ;**

**4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ces conventions au nom de la Mairie et accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;**

**5°) imputer la recette correspondante sur les crédits du budget annexe fonction 33, article 70623, S.G DCCA. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Muséum. Acquisition de minéraux et naturalisation d'oiseaux. Demande de subvention.**

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Muséum a complété les collections présentées au public par l'acquisition de minéraux et d'oiseaux et la naturalisation d'oiseaux conservés en réserve.

**1 Acquisition de minéraux**

Le Muséum dispose d'une importante collection de minéraux. Toutefois, pour pouvoir présenter lors de l'exposition « Cannelle et Saphir » qui retrace les origines et routes des épices, minéraux et gemmes, des minéraux venant des pays lointains du Moyen-Orient et d'Asie, il a été nécessaire d'augmenter la collection existante. Les acquisitions ont été réalisées par l'intermédiaire de la société « Minéraux d'Ailleurs » de Semoy, lors de la bourse internationale des minéraux de Sainte-Marie-



aux-Mines, avec l'expertise et la validation sur place de M. Gian-Carlo PARODI, maître de conférences au laboratoire de minéralogie du Muséum National d'Histoire Naturelle.

La commission scientifique interrégionale des collections des Musées de France du 18 septembre 2013 a rejeté les gemmes et retenu les minéraux pour faire partie des collections répertoriées au titre des Musées de France. La liste des minéraux retenus avec leur coût et leur photo est joint à la délibération.

Le montant total est de 11 596,84 € T.T.C.

## 2 Acquisition et naturalisation d'oiseaux

Le Muséum a eu l'opportunité de compléter sa vitrine d'oiseaux rapaces et oiseaux rares en faisant l'acquisition et la naturalisation des spécimens remarquables qui manquaient à sa collection ornithologique.

La commission scientifique interrégionale des collections des Musées de France du 18 septembre 2013 a retenu toute la liste pour faire partie des collections répertoriées au titre des Musées de France.

Le montant total est de 2 060 € T.T.C.

Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 13 656,84 € T.T.C.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) solliciter auprès du Fond Régional d'Acquisition pour les Musées une subvention au taux le plus favorable pour l'ensemble des acquisitions du Muséum sur l'année 2013 ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer au nom de la Mairie tout document nécessaire à ces opérations et notamment toute convention relative à l'attribution de la subvention ;**

**3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 322, article 1321, opération 05A080, Service gestionnaire CMHN. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Médiathèque. Fonds précieux. Restauration de manuscrits médiévaux de l'abbaye de Fleury. Demande de subventions.**

**M. VALETTE** – *Je tiens à signaler que c'est un projet qui nous tient particulièrement à cœur et sur lequel nous avons beaucoup investi. Ce sont des fonds précieux qui vont être restaurés en vue de leur numérisation pour intégrer le portail numérique Aurelia qui est aujourd'hui accessible à tous à partir de votre moteur de recherche. Ainsi, vous tapez bibliothèque numérique d'Orléans et vous tombez sur un moteur de recherche absolument extraordinaire, d'une convivialité, d'une pertinence et d'une ergonomie tout à fait passionnante et qui risque de vous prendre pendant plusieurs heures.*

*Je précise à ce propos qu'il y a eu dans la presse quelques imprécisions sur le financement de ce programme de numérisation et d'informatisation de la Médiathèque puisqu'il y avait deux phases, une phase sur la numérisation et la mise en œuvre du portail et la transformation du réseau des bibliothèques en réseau des médiathèques. Les financements de la Ville s'élèvent à 53 % sur un budget global de 1,2 million, l'Etat 45 % et la Région 2 %.*

**M. le Maire** – *Merci M. VALETTE. La dénomination est Aurelia et nous ne risquons pas de diminution de subventions ? Enfin j'espère. Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole.*

**Mme KOUNOWSKI** – *Voilà justement une très belle participation de l'Etat pour un très beau projet. Je vous conseille d'aller vivement sur vos ordinateurs et de taper Aurelia pour y découvrir entre autres de nombreux documents sur le passé d'Orléans. Ainsi, je vais dans le même sens que M. VALETTE pour dire lorsqu'il y a des choses qui fonctionnent, on peut le dire Mme HEAU et là, nous avons une participation de l'Etat pour un beau projet fait ensemble.*

*M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de la mise en œuvre d'Aurelia – <http://aurelia.orleans.fr> –, la nouvelle bibliothèque numérique d'Orléans mise en ligne sur Internet depuis le 8 octobre 2013, la numérisation des manuscrits médiévaux provenant de l'abbaye de Fleury a été programmée en 2013-2014. Trois documents patrimoniaux de très grande valeur ont été identifiés comme nécessitant une restauration très spécialisée avant numérisation :

- Ms. 22 : Grégoire d'Elvire et Alcuin, *Tractatus Origenis ; De virtutibus et vitiis* (9<sup>e</sup> s.) ;
- Ms. 68 : Raban Maur , *In Matthaum* (10<sup>e</sup> s.) ;
- Ms. 219 : Raymond de Peñafort et Bérenger Frédol, *Summa de casibus poenitentiae, cum glossis Johannis Friburgensis ; De excommunicatione* (13<sup>e</sup> s.) ;

En conformité avec l'article R 310-12 du Code du Patrimoine, ces dossiers de restauration, accompagnés de trois devis, doivent être soumis au Préfet de Région avant toute demande de subventionnement. Le comité technique de restauration s'est prononcé le 7 octobre 2013, en attribuant les restaurations à l'atelier dont les devis et propositions sont conformes aux besoins de conservation et restauration de chaque document. Les coûts des restaurations projetées s'élèvent aux montants suivants :

- Ms. 22 : 1 071,00 € H.T. soit 1 280,92 € T.T.C.
- Ms. 68 : 3 800,50 € H.T. soit 4 545,40 € T.T.C.
- Ms. 219 : 2 676,00 € H.T. soit 3 200,50 € T.T.C.

Chacune de ces opérations est susceptible d'être subventionnée par le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (F.R.R.A.B.).

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) solliciter auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques des subventions au taux le plus favorable pour la restauration des trois manuscrits médiévaux ;**

**2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Mairie tout document relatif à cette opération notamment toute convention relative à l'attribution des subventions ;**

**3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 321, article.1322, opération 05 A 087, service gestionnaire CMED. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

N° 29 – Jeux Olympiques d'hiver 2014. Préparation olympique d'un athlète pré-sélectionné.  
Attribution d'une subvention à l'U.S.O. patinage de vitesse.



**Mme GRIVOT** – M. le Maire, mes chers collègues, Benjamin MACE dont vous voyez la photographie derrière moi, est licencié au sein de l'U.S.O. patinage de vitesse et il est pré-sélectionné pour participer aux Jeux Olympiques d'hiver, qui se dérouleront du 6 au 23 février 2014 à Sotchi en Russie.



**Mme GRIVOT** - La sélection officielle française sera connue entre le 15 et le 30 décembre prochain, mais Benjamin a de très fortes chances d'y participer. Benjamin a deux records de France cette

*année : 500 mètres et 1 000 mètres. Il les a réalisés en janvier à Salt Lake City. C'est le premier athlète français à participer à des Jeux Olympiques d'hiver de cette nature et surtout le premier athlète orléanais. Ce sera donc une première pour Benjamin et aussi pour un club de patinage de vitesse d'avoir un représentant. On ne peut que s'enorgueillir de cette participation aux Jeux Olympiques.*

*Cet athlète ne peut pas s'entraîner à Orléans, la patinoire n'étant pas adaptée au patinage de vitesse surtout pour du sport de haut niveau. C'est la raison pour laquelle il s'entraîne beaucoup à l'étranger. Aussi pour accompagner Benjamin dans sa préparation, il vous est proposé de verser à son club une subvention de 3 000 €.*

*Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Depuis plusieurs années, à l'occasion des Jeux Olympiques d'été, la Mairie apporte sa contribution pour la préparation olympique des athlètes orléanais sélectionnés.

Cette année, Benjamin MACE, licencié au sein de l'U.S.O. patinage de vitesse, est pré-sélectionné pour participer aux Jeux Olympiques d'hiver qui se dérouleront du 6 au 23 février 2014 à Sotchi en Russie.

La sélection officielle française sera déterminée au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de décembre, suite au cumul des classements aux quatre premières étapes de Coupe du Monde qui auront lieu au Canada, aux U.S.A., au Kazakhstan et en Allemagne.

Avec deux records de France sur 500 et 1 000 m réalisés en janvier 2013 à Salt Lake City, aux U.S.A., et la 10<sup>ème</sup> place du classement mondial de la Coupe du Monde pour le 1 500 m en 2012, Benjamin MACE est le meilleur patineur français dans sa discipline. Sa sélection est donc attendue avec confiance.

Il sera ainsi le premier athlète orléanais à participer à des Jeux Olympiques d'hiver.

Il est proposé d'apporter une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'U.S.O. patinage de vitesse pour sa préparation.

**Après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'U.S.O. patinage de vitesse au titre de la préparation pour les Jeux Olympiques d'hiver 2014 ;**

**2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 40, article 6574, Service Gestionnaire CSPO. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**N° 30 – Dispositif « Orléans Dynamique ». Saison sportive 2013/2014. Approbation de conventions de partenariat.**

**Mme GRIVOT** – *A travers le dispositif « Orléans Dynamique », la Mairie propose pendant les vacances scolaires des stages multisports à destination des jeunes de 11 à 15 ans des quartiers sensibles. Comme vous le savez, ce dispositif fonctionne très bien puisque les adolescents font du sport du matin au soir, pendant les 5 jours de la semaine, et ce pour 2 € seulement.*

*Il vous est proposé d'approuver ce soir des conventions de partenariat avec différentes associations dans le cadre de ce dispositif, à savoir l'A.J.L.A., l'A.S.E.L.Q.O., les Pieds Blancs les Aydes, le Cercle d'Escrime Orléanais, le Cercle Michelet Haltérophilie, l'Escale, Jeunesse Arts Martiaux, Orléans La Source Rugby, le Rugby Club Orléanais et l'Union Pétanque Argonnaise pour cette saison sportive*

2013-2014.

**M. LEBRUN** – C'est encore un bon point : 2 €. J'avais simplement une question, qui est peut-être hors sujet, et à laquelle vous ne me répondrez sans doute pas. Je note qu'il y a une convention de partenariat avec le Cercle Michelet et je voulais savoir où cela en était.

**M. le Maire** – J'aurais l'occasion de recevoir la présidente du Cercle Michelet et je pourrais vous dire à ce moment là ce qu'il en est, si vous le voulez bien, mais tout cela relève d'un quiproquo.

Sans rentrer dans le détail, je rappelle que le Cercle Michelet nous avait demandé à déménager. Donc, nous avons pris en compte cette demande et il se trouve que visiblement, pour une partie des activités, le Cercle ne souhaite plus déménager d'autant qu'il y a eu un changement dans la présidence du club. Si le club ne souhaite plus déménager, je ne vais pas le forcer à le faire. On a simplement pris en compte une demande antérieure à l'actuelle présidence et, si j'ai bien compris, le club ne le souhaite plus. On part donc sur cette demande et on pense qu'avec l'équipement de l'Argonne, on peut répondre et proposer quelque chose de très bien. Si le club ne le veut pas, il n'est pas dans l'habitude de la Ville de forcer les clubs ou qui que ce soit à faire ce qu'ils n'ont pas envie de faire. Les choses sont simples et c'est de tout cela qu'on va discuter. Après, il se posera quand même la question sur la maison Pasteur qui est en mauvais état. Voilà rapidement ma réponse. M. BEN CHAABANE, vous avez la parole.

**M. BEN CHAABANE** – J'ai une question à poser à Mme GRIVOT concernant les jeunes et l'insertion par le sport. Le centre de formation du R.C.O. est-il toujours labellisé comme tel ?

**Mme GRIVOT** – Il y a toujours un centre de formation au R.C.O. et il était labellisé jusqu'au 30 juin 2013. Cependant et je crois, M. Tahar BEN CHAABANE, que vous réclamez tout le temps des comptes sur le R.C.O., ils ont pris un certain nombre de mesures comme le licenciement de personnels. Une des conditions est d'avoir un entraîneur pour s'occuper aussi du centre de formation. Comme ils ne l'ont plus, le centre de formation de fait ne sera plus considéré comme un centre agréé et reconnu par la Fédération. Mais ils ont continué le centre de formation avec le lycée Benjamin Franklin de façon qu'ils puissent concilier le sport et les études en même temps.

**M. le Maire** – Merci de cette précision. Je vous consulte sur la délibération.

Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie a la volonté de poursuivre et de développer ses actions d'insertion par le sport.

Le dispositif «Orléans Dynamique », initié en mai 2010, a pour vocation de mettre en place des stages multisports à destination des jeunes non adhérents d'une structure et dont l'âge est compris entre 11 et 15 ans. Ils visent l'épanouissement des adolescents, issus de milieux défavorisés, sur différents aspects : la socialisation, l'intégration et plus généralement l'éducation par le sport.

Ses objectifs s'articulent autour de :

- l'éducation à la citoyenneté,
- l'apprentissage et la découverte de différents sports,
- la découverte des associations de leur quartier,
- l'apprentissage des déplacements à travers toute la Ville,
- l'encouragement à la pratique sportive féminine,
- la mixité.

Une participation financière symbolique de 2 € T.T.C., fixée par délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2013, est demandée à chaque jeune lors de l'inscription au stage.

L'effectif maximum par semaine de stage est de 40 jeunes pour les secteurs Argonne et Blossières et de 50 jeunes pour le secteur de La Source.

Créée en 2010, l'animation «Orléans Dynamique » poursuit son évolution. Elle a accueilli, pour la saison 2010-2011, 67 jeunes. De septembre 2011 à août 2012, 248 jeunes ont été recensés dont 211 garçons et 37 filles. L'année scolaire 2012 – 2013 a dénombré 532 jeunes dont 427 garçons et 105 filles.

Le calendrier 2013 – 2014 prévoit la mise en place de 15 stages répartis sur les vacances d'automne, d'hiver, de printemps et d'été. Les quartiers de l'Argonne, La Source, les Blossières / Murlins / Acacias sont privilégiés pour le déroulement de ces stages.

Ce dispositif repose sur un partenariat Mairie – associations. Ces dernières s'impliquent dans la mobilisation de leurs personnels, la participation aux réunions pilotées par la Ville, dont les réunions plénières du Contrat Educatif Local et la mise en place des programmes d'animations proposés.

La Mairie, pilote du dispositif, mobilise pour chaque stage 4 éducateurs sportifs, prend en charge le coût de fonctionnement de l'ensemble des stages, met à disposition les matériels et les installations nécessaires au déroulement des activités, crée et diffuse les supports d'information aux jeunes et perçoit les droits d'inscription.

Une convention signée avec les associations partenaires du dispositif définit le rôle, les responsabilités et les obligations des parties.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les conventions de partenariat dans le cadre du dispositif « Orléans Dynamique » à passer avec les associations A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., Pieds Blancs les Aydes, le Cercle d'Escrime Orléanais, le Cercle Michelet Haltérophilie, Escale, Jeunesse Art Martiaux, Orléans La Source Rugby, le Rugby Club Orléanais et l'Union Pétanque Argonnaise pour la saison sportive 2013-2014 ;**

**2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ces conventions au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »**

ADOPTE PAR 53 VOIX.  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION  
(M. LABED).

**N° 31 – Bourses Projet Jeune. Attribution de subventions.**

**M. SANKHON** – *Une première bourse est accordée à X pour un projet de réalisation d'un Extendet play (E.P.). C'est une bourse particulière que je vous demande de bien vouloir voter au titre de la Soirée Jeunes Talents qui s'est déroulée le week-end dernier au Théâtre d'Orléans. Ce jeune a été lauréat de trois grands prix : musique, théâtre et arts plastiques.*

*Ensuite d'autres jeunes talents en danse, musique, théâtre et arts plastiques, sans oublier le prix coup de cœur.*

*Je souhaiterais enfin juste dire que c'est une soirée qui a bien fonctionné. C'est une soirée qui prend maintenant de la densité et qui plus est, c'est un rendez-vous très attendu par les jeunes. Cela arrive donc à maturité.*

**M. le Maire** – *Tout à fait, je confirme. C'était une très belle soirée avec des talents et*

*beaucoup de monde.*

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Conseil Municipal du 23 mars 2012 a approuvé les règlements de trois types de Bourses Projet Jeune (projet libre, concours ou création d'entreprise). Plusieurs projets ont été présentés faisant l'objet d'un examen au regard des critères définis.

**Après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer les bourses ci-dessous aux porteurs de projets individuels ou collectifs initiés par la Mairie pour un montant total de 2 500 € ;**

| Nom du porteur de projet | Objet  | Type B.P.J.                    | Montant de la bourse 2013 en € |
|--------------------------|--|--------------------------------|--------------------------------|
|                          | Réalisation d'un Extended play (E.P.) de 7 titres (Reggae) | Projet libre                   | 600                            |
|                          | Lauréate Prix Jeune Talent catégorie Musique               | Concours Soirée Jeunes Talents | 200                            |
|                          | Lauréat Grand Prix catégorie Musique                       | Concours Soirée Jeunes Talents | 300                            |
|                          | Lauréate Prix Coup de Cœur catégorie Danse                 | Concours Soirée Jeunes Talents | 200                            |
|                          | Lauréate Prix Jeune Talent catégorie Danse                 | Concours Soirée Jeunes Talents | 200                            |
|                          | Lauréat Prix Jeune Talent catégorie Théâtre                | Concours Soirée Jeunes Talents | 200                            |
|                          | Lauréat Grand Prix catégorie Théâtre                       | Concours Soirée Jeunes Talents | 300                            |
|                          | Lauréate Prix Jeune Talent catégorie Arts plastiques       | Concours Soirée Jeunes Talents | 200                            |
|                          | Lauréat Grand Prix catégorie Arts Plastiques               | Concours Soirée Jeunes Talents | 300                            |
| <b>Total</b>             |  |                                | <b>2 500</b>                   |

**2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 422, article 6714, service gestionnaire CJEU. »**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**N° 32 – Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Approbation d'une convention d'attribution de subvention 2013 - 2014.**

**M. MONTILLOT** – *Il s'agit du deuxième rapport et je vous en présenterai un autre au mois de décembre concernant les aides du Fonds Interministériel, dont je rappelle que sur Orléans, nous les fléchons exclusivement sur les actions de prévention contrairement à la majorité des autres villes qui les fléchent sur les questions de vidéoprotection.*

*Vous avez donc les 10 000 € sur l'action de soutien personnalisé pour les enfants en dehors du dispositif de réussite éducative, qui lui s'applique aux quartiers prioritaires et 15 000 € pour l'action aux collégiens en situation de décrochage scolaire.*

*Juste une incise. Nous avons reçu aujourd'hui le rapport concernant le volet du soutien personnalisé pour les enfants avec notamment les clubs Coup de Pouce Clé, la prise en charge psychologique, le soutien éducatif personnalisé et le tutorat. Le bilan concernant la Ville d'Orléans est très*

*intéressant :*

- 100 % des enseignants estiment que le club Coup de Pouce Clé est complémentaire à leur travail ;  
- 86 % des enfants se trouvent bons lecteurs ou moyens lecteurs en fin d'année, alors qu'ils étaient en situation de décrochage au départ ;  
- 99 % des parents sont satisfaits des clubs Coup de Pouce Clé ;  
- 100 % des enfants étaient contents d'y participer et ont pu progresser. Ils ont eux-mêmes participé à 90 % aux séances des clubs Coup de Pouce et en l'occurrence, on se retrouve avec environ 80 % des enfants qui ont progressé de façon très sensible dans leur scolarité.

Aussi, la Ville d'Orléans avec le Fonds Interministériel de la Délinquance et la réussite éducative poursuit puisqu'on augmente le nombre de clubs Coup de Pouce Clé cette année, mais il y a en revanche, je le rappelle, un désengagement de l'Etat progressif sur ce dispositif.

**M. le Maire** – Encore un ! Je vous consulte.

M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé, au sein de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (A.C.S.E.), le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.). Ce fonds est destiné à soutenir les actions conduites par l'Etat et les collectivités territoriales dans le champ de la prévention.

Il est nécessaire de poursuivre les actions qui ont été mises en œuvre à l'aide des subventions accordées depuis 2007.

Ces différentes mesures ont permis de favoriser un accompagnement scolaire, familial, professionnel et/ou social pour des jeunes en situation d'échec ou en risque de rupture. Il s'agit d'une démarche comparable à celle de la réussite éducative, mais élargie aux différents quartiers de la Ville et aux jeunes ayant quitté le système scolaire.

La convention 450076 13 DS02 0845P00499 concerne deux actions :

1. Soutien personnalisé pour les enfants hors dispositif réussite éducative

Parmi les facteurs ayant une influence sur le niveau d'apprentissage des élèves et leur comportement tant à l'école que sur le quartier, la place des parents est prédominante. Certains parents peuvent rencontrer des difficultés pour accompagner leurs enfants dans leur scolarité. Face à la pression scolaire et au manque de soutien, certains enfants peuvent être amenés à développer des stratégies d'échappatoires : attitude de contestation, de provocation ou absentéisme et décrochage scolaire qui conduisent à la délinquance.

Objectif :

- Permettre à l'enfant de réussir et à ses parents de s'impliquer dans son suivi.

Actions mises en place par la Mairie hors quartier de l'Argonne et de La Source (couverts par le dispositif de réussite éducative) :

- Club Coup de Pouce clé,
- Prise en charge psychologique,
- Soutien éducatif personnalisé,
- Tutorat.

Actions mises en place par la Mairie dans tous les quartiers de la Ville :



- Accompagner spécifiquement les familles reçues dans le cadre du Conseil des Droits et des Devoirs des Familles,
- Favoriser l'implication des parents dans la mise en œuvre des actions de parentalité (Carrefour des Parents, réussite éducative, Conseil Général du Loiret).

Bénéficiaires : 50 familles

## 2. Collégiens en situation de décrochage scolaire

Les motifs pour lesquels les jeunes renoncent prématurément à s'impliquer dans leur parcours scolaires sont nombreux (difficultés d'apprentissage, problèmes sociaux, psychologiques, manque de motivation, de soutien...).

Objectifs :

- Amener le collégien à réfléchir sur son comportement,
- Mettre en place une action structurante,
- Remotiver, revaloriser, remobiliser le collégien en décrochage sur sa scolarité.

Actions mises en place par la Mairie :

- Accueil en parcours dérogatoires : à la demande des collèves, les jeunes sont accueillis sur des ateliers et bénéficient de la disponibilité de l'intervenant pour s'engager dans une relation avec l'adulte.
- Atelier de Re-motivation et de Civisme (A.R.C.) : cet atelier vise à prévenir le décrochage scolaire et les débordements associés. Cinq élèves sont accueillis par session d'une semaine et réfléchissent sur leur comportement.
- Passerelle : prise en charge immédiate des jeunes exclus définitivement de leur collège.
- Remise en selle : accueil de collégien en exclusion temporaire « externée ».

Bénéficiaires : 80 collégiens

Le coût de ces actions est estimé à 68 000 €. Les subventions accordées par l'Etat, versées par l'A.C.S.E. s'élèvent à :

- 10 000 € pour l'action soutien personnalisé pour les enfants hors dispositif réussite éducative
- 15 000 € pour l'action collégiens en situation de décrochage scolaire

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention 450076 13 DS02 0845P00499 portant attribution au profit de la Mairie d'une subvention totale de 25 000 €, pour l'année scolaire 2013-2014, au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention au nom de la Mairie ;**

**3) imputer la recette correspondante sur le budget de la Mairie, service gestionnaire FPPE, nature 74718, fonction 522. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**de partenariat 2013-2015.**

**Mme PILET-DUCHATEAU** – Il s'agit d'un avenant à la délibération du 24 mai 2013. Nous connaissons désormais les sommes attribuées définitivement par le Ministère des Affaires Etrangères Européennes : 65 000 € et la Région : 15 000 €. Il nous faut maintenant redistribuer les montants dans les différents programmes.

Aussi, il vous est demandé d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant, approuver le plan de financement et désigner pour la double signature M. le Maire de Parakou.

**M. le Maire** – Peut-être le Maire d'Orléans aussi ?

**Mme PILET-DUCHATEAU** – Je l'ai dit M. le Maire.

**M. le Maire** – Vous avez dit le Maire de Parakou !

**Mme PILET-DUCHATEAU** – Mais avant, je vous ai cité en disant autoriser M. le Maire ...

**M. le Maire** - D'Orléans.

**Mme PILET-DUCHATEAU** - ... à signer ledit avenant.

**M. le Maire** – D'accord.

**Mme PILET-DUCHATEAU** – M. le Maire, je ne pense qu'à vous !

(brouhaha).

**M. le Maire** – Ce qui est logique finalement sur une convention pour Orléans-Parakou. Je vous consulte.

*Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 24 mai 2013, le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat triennale à passer avec la Mairie de Parakou pour la mise en place du nouveau programme d'actions de coopération décentralisée 2013-2015. Le Conseil Municipal de Parakou a, quant à lui, approuvé cette convention lors de sa séance du 2 mai 2013.

Sur cette base, le Conseil Municipal du 24 mai 2013 a également approuvé le programme d'actions 2013 et ses modalités de financement, notamment les subventions à solliciter auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (M.A.E.E) et du Conseil Régional du Centre ainsi que les modalités de versement sur le compte du partenariat des financements alloués.

Depuis, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes a notifié à la Mairie une subvention globale de 65 000 € pour la période 2013-2015 se répartissant à hauteur de 10 500 € en 2013, 27 250 € en 2014 et en 2015. Le Conseil Régional du Centre a accordé, quant à lui, pour 2013, le montant de subvention sollicité soit 15 000 €

Au regard de ces éléments, la répartition par action des financements et les modalités de versement des financements alloués sur le compte du partenariat s'en trouvent modifiées. Un avenant n° 1 à la convention triennale de partenariat doit être signé pour prendre en compte la nouvelle répartition financière.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et**

**Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention triennale de partenariat à passer avec la Mairie de Parakou et le nouveau plan de financement du programme d'actions 2013-2015 ;**

**2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 1 au nom de la Mairie ;**

**3°) approuver le plan de financement du programme d'actions actualisé pour l'année 2013 ainsi que les modalités de versement des financements alloués sur le compte du partenariat à Parakou tels que présentés en annexes de la délibération ;**

**4°) désigner pour la double signature les personnes suivantes :**

**- M. Soulé ALAGBE, Maire de Parakou,  
- M. Lambert Renaud GANDO, Receveur Percepteur de Parakou,  
sur le compte intitulé : « Convention de Partenariat Orléans-Parakou, n°01712021486, de la Bank of Africa, Agence de Parakou, domiciliée : BP 44, PARAKOU, République du Bénin » ;**

**5°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie, service gestionnaire D.R.E.P, fonction 041, opération 933 :**

**- en dépenses, articles 6232, 6354, 6248, 6281, 62878, 6574, 6532 et 6714.  
- en recettes, articles 74718 et 7472. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Annexe 1 à la délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2013

COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE PARAKOU ET ORLEANS  
Convention triennale 2013/2015 - Programme d'actions

| n° action  | Domaine / Actions retenues  | Coût global prévisionnel l du projet | Participations prévisionnelles (€) sur 3 ans |         |         |                   |         |         |                |          |         |                            |           |           |           |      |      |
|--|---|--------------------------------------|--|---------|---------|-------------------|---------|---------|----------------|----------|---------|----------------------------|-----------|-----------|-----------|------|------|
|  |   |                                      | Mairie d'Orléans                             |         |         | Mairie de Parakou |         |         | M.A.E.E        |          |         | Conseil Régional du Centre |           |           | Autres    |      |      |
|  |   |                                      | 2013   | 2014    | 2015    | 2013              | 2014    | 2015    | 2013           | 2014     | 2015    | 2013                       | 2014      | 2015      | 2013      | 2014 | 2015 |
| <b>Domaine eau et assainissement, gestion des déchets (axe B2)</b> |   |                                      |  |         |         |                   |         |         |                |          |         |                            |           |           |           |      |      |
| 1  | Traitement et valorisation des déchets ménagers<br>Programme Solidarité Eau : la qualité des services eau et assainissement en Afrique avec le soutien méthodologique de Ps-Eau dans le cadre de sa démarche sur l'application des normes Iso en Afrique. | 325 390 €                            | 7 175 €                                      | 7 230 € | 2 000 € | 2 000 €           | 2 000 € | 2 000 € | 280 €          | 6 922 €  | 3 000 € | 50 220 €                   | 120 800 € | 114 840 € |           |      |      |
| 2  | Reduction et recyclage des sachets plastiques à Parakou   | 24 000 €                             | 1 000 €                                      | 1 376 € | 3 700 € | 2 200 €           | 1 668 € | 1 500 € | 1 000 €        | 3 811 €  | 3 945 € | 3 800 €                    | 3 800 €   | 25 910 €  | 24 976 €  |      |      |
| 3  | Sous-total (1)  | 412 876 €                            | 9 075 €                                      | 9 606 € | 5 800 € | 9 700 €           | 4 168 € | 3 000 € | 1 380 €        | 12 233 € | 8 445 € | 3 800 €                    | 6 923 €   | 148 710 € | 139 816 € |      |      |
|  |   |                                      | 25 481 €                                     |         |         | 16 868 €          |         |         | 22 058 €       |          |         | 11 723 €                   |           |           | 338 745 € |      |      |
| <b>Domaine Tourisme, patrimoine (axe B3)</b>                       |   |                                      |  |         |         |                   |         |         |                |          |         |                            |           |           |           |      |      |
| 4  | Fête Internationale du Cheval, des Arts et Cultures (F.I.C.A.C) Kobourou  | 19 000 €                             | 1 420 €                                      | 6 000 € |         | 2 480 €           | 3 000 € |         | 100 €          | 6 000 €  |         |                            |           |           |           |      |      |
|  |   |                                      | 7 420 €                                      |         |         | 5 480 €           |         |         | 6 100 €        |          |         |                            |           |           |           |      |      |
| <b>Sous-total (2)</b>  |   | <b>19 000 €</b>                      | <b>7 420 €</b>                               |         |         | <b>5 480 €</b>    |         |         | <b>6 100 €</b> |          |         |                            |           |           |           |      |      |

| n° action                                       | Domaine / Actions retenues  | Coût global prévisionnel I du projet | Participations prévisionnelles (€) sur 3 ans |                |                |                   |                 |                |                |                |                |                            |                |                |        |         |      |
|---|---|--------------------------------------|--|----------------|----------------|-------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------------------|----------------|----------------|--------|---------|------|
|   |   |                                      | Mairie d'Orléans                             |                |                | Mairie de Parakou |                 |                | M.A.L.E.E      |                |                | Conseil Régional du Centre |                |                | Autres |         |      |
|   |   |                                      | 2013   | 2014           | 2015           | 2013              | 2014            | 2015           | 2013           | 2014           | 2015           | 2013                       | 2014           | 2015           | 2013   | 2014    | 2015 |
| <b>Domaine Services publics focaux (axe B5)</b> |   |                                      |  |                |                |                   |                 |                |                |                |                |                            |                |                |        |         |      |
| 6   | Rencontre de travail et échanges entre élus, fonctionnaires et société civile des villes de Parakou et d'Orléans  | 30 000 €                             | 4 200 €                                      | 3 066 €        | 4 500 €        | 1 000 €           | 2 268 €         | 1 000 €        | 1 000 €        | 1 000 €        | 2 666 €        | 4 500 €                    | 5 800 €        |                |        |         |      |
| 6   | Formation du personnel de la Mairie de Parakou  | 12 000 €                             | 1 000 €                                      |                | 1 000 €        | 4 600 €           |                 |                | 1 000 €        |                |                | 1 000 €                    | 1 400 €        |                |        | 1 000 € |      |
| 7   | Appui à la formation des formateurs à la Faculté des Sciences Economiques et Gestion et à la Faculté des Droits et Sciences Politiques de l'Université de Parakou | 4 573 €                              | 753 €  |                |                | 3 820 €           |                 |                |                |                |                |                            |                |                |        |         |      |
| <b>Sous-total (3)</b>                           |   | <b>46 573 €</b>                      | <b>5 953 €</b>                               | <b>3 066 €</b> | <b>5 500 €</b> | <b>9 420 €</b>    | <b>13 688 €</b> | <b>2 000 €</b> | <b>2 000 €</b> | <b>2 666 €</b> | <b>5 500 €</b> | <b>7 200 €</b>             | <b>1 000 €</b> | <b>8 200 €</b> |        |         |      |

| n° action   | Domaine / Actions retenues  | Coût global prévisionnel du projet | Participations prévisionnelles (€) sur 3 ans |                |                |                   |                |                |                |                |                |                  |                |              |        |      |      |
|---|---|------------------------------------|--|----------------|----------------|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|--------------|--------|------|------|
|   |   |                                    | Mairie d'Orléans                             |                |                | Mairie de Parakou |                |                | M.A.E.E        |                |                | Conseil Régional |                |              | Autres |      |      |
|   |   |                                    | 2013   | 2014           | 2015           | 2013              | 2014           | 2015           | 2 013          | 2014           | 2015           | 2013             | 2014           | 2015         | 2013   | 2014 | 2015 |
| <b>Domaine de la Francophonie (axe B6)</b>  |   |                                    |  |                |                |                   |                |                |                |                |                |                  |                |              |        |      |      |
| 8   | Opération de dynamisation des bibliothèques scolaires et centre de lecture de Parakou   | 25 704 €                           | 1 000 €                                      | 1 000 €        | 3 875 €        | 2 612 €           | 3 532 €        | 1 605 €        | 1 000 €        | 1 000 €        | 2 003 €        | 4 000 €          | 3 080 €        | 997 €        |        |      |      |
|   | <b>Sous-total (4)</b>   | <b>25 704 €</b>                    | <b>1 000 €</b>                               | <b>1 000 €</b> | <b>3 875 €</b> | <b>2 612 €</b>    | <b>3 532 €</b> | <b>1 605 €</b> | <b>1 000 €</b> | <b>1 000 €</b> | <b>2 003 €</b> | <b>4 000 €</b>   | <b>3 080 €</b> | <b>997 €</b> |        |      |      |
| <b>Domaine Egalité femmes-hommes et droits des femmes (axe B8) et développement rural, agriculture et sécurité alimentaire (axe B1)</b> |   |                                    |  |                |                |                   |                |                |                |                |                |                  |                |              |        |      |      |
| 9   | Soutien aux acteurs locaux parakou et orléanais qui œuvrent pour le développement de Parakou dans les domaines de l'économie agricole et de la proximité et de la promotion de la femme | 47 268 €                           | 9 147 €                                      | 8 200 €        | 9 700 €        | 6 538 €           | 2 927 €        | 1 000 €        | 100 €          | 3 554 €        | 6 102 €        |                  |                |              |        |      |      |
|   | <b>Sous-total (5)</b>   | <b>47 268 €</b>                    | <b>9 147 €</b>                               | <b>8 200 €</b> | <b>9 700 €</b> | <b>6 538 €</b>    | <b>2 927 €</b> | <b>1 000 €</b> | <b>100 €</b>   | <b>3 554 €</b> | <b>6 102 €</b> |                  |                |              |        |      |      |
| <b>Domaine de la jeunesse</b>   |   |                                    |  |                |                |                   |                |                |                |                |                |                  |                |              |        |      |      |
| 10  | Intégration d'un Volontaire de Solidarité Internationale (V.S.I.) dans le partenariat de coopération décentralisée  | 39 400 €                           | 7 680 €                                      | 6 403 €        | 8 400 €        | 1 000 €           | 1 000 €        | 1 000 €        | 5 920 €        | 1 797 €        | 5 200 €        |                  | 1 000 €        |              |        |      |      |

| n° action | Domaine /<br>Actions retenues                                   | Coût global<br>prévisionnel<br>du projet | Participations prévisionnelles (€) sur 3 ans |         |         |                   |          |          |          |         |         |                  |         |         |          |      |      |
|-----------|---|--|--|---------|---------|-------------------|----------|----------|----------|---------|---------|------------------|---------|---------|----------|------|------|
|           |   |  | Mairie d'Orléans                             |         |         | Mairie de Parakou |          |          | M.A.E.E  |         |         | Conseil Régional |         |         | Autres   |      |      |
|           |   |  | 2013   | 2014    | 2015    | 2013              | 2014     | 2015     | 2013     | 2014    | 2015    | 2013             | 2014    | 2015    | 2013     | 2014 | 2015 |
| 11        | Construction d'un<br>module scolaire<br>de 4 classes            | 54 000 €                                 |  |         |         |                   |          |          |          |         |         |                  |         |         |          |      |      |
|           | Sous-total (5)  | 93 400 €                                 | 7 680 €                                      | 5 403 € | 8 400 € | 1 000 €           | 15 855 € | 24 145 € | 41 000 € | 5 920 € | 1 797 € | 5 200 €          | 5 920 € | 4 997 € | 12 003 € |      |      |
|           | Total (A)<br>(1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)                            | 644 821 €                                |  |         |         |                   |          |          |          |         |         |                  |         |         |          |      |      |
|           | Valorisation (20% de<br>la participation<br>financière globale) | 39 615 €                                 | 6 855 €                                      | 6 855 € | 6 855 € | 6 350 €           | 6 350 €  | 6 350 €  | 6 350 €  | 6 350 € | 6 350 € | 6 350 €          | 6 350 € | 6 350 € | 6 350 €  |      |      |
|           | Total (B)   | 39 615 €                                 | 20 565 €                                     |         |         | 19 050 €          |          |          | 12 917 € |         |         | 17 000 €         |         |         |          |      |      |
|           | <b>TOTAL GENERAL<br/>(A + B)</b>                                | <b>684 436 €</b>                         |  |         |         |                   |          |          |          |         |         |                  |         |         |          |      |      |

**ANNEXE 2 à la délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2013**  
Modalités de versement des financements 2013

|  | Mairie d'Orléans                                     | M.A.E.E.        | Conseil Régional du Centre | Financements restants à la Mairie d'Orléans | Financements versés sur le compte de coopération décentralisée de Parakou |
|--|--|-----------------|----------------------------|---|---|
| Traitement et valorisation des déchets ménagers  | 7 175 €  | 280 €           |                            | 7 455 €                                     |   |
| Programme solidarité Eau   | 1 000 €  | 1 000 €         | 3 800 €                    |   | 5 800 €   |
| Réduction et recyclage des sachets plastiques  | 900 €  | 100 €           |                            | 1 000 €                                     |   |
| Fête Internationale du Cheval, des Arts et Cultures de Kobourou  | 1 420 €  | 100 €           |                            |   | 1 520 €   |
| Rencontres de travail et échanges entre élus, fonctionnaires et société civile   | 4 200 €  | 1 000 €         | 5 800 €                    | 3 200 €                                     | 7 800 €   |
| Formation du personnel de la Mairie de Parakou   | 1 000 €  | 1 000 €         | 1 400 €                    |   | 3 400 €   |
| Appui à la formation des formateurs de la Faculté des Sciences Economiques et Gestion et de la Faculté des Droits et Sciences Politiques de l'Université de Parakou                  | 753 €  |                 |                            |   | 753 €   |
| Opération de dynamisation des bibliothèques scolaires et centres de lecture de Parakou   | 1 000 €  | 1 000 €         | 4 000 €                    |   | 6 000 €   |
| Soutien aux acteurs locaux parakouais et orléanais qui œuvrent pour le développement de Parakou dans les domaines de l'économie agricole de proximité et de la promotion de la femme | 9 147 €  | 100 €           |                            | 9 147 €                                     | 100 €   |
| Intégration d'un Volontaire de Solidarité Internationale (V.S.I.)  | 7 680 €  | 5 920 €         |                            | 13 600 €                                    |   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>34 275 €</b>                                      | <b>10 500 €</b> | <b>15 000 €</b>            | <b>34 402 €</b>                             | <b>25 373 €</b>   |
|  | <b>Dont participation Mairie d'Orléans</b>           |                 | <b>28 102 €</b>            | <b>6 173 €</b>                              |   |
|  | <b>Dont participation Conseil Régional du Centre</b> |                 | <b>6 300 €</b>             | <b>4 200 €</b>                              | <b>15 000 €</b>   |

➤ Les participations financières de la Mairie d'Orléans et du M.A.E.E seront versées sur le compte de Parakou, après règlements des dépenses incombant à la Mairie, soit 10 373 €, selon l'échéancier suivant :

- 70 % après le vote du Conseil Municipal soit 7 261,10 € sachant que 3 385 € des financements de la Mairie d'Orléans ont, d'ores et déjà, été versés sur le compte du partenariat.
- 30 % correspondant au solde au cours du mois de décembre 2013 après présentation par la Mairie de Parakou d'un bilan final des actions soit 3 111,90 €.

➤ Le financement de 15 000 € du Conseil Régional du Centre sera versé sur le compte du partenariat à Parakou selon les modalités imposées par cette collectivité, à savoir :

- 50 % après transmission du courrier de notification soit 7 500 €.
- 30 % après transmission et acceptation d'un rapport d'activité et d'un état financier intermédiaire soit 4 500 €.
- 20 % correspondant au solde après transmission et acceptation d'un rapport d'activité et d'un état financier final soit 3 000 €.



N° 34 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

**Mme GRIVOT** – Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 26 994 € au titre des sports et Loisirs, de la Jeunesse, de la Proximité et des Espaces Publics, et de l'Education.

Si vous me le permettez, M. le Maire, avant de procéder au vote, je voudrais poser une question aux élus régionaux et il ne reste plus que M. GRAND.

(brouhaha dans l'hémicycle).

**Mme GRIVOT** – Mais je suis persuadé qu'il va pouvoir nous répondre. Je voulais connaître quelle était la politique sportive de haut niveau du Conseil Régional ? Quels étaient les critères pris en compte ? Quelle était la cohérence de cette politique ?

Au budget prévisionnel 2011-2012 du Conseil Régional, sur la ligne «Soutien au sport de haut niveau », il y avait 1 538 000 € et en 2013 : 1 522 900 €, c'est-à-dire une diminution de 15 100 €. Comme j'en ai déjà parlé pour un ou deux clubs dernièrement, je vais donner quatre, cinq exemples ce soir. Tous nos clubs de haut niveau ont eu une subvention qui a diminué et pour certains, il n'arrive même pas à en avoir. Cela dépasse bien ces 15 000 €. De plus, comme vous allez le constater, il y a des pourcentages totalement différents.

La S.M. Orléans Gymnastique. 30 000 € en 2012 et 25 000 € en 2013, soit – 16,6 %.

L'U.S.O. Judo, j'en ai parlé dernièrement. 55 000 € en 2011, rien en 2012, 54 000 € en 2013, dont 36 000 € votés par le Conseil Régional et 18 000 € de subvention exceptionnelle grâce aux interventions des uns et des autres.

E.C.O.-C.J.F. Athlétisme. 13 000 € en 2012, 10 000 € en 2013, soit – 23 %.

Le Budokan Karaté dépose des dossiers depuis 2 ans et il n'arrive pas à avoir de subvention, le dossier se perd tous les ans, comme par hasard. Ce club a un nombre impressionnant de champions de France, de champions d'Europe, de champions du Monde. Il a des résultats dans toutes les catégories. C'est un club de haut niveau et dans les critères que le Conseil Régional définit en tout cas, il devrait toucher une subvention.

Orléans Loiret Basket. 110 000 € en 2012, 93 500 € en 2013, soit – 15 %.

Orléans Loiret Football. Pas de subvention. Or, il rentre dans les critères retenus par le Région, c'est-à-dire Ligue 1, Ligue 2 et National. Le club a déposé à nouveau un dossier début 2013 et il n'a pas de réponse. Il avait une prestation de services, c'est-à-dire la communication, soit 21 000 € en 2012 et 9 000 € en 2013, soit – 57 %, plus une subvention de fonctionnement qu'il n'arrive pas à avoir.

Les Masters de Patinage, c'est-à-dire un événement. C'était un engagement oral de la Région d'accompagner cet événement au même titre que le Conseil Général et la Ville d'Orléans. On s'était engagé sur 4 ans par écrit et vous, c'était oral à hauteur de 15 000 € sur les 4 années. Cette année, ce fut 10 000 € et bien sûr la Fédération Française et les organisateurs mis devant le fait accompli quelques semaines seulement pendant les vacances, donc avant l'événement.

Du coup, je me demande s'il ne faudrait pas de temps en temps pour les élus, quels qu'ils soient d'ailleurs, laisser la démagogie aux vestiaires et rentrer sur le terrain pour défendre les clubs orléanais et là en l'occurrence que les élus régionaux défendent les clubs de haut niveau d'Orléans. Je n'y comprends plus rien et lorsqu'ils me questionnent, je suis bien incapable de leur apporter quelques bribes de réponse car je ne connais pas la politique sportive de haut niveau de la Région et en tout cas, c'est bien disparate. Merci.

**M. le Maire** – M. GRAND, on ne va pas vous mettre mal à l'aise parce que vous n'êtes pas en charge de cette politique à la Région, ce n'est pas la question. Mais enfin, ce que dit Mme GRIVOT est assez édifiant notamment sur le fait qu'il y a eu une assemblée générale du club d'haltérophilie dont il était question à l'instant par M. LEBRUN, et que là effectivement il semblerait qu'il y ait eu des propos de la part de certains : « On va tout faire ; on prend tout en compte et tout en charge ». Malheureusement, la réalité n'est pas tout à fait celle là. Il ne faudrait pas que ce soit : faites ce que je dis et surtout ne faites pas ce que je fais.

La parole est à M. LEMAIGNEN et à M. GRAND, s'il le souhaite.

**M. LEMAIGNEN** – Je souhaiterais effectivement avoir les chiffres que vient de donner notre estimée collègue, d'autant que je suis Conseiller Régional mais simplement d'opposition. Donc, je traite encore moins que M. GRAND ces questions là.

Je voudrais aussi que dans la réponse qui devrait être apportée ultérieurement, on vérifie bien qu'il n'y ait pas de différence de traitement géographique.

**M. GRAND** – Lorsque j'ai été saisi par la présidente du Judo, je suis allé vers les services pour obtenir des informations. J'ai participé comme d'autres à ce que je considérais comme le rétablissement d'une subvention qui était méritée pour le Judo. Puisque vous m'interpellez, je vous demande de me faire parvenir cette liste et je vais faire la même démarche vers les services. Comme vous l'avez dit, je n'ai pas cette responsabilité au sein de la Région, mais je vais me renseigner auprès des services et je reviendrais vers vous pour donner une réponse.

**M. le Maire** – Merci M. GRAND. Je donne la parole à M. RICOUD.

**M. RICOUD** – Je ne suis pas Conseiller Régional, ni de l'opposition, ni de la majorité, mais il se trouve que l'élu en charge est un élu de ma sensibilité politique. Je l'avais saisi pour l'U.S.O. Judo. Donc, je vais poser ces questions car en effet, je trouve cela assez bizarre. Je m'y engage et je vous enverrais une copie de mon intervention.

**M. le Maire** – Je vous en remercie également. Simplement, je note dans ce qu'a présenté Mme GRIVOT, que le Conseil Régional est souverain dans ses décisions. Il ne nous appartient donc pas de les contester puisqu'il prend des décisions et les assume. C'est le premier point.

Le deuxième point néanmoins est que je constate qu'il y a une baisse de 15 000 € sur l'ensemble du budget et une baisse supérieure pour beaucoup de nos clubs. Alors effectivement, je comprends tout à fait la question de M. LEMAIGNEN. Qu'il y ait une baisse et qu'elle soit uniformément répartie, on ne serait pas forcément d'accord – même pas d'accord – mais au moins, cela aurait une cohérence. Et là visiblement - je ne connaissais pas ces chiffres -, il semblerait que cela ne soit pas dans les mêmes proportions.

M. GRAND, je vous ai remercié quant à votre intervention pour l'U.S.O. Judo. Ceci étant, je rappelle quand même, sauf si Mme GRIVOT me détrompe là dessus, qu'il y a eu un rattrapage pour l'U.S.O. Judo mais qui sur l'année 2012. Cela n'a rien rattrapé du tout puisque la subvention a été de zéro, alors qu'elle était de l'ordre de 55 000 €. Il y a eu la compensation de 2013, mais il y a de toute façon sur l'U.S.O. Judo un manque de 55 000 € parce que l'année 2012 n'a fait l'objet d'aucun rattrapage.

Puisqu'il semblerait que certains soient entrés dans une période que l'on qualifie à l'approche de certains événements qui concernent la démocratie locale et la démocratie tout court, je crois qu'on ne peut pas faire de la démagogie. On ne peut pas dire d'un côté, vous savez, je vous promets tout et vous allez voir ce que vous allez voir et de l'autre côté, dans d'autres enceintes, voter l'inverse. Je pense qu'il faut être cohérent. Les temps sont difficiles, on l'a dit. J'ai toujours eu des positions extrêmement responsables et mesurées sur ces sujets là car je connais les difficultés financières des uns et des autres. Je n'ai jamais fait justement là dessus de démagogie facile, alors que le sujet le permettrait. En revanche, ce que je n'admets pas, c'est qu'on dise ou qu'on fasse tout et son contraire, car là, ce n'est plus cohérent et c'est tromper nos concitoyens, et je pense que personne ne le veut.

Maintenant, je suis aussi saisi d'une demande de vote par partie sur cette délibération. Je vais donc d'abord vous consulter sur la subvention accordée à la Laurentia et ensuite sur le reste de la délibération.

Mme GRIVOT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Ville pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 26 994 € pour l'exercice 2013.

**A - ASSOCIATIONS**

**- Mme GRIVOT Sport et loisirs**

| N°                                       | Associations  | Objet de la demande  | Montant de la subvention (en €) |               |
|--|---|--|---------------------------------|---------------|
|  |   |  | 2012                            | 2013          |
| I - Soutien aux manifestations sportives |   |  |                                 |               |
|  | U.S.O. LOIRET JUDO JUJITSU                                    | Open International de Jujitsu Orléans-Loiret<br>Les 18 et 19 janvier 2014, au Complexe Sportif de la Source                                      | 1 200                           | 1 200         |
|  | DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL                                | Organisation de stages sportifs dans les quartiers d'Orléans<br>Pendant les vacances scolaires<br>2013/2014                                      | 4 600                           | 4 600         |
|  | COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE ACADEMIE ORLEANS-TOURS | Organisation du Championnat de France Universitaire de Judo 1 <sup>ère</sup> Division<br>Les 2 et 3 avril 2014, au Complexe Sportif de la Source | 1 000                           | 1 000         |
|  |   |  | <u>Sous-total</u>               | <b>6 800</b>  |
| II – Aide à titre exceptionnel           |   |  |                                 |               |
|  | U.S.O. HANDBALL   | Aide à l'emploi d'un éducateur sportif à l'U.S.O. Handball   | 12 000                          | 12 000        |
|  |   |  | <u>Sous-total</u>               | <b>12 000</b> |
|  |   |  | <b>TOTAL GENERAL</b>            | <b>18 800</b> |

(avis de la Commission Sports et Vie Associative)

Imputation : fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO

ADOPTE A L'UNANIMITE

**- Mme de QUATREBARBES Proximité et Espace Public**

| N° | Nom de l'association                                | Objet de la demande   | Montant de la subvention (en €) |              |
|----|---|---|---------------------------------|--------------|
|    |   |   | 2012                            | 2013         |
|    | Association Blossières Initiatives                  | Subvention de fonctionnement  | -                               | 1 995        |
|    | Comité des fêtes Dunois-Châteaudun-Faubourg Bannier | Subvention de fonctionnement  | 1 900                           | 1 900        |
|    | Association Anim'Madeleine                          | Subvention de fonctionnement  | -                               | 2 185        |
|    | Les Amis des Roses Orléanaises                      | Soutien à la constitution d'un fonds de documentation sur l'identification des roses orléanaises et à la rédaction d'un livre sur les roses orléanaises | 600                             | 600          |
|    |   |   | <b>TOTAL</b>                    | <b>6 680</b> |

(Avis de la Commission Cadre de Vie)

Imputations : fonction 824, article 6574, service gestionnaire PDVQ.  
fonction 823, article 6574, service gestionnaire TDEP.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**- M. SANKHON Jeunesse**

| N° | Nom de l'association | Objet de la demande   | Montant de la subvention (en €) |            |
|----|----------------------|---|---------------------------------|------------|
|    |                      |   | 2012                            | 2013       |
|    | LAURENTIA            | Formation des jeunes via la culture et le sport et activités d'aide aux familles pour l'éducation des enfants | 950                             | 525        |
|    |                      |   | <b>TOTAL</b>                    | <b>525</b> |

(avis de la Commission Sports et Vie Associative)

Imputation : fonction 422, article 6574, service gestionnaire CJEU

ADOPTE PAR 47 VOIX.  
IL Y A 7 ABSTENTIONS.

**B - AUTRES ORGANISMES**

**- Mme MARECHAL Education**

| N° | Nom de l'organisme  | Objet de la demande   | Montant de la subvention 2013 (en €) |
|----|---------------------|---|--------------------------------------|
|    | Elémentaire Diderot | Projet visite du Château de Guédelon<br>Période de réalisation : octobre 2013       | 540,00                               |
|    | Elémentaire Pasteur | Projet « école et cinéma »<br>Période de réalisation : année scolaire 2013/2014     | 106,50                               |
|    | Maternelle Galloux  | Projet visite du Parc Floral et ateliers<br>Période de réalisation : septembre 2013 | 125,00                               |

| N°           | Nom de l'organisme       | Objet de la demande   | Montant de la subvention 2013 (en €) |
|--------------|--------------------------|---|--------------------------------------|
|              | Elémentaire<br>Ducerceau | Projet « école et cinéma »<br>Période de réalisation : année scolaire 2013/2014 | 217,50                               |
| <b>TOTAL</b> |                          |   | <b>989,00</b>                        |

(Avis de la Commission Education)

Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**C - TOTAL :**

- Subventions aux associations : 26 005 €
- Subventions aux autres organismes : 989 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 26 994 € pour l'exercice 2013 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE

## PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

N° 35 – **Dalle Saint-Laurent. Dénomination d'un square.**

**Mme DE QUATREBARBES** – Il est proposé de dénommer la dalle Saint-Laurent dans le quartier Gare : le square Cécile GRASSET. Je souligne que c'est une femme psychologue scolaire, institutrice en école maternelle.

**M. le Maire** – C'est une personne qui s'est beaucoup impliquée sur le quartier et comme son prénom l'indique, est une femme. Vous voyez Mme HEAU, on progresse. La parole est à Mme PARAYRE.

**Mme PARAYRE** – Lors d'un récent atelier du conseil de quartier donc du Comité de Mobilisation et d'Animation (C.M.A.), il a été proposé une dénomination pour plusieurs squares dont celui de la dalle Saint-Laurent.

Dans les noms que nous avons à examiner, j'avais souhaité en rajouter un, celui de Mme Cécile GRASSET que j'ai bien connue au cours du premier mandat et avec laquelle j'ai travaillé, ainsi que M. le Maire. C'est une personne qui s'est investie énormément sur le quartier. Je voulais faire une remarque purement de forme sur la délibération, parce qu'il y a une petite inexactitude dans le sens où, outre le fait qu'elle était institutrice, elle a été effectivement psychologue scolaire, mais elle a également passé le concours d'Inspecteur d'Académie. Donc, je tiens à ce qu'on puisse le rajouter. Comme l'a précisé sa sœur, c'est une personne qui a été aussi distinguée de par ses pairs. Je vais donc vous lire une petite note qu'elle m'a fait parvenir. Elle disait : « Cécile était de ceux qui ne se mettent jamais en avant, mais sa hiérarchie l'avait repérée et sans qu'elle en fasse la demande, elle est nommée

*Chevalier dans l'ordre du Mérite et Officier des Palmes Académiques. »*

*Donc je souhaite, le moment venu, que nous rajoutions, si c'est possible M. le Maire, dans la délibération qu'elle était Inspecteur d'Académie et qu'elle a été Officier des Palmes Académiques et Chevalier dans l'ordre du Mérite.*

*Pour continuer mon propos ...*

**M. le Maire** – *En essayant de faire rapide, Mme PARAYRE.*

**Mme PARAYRE** – *Je fais rapide M. le Maire. Cette délibération est importante pour les habitants du quartier Gare parce que Cécile GRASSET a vécu 30 ans dans ce quartier, elle a habité au pied de la dalle Saint-Laurent, elle s'est battue pour que la dalle ne devienne pas dans les années 1999-2000 un espace où aurait été édifié un immeuble de bureaux au pied des appartements de la Résidence Québec, immeuble de bureaux qui aurait pu se transformer en maisons individuelles. Vous voyez un petit peu, pardonnez-moi, l'hérésie de certains projets municipaux. Là on avait en effet complètement occulté la qualité de vie, le bien-être, l'environnement des habitants. Elle s'est donc battue et nous l'avons accompagnée car dans le cadre de la campagne 2001, M. le Maire s'est engagé auprès des Orléanais dans son programme de l'époque à ne pas mettre en œuvre ce projet. Je sais que je peux déplaire en rappelant cela ...*

**M. le Maire** – *Je voudrais que vous concluez s'il vous plaît.*

**Mme PARAYRE** – *Nous avons voulu avec les habitants de ce quartier, les riverains concernés donner un sens à cette dénomination et le meilleur sens qu'on puisse donner à un engagement politique, c'est de reconnaître les habitants qui se sont investis. Quand j'ai proposé le nom de Cécile GRASSET, cela a été acclamé et le choix a été fait à l'unanimité. Donc, c'est un signe. Merci.*

*Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

*« Le Comité de Mobilisation et d'Animation (C.M.A.) du quartier Gare a formulé une proposition de dénomination pour la dalle Saint-Laurent située dans ce quartier en cours de réhabilitation.*

*- Espace bordé au sud par l'allée Anne du Bourg et à l'est par la rue Daniel Jousse :*

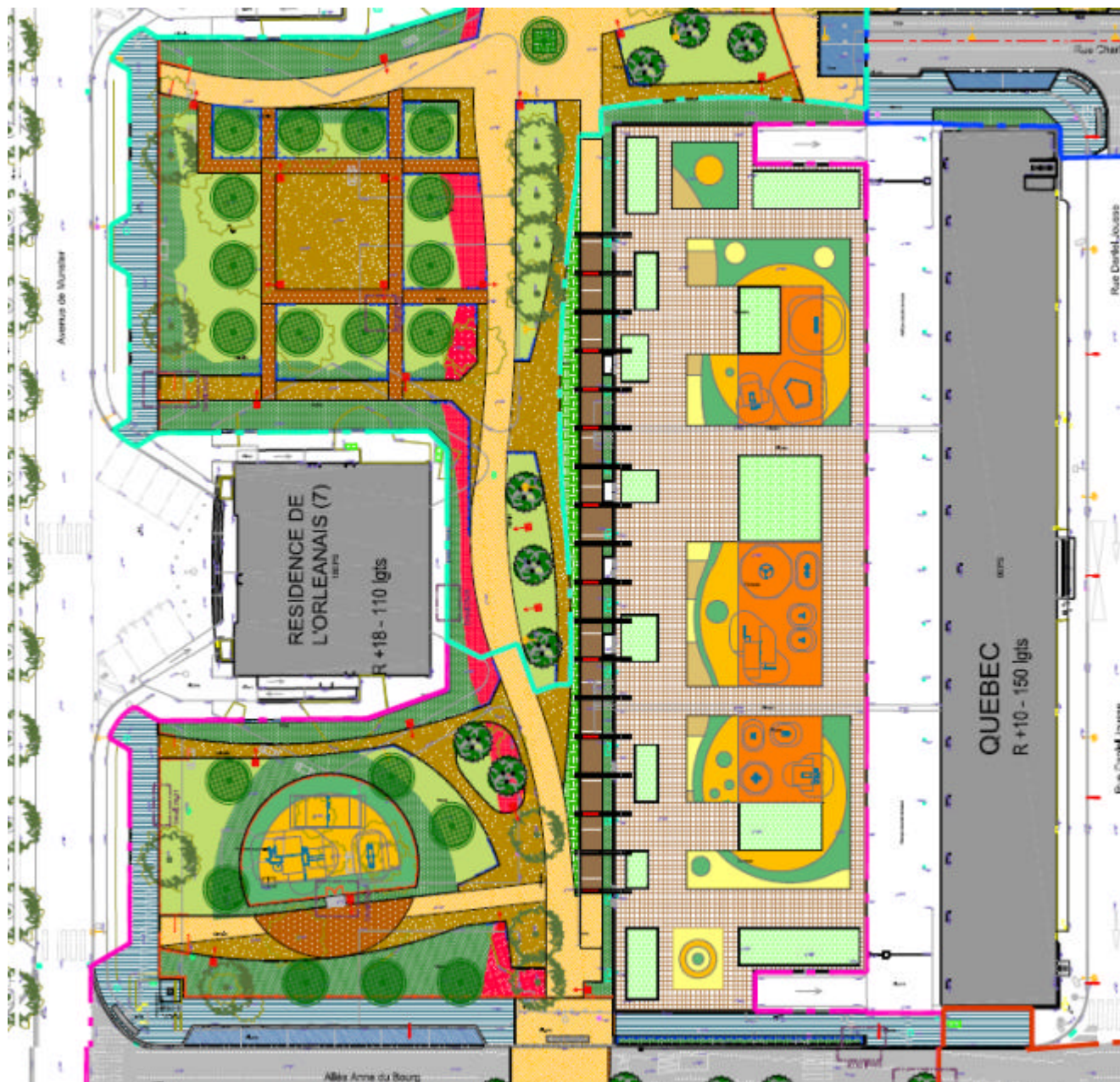
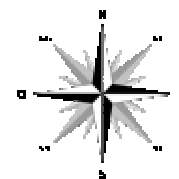
Square Cécile GRASSET  
Institutrice  
(1934-2006)

*Institutrice en école maternelle, psychologue scolaire, elle s'intéressa très tôt à l'éveil de l'intelligence chez les petits enfants. Pour se rapprocher de sa famille, elle fut nommée à l'Inspection Académique à Orléans où elle demeura Résidence de Québec, à proximité de la dalle Saint-Laurent. Alors à la retraite, elle s'est investie au centre d'animation sociale (A.S.E.L.Q.O. Gare), à l'école maternelle Pierre Ségelle ainsi qu'à l'association des habitants du quartier Gare.*

**Après avoir sollicité les ayants-droit et avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer l'espace de la dalle Saint-Laurent situé dans le quartier Gare : square Cécile GRASSET.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

PLAN SQUARE CECILE GRASSET



N° 36 – **Fournitures horticoles. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

*Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin de s'approvisionner en fournitures horticoles, la Mairie a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 25 septembre 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

Pour le lot n° 4 « Engrais de production », le lot n° 5 « Géotextile et films divers » et le lot n° 10 « Semence de gazon » :

1/ La valeur technique de l'offre (pondération : 60 %), décomposée comme suit :

- La qualité des produits appréciée sur la base des fiches produits (sous pondération 40 %),
- La quantité minimale de livraison appréciée sur la base du bordereau des prix unitaires (sous pondération 10 %),
- Les délais de livraison proposés appréciés sur la base des délais de livraison mentionnés au bordereau des prix unitaires (sous pondération 10 %) ;

2/ Le prix des prestations apprécié au regard du montant du détail quantitatif estimatif (pondération 40 %).

Pour le lot n° 8 « Produits de traitement bio » :

1/ La valeur technique de l'offre (pondération : 60 %), décomposée comme suit :

- La qualité des produits appréciée sur la base des fiches produits et fiches de données sécurités fournies dans le mémoire technique (sous pondération 40 %),
- La quantité minimale de livraison appréciée sur la base du bordereau des prix unitaires (sous pondération 10 %),
- Les délais de livraison proposés appréciés sur la base des délais de livraison mentionnés au bordereau des prix unitaires (sous pondération 10 %) ;

2/ Le prix des prestations apprécié au regard du montant du détail quantitatif estimatif (pondération 40 %).

Pour le lot n° 11 « Accessoires de décoration pour sapins », le lot n° 12 « Branches et guirlandes de sapins abies nordmaniana / sapins et bouleaux coupés naturels » et le lot n° 13 « Sapins et bouleaux coupés floqués blanc ou couleur » :

1/ La valeur technique de l'offre (pondération : 60 %), décomposée comme suit :

- La qualité des produits appréciée sur la base des fiches techniques et des fiches produits, des photos et les certificats de provenance des matières (sous pondération 40 %),
- La quantité minimale de livraison appréciée sur la base du bordereau des prix unitaires (sous pondération 10 %),
- Les délais de livraison proposés appréciés sur la base des délais de livraison mentionnés au bordereau des prix unitaires (sous pondération 10 %) ;

2/ Le prix des prestations apprécié au regard du montant du détail quantitatif estimatif (pondération 40 %).

**Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec :**

**- Lot n°4 « Engrais de production » : société CAAHMRO sans montant minimum et pour un montant maximum de 13 200 €H.T. par an,**



- Lot n°5 « Géotextiles et films divers » : société CAAHMRO sans montant minimum et pour un montant maximum de 3 600 €H.T. par an,

- Lot n°8 « Produits et traitement bio » : société BABEE JARDIN sans montant minimum et pour un montant maximum de 10 350 €H.T. par an,

- Lot n°10 « Semences de gazon » : société CAAHMRO sans montant minimum et pour un montant maximum de 9 000 €H.T. par an,

- Lot n°11 « Accessoires de décoration pour sapins » : société MODERN DECOR sans montant minimum et pour un montant maximum de 5 000 €H.T. par an,

- Lot n°12 « Branches et guirlandes de sapins abies nordmaniana naturel / sapins et bouleaux coupés naturels » : société ROBIN PEPINIERES sans montant minimum et pour un montant maximum de 20 000 €H.T. par an,

- Lot n°13 « Sapins et bouleaux coupés floqués blanc ou couleur » : société ABIES DECOR sans montant minimum et pour un montant maximum de 20 000 €H.T. par an.

Le lot n° 1 a été déclaré infructueux et fera l'objet d'une procédure de relance selon une procédure négociée conformément à l'article 35-I-1 du Code des Marchés Publics. Les lots n° 2, 3, 6, 7 et 9 ont été déclarés sans suite et seront relancés dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : imputations multiples. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – **Fourniture de fondant routier. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

**M. le Maire** – *Je connaissais le fondant au chocolat, comme tout le monde. J'avoue humblement que je ne connaissais pas le fondant routier, mais il semblerait qu'il y ait une dénomination beaucoup plus simple, cela s'appelle du sel.*

**Mme DE QUATREBARBES** – *La fourniture de chlorure de sodium ou de sel à passer avec la société ROCK.*

**M. le Maire** – *J'ai aussi appris autre chose que me souffle ma voisine. Ce n'est pas que du sel, seulement 50 % et ce pour limiter l'impact que je souhaite autant que faire se peut lorsque nous salons les rues afin d'éviter les accidents, on en est d'accord. Les consignes sont passées.*

*Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin d'assurer la fourniture de fondant routier (chlorure de sodium), la Mairie a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 16 octobre 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1/ Prix des prestations apprécié au regard du montant du détail quantitatif estimatif (pondération : 60 %) ;

2/ Valeur technique des prestations appréciée au regard du cadre de mémoire technique (pondération 40 %), décomposée comme suit :

- Qualité des moyens humains et des moyens matériels appréciée au regard du point IV du cadre de mémoire technique (sous-pondération 20 %),
- Capacités de production et de stockage appréciée au regard du point II du cadre de mémoire technique (sous-pondération 10 %),
- Qualité des moyens mis en œuvre pour le stockage avancé appréciée au regard du point III du cadre de mémoire technique (sous-pondération 10 %).

**Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la société ROCK sans montant minimum et maximum par période ;**

**Ce marché est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de notification, reconductible trois fois, sans que sa durée maximale ne puisse excéder quatre ans ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : imputations multiples. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N° 38 – Rue de Coulmiers. Travaux de requalification. Lot n° 2 – éclairage public. Approbation d'un avenant n° 2.**

*Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Lors de sa séance du 15 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif à la requalification de la rue de Coulmiers concernant le lot n° 2 - éclairage public, avec la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour une durée de travaux de 7 mois.

Lors de sa séance du 27 septembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la prolongation de la durée des travaux par la formalisation de l'avenant n° 1, portant ainsi la durée des travaux à 8 mois.

Un avenant n° 2 est nécessaire afin d'intégrer des travaux supplémentaires et porte le montant du présent marché à 98 956,33 € T.T.C., soit une augmentation de 4 684,98 € T.T.C.

Ces travaux consistent au remplacement de l'éclairage avec crosse sur façade par des candélabres dans une partie de la rue de Coulmiers.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 2 au marché relatif à la requalification de la rue de Coulmiers concernant le lot n° 2 - éclairage public, à passer avec la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, permettant d'intégrer des travaux supplémentaires pour un montant de 4684,98 € T.T.C., et portant le montant du marché initial de 94 271,35 € T.T.C. à 98 956,33 € T.T.C. ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant n° 2 au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : PCCO 822 2315 07A032AU/ PCCO 822 2315 07A032BR. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## MOYENS GENERAUX

N° 39 – **S.I.G.O.R. Approbation de conventions de partenariat avec les concessionnaires de réseaux pour la gestion d'un fonds cartographique numérique commun.**

*M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de son plan de développement informatique général, la Mairie a mis en place en 1993 un Système d'Information Géographique dénommé S.I.G.O.R. en associant les opérateurs de réseaux dans le cadre d'un partenariat défini par une convention générale et une convention particulière passée avec chaque concessionnaire de réseaux.

Ce partenariat consiste à coproduire et à cofinancer un fonds de plans commun, précis et géo-référencé pour cartographier les réseaux. Le renouvellement du partenariat S.I.G.O.R. permettra de poursuivre le programme de mise en place de la couverture topographique des corps de rue à l'échelle 1/200<sup>ème</sup>, qui constitue la base commune pour la cartographie de l'ensemble des réseaux par les concessionnaires et de poursuivre également les mises à jour régulières des bases de données.

La convention générale précédente avait été passée pour une durée de cinq ans entre la Mairie et E.D.F.-G.D.F., l'ORLEANAISE DES EAUX, la S.O.C.O.S. et la S.O.D.C. Elle est arrivée à échéance. Les parties se sont rencontrées et ont décidé de poursuivre l'opération en prenant en compte la séparation d'E.R.D.F. et de G.R.D.F.

G.R.D.F. n'ayant pas souhaité s'inscrire dans la convention générale de partenariat d'une durée de cinq ans, les parties ont défini une convention de partenariat unique entre la Mairie et G.R.D.F., jusqu'à la date du 3 mars 2014 correspondant à l'échéance de la délégation de service public du gaz.

Les nouvelles conventions ont été actualisées sur la répartition financière entre la Mairie et les partenaires. La Ville prendra en charge :

- 52 %, soit 27 560 € H.T. du montant total des travaux annuels de relevés de plans topographiques de rue au 1/200<sup>ème</sup>, et les partenaires se répartissent les 48 % restants, soit 25 440 € H.T.
- 56 %, soit 21 000 € H.T. des frais généraux liés au fonctionnement annuel du système et les partenaires se répartissent 44 % s'élevant à un montant total annuel de 16 500 € H.T. remboursé à la Mairie par les partenaires.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention générale de partenariat et les conventions particulières pour la constitution, le développement et la gestion d'un fonds cartographique numérique commun à passer avec E.R.D.F., l'ORLEANAISE DES EAUX, la S.O.C.O.S., et la S.O.D.C. d'une durée de 5 ans à compter de la notification de leur transmission à M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret ;**

**2°) approuver la convention de partenariat pour la constitution, le développement et la gestion d'un fonds cartographique numérique commun à passer avec G.R.D.F. à compter de la notification de sa transmission à M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret et qui s'achèvera le 3 mars 2014 ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;**

**4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Marché d'expertise et de suivi des immeubles dangereux. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Afin de passer un marché d'expertise et de suivi des immeubles dangereux, un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics a été lancé.

Lors de sa réunion du 25 septembre 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse compte-tenu des critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

- 1- Qualité du mémoire technique (pondération 60 %) comme suit :
  - Qualité des moyens techniques et humains envisagés pour l'exécution des prestations (sous-pondération 35 %),
  - Qualité de la méthodologie envisagée pour l'exécution des prestations (sous-pondération 25 %)
- 2- Prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération 40 %).

**Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché d'expertise et de suivi des immeubles dangereux à bons de commande, après appel d'offres ouvert à passer avec la société GINGER CEBTP pour une durée d'un an reconductible expressément trois fois pour un montant minimum annuel de 10 000 €T.T.C. et un montant maximum annuel de 75 000 €T.T.C. ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 020, article 617, Service gestionnaire AJUR. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **Services de télécommunications. Approbation de marchés après appel d'offres.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du renouvellement des marchés de prestations de services de télécommunications, un groupement de commandes a été créé auquel a adhéré le Centre Communal d'Action Sociale, la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Olivet, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Chécy, Saint-Jean-le-Blanc et le S.I.R.C.O. (Syndicat Intercommunal de Restauration Collective). La Mairie d'Orléans assure la coordination de ce groupement de commandes.

Il a été décidé de lancer un appel d'offres ouvert européen à bons de commande afin de mettre en concurrence les opérateurs sur trois lots :

- Lot n° 1 : prestation de service de téléphonie fixe : abonnements et communications.
- Lot n° 2 : prestation de service de téléphonie mobile : abonnements et communications.
- Lot n° 3 : prestation de service : Internet et accès VPN.

La Commission d'Appel d'Offres, en date du 16 octobre 2013, a procédé au jugement des offres, conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation, à savoir :

- Critères de jugement des offres pour le lot n° 1 :

1. Valeur technique décomposée comme suit (pondération : 60 %) :

- Garantie technique (durée de rétablissement et de déploiement, taux de disponibilité), basée sur les indicateurs fournis au mémoire technique (sous-pondération : 60 %),
- Gestion du déploiement et de la vie du marché (planning et phases de déploiement, acquisition, résiliation, outil de gestion), basée sur les indicateurs fournis au mémoire technique (sous-pondération : 40 %) ;

2. Prix des prestations apprécié au regard du montant total du détail quantitatif et estimatif (pondération : 40 %).

- Critères de jugement des offres pour le lot n° 2 :

1. Valeur technique décomposée comme suit (pondération : 60 %) :

- Résultats des tests ponctuels de couverture (sous-pondération : 40 %),
- Garantie technique (durée de rétablissement et de déploiement, taux de couverture 2G, 3G et 4G), basée sur les indicateurs fournis au mémoire technique (sous-pondération : 30 %),
- Gestion du déploiement et de la vie du marché (planning et phases de déploiement, acquisition, résiliation, outil de gestion), basée sur les indicateurs fournis au mémoire technique (sous-pondération : 30 %) ;

2. Prix des prestations apprécié au regard du montant total du détail quantitatif et estimatif (pondération : 40 %).

- Critères de jugement des offres pour le lot n° 3 :

1. Valeur technique décomposée comme suit (pondération : 60 %) :

- Garantie technique (durée de rétablissement et de déploiement, taux de disponibilité), basée sur les indicateurs fournis au mémoire technique (sous-pondération : 60 %),
- Gestion du déploiement et de la vie du marché (planning et phases de déploiement, acquisition, résiliation, outil de gestion), basée sur les indicateurs fournis au mémoire technique (sous-pondération : 40 %) ;

2. Prix des prestations apprécié au regard du montant total du détail quantitatif et estimatif (pondération : 40 %).

**Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les marchés à bons de commande sans montant minimum et maximum, après appel d'offres ouvert, à passer pour une durée d'un an reconductible 2 fois avec :**

**- Lot n° 1 « prestation de service de téléphonie fixe : abonnements et communications » : société ORANGE,**

- Lot n° 2 « prestation de service de téléphonie mobile : abonnements et communications » : société ORANGE,
- Lot n° 3 « prestation de service : Internet et accès VPN » : société ORANGE ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ces marchés au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 020, article 6262, service gestionnaire TTEL. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 42 – **Acquisition d'une solution de pare-feux informatique. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Pour lancer la consultation visant au remplacement de leurs pare-feux informatiques, la Mairie et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » envisagent de constituer un groupement de commandes, en application des dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Cela permettra de mutualiser l'acquisition des matériels et prestations associées. Les pare-feux actuellement exploités par les services informatiques de la Mairie et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » constituent un élément essentiel de la sécurité informatique de leurs réseaux.

Les équipements actuels arrivent en fin de vie et leur remplacement constitue une opportunité d'amélioration de la disponibilité par une installation en cluster (groupe). Les objectifs sont multiples : assurer la sécurité, améliorer la disponibilité et diminuer les coûts en mutualisant notamment les prestations.

Il est proposé dans le cadre de la convention de groupement de commandes les modalités suivantes :

- la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » assurera la coordination du groupement de commandes,
- l'acquisition des fournitures et prestations de services nécessaires se fera à hauteur des besoins des membres du groupement,
- les marchés seront signés par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », pour le compte des membres du groupement,
- le groupement prendra fin à la liquidation définitive des marchés.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver la convention fixant les modalités du groupement de commandes relatif à l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution de pare-feux informatique à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – **Divers bâtiments municipaux. Insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager. Approbation d'un avenant n° 1.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par marché n° 11-009R, en date du 28 février 2011, la Mairie a confié à l'association Orléans Insertion Emploi, conformément à l'article 30 du Code des Marchés publics, des prestations d'entretien ménager de divers locaux de la Mairie.

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, le Service Prévention Médiation de la Source situé 3 rue Bossuet sera installé dans un bâtiment sis 10 avenue de la Bolière à Orléans La Source. Les nouvelles surfaces à nettoyer sont plus importantes que celles des anciens locaux qui ne seront donc plus à entretenir à cette même date.

En conséquence, le montant du marché est modifié comme suit :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| - Montant initial du marché :             | 2 952,00 € T.T.C.        |
| - Site concerné :                         |                          |
| Service Prévention Médiation de la Source |                          |
| Période du 01/11/2013 au 28/02/2014       |                          |
| Situation future 10 avenue de la Bolière  | 2 724,04 € T.T.C.        |
| Situation actuelle 3 rue Bossuet          | <u>- 984,00 € T.T.C.</u> |
| Plus-value de :                           | 1 740,04 € T.T.C.        |
| Nouveau montant du marché :               | 4 692,04 € T.T.C.        |

**Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché n° 11-009R passé avec l'association Orléans Insertion Emploi pour l'insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager, et portant le montant du marché à 4 692,04 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant n° 1 au nom de la Mairie ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, article 6283, service gestionnaire TDOM. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 44 – **Maintenance et dépannage des systèmes de sécurité incendie : alarmes incendies et désenfumage. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le marché de maintenance et de dépannage des systèmes de sécurité incendie (alarmes incendies et désenfumage) de la Mairie est arrivé à échéance. Il est proposé de relancer la consultation en groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

La mise en œuvre de ce groupement permettra une diminution des coûts, un suivi et une exécution des prestations adaptés aux besoins des deux entités.

Dans le cadre de la convention de groupement de commandes, les modalités suivantes sont proposées :

- la Mairie assurera la coordination du groupement de commandes,
- les missions du coordonnateur seront exercées à titre gratuit ; les frais de publicité pour le lancement de la consultation seront supportés par le coordonnateur,
- le marché sera signé et notifié par la Mairie pour le compte du groupement,
- la Mairie assurera le suivi de l'exécution technique du ou des marchés pour l'ensemble des membres du groupement ;
- chaque collectivité assurera l'exécution financière du marché selon ses propres besoins.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec le C.C.A.S. fixant les modalités du groupement de commandes relatif à la maintenance et au dépannage des systèmes de sécurité incendie ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## RAPPORTS D'ACTIVITES

N° 45 – **S.E.M. Orléans Gestion. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration. Année 2012. Approbation.**

**M. FOUSSIER** – *Pour l'année 2012, le fait marquant a été bien sûr le démarrage des travaux du parking du Cheval Rouge dont Orléans Gestion est délégataire et maître d'ouvrage.*

*Sur l'ensemble de la société, le résultat comptable a été de 50,5 K€.*

*M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport d'activités des représentants de la Mairie au Conseil d'Administration de la S.E.M. ORLEANS-GESTION pour l'exercice 2012. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE



|   |
|---|
| <b>SEM ORLEANS GESTION<br/>SYNTHESE DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT D'ACTIVITE<br/>EXERCICE 2012</b> |
|---|

### **SITUATION ADMINISTRATIVE DE LA SOCIETE au 31 décembre 2012**

La S.E.M. Orléans Gestion est une Société d'Economie Mixte au capital de 720 000 € détenue à 66,15 % par la Ville d'Orléans. Elle compte 16 administrateurs dont 9 sont des élus de la Ville.

Au cours de l'année 2012 se sont tenus :

- Trois Conseils d'Administration :
  - Le 19 janvier 2012 : Il a été présenté lors de ce conseil les résultats prévisionnels 2011 et le budget 2012. Lors de cette réunion, le C.A. a décidé de mettre fin aux fonctions du Directeur Général avec effet au 31 janvier et a nommé un Directeur Général par intérim.
  - Le 18 avril 2012 : Le Conseil d'Administration a pris acte lors de cette réunion de la désignation de nouveaux représentants de la Ville d'Orléans, et a élu M. François FOUSSIER, Président du Conseil d'Administration.
  - Le 13 décembre 2012 : Il a été présenté les résultats probables de 2012 et le budget prévisionnel 2013.
- Une Assemblée Générale Ordinaire le 15 juin 2012 pour l'approbation du bilan et des comptes de l'exercice 2011.

En 2012, la S.E.M. Orléans Gestion a compté 109 salariés. En effet, en juin 2012, KEOLIS a confié à Orléans Gestion la gestion des parcs relais de la ligne B du Tramway, permettant ainsi la création de 14 postes d'agent d'exploitation et de surveillance de stationnement. Douze collaborateurs ont été recrutés en C.D.I., et deux agents titulaires ont été affectés. A contrario, 4 personnes ont quitté les effectifs d'Orléans Gestion.

### **L'ACTIVITE**

#### **I- LES PARCS ET STATIONNEMENTS**

La S.E.M. ORLEANS GESTION assure la gestion et l'exploitation :

- de 11 parcs de stationnement pour le compte de la Ville,
- d'un parc de stationnement pour le compte de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (parking des Aubrais),
- des 10 parcs relais situés le long des lignes A et B de tramway pour le compte de la société Kéolis Val de Loire.

##### **1- Les faits marquants**

- Le démarrage de la construction du futur parc de stationnement du Cheval Rouge (250 places), pour lequel Orléans Gestion est délégataire et maître d'ouvrage.
- Le nouveau contrat entre Orléans Gestion et Kéolis Val de Loire pour la gestion de la totalité des parcs relais des lignes A et B du tramway.
- Le renouvellement du contrat pour la gestion du parc de stationnement de la gare de Fleury-les-Aubrais.
- L'installation d'un nouvel éclairage très très basse consommation dans le parking de l'Hôtel de Ville.
- L'installation de nouvelles portes d'accès piétons aux parkings Hôtel de Ville et Gambetta.
- Le remplacement des garde-corps extérieurs en entrée et sortie « voitures » au parc de stationnement Hôtel de Ville.

- L'installation de trois nouvelles bornes de rechargement pour les véhicules électriques dans les parcs de stationnement Châtelet, Gambetta et Chats ferrés.
- L'application, depuis janvier 2012, du forfait « spécial soirée » à 1 €, tous les soirs à partir de 19 h, pour les parcs de stationnement Cathédrale, Charpenterie, Châtelet, Chats Ferrés et Gambetta.
- Le renouvellement de l'opération de gratuité pour les fêtes de fin d'année.
- Le relooking et mise à jour du site internet [www.stationnement-orleans.fr](http://www.stationnement-orleans.fr).
- La conclusion d'un contrat d'un an, renouvelable trois fois, avec la Ville, pour la gestion de l'accès au centre ancien.

## 2- L'activité chiffrée

### A- Stationnement en ouvrages

La fréquentation horaire des parkings de la Ville est en hausse (+7,9 %). Les variations de fréquentation ne sont toutefois pas uniformes : les hausses de fréquentation les plus importantes s'observent au parking de la Cathédrale (+29 %), et au parking de la Charpenterie (+12,6 %).

La durée moyenne de stationnement des visiteurs est de 1h53 minutes.

Le ticket moyen des parkings de la Ville a diminué. Il passe de 1,95 € en 2011 à 1,80 € en 2012.

Le nombre d'abonnements des parkings est en légère diminution : il s'élève à 4 145, contre 4 443 en 2011. Parmi ces 4 145 abonnements, 852 sont des abonnements « résidents » (ils étaient 822 en 2011).

Les abonnements courte durée « forfaits hebdomadaires » poursuivent leur progression avec une augmentation de près de 14 %.

Les tarifs d'abonnements au 1<sup>er</sup> juillet 2012 : augmentation de 3,03 % pour les « non résidents » et de 0 % pour les « résidents ». Le tarif des abonnements « résidents » est inférieur de 11,8 % à celui des abonnements « non résidents ».

### B- Stationnement sur voirie

- Le nombre de places est en baisse, il diminue de 282 places en 2012. Le nombre d'utilisateurs baisse de 5 % en zone courte durée, mais augmente de 1 % en zone moyenne durée.
- Le ticket moyen reste à 1,20 € en 2012 (+0 %).
- Les taux de respect du temps sont stables et restent dans la moyenne haute des constats faits dans des villes comparables.
- Le taux de paiement reste stable à 47 %.
- Le taux d'occupation reste stable à 87 %.
- Le taux de rotation est en augmentation, il passe de 2,73 en 2011 à 3,40 en 2012. Etant donné l'absence d'augmentation du ticket moyen, cela traduit une meilleure occupation des places.
- Le nombre de procès verbaux est en baisse de 7 %.

Cette année encore, les résultats ne sont pas caractéristiques du fait des nombreux travaux engagés et qui ont mobilisé une partie des voiries pendant plus de la moitié de l'exercice. Néanmoins, par rapport à 2011, le nombre de véhicules par place est en progression.

## II- LE PORT D'ORLEANS

Le marché liant la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et Orléans Gestion pour la gestion et l'exploitation du port est arrivé à terme en avril 2011.

### III- LE PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES

#### 1- Les faits marquants

L'activité du Parc des Expositions et des Congrès en 2012 a connu une activité encourageante. Qu'il s'agisse des manifestations organisées par Orléans Gestion, avec des indicateurs à la hausse, ou qu'il s'agisse des manifestations organisées par des tiers, l'économie s'est bien tenue et le planning annuel a été rempli par une somme d'événements de taille et d'origine diverses.

On peut notamment relever que le Parc des Expositions et des Congrès s'est habillé des couleurs européennes au mois de mai 2012 avec la tenue du championnat d'Europe de BMX. Pendant 15 jours, la fédération nationale de cyclisme a fait preuve de grand professionnalisme et a assuré au Parc des Expositions et des Congrès un événement international ayant eu d'excellentes conséquences financières.

#### 2- L'activité chiffrée

Chaque année, l'activité du Parc des Expositions et des Congrès est ponctuée par un grand nombre de manifestations destinées au grand public et aux professionnels.

En 2012, le Parc des Expositions et des Congrès a accueilli 51 manifestations.

Le taux d'occupation des halls est inégal. Le Grand Hall reste un espace difficile à commercialiser de par sa taille, son absence de modularité, son manque de confort, sa mise à disposition aux sports pendant les trois mois d'hiver, et son impossibilité de location pendant la fête foraine.

S'agissant des halls secondaires, leur accessibilité est plus souple même si la modularité et l'absence de communication entre les espaces posent désormais un problème important pour la commercialisation de plusieurs événements en même temps. Ils ont accueilli 25 manifestations représentant 57 jours de manifestation et 103 jours de montage et de démontage.

Quant aux salles de conférences, elles ont été proposées à différents clients du Centre de Conférences pendant sa fermeture pour travaux. En 2012, ce sont 12 manifestations qui s'y sont déroulées, soit un nombre de jours d'occupation de 36 complétés des jours de montage et de démontage à hauteur de 70.

Plusieurs manifestations ont connu en 2012 une baisse de leur fréquentation :

- salon des antiquités : -7,9 %
- salon du mariage : -10,3 %,
- Marché de Noël : -2,0 %

D'autres ont connu une augmentation de leur fréquentation :

- Foire Expo : +6,7 %
- salon des loisirs créatifs : + 0,2 %
- salon de l'habitat et de la décoration : +19,3 %
- salon Terre Naturelle : + 15,1 %
- salon de la gastronomie et des vins : +15,1 %.

#### 3- Les travaux

La Société Orléans Gestion réalise chaque année un programme de travaux.

En 2012, ce programme a porté notamment sur les opérations suivantes :

- la réfection des peintures des salles de conférences,
- le changement de tous les radiateurs des salles de conférences,
- la commande de reprise en peinture de l'ensemble des poteaux du Grand Hall,
- la réparation des vantaux de désenfumage du Grand Hall,
- l'entretien des portes automatiques.

#### IV- LE CENTRE DE CONFERENCES

##### 1- Les faits marquants

L'année 2012 a été marquée par des résultats en hausse par rapport aux trois dernières années. Une augmentation du nombre de congrès et des manifestations de plusieurs jours ont contribué à l'amélioration de ces résultats.

Par ailleurs, un avenant n° 2 au contrat d'affermage a été signé avec la Ville afin de le proroger d'une année, portant ainsi la fin de l'exploitation au 31 décembre 2013 afin d'harmoniser les dates d'échéance des différents contrats du Centre de Conférences, du Parc des Expositions et du Zénith.

L'année 2012 aura vu également débuter les travaux de reprise des désordres de climatisation-ventilation-chauffage. Ces travaux ont démarré début décembre 2012 et se sont poursuivis jusqu'en juin 2013. Tous les clients réguliers sur cette période ont été informés afin de les orienter vers d'autres structures ou de reporter leurs événements sur le second semestre. Parallèlement, un dossier de pertes d'exploitation a été constitué auprès du cabinet d'experts Saretec qui a étudié tous les postes de recettes et de charges afin de proposer un montant d'indemnisation tenant compte de son activité. Cette indemnisation ne couvrira pas totalement la perte de marge, d'autant qu'il sera nécessaire de reconquérir la clientèle.

Enfin, un avenant a été signé en décembre 2012 entre l'Office de Tourisme d'Orléans et des Congrès et Orléans Gestion. Cet avenant précise les modalités de versement de la subvention, qui sera désormais réglée tous les trimestres après présentation des résultats et étude des différentes démarches de développement commercial. A noter que deux opérations importantes ont été apportées en 2012 par l'Office de Tourisme et des Congrès : le Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne et le 25<sup>ème</sup> congrès de radioprotection de l'A.T.S.R. Le Centre de Conférences a réorienté pour sa part 26 manifestations vers l'Office de Tourisme, dont 5 sur la période de décembre du fait de sa fermeture pour travaux.

##### 2- L'activité commerciale

En 2012, le Centre de Conférences a accueilli 60 manifestations (contre 59 en 2011). Le taux d'occupation est de 145 jours, soit 2,8 % de plus qu'en 2011 (il était de 141 jours).

Les réunions et événements d'entreprises représentent 81% des manifestations tandis que les congrès et les salons représentent respectivement 12 % et 7 %. A noter qu'aucun congrès international ne s'est tenu en 2012 au Centre de Conférences.

#### V- LA PATINOIRE (COMPLEXE DU BARON)

##### 1- Les faits marquants

- Les Master's de patinage artistique et danse sur glace ;
- Le projet PILE : la Scène Nationale d'Orléans a investi la dalle de la patinoire pendant 10 jours durant lesquels les 50 jeunes sélectionnés se sont produits devant un public captivé ;
- La clôture de la Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants (J.A.N.E.) au cours de laquelle plus de 600 étudiants se sont risqués au plaisir de la glisse dans une ambiance électro ;
- La réfection des peintures des murs de la banque à patins, du grand couloir des vestiaires et du tour de piste ;
- L'amélioration du vestiaire dédié à l'équipe sénior de Hockey sur glace ;
- Le décapage et la révision de l'ensemble de la rambarde de la piste.

## 2- L'activité chiffrée

La fréquentation de la patinoire, sur l'année 2012, a été marquée par une hausse de 19 % par rapport à 2011, avec près de 50 000 entrées.

Pour la saison 2012/2013, seule la tarification à l'unité a évolué de 2 %, afin de favoriser les abonnements.

## VI- LE ZENITH

L'exploitation du Zénith a été confiée à la S.A. ORLEANS SPECTACLES dont ORLEANS GESTION est actionnaire majoritaire (67,6 % du capital).

L'activité du Zénith pour 2012 peut se résumer ainsi :

- spectacles : 55 (+ 49 % / 2011),
- manifestations économiques : 12 (+ 20 % / 2011)
- manifestations sportives : 6 (+ 22 % / 2011) dont 5 matchs de l'O.L.B.,
- manifestation Foire Expo : 10 (+ 0 % / 2011),
- et manifestations Ville d'Orléans : 3 (- 25 % / 2011).

Soit un total de 86 manifestations en 2012, contre 59 en 2011 (+ 32 %).

## SITUATION FINANCIERE

### I- COMPTE DE RESULTAT D'ORLEANS GESTION

#### 1- Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 10 787 K€

Le chiffre d'affaires s'élève à 9 972 K€ contre 9 872 K€ en 2011 (soit une augmentation de 1 %), et se répartit de la façon suivante :

- Parcs et stationnement : 6 249 K€ (+3 % /2011)
- Port : 0 K€ (-100 % /2011)
- Parc des expositions et des Congrès: 3 022 K€ (-3 % /2011)
- Centre de Conférences : 620 K€ (+11 % /2011)
- Siège (recettes conventionnelles issues de la gestion du Zenith et de la Patinoire) : 81 K€ (+3 % /2011)

#### 2- Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à 10 696 K€ contre 10 386 K€ en 2011 soit une augmentation de 3 %.

#### 3- Le résultat d'exploitation

Après intégration du résultat financier, du résultat exceptionnel, de la participation des salariés et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat comptable est de 50,5 K€

II- LE BILAN D'ORLEANS GESTION

| RUBRIQUES                                 | 2011 (en K€) | 2012 (en K€) | 2012 / 2011 |
|---|--------------|--------------|-------------|
| 1- Capitaux propres                       | 1 891        | 1 925        | + 1,8 %     |
| 2- Autres capitaux                        | 9 392        | 14 504       | + 54,4 %    |
| 3- Total capitaux propres                 | 11 283       | 16 429       | + 45,6 %    |
| 4- Actif brut immobilisé                  | 11 436       | 13 055       | + 14,2 %    |
| 5- Fonds de roulement (3) - (4)           | -153         | 3 554        | + 2 422,9 % |
| 6- Actif d'exploitation                   | 937          | 1 605        | + 71,3 %    |
| 7- Passif d'exploitation                  | 3 538        | 2 945        | - 16,8 %    |
| 8- Besoin en fonds de roulement (7) - (6) | 2 602        | 1 340        | - 48,5 %    |
| 9- Trésorerie (5) + (8)                   | 2 449        | 4 894        | + 99,8 %    |

N° 46 – **S.E.M. Orléans Gestion. Examen du rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2012 pour le stationnement.**

**Mme CHERADAME** – *Je voulais souligner l'augmentation de l'amplitude d'ouverture des parkings notamment le dimanche pour certains et le soir de façon à pouvoir accéder au centre ville et à toutes les activités qui s'y déroulent.*

*Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

- d'une part, que les délégataires de services publics doivent produire, chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service public, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

- d'autre part, que l'examen de ce rapport soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

La S.E.M. ORLEANS GESTION a remis son rapport pour la délégation de service public du stationnement.

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités établi par la S.E.M. ORLEANS GESTION, délégataire de service public pour le stationnement des parkings en ouvrage et sur voirie, au titre de l'année 2012. »**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

**SEM ORLEANS GESTION**  
**SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES POUR LE STATIONNEMENT**  
**ANNEE 2012**

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, assure la gestion et l'exploitation de 11 parcs de stationnement pour le compte de la Ville par voie d'un contrat d'affermage (excepté les parkings Gambetta et Charpenterie où il s'agit de deux contrats distincts de concession). Elle assure également la gestion du stationnement sur voirie par contrat de prestation de services.

**STATIONNEMENT EN OUVRAGE**

**I - Ensemble des Parcs hors Gambetta et Charpenterie**

9 parcs de stationnement (Baron, Cathédrale, Châtelet, Chats Ferrés, Gare, Hôtel de Ville, La Source, Münster et Saint-Paul) sont gérés en vertu d'un contrat d'affermage du 5 juillet 1991 pour une durée de 30 ans.

L'ensemble représente 3512 places dont 60 pour les Personnes à Mobilité Réduite et 4 pour les véhicules électriques.

**1. L'activité**

**a) Les principales actions**

- Poursuite des travaux d'amélioration dans les parkings.
- Quelques exemples de développement des services à la clientèle :
  - Extension des horaires d'ouverture jusqu'à 23h dans les parcs Chats Ferrés, Châtelet et Cathédrale depuis le mois de juin 2011
  - Mise en place de présentoirs de presse (Orléans Mag, Publi 45 et Logic Immo)
  - Mise en place d'un service de prêt de parapluies pour la clientèle
- Autres événements et actions :
  - Poursuite du partenariat depuis 2006 avec les Vitrites d'Orléans avec la vente d'environ 40 000 chèques parkings qui ont été distribués aux commerçants adhérents à l'association
  - Participation à l'opération de gratuité pour les fêtes de fin d'année avec la mise en place d'une période de gratuité
  - Participation à diverses manifestations (Festival de Loire, Open de Tennis, accueil des nouveaux orléanais, Fêtes de Jeanne d'Arc, ouverture du parc Chats Ferrés pour le passage du Vélotour...)



**b) La clientèle « horaire »**

La fréquentation horaire pour l'ensemble des 9 parcs est en hausse de 7,07 % (contre 5,62 % en 2011).

|                | Nombre de places | Fréquentation 2011 | Fréquentation 2012 | Evolution     |
|----------------|------------------|--------------------|--------------------|---------------|
| PATINOIRE      | 434              | 29 735             | 25 431             | -14,47 %      |
| CATHEDRALE     | 343              | 61 648             | 79 503             | 28,96 %       |
| CHÂTELET       | 655              | 369 533            | 413 631            | 11,93 %       |
| CARMES         | 400              | 80 114             | 59 890             | -25,24 %      |
| GARE           | 100              | 29 571             | 31 657             | 7,5 %         |
| HOTEL DE VILLE | 459              | 46 901             | 52 017             | 10,91 %       |
| LA SOURCE      | 384              | 5 802              | 4 169              | -28,15 %      |
| MUNSTER        | 503              | 88 943             | 97 034             | 9,10 %        |
| SAINT PAUL     | 234              | 32 824             | 34 417             | 4,85 %        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>3 512</b>     | <b>745 071</b>     | <b>797 749</b>     | <b>7,07 %</b> |

Les variations de fréquentation ne sont toutefois pas uniformes :

- Les baisses de fréquentation les plus importantes s'observent dans les parcs La Source (-30,63 %), Patinoire (-20,29 %) et Chats Ferrés (-25,24 %). Sur le parc Patinoire, la clientèle liée à l'hôpital Madeleine utilisait le parc sur des périodes plus longues que la clientèle traditionnelle de cet équipement. Le parc Chats Ferrés, de par les nouvelles contraintes de circulation liées à la seconde ligne de tramway, ne retrouvera certainement pas les fréquentations enregistrées jusqu'en 2008.

- Les parcs de l'hyper centre profitent des plus fortes augmentations. Le parc Châtelet enregistre notamment près de 44 000 véhicules supplémentaires par rapport à 2011. Le parking Cathédrale gagne quant à lui + 28,96 % de véhicules. Ce parc a récupéré sa fréquentation suite à la fin des travaux de la 2<sup>ème</sup> ligne de tram.

Les tarifs « horaires » n'ont pas augmenté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le ticket horaire des parcs est en légère baisse (- 3,8 %) avec un ticket moyen de 1,78 € en 2012 contre 1,85 € en 2011.

Le taux d'occupation (Nbre moyen de véhicules/nbre de places/Horaires d'ouverture)

Le taux d'occupation des parcs est en baisse sur l'ensemble des parcs.

| TAUX D'OCCUPATION    |      |      |       |      |                 |
|----------------------|------|------|-------|------|-----------------|
|                      | 2009 | 2010 | 2011  | 2012 | Ecart 2012/2011 |
| Baron                | 60   | 65   | 68    | 61   | -10,29%         |
| Cathédrale           | 103  | 105  | 109   | 105  | -3,67%          |
| Chatelet             | 108  | 108  | 120   | 114  | -5,00%          |
| Chats Ferrés         | 80   | 78   | 86    | 76   | -11,63%         |
| Gare                 | 107  | 71   | 82    | 66   | -19,51%         |
| Hôtel de Ville       | 95   | 97   | 95    | 94   | -1,05%          |
| St Paul              | 90   | 87   | 82    | 73   | -10,98%         |
| Moyenne Centre Ville | 96 % | 94 % | 102 % | 80 % | -21,57 %        |
| La Source            | 51   | 49   | 45    | 37   | -17,78%         |
| Münster              | 110  | 104  | 105   | 92   | -12,38%         |

Le chiffre d'affaires global des parcs diminue d'environ 2 %. La répartition de cette tendance est inégale :

- Le parc Cathédrale voit l'augmentation de son chiffre d'affaires entamée en 2011 se poursuivre (+ 14,84 %).
- Le chiffre d'affaires du parc Munster augmente de 12,14 %, soit le meilleur pourcentage après le parc Cathédrale.
- A contrario, le chiffre d'affaires pour le parking de la Source a très fortement diminué (- 30,63 %) tout comme celui de la Patinoire (- 20,29 %).

### c) La clientèle « abonné »

Le nombre global d'abonnés est stable (+ 0,3 %).

Ce chiffre est globalement stable depuis plusieurs années mais ce résultat doit être relativisé car le nombre de contrat a été dopé par les abonnements souscrits par C.L.E.O. pour l'hébergement des riverains des travaux de la seconde ligne de tramway.

Le nombre de contrats « travail » poursuit sa baisse (- 4,4 %) due au désengagement des entreprises, services et administrations qui prenaient en charge tout ou partie des contrats au profit de leurs salariés. A l'inverse, le nombre de contrats « résidents » progresse fortement (près de 11 %), celui du parking Patinoire étant particulièrement remarquable (+ 366 % avec de 27 à 99 abonnés).

|                     | Nombre de places | nombre d'abonnés moyen mensuel 2011 | nombre d'abonnés moyen mensuel 2012 | Evolution       |
|---------------------|------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|
| PATINOIRE           | 434              | 362                                 | 348                                 | - 4,87 %        |
| CATHEDRALE          | 343              | 452                                 | 443                                 | - 2,00 %        |
| LES HALLES-CHÂTELET | 655              | 553                                 | 543                                 | - 1,81 %        |
| CARMES              | 400              | 357                                 | 376                                 | + 5,32 %        |
| HOTEL DE VILLE      | 459              | 228                                 | 243                                 | + 6,57 %        |
| SAINT PAUL          | 234              | 238                                 | 238                                 | 0 %             |
| <b>TOTAL</b>        | <b>2 525</b>     | <b>2 190</b>                        | <b>2 191</b>                        | <b>+ 0,04 %</b> |
| GARE                | 100              | 89                                  | 60                                  | - 32,59 %       |
| LA SOURCE           | 384              | 293                                 | 270                                 | - 7,85 %        |
| MUNSTER             | 503              | 517                                 | 427                                 | - 17,41 %       |
| <b>TOTAL</b>        | <b>3 512</b>     | <b>3 089</b>                        | <b>2 948</b>                        | <b>- 4,57 %</b> |

Le chiffre d'affaires « abonnés » diminue de 4,85 % : il s'élève à 1 883 563 € en 2012 contre 1 979 500 € T.T.C. en 2011. Cette baisse est à mettre directement en corrélation avec celle du nombre d'abonnés moyen mensuel (- 4,57 %).

### d) Les amplitudes horaires

Depuis juin 2011, les parkings Cathédrale, Halles Châtelet, Chats Ferrés sont ouverts jusqu'à 23 h du lundi au jeudi et restent ouverts jusqu'à 1h les week-ends (vendredi et samedi soir + veille de jour fériés). Cette extension d'horaire de fermeture devrait faciliter le stationnement des clients des établissements ouverts le soir comme les restaurants et les cinémas. Le nombre moyen d'entrées entre 20 h et 23 h est de 22 pour Cathédrale (17 en 2011), 111 pour Châtelet (55 en 2011), 10 pour Chats Ferrés (7 en 2011). De 2007 à 2012, on constate que le nombre d'entrées de véhicules de nuit a doublé.

Cette extension des horaires s'est accompagnée, début 2012, de la généralisation du forfait « spécial soirée » applicable dans les parcs de stationnement Cathédrale, Halles Charpenterie, Chats Ferrés, Halles Châtelet et Médiathèque.

Depuis 2010, les parcs de stationnement Patinoire, Cathédrale et Halles Châtelet sont ouverts les dimanches et jours fériés de 9h à 20h. Les Halles Châtelet enregistre une progression de 89 à 170 entrées de 13h à 20h et le nombre d'entrées sur la journée complète s'élève à 384 de 9h à 20h. Cathédrale progresse en nombre d'entrées (63 en 2012 contre 40 en 2011) mais le parc Patinoire ouvert pour la clientèle de la Patinoire reste stable.

### e) La politique tarifaire

Depuis 2005, un tarif spécifique est proposé aux résidents d'Orléans, dans le périmètre délimité par la Loire et les mails. En 2012, le Conseil Municipal a décidé d'étendre le tarif abonnés « résidents » à l'ensemble des résidents domiciliés à l'intérieur du périmètre délimité par la Loire et la 2ème ceinture de boulevards.

Le nombre d'abonnements «résidents » sur l'ensemble des parcs (y compris Gambetta et Charpenterie) a augmenté de 4 % par rapport à 2011 et de 64 % depuis 2006.

|  | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre d'abonnements au tarif "résident" | 521  | 598  | 669  | 703  | 732  | 822  | 855  |
| Evolution                                |      | 15 % | 12 % | 5 %  | 4 %  | 12 % | 4 %  |
| Evolution 2006-2012                      |      |      |      |      |      |      | 64 % |

## 2. La situation financière

### a) Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation du stationnement en ouvrage des 9 parcs s'élèvent à 3 222 800 € H.T. contre 3 185 900 € H.T. en 2011, soit une faible augmentation de 1 %.

Cette relative stagnation s'explique par :

- La diminution de la recette des chèques parking de 27 % par rapport à 2011 et de la recette « horaires abonnés » de 5 %.
- La légère augmentation de la recette « horaires » de 4 %.
- Une forte augmentation (+ 187 %) de la reprise de provisions pour le renouvellement et réparations, afin de réaliser le plan patrimonial d'investissement prévu par l'avenant n° 3 du contrat d'affermage.

### b) Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation du stationnement en ouvrage des 9 parcs s'élève à 2 637 200 € H.T. contre 2 447 500 € H.T. en 2011, soit une augmentation de 8 %.

Cette augmentation s'explique par :

- La baisse sensible de la masse salariale due à l'organisation mise en place (non remplacement systématique des absents) et à la politique de mutualisation.
- L'augmentation des frais d'entretien et réparations, liée aux différents travaux dans les parkings.
- L'augmentation du prix de l'énergie, ce qui a justifié le passage progressif vers de l'éclairage T.T.B.C. dans les parcs.
- L'augmentation des provisions dans le cadre du plan patrimonial d'investissement prévu dans l'avenant n°3 du 10 janvier 1995 pour réaliser des travaux de signalétique, le remplacement d'une centrale S.S.I. ainsi que le passage en éclairage T.T.B.C. dans le parc Hôtel de Ville.

## II - Parking « Médiathèque » (dénommé précédemment Gambetta)

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, assure la gestion et l'exploitation du parc de stationnement Gambetta pour le compte de la Ville selon un contrat de concession du 29 février 1992 pour une durée de 40 ans.

Ce parc de stationnement compte 410 places, dont 8 sont réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.).

### 1. L'activité

#### a) Les principales actions

- Poursuite des travaux d'amélioration du parc,
- Développement des services à la clientèle :
  - o Mise en place de présentoirs de presse (Orléans Mag, Publi 45 et Logic Immo),
  - o Mise en place d'un service de prêt de parapluies pour la clientèle.

#### b) La clientèle « horaire »

En raison de travaux en centre-ville (dont la place du Martroi), la fréquentation du parc est quasi-stable.

|             | Nombre de places | Fréquentation 2011 | Fréquentation 2012 | Evolution |
|-------------|------------------|--------------------|--------------------|-----------|
| MEDIATHEQUE | 410              | 99 625             | 99 004             | - 0,65 %  |

Les tarifs « horaires » du parc n'ont pas augmenté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et sont identiques à ceux des autres parcs du centre ville.

Le ticket horaire du parc est en baisse de 7,8 % avec un ticket moyen de 2 € en 2012 contre 2,17 € en 2011.

Le taux d'occupation du parc est de 98 %.

Le chiffre d'affaires « horaires » du parc diminue de 8,01 % avec 198 548 € T.T.C. en 2012 contre 215 800 € T.T.C. en 2011.

#### c) La clientèle « abonné »

Le nombre global d'abonnés diminue très légèrement. Le nombre d'abonnés mensuel moyen est de 453 en 2012 contre 456 en 2011.

|             | Nombre de places | nombre d'abonnés moyen mensuel 2011 | nombre d'abonnés moyen mensuel 2012 | Evolution |
|-------------|------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------|
| MEDIATHEQUE | 410              | 456                                 | 453                                 | - 0,66 %  |

Si le nombre d'abonnés « non-résidents » diminue légèrement (- 2,77 %), le nombre d'abonnements « résidents » est en hausse de 11,09 %. La diminution de l'offre en voirie est le principal facteur de cette augmentation.

Depuis 2005, un tarif spécifique est proposé aux résidents d'Orléans, dans le périmètre délimité par la Loire et les mails. De 2005 à fin juin 2008, le prix des abonnements « résidents » a été « gelé » et n'a subi aucune augmentation de manière à créer un différentiel stable d'environ 10 % par rapport au tarif standard.

Les tarifs d'abonnements au 1<sup>er</sup> juillet 2011 ont été revalorisés de 2,92 % pour les «non résidents » et 2,90 % pour les « résidents ». Avec cette revalorisation, le tarif des abonnements « résidents » reste toutefois inférieur de 9,35 % à celui des abonnements «non résidents ». Ces tarifs d'abonnements sont identiques à ceux des autres parcs.

Le chiffre d'affaires «abonnés » chute de -13,70 % : il s'élève à 294 186 € T.T.C. en 2012 contre 340 903 € T.T.C. en 2011.

#### **d) Les amplitudes horaires particulières**

Depuis juin 2011, le parking Médiathèque est ouvert jusqu'à 23 h du lundi au samedi. Cette extension d'horaire de fermeture devrait faciliter le stationnement des clients des établissements ouverts le soir comme les restaurants et les cinémas. Malgré cette mesure, la fréquentation en soirée n'a jamais dépassé quelques véhicules. Le nombre moyen d'entrées entre 20 h et 23 h est de 7 pour Médiathèque (3 en 2011).

### **2. La situation financière**

#### **a) Les produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation du stationnement en ouvrage du parc s'élèvent à 495 100 € H.T. en 2012 contre 494 500 € H.T. en 2011 (variation équivalente à 0,1 %).

Cette stabilisation s'explique par :

- La diminution des recettes horaires et des chèques parkings...
- ...compensée par l'augmentation des reprises de provisions (signalétique et système de vidéosurveillance)

#### **b) Les charges d'exploitation**

Le total des charges d'exploitation du stationnement en ouvrage du parc s'élève à 372 400 € H.T. en 2012 contre 351 700 € H.T. en 2011, soit une augmentation de 6 %.

Cette légère augmentation s'explique par :

- La baisse de la masse salariale (- 14 %) due à l'organisation mise en place et à la politique de mutualisation...
- ...qui pondère l'augmentation (+ 77 %) des frais d'entretiens et de réparation (signalétique et système de vidéosurveillance)

### **III - Parking « Les Halles Charpenterie »**

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, assure la gestion et l'exploitation du parc de stationnement Charpenterie pour le compte de la Mairie selon un contrat de concession du 17 juillet 2002 pour une durée de 10 ans.

Ce parc de stationnement compte 485 places, dont 9 sont réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.) et 2 pour le rechargement de véhicules électriques.

#### **1. L'activité**

##### **a) Les principales actions**

- Poursuite des travaux d'amélioration du parc,
- Développement des services à la clientèle :
  - o Mise en place de présentoirs de presse (Orléans Mag, Publi 45 et Logic Immo),
  - o Mise en place d'un service de prêt de parapluies pour la clientèle.

- Autres événements et actions :

- o Poursuite du partenariat depuis 2006 avec les Vitrines d'Orléans,
- o Reconduction du partenariat avec le cinéma Pathé avec la généralisation du tarif « soirée » à tous les soirs (qui a cependant entraîné une baisse de l'attractivité du ticket cinéma).

#### b) La clientèle « horaire »

La fréquentation du parc Charpenterie augmente de près de 12 % (soit près de 25 000 véhicules supplémentaires) ce qui confirme la tendance de 2010, à savoir l'augmentation de la fréquentation du cinéma Pathé, principal générateur de trafic du parking, et l'alternative qu'offre le parc Charpenterie au parc Châtelet lorsque celui-ci est complet.

L'ouverture du premier commerce installé dans la Halle de la Loire n'a pas encore généré d'augmentation marquante de la fréquentation.

|                            | Nombre de places | Fréquentation 2012 | Fréquentation 2011 | Evolution |
|----------------------------|------------------|--------------------|--------------------|-----------|
| LES HALLES<br>CHARPENTERIE | 485              | 261 216            | 232 017            | + 12,58 % |

Les tarifs « horaires » du parc n'ont pas augmenté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et sont identiques aux autres parcs du centre ville.

Le ticket horaire du parc est en baisse (près de 19,5 %) avec un ticket moyen de 1,78 € en 2012 contre 2,21 € en 2011. Cette tendance à la baisse est confirmée par les observations de 2010 qui concernaient l'évolution de la clientèle : l'utilisation de ce parc n'est plus l'apanage des clients du cinéma même si cet équipement continue à générer plus de 50 % de la clientèle du parc.

Le taux d'occupation du parc est de 96 %.

Le chiffre d'affaires « horaires » du parc baisse de près de 11,5 % avec 454 891 € T.T.C. en 2012 contre 513 500 € T.T.C. en 2011.

#### c) La clientèle « abonné »

Le nombre global d'abonnés est en hausse de 6 %, soit 3 732 abonnés en 2011 contre 3 518 en 2010. Le nombre d'abonnés mensuel moyen est de 311 en 2011 contre 293 en 2010.

|                            | Nombre de places | nombre d'abonnés<br>moyen mensuel 2012 | nombre d'abonnés<br>moyen mensuel 2011 | Evolution |
|----------------------------|------------------|--|--|-----------|
| LES HALLES<br>CHARPENTERIE | 485              | 311                                    | 293                                    | + 6,14 %  |

Si le nombre d'abonnés «non-résidents » évolue peu (- 0,66 %), le nombre d'abonnements « résidents » est en hausse de près de 19 %. Cette hausse doit être relativisée car de nombreux abonnements temporaires ont été délivrés aux riverains du quartier Bourgoigne en cours d'aménagement.

Les tarifs d'abonnements au 1<sup>er</sup> juillet 2011 ont été revalorisés de 2,92 % pour les «non résidents » et 2,90 % pour les « résidents ». Avec cette revalorisation, le tarif des abonnements « résidents » reste toutefois inférieur de 9,35 % à celui des abonnements «non résidents ». Les tarifs d'abonnements du parc sont identiques à ceux des autres parcs.

Le chiffre d'affaires « abonnés » progresse de plus de 6,5 % : il s'élève à 241 752 € T.T.C. en 2012 contre 226 900 € T.T.C. en 2011. Cette hausse de recettes est justifiée par la forte augmentation du nombre d'abonnements « résidents », par l'augmentation de 3 % des tarifs et par la bonne commercialisation des abonnements « courte durée ».

#### **d) Les amplitudes horaires**

Depuis janvier 2004, le parking Charpenterie est ouvert jusqu'à 1 h du matin tous les jours au tarif attractif de 1 € la nuit.

### **2. La situation financière**

#### **a) Les produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation du stationnement en ouvrage du parc s'élèvent à 596 400 € H.T. en 2012 contre 631 700 € H.T. en 2011, soit une baisse de 6 %.

Cette baisse s'explique par :

- La baisse des de la recette des chèques parking de 27 % par rapport à 2011
- La baisse de la recette « horaires » de 14 % (par l'application du tarif soirée à l'ensemble des soirs de la semaine) qui ne compense pas l'augmentation de 8 % des abonnements

#### **b) Les charges d'exploitation**

Le total des charges d'exploitation du stationnement en ouvrage du parc s'élève à 680 000 € H.T. en 2012 contre 651 900 € H.T. en 2011 soit une augmentation de 4 % ou 28 100 €

Outre l'augmentation des frais cités ci-avant, cette légère augmentation s'explique par :

- La stabilisation de la masse salariale (+ 2 %) due à l'organisation mise en place et à la politique de mutualisation ;
- Une faible augmentation (+ 2 %) de la redevance, par une hausse de la part variable selon l'avenant de 2011 de 6 800 € ;
- Une baisse conséquente (- 13 %) des impôts et taxes, par le nouveau calcul de la CET et de son plafonnement ;
- Une forte augmentation (+ 50 %) des frais d'entretien et de travaux (dont travaux de couverture de l'édicule côté jardin qui n'avaient pas été budgété) ;

## **STATIONNEMENT SUR VOIRIE**

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, assure la gestion du stationnement sur voirie par contrat de prestation de services (convention d'exploitation du 17 juillet 1991 pour une durée de 30 ans).

Le périmètre du stationnement payant sur voirie comprend 1 040 places en 2012, contre 1 323 en 2011, soit une baisse de 283 places.

Ce périmètre est divisé en deux zones :

- Une zone courte durée, appelée zone orange, située dans l'hyper centre et qui comporte 672 places.

- Une zone moyenne durée, appelée zone verte, et qui comprend 368 places.

### **A. L'activité**

#### **1. Les faits marquants**

- Intervention régulière pour la dépose et repose des horodateurs suite aux importants travaux sur voirie, il reste à ce jour une trentaine d'horodateurs stockés.

- Distribution de 38 « disques verts » permettant le stationnement gratuit sur voirie des véhicules « propres » (contre 22 en 2011).

#### **2. L'activité chiffrée**

Le nombre d'utilisateurs est toujours en baisse, mais de façon plus légère : - 1,97 % en 2012 contre - 6 % en 2011 : la hausse constatée en zone moyenne durée est annulée par la baisse en zone courte durée.

Les recettes globales (1 229 186 € en 2012 contre 1 307 500 € en 2011) subissent une baisse de 6 %.

Le ticket moyen reste stable et atteint 1,20 €, cela correspond à une durée de stationnement de 1 heure. La durée moyenne de stationnement a diminué de 17,64 %, soit une durée de 0,83 heure contre 1,01 en 2011.

Le taux d'occupation reste stable à 87 %.

Le taux de respect reste stable en zone moyenne et courte durée. Le taux de paiement reste stable au global des 2 zones.

Le taux de rotation augmente, passant de 3,40 en 2012 contre 2,73 en 2011.

Le taux d'interdit diminue avec l'arrivée des P.V. électroniques.

Pour l'année 2012 les chiffres reflètent encore une situation anormale due aux travaux de la voirie à leurs conséquences.

Il est constaté par ailleurs que les chiffres sont cohérents avec le déplacement des travaux vers l'extérieur de l'hyper centre, c'est-à-dire de la zone courte durée vers la zone moyenne durée.

Enfin le rapport entre le nombre de tickets (-1,97 %) et le résultat stable des recettes, indique que la durée de stationnement de l'utilisateur augmente.

### **C. La situation financière**

#### **1. Les produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation du stationnement sur voirie s'élèvent à 426 400 en 2012 contre 467 300 € en 2011, soit une baisse de 9 %. Cette baisse est due à l'avenant n° 7 du 3 décembre 2012 qui prévoit une baisse du montant de la prestation justifiée par la baisse du nombre de places de stationnement et donc du nombre de machines en service.

#### **2. Les charges d'exploitation**

Le total des charges d'exploitation du stationnement sur voirie s'élève à 134 400 € en 2012 contre 149 000 € en 2011 soit une baisse de 10 % due à un faible achat de consommables.



N° 47 – **Concession de distribution publique de gaz. Examen du rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2012.**

*Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

- d'une part, que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, avant le 1<sup>er</sup> Juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

- d'autre part, que l'examen de ce rapport soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

G.R.D.F. - GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE - GRAND CENTRE, délégataire du service public pour la concession relative à la distribution de gaz, a remis son rapport pour l'exercice 2012.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu annuel d'activités de G.R.D.F., délégataire du service public pour la distribution de gaz, au titre de l'exercice 2012.**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

## CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ COMPTE RENDU ANNUEL - EXERCICE 2012 - SYNTHESE

### I- LE CONTRAT

- Type de contrat : concession
- Objet : distribution de gaz sur l'ensemble du territoire d'Orléans.
- Terme de la concession : 3 mars 2014

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'intégralité des missions de service public du distributeur de gaz naturel ont été confiées à G.R.D.F., filiale à 100% du groupe G.D.F.-SUEZ.

### II- LES PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

#### A- Les clients de la concession et l'énergie acheminée

La concession a concerné **31 936** clients en 2012, soit 104 de moins que l'an passé.

La quantité d'énergie acheminée en 2012 est de **703 983 MWh**, ce qui représente une recette de **7 248 719 €** (en évolution de + 10,93 % par rapport à 2011).

|                                       | 2012      | 2011      | Evolution |
|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de clients                     | 31 936    | 32 040    | -0,32%    |
| Quantité d'énergie acheminée (en MWh) | 703 983   | 616 224   | 14,24%    |
| Recette d'acheminement (en €HT)       | 7 248 719 | 6 534 548 | 10,93%    |

Le climat de l'année 2012 ayant été plus rude que celui de 2011 (2 689 degrés-jours en 2012 contre 2 273 degrés-jours en 2011), les quantités acheminées ont augmenté de 14,24 %.

#### B- Le réseau et les ouvrages concédés

Le réseau public de distribution de gaz est constitué :

- des postes de détente réseau, permettant d'abaisser la pression du gaz naturel jusqu'à un niveau compatible avec l'utilisation des clients ;
- des canalisations, principalement moyenne pression (M.P.), et basse pression (B.P.) permettant le transit du gaz naturel des postes de détente jusqu'aux branchements ;
- les branchements reliant les canalisations aux habitations ;
- la conduite d'immeuble en aval du branchement qui alimente une ou plusieurs colonnes montantes dans les immeubles collectifs.

Au 31 décembre 2012, la longueur de réseau est de **322,868 km**, en baisse de 0,05 % par rapport à 2011 :

- la longueur du **réseau B.P.** est de **43,144 km** soit -4,84 % par rapport à 2011,
- la longueur du **réseau M.P.** est de **281,814 km** soit + 0,69 % par rapport à 2011,
- le nombre de **postes de détente** est passé de 64 en 2011 à **62** en 2012,

### III- LES TRAVAUX REALISES EN 2012

Chaque année, le concessionnaire réalise les travaux suivants :

- la construction d'ouvrages de distribution (canalisations, branchements et postes de détente) pour le développement du réseau dans les parties du territoire non encore desservies ;

- la modernisation des ouvrages y compris le renouvellement des canalisations les plus vétustes.

G.R.D.F. a consacré en 2012 plus de **1 008 K€H.T.** d'investissements sur le territoire de la concession :

- **538 K€ H.T.** pour le renouvellement des branchements et ouvrages en immeuble associé au renouvellement de portions de canalisations, soit - 75 % par rapport à 2011 en raison, notamment de la fin du programme de mise en conformité des conduites d'immeuble en plomb sensibles ;
- **470 K€ H.T.** pour le développement de réseaux (extension, raccordement), soit -30 % par rapport à 2011 en raison, notamment, de la diminution des projets d'urbanisme de la Ville. La chute des dépenses consacrées aux grands projets urbains (ligne B du tramway, G.P.V., etc...) est d'autant plus sensible en 2012, que les dépenses 2011 prenaient en compte l'immobilisation de nombreux travaux réalisés fin 2010.

Dans le cadre de ses opérations de renouvellement, 716 mètres de canalisations ont été déclassés.

#### **IV- LES ELEMENTS FINANCIERS 2012**

##### A- Eléments financiers reconstitués pour la concession

| <b>K€HT</b>                        | <b>2012</b>  | <b>2011</b>  | <b>Evolution</b> |
|------------------------------------|--------------|--------------|------------------|
| <b>Recettes</b>                    | <b>8 323</b> | <b>7 205</b> | <b>+ 16 %</b>    |
| <i>dont acheminement de gaz</i>    | <i>7 249</i> | <i>6 534</i> | <i>+ 11 %</i>    |
| <b>Charges</b>                     | <b>6 172</b> | <b>7 279</b> | <b>- 15 %</b>    |
| <i>dont charges d'exploitation</i> | <i>3 763</i> | <i>3 640</i> | <i>+ 3 %</i>     |
| <i>dont charges calculées</i>      | <i>2 409</i> | <i>3 639</i> | <i>- 34 %</i>    |
| <b>Résultat d'exploitation</b>     | <b>2 151</b> | <b>-74</b>   |                  |

Les recettes d'exploitation correspondent aux recettes d'acheminement basées sur un tarif d'acheminement péréqué nationalement. S'y ajoutent les recettes provenant des services proposés par G.R.D.F. hors acheminement. Certaines charges d'exploitation sont issues des comptes nationaux de G.R.D.F. et appliquées à la maille de la concession à partir du nombre de kilomètres de réseau et du nombre de points de livraison, alors que d'autres charges sont directement connues à la maille de la concession.

Les recettes hors acheminement sont en fortes augmentation (+60 %) puisque G.R.D.F. a facturé à la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » en 2012 l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de la création de la ligne B du tramway.

S'agissant des charges calculées de 2012, elles sont en diminution de 34 % par rapport 2011. Cela s'explique par le montant important de ces charges en 2011, dû à l'immobilisation de grands travaux urbains.

Au final, en raison de la diminution des charges calculées, de la hausse des recettes d'acheminement, et de la hausse des recettes hors acheminement, le résultat d'exploitation subit une hausse importante en 2012 par rapport à 2011. Cependant, celui-ci est du même ordre de grandeur que celui de 2010 (2 653 K€).

B- Evaluation du patrimoine – immobilisations concédées

| M€ H.T.                | 2012    | 2011    |
|------------------------|---------|---------|
| Valeur brute comptable | 40,7 M€ | 39,6 M€ |
| Amortissement          | 15,2 M€ | 14,3 M€ |
| Valeur nette comptable | 25,5 M€ | 25,3 M€ |
| Valeur de remplacement | 97,7 M€ | 94,2 M€ |

La hausse de la valeur nette du patrimoine concédé de 0,2 M€ H.T. est liée à la modernisation du réseau (travaux de renouvellement), et à la volonté de G.R.D.F. de maintenir un réseau en bon état de service.

C- Flux financiers de la concession

Les flux financiers de la concession relèvent de l'article 5 du cahier des charges du contrat de concession. Ils comprennent :

- la redevance de concession R1, dite de « fonctionnement », destinée à couvrir les frais entraînés par la Ville pour le contrôle de la concession

|                            | 2012   | 2011     | Evolution |
|----------------------------|--------|----------|-----------|
| Redevance de concession R1 | 41 245 | 40 114 € | + 2,8 %   |

- la redevance pour occupation du domaine public

|  | 2012    | 2011       | Evolution |
|--|---------|------------|-----------|
| Redevance d'occupation du domaine public | 9 677 € | 9 374,84 € | + 3,2 %   |

**V- LA QUALITE ET SECURITE DE LA DISTRIBUTION**

Le nombre d'**appels de tiers** sur le territoire de la concession pour des interventions de sécurité gaz et de dépannage s'est élevé en 2012 à **1 133** contre 1 005 en 2011. 55 % d'entre eux ont fait l'objet d'un dépannage.

Le nombre d'**incidents ou anomalies** ayant perturbé l'exploitation normale du réseau de la concession (problème de pression, manque de gaz, fuite, installations intérieures...) s'est élevé à **558** en 2012 contre 470 en 2011 :

- dont **303** ont concerné **des fuites de gaz** sur le réseau, y compris celles détectées par le Véhicule de Suivi du Réseau (V.S.R.) (ces fuites s'élevaient à 293 en 2011),
- dont **22** ont concerné **des dommages aux ouvrages par des tiers**.

Ces incidents ont concerné **912 clients** (contre 902 en 2011) soit près de 3 % des clients. Aucun incident majeur ne s'est produit en 2012 sur le territoire de la concession.

G.R.D.F. continue ses actions de sensibilisation des entreprises aux risques d'endommagement aux ouvrages lors de leurs travaux.

La maintenance des ouvrages concédés se traduit par une surveillance régulière des réseaux de distribution grâce au passage du Véhicule de Suivi du Réseau (V.S.R.). Le passage s'effectue a minima tous les ans sur le réseau basse pression et tous les 4 ans sur le réseau moyenne pression. En 2012, cette surveillance a concerné 153 km de réseaux.

Lorsque les lieux ne sont pas accessibles par le véhicule, cette surveillance embarquée est complétée par une recherche à pied, qui a concerné 14 km de réseaux.

Au total, 167 km de réseaux sur 323 km ont fait l'objet d'une surveillance en 2012.

N° 48 – **Concession d'électricité. Examen du rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2012.**

*Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

- d'une part, que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, avant le 1<sup>er</sup> Juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

- d'autre part, que l'examen de ce rapport soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

E.R.D.F. - ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE - GRAND CENTRE, délégataire du service public pour la concession relative à la distribution d'énergie, a remis son rapport pour l'exercice 2012.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu annuel d'activités d'E.R.D.F., délégataire du service public pour la distribution d'électricité au titre de l'exercice 2012. »**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

## **CONCESSION D'ELECTRICITE**

### **COMPTE RENDU ANNUEL - EXERCICE 2012 - SYNTHESE**

#### **I- LE CONTRAT**

- Type de contrat : concession
- Objet : fourniture et distribution d'énergie électrique sur l'ensemble du territoire d'Orléans
- Date d'effet du contrat : 24 février 1993
- Durée du contrat : 20 ans
- Terme de la concession : 23 février 2013

Le contrat initial de concession a fait l'objet de deux avenants :

- avenant n°1 du 26 décembre 1997 portant application du protocole d'accord du 25 mars 1994 entre l'Association des Maires de France et E.D.F. ;
- avenant n°2 du 22 juin 2004 actualisant la participation financière du concessionnaire aux travaux d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession sur la période 2003 - 2008. Cet avenant a pris fin le 31 décembre 2008.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'intégralité des missions de service public de distribution d'électricité a été confiée à E.R.D.F., filiale à 100% d'E.D.F.

Pour information, un nouveau contrat de délégation de service public a été conclu avec E.R.D.F. le 29 mars 2013 pour une durée de 20 ans.

#### **II- LES FAITS MARQUANTS 2012 ET PERSPECTIVES 2013**

Au titre des faits marquants pour l'année 2012, on peut citer :

- la qualité de desserte qui est en constante amélioration : le critère B est passé de 40 minutes à 33 minutes entre 2010 et 2012,
- le renouvellement de la convention de partenariat pour la végétalisation des postes électriques,
- les travaux de la place du Martroi, la résidentialisation des quartiers de l'Argonne ou de la Gare, réalisés en totale concertation et coordination avec les services de la Ville,
- la négociation du nouveau contrat de concession,
- la négociation sur le règlement de voirie.

Pour ce qui concerne 2013, sur le territoire de la concession, des nouveaux engagements ont été pris dans le cadre du nouveau contrat de concession et notamment l'annexe 1 bis qui porte sur le schéma directeur des investissements. Décliné par type d'ouvrage et par finalité, sur plusieurs années, il a pour objectif de garantir le maintien d'un haut niveau de qualité de la desserte électrique pour les orléanais.

La Ville d'Orléans et E.R.D.F. ont également convenu de compléter les engagements figurant dans le contrat de concession par des actions de partenariat spécifiques en matière de développement durable et d'environnement. Les deux parties entendent effectivement conduire des études et engager des actions concrètes de nature à optimiser et à décarboner les consommations d'énergie dans le périmètre communal. Sont notamment envisagées les études et actions suivantes :

- Etude des consommations électriques par quartier ;
- Optimisation de l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- Utilisation du réseau concédé pour la transmission par Courants Porteurs en Ligne (C.P.L.) de données de gestion urbaine (gestion en temps réel du stationnement, etc.) ;

- Accompagnement local des politiques techniques d'E.R.D.F. tendant à faire évoluer le réseau public de distribution d'électricité vers un réseau intelligent (« smart grid »), apte à accueillir de nouvelles sources de production et à répondre à de nouveaux usages ;
- Végétalisation et enlèvement des tags sur les postes de distribution publique.

### III- LES PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

#### A- Les clients de la concession et l'énergie acheminée

La concession a concerné **70 305** clients en soutirage en 2012, soit 641 de plus que l'an passé, répartis comme suit :

|   | 2012          | 2011          | Evolution      |
|---|---------------|---------------|----------------|
| Basse tension                           | 70 122        | 69 482        | + 0,9 %        |
| <i>puissance souscrite = 36 KVA</i>     | <i>69 441</i> | <i>68 806</i> | <i>+ 0,9 %</i> |
| <i>puissance souscrite &gt;36 KVA</i>   | <i>681</i>    | <i>676</i>    | <i>+ 0,7 %</i> |
| Haute tension                           | 183           | 182           | + 0,5 %        |
| <i>puissance souscrite &gt; 250 KVA</i> |               |               |                |
| <b>Nombre total de clients</b>          | <b>70 305</b> | <b>69 664</b> | <b>+ 0,9 %</b> |

**637 521 924 kWh** ont été acheminés en haute et basse tension, ce qui représente une recette d'acheminement totale de **21 521 538 €** :

- 396 122 102 kWh acheminés en basse tension, représentant une recette de 17 147 394 €,
- 241 399 822 kWh acheminés en haute tension, représentant une recette de 4 374 144 €

par ailleurs, 67 producteurs d'électricité (clients en injection) ont été recensés, contre 62 en 2011 :

- 63 producteurs d'énergie photovoltaïque pour une puissance délivrée de 242 kW,
- 4 producteurs d'énergie provenant de la biomasse, du biogaz, et de la cogénération, pour une puissance délivrée de 24 622 kW.

#### B- L'énergie vendue en basse tension

**350 300 993 kWh** ont été vendus en basse tension en 2012 au tarif réglementé par le fournisseur E.D.F. ce qui représente une recette totale de **33 230 920 €**

| <u>Tarif réglementé</u><br>(E.D.F.)     |                 |
|---|-----------------|
| Nombre de clients (tarif bleu et jaune) | 61 887          |
| Energie vendue                          | 350 300 993 kWh |
| Recette                                 | 33 230 920 €    |

| <u>Tarif non réglementé</u><br>(tous fournisseurs) |                |
|--|----------------|
| Nombre de clients                                  | 8 235          |
| Energie vendue                                     | 45 821 109 kWh |
| Recette  | NC*            |
| <i>Hors concession</i>                             |                |

#### C- L'énergie vendue en haute tension

**187 438 540 kWh** ont été vendus en 2012 par le fournisseur E.D.F. au tarif réglementé dédié à la haute tension, ce qui représente une recette de **12 902 987 €**. Néanmoins, il faut noter que ce tarif, dit «tarif vert », regroupe des clients alimentés en haute tension, et des clients alimentés en basse tension qui relèvent de ce tarif.

| <u>Tarif réglementé</u><br>(E.D.F.) |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| Nombre de clients (tarif vert)      | 201             |
| Energie vendue                      | 187 438 540 kWh |
| Recette                             | 12 902 987 €    |

| <u>Tarif non réglementé</u><br>(tous fournisseurs) |     |
|--|-----|
| Nombre de clients                                  | NC* |
| Energie vendue                                     | NC* |
| Recette  | NC* |
| <i>Hors concession</i>                             |     |

\*Non Communiquées (NC) : ces données ne sont pas communiquées par les autres fournisseurs

#### D- Le réseau et les ouvrages concédés

Le réseau public de distribution d'électricité est principalement constitué de réseaux «basse tension» (B.T.), de réseaux «moyenne tension» (M.T. ou H.T.A.) et de postes de distribution publique (poste H.T.A./B.T.) :

- Le réseau électrique H.T.A. alimente les postes des clients raccordés en H.T.A. et les postes H.T.A./B.T. de distribution publique ;
- Le poste H.T.A./B.T. assure la liaison entre les réseaux H.T.A. et B.T. en abaissant le niveau de tension ;
- Le réseau électrique B.T. fonctionne sous une tension de 230 V, tension d'utilisation usuelle pour les usagers domestiques ;
- Le branchement amène l'énergie électrique à l'intérieur des propriétés desservies.

Au 31 décembre 2012 :

- La longueur du **réseau B.T.** était de **508,37 km** soit + 0,8 % par rapport à 2011. La part de réseau aérien nu a diminué de 3 % entre 2011 et 2012, au profit de la part de réseau souterrain qui représente 390,94 km. Le taux d'enfouissement est de 77 % (76,4 % en 2011).
- La longueur du **réseau H.T.A.** était de **221,47 km** soit + 0,5 % par rapport à 2011. Le taux d'enfouissement est de 99,2 %, identique à celui de 2011.
- Le nombre de **postes de distribution publique H.T.A./B.T.** a augmenté : il passe de 446 en 2011 à **450** en 2012.

#### **IV- LES TRAVAUX REALISES EN 2012**

Chaque année, le concessionnaire réalise sur le réseau concédé les travaux suivants :

- aménagements, modifications ou déplacements d'ouvrages, afin d'améliorer ou de préserver les niveaux de qualité perçus par les utilisateurs du réseau,
- raccordement de tous les utilisateurs qui en font la demande,
- maintien des ouvrages en bon état de fonctionnement.

En 2012, **11 km** de réseaux H.T.A. et B.T. souterrains ont été mis en service :

- 6,2 km en B.T. (-6 % par rapport à 2011)
- 4,8 km en H.T.A. (+14 % par rapport à 2011)

#### A- Les travaux de raccordement

E.R.D.F. a réalisé des travaux de raccordement avec un impact sur le réseau de distribution :

- le raccordement de 3 Z.A.C. ou secteurs d'aménagement,
- le raccordement en H.T.A. de 3 producteurs,
- le raccordement d'une trentaine de collectifs (lotissements ou immeubles).

#### B- Les travaux pour améliorer la performance du réseau

En la matière, le délégataire a réalisé une quinzaine d'opérations :

- Les opérations de renouvellement ont porté sur près de 5 000 m de réseau H.T.A. et B.T. (contre 4 400 m en 2011), dont 3 400 m de câble H.T.A. souterrain en papier imprégné, et 1 500 m de câble B.T. souterrain.
- Ces travaux ont également concerné le remplacement de plusieurs boîtes de jonction.

#### C- Les travaux liés aux exigences réglementaires et environnementales

10 opérations de déplacement, de dissimulation et d'enfouissement d'ouvrages ont été réalisées en 2012, soit plus de 200 m de réseau H.T.A. et 500 m de réseau B.T. Parmi ces opérations on peut citer :

- le déplacement de la ligne H.T.A. rue du Cheval Rouge (110 mètres linéaires déposés et 116 mètres linéaires posés),
- le déplacement de la ligne B.T. rue des Frères Chappe (63 mètres linéaires déposés et 60 mètres linéaires posés),
- la création d'un départ B.T. Rue Alain Fournier (156 mètres linéaires posés).



Au 31 décembre 2012, il restait sur le territoire de la concession 1,8 km de réseau aérien H.T.A., et 117 km de réseau aérien B.T.

#### **V- LES ELEMENTS FINANCIERS 2012 D'E.R.D.F.**

En 2012, E.R.D.F. a consacré plus de **3,67 M€ H.T. d'investissements** (hors investissement de logistique) sur le territoire de la concession, soit 2,4 % de moins qu'en 2011.

Sur le territoire de la concession, les investissements du concessionnaire en vue d'améliorer la qualité de fourniture sont en augmentation de près de 10 % par rapport à l'année 2011, avec un montant de 2 553 K€. On notera néanmoins une diminution des investissements en matière de raccordement de producteurs et de consommateurs qui est à l'origine de la baisse du montant global des investissements en 2012. Cette diminution des investissements en matière de raccordement est due à un changement de méthode d'affectation des coûts liés aux branchements à la maille de chaque concession.

#### **A- Eléments financiers reconstitués pour la concession**

| <b>K€HT</b>            | <b>2012</b> | <b>2011</b> | <b>Evolution</b> |
|------------------------|-------------|-------------|------------------|
| Chiffre d'Affaires net | 23 518      | 22 045      | +6,7 %           |
| Résultat               | 2 390       | 1 503       | +59 %            |

Du fait de l'exclusivité dont dispose E.R.D.F., le concessionnaire tient une comptabilité nationale qui nécessite, pour pouvoir produire des éléments financiers au niveau local, de reconstituer les produits et les charges à la maille de la concession.

L'évolution du résultat est le strict reflet du résultat national de l'entreprise E.R.D.F. pour l'année 2012. En effet, le résultat de la concession correspond à une quote-part du résultat national d'E.R.D.F, calculée au prorata du chiffre d'affaires de la concession et intégrant une "contribution d'équilibre". Pour E.R.D.F. au niveau national, l'année 2012 a été marquée par un résultat net bénéficiaire de 831 M€ (alors qu'il se situait à 588 M€ en 2011). Le chiffre d'affaires national de 13 313 M€ est en hausse de 8,6 % par rapport à 2011, en raison d'un climat frais qui a conduit à une hausse des volumes d'électricité acheminés sur le réseau. De plus, les indexations du tarif d'acheminement à compter du 1<sup>er</sup> août, conformément au dispositif TURPE 3, ainsi que la forte croissance du chiffre d'affaires d'exploitation (raccordements, prestations et interventions chez les clients) ont accru la progression du chiffre d'affaires.

Il convient de noter qu'E.R.D.F. a affiné sa présentation, et a recalculé certaines lignes à l'échelle de la concession pour 2012. A la maille de la concession, on peut constater une augmentation des produits (+ 1 789 K€) et une augmentation des charges (+ 828 K€). Par ailleurs, la concession a perçu une contribution à l'équilibre de 235 000 € en 2012 (elle était de 309 000 € en 2011).

#### **B- Evaluation du patrimoine – immobilisations concédées**

| <b>M€H.T.</b>          | <b>2012</b> | <b>2011</b> |
|------------------------|-------------|-------------|
| Valeur brute comptable | 82,2        | 80,1        |
| Valeur nette comptable | 46,9        | 46,4        |
| Amortissements         | 35,3        | 33,7        |
| Valeur de remplacement | 117,8       | 114,7       |

La valeur du patrimoine est en augmentation du fait des travaux de renouvellement réalisés sur l'année.

### **C- Flux financiers de la concession**

Les flux financiers de la concession relèvent de l'article 4 et de l'article 8 du contrat de concession. Ils comprennent :

- les redevances de concession R1 et R2 :
  - o R1, dite redevance de «fonctionnement », qui couvre les frais entraînés par la Ville pour le contrôle de la concession ;
  - o R2, dite redevance «d'investissement », qui couvre une partie des dépenses effectuées par la Ville durant l'année N-2 au bénéfice du réseau concédé, à condition que le montant de ces dépenses affectées d'un coefficient pondérateur, soit supérieur à la moitié du montant de la taxe municipale sur l'électricité perçue par la Ville au titre de l'année N-2.

|                         | <b>2012</b> | <b>2011</b> | <b>Evolution</b> |
|-------------------------|-------------|-------------|------------------|
| Redevance de concession | 26 491 €    | 25 797 €    | +2,7 %           |
| dont R1                 | 26 491 €    | 25 797 €    | +2,7 %           |
| dont R2                 | 0 €         | 0 €         | -                |

- la redevance d'occupation du domaine public :

|   | <b>2012</b> | <b>2011</b> | <b>Evolution</b> |
|---|-------------|-------------|------------------|
| Redevance d'occupation du domaine public (au titre du décret du 26 mars 2002) | 74 758 €    | 72 433 €    | + 3,2 %          |

- en vertu de l'article 8 du contrat de délégation de service public, le concessionnaire participe financièrement aux travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville. C'est ainsi qu'en 2012, E.R.D.F. a participé à hauteur de 130 000 €

### **VI- LA QUALITE DE L'ELECTRICITE ET CONTINUITE DU SERVICE**

En 2012, le **temps moyen de coupure annuel par client** (hors événements exceptionnels) a été de **33 minutes**, contre 35 minutes en 2011.

#### A- Les perturbations liées aux incidents

**82 interruptions longues de plus de 3 minutes** ont été enregistrées suite à des incidents provoqués par

- des défaillances de matériel (10 en H.T.A. et 26 en B.T.),
- des dommages sur ouvrages par des tiers (4 en H.T.A. et 14 en B.T.),
- des défaillances dans un poste privé (3 en H.T.A.),
- des défaillances dans l'installation intérieure d'un client (2 en B.T.),
- des mises en sécurité (1 en H.T.A. et 5 en B.T.),
- des dépassements de capacité du réseau (10 en B.T.),
- des élagages (1 en B.T.),
- des causes inconnues (3 en H.T.A. et 3 en B.T.).

Le temps moyen annuel de coupure pour incidents représente 23 minutes en 2012 contre 26 minutes en 2011.

#### B- Les perturbations liées aux travaux sur le réseau

**36 interruptions pour travaux sur le réseau B.T. et 4 interruptions sur le réseau H.T.A.** ont été enregistrées en 2012, ce qui représente un temps moyen de coupure pour travaux de 2 minutes, contre 9 minutes en 2011. 12 de ces coupures ont concerné le réseau aérien B.T. 21 ont été réalisées sur le réseau B.T. souterrain, et 3 ont concerné des interventions dans un poste.

La quasi-totalité (99,9996 %) des clients de la concession est considérée comme bien alimentée et bénéficie d'un niveau de tension conforme aux normes.

## **VII- LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE PROXIMITE D'EDF**

**Les Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.)** traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie, et au téléphone. En 2012, E.D.F. a contribué au F.S.L. avec une dotation de 23 M€ au niveau national. E.D.F. a participé au financement du F.S.L. pour le Département du Loiret à hauteur de **207 000 €** (contre 154 000 € en 2011), ce qui a permis d'aider 1 218 clients.

**Le tarif de première nécessité (T.P.N.)**, destiné aux personnes à faibles revenus, a été instauré par la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Il permet de diminuer la facture d'électricité de 20 % en moyenne. **Le nombre de bénéficiaires** sur le territoire de la concession est passé de 1 811 bénéficiaires en 2011 à **3 131** en 2012 (+72,9 %). En effet, une modification réglementaire de mars 2012 permet désormais à tout client d'E.D.F. pouvant prétendre au T.P.N., dont la liste est établie par les organismes d'assurance maladie, de bénéficier automatiquement de la réduction à laquelle il a droit, sauf opposition expresse de sa part.

Par ailleurs, E.D.F. a développé depuis 2010 un service « accompagnement énergie » permettant de déterminer avec les clients en difficultés des solutions de paiement adaptées. Le nombre de service « accompagnement énergie » au niveau national s'est élevé à **324 000** en 2012, contre 228 110 en 2011, soit une augmentation de 56 %.

## **VIII- PARTENARIATS**

Le partenariat engagé depuis fin 2008 pour l'embellissement des postes de distribution publique sur le territoire de la concession s'est poursuivi en 2012. E.R.D.F. a apporté son soutien technique et financier à hauteur de 15 000 € sur les opérations réalisées par la Ville (nettoyage de 46 postes et végétalisation de 7 postes).

N° 49 – **Chauffage urbain de La Source. Examen du rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2012.**

**M. le Maire** – *La parole est à M. LEBRUN.*

**M. LEBRUN** – *Premièrement, je trouve que l'on va vite pour examiner les rapports.*

**M. le Maire** – *Ce n'est pas faux !*

*(rires dans l'hémicycle).*

**M. LEBRUN** – *Deuxièmement, concernant le chauffage urbain au nord, pourrait-on examiner ce rapport ?*

**M. le Maire** – *Dans ce que vous dites, vous avez raison. Le problème est que l'on a cette obligation légale de présenter tous ces rapports au Conseil Municipal. Ils sont très longs et ils viennent toujours en fin de Conseil. Il faudrait peut-être que l'on trouve une autre méthode pour les examiner plus séparément et un peu plus sur le fond, j'en conviens.*

**M. LEBRUN** – *Grâce à la chaufferie biomasse, il y a déjà eu une baisse des tarifs et je voudrais savoir si la Mairie est en mesure de s'assurer que les propriétaires répercutent bien la baisse sur les locataires.*

**Mme SAUVEGRAIN** – *En fait, il y a deux modes de système. Là, vous parlez du nord et aujourd'hui, dans l'avenant que l'on a passé avec la S.O.D.C., il y a aussi l'obligation d'aller vers l'individualisation des compteurs. Maintenant, on facture de plus en plus directement aux locataires. Quand ça passe encore dans les charges, c'est à eux de répartir et cela est vérifié.*

**M. le Maire** – *Merci de cette réponse.*

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

- d'une part, que le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

- d'autre part, que l'examen de ce rapport soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

La gestion du service du chauffage urbain à La Source est concédée depuis le 25 novembre 1964 à la Société de Chauffage d'Orléans La Source (S.O.C.O.S.).

A ce titre, elle assure les missions de production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre défini par le traité de concession à La Source.

Le concessionnaire a remis à la Mairie le rapport annuel relatif à l'exercice 2012. Il est précisé les points suivants :

- les installations ont donné satisfaction pour tous les contrôles réglementaires annuels, en particulier ceux concernant les rejets à l'atmosphère ;

- les travaux réalisés en 2012 se sont élevés à 4 617 208 €H.T. ;

- en fin d'exercice, soit décembre 2012, les tarifs étaient les suivants :

|           |                      |
|-----------|----------------------|
| . R1 =    | 57,92 € / MWh T.T.C. |
| . R1ECS = | 5,51 € / m3 T.T.C    |
| . R2 =    | 23,40 € / kW T.T.C   |

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités établi par la S.O.C.O.S, délégataire de service public du chauffage urbain à La Source, au titre de l'exercice 2012. »**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

## CONCESSION S.O.C.O.S.

### SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL 2012

#### Présentation du concessionnaire

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| S.O.C.O.S. :                    | Société de Chauffage d'Orléans la Source  |
| Siège social :                  | 2 avenue Claude Guillemin<br>45100 Orléans  |
| Capital :                       | 160 000 €   |
| Actionnariat :                  | DALKIA France<br>37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny<br>59350 Saint André lez Lille |
| Effectif :                      | 12 personnes  |
| Puissance installée :           | 100 MW  |
| Longueur du réseau :            | 25 500 m  |
| Nbre de sous-stations :         | 132   |
| Equivalent-logements chauffés : | 13 000  |

#### Objet de la concession

Production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre défini par le traité de concession sur Orléans la Source.

Exploitation des installations « primaires »

**Terme de la concession : 30 septembre 2024**

#### Historique du contrat

Le contrat initial de concession date du 25 novembre 1964. Il a été suivi jusqu'à ce jour de :

- l'avenant 1 du 26 octobre 1967 :  
Il précise les termes de facturation
- l'avenant 2 du 29 février 1968 :  
Il précise la date d'application de la réglementation en matière de révision des prix
- l'avenant 3 du 27 avril 1973 :  
Il réexamine certains articles du cahier des charges
- l'avenant 4 du 25 novembre 1977 :  
Il modifie les conditions de facturation de la chaleur aux abonnés

- l'avenant 5 du 30 avril 1982 :  
Il modifie à la baisse les prix unitaires et définit le cadre des relations Ville – S.O.C.O.S.
- l'avenant 6 du 21 mars 1986 :  
Il constitue une refonte totale des stipulations antérieures (traité initial, avenants 1 à 5 inclus) et prolonge la durée de la concession jusqu'au 30 juin 2000
- l'avenant 7 du 22 mai 1987 :  
Il précise le montant de la redevance que le concessionnaire reverse à la Ville
- l'avenant 8 du 26 octobre 1990 :  
Il définit la règle de reversement de la quote-part du Fonds de Garantie aux abonnés
- l'avenant 9 du 21 avril 1995 :  
Il définit une baisse des tarifs de 6 % sur le R1 et 15 % sur le R2
- l'avenant 10 du 10 juillet 1998 :  
Il autorise la S.O.C.O.S. à réaliser une cogénération, il fixe la fin de la concession au 30 septembre 2012, il entérine une baisse des tarifs unitaires de 9 % sur le R1, 36,07 % sur le R2 et prolonge la durée de concession de 12 ans soit jusqu'au 30 septembre 2012
- l'avenant 11 du 7 juillet 2000 :  
Il fixe la date de démarrage de la cogénération au 1<sup>er</sup> février 2000
- l'avenant 12 du 28 novembre 2003 :  
Il autorise un nouveau financement plus avantageux de la cogénération qui induit une baisse des puissances souscrites R2 de 12,33 %
- l'avenant 13 du 17 décembre 2004 :  
  
Il définit le nouvel indice de services entrant dans la formule de révision des tarifs R2 de vente de l'énergie thermique aux abonnés, suite à l'arrêt de parution de l'indice PsdA
- l'avenant 14 du 16 décembre 2005 :  
  
Il définit les modifications, consécutives au Grand Projet de Ville, du réseau de chaleur à la charge du concessionnaire, les mesures économiques pour assurer l'équilibre financier de la concession et précise les règles d'affectation des excédents des exercices 2003, 2004, 2005 conformément à l'avenant 12 ci-dessus.
- l'avenant 15 du 29 février 2008 :  
  
Il autorise la S.O.C.O.S. à acheter à la société COGESTAR 2 de la chaleur issue d'une installation de cogénération implantée sur le site du C.H.R.O. renforçant la sécurisation du réseau de la S.O.C.O.S. et du C.H.R.O. et permettant une réduction significative des gaz à effet de serre.
- l'avenant 16 du 26 mars 2010 :  
  
Il met en place l'installation d'une chaufferie fonctionnant à la biomasse et permet de faire bénéficier les abonnés de l'effet T.V.A. sur l'ensemble de la facture (T.V.A. à 5,5 %). Il prolonge de 12 ans la concession, et prévoit le raccordement du Nouvel Hôpital d'Orléans.
- l'Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) du 17 décembre 2010 :  
  
Elle autorise le Groupement constitué par les sociétés Dalkia Biomasse et Dalkia France à financer, construire et exploiter les ouvrages et installations de la chaufferie biomasse.
- l'avenant 1 à l'A.O.T. du 28 février 2013 :  
Il formalise le transfert de l'ensemble des droits et obligations détenues au titre de l'A.O.T. par le groupement constitué des sociétés Dalkia Biomasse Orléans et Dalkia France, à la société Orléans Biomasse Energie.

**Eléments financiers**

|   | 2012<br>(en €)    | Rappel 2011<br>(en €) | Evolution        |                 |
|---|-------------------|-----------------------|------------------|-----------------|
|   |                   |                       | En valeur (€)    | En %            |
| Chiffre d'affaires concession   | 12 873 477        | 11 924 532            | 948 945          | 7,96%           |
| <i>dont ventes R1</i>   | <i>6 538 395</i>  | <i>5 336 551</i>      | <i>1 201 844</i> | <i>22,52%</i>   |
| <i>dont ventes R2</i>   | <i>1 855 528</i>  | <i>1 923 689</i>      | <i>-68 161</i>   | <i>-3,54%</i>   |
| <i>dont vente électricité cogénération à EDF</i>  | <i>4 462 317</i>  | <i>4 641 309</i>      | <i>-178 992</i>  | <i>-3,86%</i>   |
| <i>dont quote-part de l'utilisation de la salle polyvalente</i>                               | <i>17 237</i>     | <i>22 983</i>         | <i>-5 746</i>    | <i>-25,00%</i>  |
| Production d'immobilisation (dont rénovation turbine)   | 4 757 855         | 202 651               | 4 555 204        | 2247,81%        |
| Reprise provision pour garantie totale  | 419 590           | 438 805               | -19 215          | -4,38%          |
| <b>Total des produits de la concession</b>  | <b>18 050 922</b> | <b>12 565 988</b>     | <b>5 484 934</b> | <b>43,65%</b>   |
| Achats de matières premières et autres  | 9 466 451         | 7 191 735             | 2 274 716        | 31,63%          |
| Autres achats et charges externes   | 6 413 359         | 2 818 229             | 3 595 130        | 127,57%         |
| <i>dont achats de sous-traitance immobilisés<br/>(comprenant la rénovation de la turbine)</i> | <i>4 257 855</i>  | <i>202 651</i>        | <i>4 055 204</i> | <i>2001,08%</i> |
| Impôts et taxes   | 82 911            | 123 750               | -40 839          | -33,00%         |
| Autres charges d'exploitation   | 348 018           | 136 630               | 211 388          | 154,72%         |
| Dotations d'exploitation (amortissements et provisions)                                       | 430 532           | 473 688               | -43 156          | -9,11%          |
| Charges financières   | 831 756           | 853 106               | -21 350          | -2,50%          |
| <b>Total des charges de la concession</b>   | <b>17 573 027</b> | <b>11 597 138</b>     | <b>5 975 889</b> | <b>51,53%</b>   |
| <b>Résultat de la concession</b>  | <b>477 895</b>    | <b>968 850</b>        | <b>-490 955</b>  | <b>-50,67%</b>  |

Le chiffre d'affaires de la concession a augmenté de 7,96 %. Cette augmentation s'explique par la combinaison de deux effets :

- Un effet quantité avec une hausse des MWh vendus de 13 638 MWh PCU, soit de 12,27 %, représentant 668 K€. Cette augmentation est la conséquence de celle de la dureté climatique puisque les D.J.U. (Degrés Jours Unifiés) sont en hausse de 21,70 %.
- Un effet prix de l'énergie, avec un prix moyen du MWh vendu de 52,41 € H.T. en 2012 comparé à 48,03 € H.T. en 2011 représentant 546 K€.

Les charges de la concession ont augmenté de 51,53 %. Cette évolution s'explique par :

- La hausse du prix des combustibles (+ 2 220 K€)
- Les achats de sous-traitance : la rénovation de la turbine de cogénération, prévue par l'avenant n°16, a coûté 4 M€, compensée par une production d'immobilisation de 4,5 M€.



### Evolution des tarifs

Les tarifs pour 2012 ont été les suivants :

|                                  | Décembre<br>2012 | Décembre<br>2011 | Evolution |        |
|----------------------------------|------------------|------------------|-----------|--------|
|                                  |                  |                  | En valeur | En %   |
| R1 (en €/MWh TTC)                | <b>57,92 €</b>   | 63,20 €          | -5,28 €   | -8,35% |
| R1 ECS (en €/m <sup>3</sup> TTC) | <b>5,51 €</b>    | 6,01 €           | -0,50 €   | -8,36% |
| R2 (en €/kW TTC)                 | <b>23,40 €</b>   | 22,88 €          | 0,52 €    | 2,28%  |
|                                  |                  |                  |           |        |
|                                  | 2012             | 2011             | Evolution |        |
|                                  |                  |                  | En valeur | En %   |
| Prix moyen du MWh (en € TTC)     | <b>62,68 €</b>   | 57,44 €          | 5,24 €    | 9,13%  |

Depuis le 30 juin 2012, les tarifs R1 répercutent les évolutions des prix du bois et du gaz, conformément à l'application des clauses de révision des tarifs prévues dans l'avenant n° 16 du contrat de concession. Grâce à ce changement d'indexation, c'est une baisse tarifaire de 9,4 % qui a été constatée.

### Principaux indicateurs de gestion

|                                   | Décembre 2012    | Décembre 2011 | Evolution  |       |
|-----------------------------------|------------------|---------------|------------|-------|
|                                   |                  |               | En valeur  | En %  |
| Nombre de sous-stations           | <b>132</b>       | 128           | 4          | +3,1% |
| Puissances souscrites au compteur | <b>90 630 KW</b> | 91 740 KW     | - 1 110 KW | -1,2% |

L'augmentation du nombre de sous-stations résulte de nouveaux raccordements : deux pour l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, un pour le Nouvel Hôpital d'Orléans, et un pour Polytech'Orléans (site Galilée). La baisse des puissances souscrites s'explique notamment par la révision à la baisse des puissances souscrites par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, en particulier pour les immeubles réhabilités dans le cadre du Grand Projet de Ville (G.P.V.).

### Principaux indicateurs techniques

|  | 2012                | Rappel 2011  | Evolution    |          |
|--|---------------------|--------------|--------------|----------|
|  |                     |              | En valeur    | En %     |
| Rendement de réseau                      | <b>92,22 %</b>      | 90,09 %      | -            | + 2 %    |
| Rigueur hivernale<br>(saison de chauffe) | <b>2 406 DJU</b>    | 1 977 DJU    | + 429 DJU    | + 21,7 % |
| Jours de chauffe                         | <b>236 jours</b>    | 215 jours    | + 21 jours   | + 9,8 %  |
| Energies consommées                      | <b>195 834 MWh</b>  | 179 814 MWh  | + 16 020 MWh | + 8,9 %  |
| Chaleur produite                         | <b>120 316 MWh</b>  | 106 034 MWh  | + 14 282 MWh | + 13,5 % |
| dont cogénération                        | 51 645 MWh          | 56 244 MWh   | - 4 599 MWh  | - 8,2 %  |
| Electricité produite                     | <b>32 568 MWh</b>   | 35 313 MWh   | - 2 745 MWh  | - 7,8 %  |
| Heures de cogénération                   | <b>3 215 heures</b> | 3 580 heures | - 365 heures | - 10,2 % |
| Chaleur achetée                          | <b>14 970 MWh</b>   | 17 303 MWh   | - 2 333 MWh  | - 13,5 % |
| Chaleur vendue                           | <b>124 755 MWh</b>  | 111 117 MWh  | + 13 638 MWh | + 12,3 % |

Aucun problème n'a été constaté sur les générateurs de chaleur.

L'année 2012 a été plus rude que l'année 2011, ce qui explique l'augmentation des quantités d'énergies consommées par les chaudières (+8,9 %). La cogénération a fonctionné 365 heures de moins qu'en 2011 en raison notamment de la rénovation de la turbine (12 jours), ce qui explique la baisse de la quantité d'électricité produite (-7,8 %).

### Rejets atmosphériques

|                  | 2012            | Rappel 2011 | Evolution  |          |
|------------------|-----------------|-------------|------------|----------|
|                  |                 |             | En valeur  | En %     |
| SO <sub>2</sub>  | <b>8,248 t</b>  | 41,686 t    | - 33,438 t | - 80,2 % |
| N <sub>2</sub> O | <b>1,714 t</b>  | 1,614 t     | - 0,100 t  | + 6,2 %  |
| NOx              | <b>45,858 t</b> | 49,923 t    | - 4,065 t  | - 8,1 %  |
| CO <sub>2</sub>  | <b>40 107 t</b> | 38 580 t    | - 1 527 t  | +4,0 %   |

La diminution des rejets atmosphériques en SO<sub>2</sub> s'explique par l'importante baisse d'utilisation du fuel lourd en 2012. L'augmentation des rejets en CO<sub>2</sub> et N<sub>2</sub>O s'explique quant à elle par une saison de chauffe 2012 plus longue et plus rigoureuse qu'en 2011, qui a nécessité d'utiliser davantage de combustible.

### Quotas

|  | 2012              | Rappel 2011 |
|--|-------------------|-------------|
| Quotas annuels de CO <sub>2</sub> attribués (arrêté du 31/05/2007) (année N) | <b>47 357 t</b>   | 47 357 t    |
| Quotas consommés (année N-1)   | <b>- 38 580 t</b> | -45 856 t   |
| Quotas vendus (année N)  | <b>0 t</b>        | 0 t         |
| Quotas achetés (année N)   | <b>10 576 t</b>   | 0 t         |
| Solde des quotas antérieurs  | <b>24 002 t</b>   | 22 501 t    |
| Quotas restant au 31 décembre (année N)                                      | <b>43 355 t</b>   | 24 002 t    |

Pour la période 2008-2012, le Plan National d'Allocation des Quotas (P.N.A.Q.) de CO<sub>2</sub> a été attribué à la S.O.C.O.S. 47 357 t par an.

La S.O.C.O.S. n'a pas vendu de quotas de CO<sub>2</sub> en 2012, mais en a acheté 10 576 t afin de rétablir l'équilibre des quotas en fin du P.N.A.Q. n° 2 (2008-2012).

### Principaux travaux réalisés au cours de l'exercice

Ces travaux ont représenté un montant global de **4 617 208 €**

#### Travaux neufs

- ❖ Création du réseau primaire d'alimentation pour la future mosquée de La Source ;
- ❖ Création du réseau primaire d'alimentation du bâtiment Pôle Emploi ;
- ❖ Raccordement et mise en service des sous-stations H37 & H38 alimentant l'îlot Bossuet ;
- ❖ Création d'un réseau primaire et d'une sous-station U28 pour l'alimentation de Polytech Orléans Galilée (Université d'Orléans) ;
- ❖ Création d'un réseau primaire en attente de raccordement pour l'alimentation de la bibliothèque de la faculté des Sciences et du bâtiment S.T.A.P.S. (Université d'Orléans).

## Travaux de gros entretien chaufferie

### Générateur 1

- ❖ Réglage de l'ensemble de combustion ;
- ❖ Entretien du ventilateur air comburant (remplacement des roulements).

### Générateur 2

- ❖ Mise en place de 4 nouveaux brûleurs mixtes Gaz /FOD PILLARD ;
- ❖ Remplacement complet des armoires automatismes correspondants ;
- ❖ Nettoyage complet des faisceaux chaudière ;
- ❖ Révision complète des soupapes.

### Générateur 3

- ❖ Nettoyage complet des faisceaux chaudière ;
- ❖ Révision complète des soupapes.

### Pompe réseau et recyclage

- ❖ Pompe recyclage n° 3: équilibrage de la roue de la pompe, remplacement des roulements fourrures d'arbre, et des joints ;
- ❖ Remplacement d'une pompe de maintien de pression réseau 20 m3/h.

### Chaufferie

- ❖ Maintenance des cellules et transformateurs H.T. ;
- ❖ Maintenance des baies d'analyse des rejets atmosphériques suivant les préconisations du constructeur ;
- ❖ Remplacements de l'onduleur 15 kVA ;
- ❖ Remplacement d'un disjoncteur de 400 kVA sur la distribution de la chaufferie ;
- ❖ Maintenance des adoucisseurs suivant les préconisations du constructeur ;
- ❖ Maintenance constructeur sur les compresseurs d'air KAESER ;
- ❖ Maintenance constructeur sur la centrale de détection incendie et sur la centrale de détection Gaz ;
- ❖ Remplacement des vannes en DN 200 sur le réseau antenne Sud ;
- ❖ Remplacement d'un tronçon de réseau ZUP DN 400 en amont des vannes départ et retour du réseau ;
- ❖ Remplacement de l'ensemble de la climatisation du bureau de contrôle.

## Travaux de gros entretien Turbine à gaz

- ❖ Rénovation complète de l'ensemble Turbine à Gaz, y compris les cellules haute tension, automatismes, régulations, centrales détection gaz et incendie, dans le cadre du nouveau contrat achat E.D.F. C01R.

## Réseaux

- ❖ Recherches de fuite et réparations par remplacement d'un tronçon de réseau : réseau Voltaire, réseau Université, réseau Diderot, réseau ZUP Kennedy, et réseau Z.U.P. Bolière ;
- ❖ Dévoiement d'un tronçon du réseau Bolière suite à la construction de la mosquée ;
- ❖ Remplacement d'un tronçon de réseau entre l'avenue Claude Guillemin et le collège Montesquieu ;
- ❖ Remplacement programmé de 50 vannes d'isolement sur le réseau ;
- ❖ Travaux de remplacement des tampons d'accès de chambre de vannes.

## Sous-stations

- ❖ Remplacement de l'ensemble de la télésurveillance des sous-stations A16 / A22 / B01 / B02 / B03 / B04 / B05 / B06 / B07 / H02 / H03 ;

- ❖ Remplacement de l'ensemble complet vanne régulation des sous-stations A25 / H31 / A14 / C09 / A25 / B02 / U14 ;
- ❖ Remplacement de l'échangeur des sous-stations H05 / H18 / A30 ;
- ❖ Entretien et contrôle par le constructeur de l'ensemble des compteurs d'énergie primaire.

### Projets

Le raccordement de nouveaux bâtiments de l'Université ;

Le raccordement de la nouvelle mosquée ;

Le raccordement du bâtiment Pôle Emploi ;

La poursuite de la recherche de développement du réseau vers de nouveaux abonnés ;

L'étude sur l'individualisation des charges de chauffage et sur la réduction des puissances souscrites en lien avec l'O.P.H. – Les Résidences de l'Orléanais.

### Qualité du service

5 incidents sur le réseau primaire Z.U.P., 1 sur le réseau Université, et 1 sur le réseau antenne Sud ont été observés en 2012. Ces incidents n'ont pas entraîné de coupure générale du chauffage. Les réparations et les remplacements de tuyauterie qui ont été effectués, n'ont pas entraîné une coupure d'alimentation de plus de six heures et dans tous les cas en parfait accord avec les abonnés concernés. Des solutions de continuité de service ont été mises en place grâce à l'installation de chaudières mobiles.

L'arrêt technique a eu lieu du 30 juillet au 3 août 2012.

### Contrôles réglementaires

Rejets à l'atmosphère

Les contrôles annuels pour les polluants gazeux et les poussières ont été effectués par l'APAVE sur l'ensemble des installations (turbine à gaz et chaudières) le 30 janvier, les 30 mars, 2 et 3 avril, et du 19 au 21 novembre 2012.

L'inspection de la chaufferie par la D.R.E.A.L. a eu lieu le 9 février 2012 et a autorisé la poursuite de l'exploitation. Mais celle-ci a néanmoins mis en évidence deux non-conformités. La première concernait les valeurs limites d'émission sonores en période diurne et nocturne, et la seconde concernait la réalisation des études de dangers et d'impact. Afin de pallier le problème des émissions sonores, la S.O.C.O.S. a consulté une entreprise pour réaliser un audit sur les émissions sonores et prévoit des modifications pendant les travaux d'été 2013. Concernant la réalisation des études de dangers et d'impact, la S.O.C.O.S. a transmis à la D.R.E.A.L. le dossier comportant ces études.

Autres contrôles

Les contrôles, mesures et visites suivants ont été effectués :

- Contrôles annuels des générateurs des chaudières et de la turbine à gaz par l'APAVE en mars et en octobre, concluant à l'aptitude de l'équipement à être maintenu en service ;
- Vérification des équipements mécaniques par l'APAVE le 9 février 2012 ;
- Vérification des installations électriques relative à la protection des travailleurs par l'APAVE le 25 juin 2012 ;
- Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un équipement industriel (chaudière n°4) par l'APAVE le 21 juin 2012 ;

- Réalisation d'une thermographie infrarouge des installations électriques par LIMATELEC le 19 décembre 2012 ;
- Vérification des installations thermiques/fluides par l'APAVE le 30 janvier au cours de laquelle des fuites de gaz naturel ont été détectées. Une intervention a été diligentée le 2 février pour la réparation de ces fuites ;
- Les analyses d'eaux pluviales et eaux usées ont été réalisées le 19 décembre 2012 et ont mis en évidence la conformité des rejets vis à vis des normes définies par le Code de l'Environnement ;
- Vérification des extincteurs par SICLI en janvier ;
- Visites de maintenance du système de sécurité incendie le 9 mars et le 13 septembre par la société SIEMENS ;
- Vérification par le Bureau VERITAS le 26 janvier du système de comptage de la température moyenne, intervenant dans le calcul de l'économie relative d'énergie primaire procurée par l'installation par rapport à des installations de production d'électricité et de chaleur séparées.

N° 50 – **Chauffage urbain du nord de la Loire. Examen du rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2012.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

- d'une part, que le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

- d'autre part, que l'examen de ce rapport soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

La gestion du service de chauffage urbain au nord de la Loire est concédée depuis le 1<sup>er</sup> février 1989 à la Société Orléanaise de Distribution de Chaleur (S.O.D.C.).

A ce titre, elle assure les missions de production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre de la Ville situé au nord de la Loire.

Le concessionnaire a remis à la Ville le rapport annuel relatif à l'exercice 2012.

Il est précisé les points suivants :

- les installations ont donné satisfaction pour tous les contrôles réglementaires annuels, en particulier ceux concernant les rejets à l'atmosphère ;
- les travaux réalisés en 2012 se sont élevés à 399 686,82 € H.T. ;
- en fin d'exercice, soit décembre 2012, les tarifs étaient les suivants :

R1 = 73,40 € T.T.C. / MWh

R2 = 46,01 € T.T.C. / kW

F1m<sup>2</sup> = 72,48 € T.T.C. / m<sup>2</sup> de surface de chauffe

F2m<sup>2</sup> = 22,89 € T.T.C. / m<sup>2</sup> de surface de chauffe

F1m<sup>3</sup> = 5,62 € T.T.C. / m<sup>3</sup> de volume chauffé

F2m<sup>3</sup> = 1,43 € T.T.C. / m<sup>3</sup> de volume chauffé

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités établi par la S.O.D.C, délégataire du service public pour le chauffage urbain au nord de la Loire, au titre de l'exercice 2012. »**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

**CONCESSION S.O.D.C.**

**SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL 2012**

**Présentation du concessionnaire**

|                           |  |
|---------------------------|--|
| S.O.D.C :                 | Société Orléanaise de Distribution de Chaleur                                |
| Siège social :            | 135, rue du Faubourg Bannier, BP 31279<br>45002 Orléans Cedex 1              |
| Capital :                 | 282 555 €  |
| Actionnariat :            | GDF SUEZ ENERGIE SERVICES<br>1 place Samuel de Champlain<br>92400 COURBEVOIE |
| Effectif :                | 15 personnes   |
| Puissance installée :     | 64 500 kW  |
| Longueur du réseau :      | 18 190 m   |
| Nombre de sous-stations : | 98   |

**Objet de la concession**

Production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre de la ville situé au nord de la Loire.

Exploitation des installations « primaires »

**Terme de la concession : 30 juin 2032**

**Historique du contrat**

Le contrat initial de concession date du 1<sup>er</sup> février 1989

Il a été suivi jusqu'à ce jour des 9 avenants suivants :

- avenant 1 du 21 mai 1995 :

Il permet de diminuer de 12 % les tarifs, de fixer le programme des travaux de restructuration des installations, de définir les conditions de retour à la concession des actifs correspondants aux installations du faubourg Bannier.

- avenant 2 du 24 octobre 1997 :

Il adapte les formules d'indexation de la tarification en fonction de l'énergie primaire réellement utilisée (fuel lourd BTS) et de définir les contraintes techniques et économiques de préservation du site de Jean Jaurès.

- avenant 3 du 26 mars 1999 :

Il définit les conditions de mise en place d'une centrale de cogénération en complément de la chaufferie existante et permet une réduction de 10,68 % du terme de facturation proportionnel à la consommation (R1, F1).

- avenant 4 du 7 juillet 2000 :

Il fixe la valeur des biens de retour en faveur de la S.O.D.C. à la fin du contrat de concession suite à la mise en service de la cogénération, et il définit les paramètres G et G<sub>0</sub> inhérents au contrat de gaz entrant dans la formule de révision des tarifs de vente R1 et F1 de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait ».

- avenant 5 du 23 mai 2003 :

Il définit le nouvel indice d'électricité entrant dans la formule de révision des tarifs R2 et F2 de vente de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait », suite à l'arrêt de parution de l'indice 4010-03.

- avenant 6 du 17 décembre 2004 :

Il définit le nouvel indice de services entrant dans la formule de révision des tarifs R2 et F2 de vente de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait », suite à l'arrêt de parution de l'indice PsdC.

- avenant 7 du 14 décembre 2007 :

Il fixe les conditions de désaffectation du site Jean Jaurès.

- avenant 8 du 25 janvier 2008 :

Il définit les conditions de dévoiement du réseau de chauffage urbain pour le passage de la seconde ligne de Tramway et prolonge la durée de la concession jusqu'au 30 juin 2018.

- avenant 9 du 1er février 2012 :

Il acte la construction d'une chaufferie biomasse dans le futur éco-quartier des Groupes, prévoit une baisse tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et au 1<sup>er</sup> juillet 2014, et il porte le terme de la concession au 30 juin 2032.



**Eléments financiers**

|   | 2012<br>(en €)    | Rappel 2011<br>(en €) | Evolution        |                 |
|---|-------------------|-----------------------|------------------|-----------------|
|   |                   |                       | En valeur (€)    | En %            |
| Chiffre d'affaires concession                           | 7 883 789         | 9 082 029             | -1 198 240       | -13,19%         |
| <i>dont ventes R1 / F1</i>                              | <i>4 098 146</i>  | <i>3 926 795</i>      | <i>171 351</i>   | <i>4,36%</i>    |
| <i>dont ventes R2 / F2</i>                              | <i>1 628 940</i>  | <i>2 018 645</i>      | <i>-389 705</i>  | <i>-19,31%</i>  |
| <i>dont vente électricité cogénération à EDF</i>        | <i>1 399 855</i>  | <i>1 881 606</i>      | <i>-481 751</i>  | <i>-25,60%</i>  |
| <i>dont travaux</i>                                     | <i>84 057</i>     | <i>67 540</i>         | <i>16 516</i>    | <i>24,45%</i>   |
| <i>dont prestations de service</i>                      | <i>671 861</i>    | <i>1 187 443</i>      | <i>-515 581</i>  | <i>-43,42%</i>  |
| <i>dont activités annexes</i>                           | <i>930</i>        | <i>0</i>              | <i>930</i>       | <i>-</i>        |
| Production d'immobilisation                             | 8 705 826         | -                     | -                | -               |
| Reprises sur amortissements et provisions               | 995 133           | 292 302               | 702 831          | 240,45%         |
| Produits financiers                                     | 3 217             | 16 264                | -13 047          | -80,22%         |
| Produits exceptionnels                                  | 211               | 98                    | 113              | 114,95%         |
| Autres produits   | 332 486           | 434 484               | -101 999         | -23,48%         |
| <b>Total des produits de la concession</b>              | <b>17 920 662</b> | <b>9 825 178</b>      | <b>8 095 484</b> | <b>82,40%</b>   |
| Achats  | 15 488 343        | 6 082 728             | 9 405 615        | 154,63%         |
| <i>dont études et prestations de services</i>           | <i>1 511 352</i>  | <i>0</i>              | <i>1 511 352</i> | <i>-</i>        |
| <i>dont achats de matières premières et fournitures</i> | <i>4 955 503</i>  | <i>4 932 200</i>      | <i>23 303</i>    | <i>0,47%</i>    |
| <i>dont achats de sous-traitance</i>                    | <i>6 958 101</i>  | <i>516 437</i>        | <i>6 441 664</i> | <i>1247,33%</i> |
| <i>dont primes d'assurances</i>                         | <i>245 677</i>    | <i>40 559</i>         | <i>205 118</i>   | <i>505,73%</i>  |
| <i>dont honoraires</i>                                  | <i>508 929</i>    | <i>30 853</i>         | <i>478 076</i>   | <i>1549,50%</i> |
| <i>dont personnel extérieur à l'entreprise</i>          | <i>602 823</i>    | <i>227 115</i>        | <i>375 708</i>   | <i>165,43%</i>  |
| Impôts et taxes   | 290 156           | 426 226               | -136 071         | -31,92%         |
| Charges de personnel                                    | 535 185           | 486 089               | 49 095           | 10,10%          |
| Dotations d'exploitation (amortissements et provisions) | 619 383           | 1 517 861             | -898 478         | -59,19%         |
| Autres charges d'exploitation                           | 521 214           | 567 174               | -45 960          | -8,10%          |
| Charges financières                                     | 149 993           | 170 426               | -20 432          | -11,99%         |
| Charges exceptionnelles                                 | 0                 | 35                    | -35              | -100,00%        |
| <b>Total des charges de la concession</b>               | <b>17 604 273</b> | <b>9 250 539</b>      | <b>8 353 733</b> | <b>90,31%</b>   |
| <b>Résultat de la concession</b>                        | <b>316 389</b>    | <b>574 639</b>        | <b>-258 250</b>  | <b>-44,94%</b>  |

La baisse du chiffre d'affaires est principalement liée à la baisse tarifaire prévue par l'avenant n° 9, à savoir -11,8 % sur le terme R1 et -20 % sur le terme R2 au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

En outre, la cogénération a été arrêtée pendant 7 semaines pour des raisons techniques (réducteur hors service), provoquant ainsi une diminution des ventes d'électricité, et donc des recettes correspondantes.

La production d'immobilisation correspond à la rénovation de la cogénération gaz (2 972 K€), aux frais engagés dans le cadre de la construction de la chaufferie biomasse (5 670 K€), et aux travaux de raccordement au réseau de la résidence La Renaissance, située rue du Faubourg Bannier en face du centre administratif Coligny (63 K€). Ce produit vient en contrepartie des dépenses relatives à ces investissements figurant dans les charges d'exploitation.

**Evolution des tarifs**

Les tarifs pour 2012 ont été les suivants :

|   | <b>Décembre<br/>2012</b> | Décembre<br>2011 | Evolution |         |
|---|--------------------------|------------------|-----------|---------|
|   |                          |                  | En valeur | En %    |
| R1 (en € TTC / MWh)   | <b>73,40 €</b>           | 81,91 €          | -8,52 €   | -10,40% |
| R2 (en € TTC / kW)  | <b>46,01 €</b>           | 56,19 €          | -10,18 €  | -18,12% |
| F1 m <sup>2</sup> (en € TTC / m <sup>2</sup> par saison de chauffe) | <b>72,48 €</b>           | 80,42 €          | -7,94 €   | -9,88%  |
| F2 m <sup>2</sup> (en € TTC / m <sup>2</sup> par saison de chauffe) | <b>22,89 €</b>           | 27,99 €          | -5,10 €   | -18,21% |
| F1 m <sup>3</sup> (en € TTC / m <sup>3</sup> par saison de chauffe) | <b>5,62 €</b>            | 6,29 €           | -0,67 €   | -10,65% |
| F2 m <sup>3</sup> (en € TTC / m <sup>3</sup> par saison de chauffe) | <b>1,43 €</b>            | 1,76 €           | -0,33 €   | -18,56% |
|   |                          |                  |           |         |
|   |                          |                  |           |         |
|   | <b>2012</b>              | 2011             | Evolution |         |
|   |                          |                  | En valeur | En %    |
| Prix moyen du MWh (en € TTC)  | <b>67,94 €</b>           | 71,88 €          | -3,94 €   | -5,48%  |

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, conformément à l'avenant n° 9, les tarifs ont été revus à la baisse :  
-11,8 % sur le terme R1 et -20 % sur le terme R2.

**Principaux indicateurs de gestion**

Les principaux indicateurs de gestion au 31 décembre 2012 ont évolué de la façon suivante :

|  | <b>2012</b>   | Rappel 2011 | Evolution |         |
|--|---------------|-------------|-----------|---------|
|  |               |             | En valeur | En %    |
| Nombre de raccordements                    | <b>1 945</b>  | 1 945       | 0         | 0,00%   |
| Nombre d'abonnés facturés                  | <b>1 746</b>  | 1 775       | -29       | -1,63%  |
| Puissances souscrites au compteur (en kW)  | <b>34 433</b> | 34 085      | 348       | 1,02%   |
| Nombre d'abonnés au forfait m <sup>2</sup> | <b>245</b>    | 343         | -98       | -28,57% |
| Surface de chauffe (en m <sup>2</sup> )    | <b>4 971</b>  | 6 675       | -1 704    | -25,53% |
| Nombre d'abonnés au forfait m <sup>3</sup> | <b>12</b>     | 26          | -14       | -53,85% |
| Volume chauffé (en m <sup>3</sup> )        | <b>3 614</b>  | 6 681       | -3 067    | -45,91% |

L'évolution de ces indicateurs montre l'incidence du changement du mode de facturation pour les abonnés qui ont opté pour une facturation réelle au compteur en remplacement d'une facturation au forfait. Cela représente la pose de 53 compteurs individuels, et de 9 compteurs sur immeubles avec facturation au syndic.

### Principaux indicateurs techniques

|                                      | 2012           | Rappel 2011   | Evolution      |                |
|--------------------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
|                                      |                |               | En valeur      | En %           |
| Rendement de réseau                  | <b>82,46%</b>  | 84,60%        | -2,15%         | -2,54%         |
| Rigueur climatique annuelle (en DJU) | <b>2 689</b>   | 2 322         | 367            | 15,81%         |
| Energies consommées (en MWh)         | <b>126 383</b> | 117 426       | 8 957          | 7,63%          |
| Chaleur produite (en MWh)            | <b>87 496</b>  | 77 229        | 10 267         | 13,29%         |
| <i>dont cogénération (en MWh)</i>    | <i>26 320</i>  | <i>39 683</i> | <i>-13 363</i> | <i>-33,67%</i> |
| Electricité produite (en MWh)        | <b>16 864</b>  | 23 664        | -6 800         | -28,74%        |
| Heures de cogénération               | <b>2 542</b>   | 3 601         | -1 059         | -29,41%        |
| Chaleur vendue (en MWh)              | <b>72 145</b>  | 65 337        | 6 808          | 10,42%         |

La rigueur hivernale a été plus importante en 2012, ce qui a impacté la quantité d'énergies consommées.

L'installation de cogénération a été arrêtée début avril pour être remise en service au 31 octobre. Ces dates sont déterminées chaque année en fonction de l'évolution des prix de vente à E.D.F. de l'électricité produite et du prix d'achat du gaz consommé par la turbine. Elle a également été arrêtée du 15 novembre au 5 janvier suite à un incident sur le réducteur, qui a dû être remplacé.

### Rejets atmosphériques

| En T             | 2012             | Rappel 2011 | Evolution |         |
|------------------|------------------|-------------|-----------|---------|
|                  |                  |             | En valeur | En %    |
| SO <sub>2</sub>  | <b>0,33</b>      | 0,57        | -0,24     | -42,11% |
| N <sub>2</sub> O | <b>1,08</b>      | 1,04        | 0,04      | 3,85%   |
| NO <sub>x</sub>  | <b>23,85</b>     | 22,97       | 0,88      | 3,83%   |
| CO <sub>2</sub>  | <b>24 612,96</b> | 23 836,95   | 776,01    | 3,26%   |

Les rejets de SO<sub>2</sub> sont en forte baisse car la S.O.D.C. a moins consommé de fuel en 2012 (67 MWh) qu'en 2011 (213 MWh).

### Quotas de CO<sub>2</sub>

|   | 2012              | 2011       |
|---|-------------------|------------|
| Quotas annuels de CO <sub>2</sub> accordés (arrêté du 31/05/2007) (année N) | <b>27 053 t</b>   | 27 053 t   |
| Quotas consommés (année N-1)  | <b>- 23 837 t</b> | - 29 275 t |
| Quotas vendus (année N)   | <b>- 6 744 t</b>  | - 1 200 t  |
| Quotas achetés (année N)  | <b>+ 6 744 t</b>  | + 1 200 t  |
| Solde des quotas antérieurs   | <b>27 412 t</b>   | 29 634 t   |
| Quotas restant au 31 décembre (année N)                                     | <b>30 628 t</b>   | 27 412 t   |

Pour la période 2008-2012, le Plan National d'Allocation des Quotas (P.N.A.Q.) de CO<sub>2</sub> a attribué à la S.O.D.C. 27 053 tonnes par an.

### Principaux travaux réalisés au cours de l'exercice

Ces travaux ont représenté un montant global annuel de **399 686,82 € H.T.**

#### 1 . Comptages

2012

- ❖ Installation de compteurs de calories d'immeubles **9**
- ❖ Installation de compteurs individuels d'appartement **53**

#### 2 . Travaux d'investissement

##### Cogénération

- ❖ Rénovation complète de la turbine ;
- ❖ Mise en place d'un compresseur/sécheur d'air spécifique au bâtiment cogénération ;
- ❖ Mise en conformité de la protection contre la foudre du bâtiment de cogénération.

##### Chaufferie

- ❖ Mise en place d'un échangeur et d'un réfrigérant sur le circuit de refroidissement des garnitures mécaniques des pompes réseau 1 et 2 ;
- ❖ Mise en place d'une mesure permanente du TH de l'eau d'alimentation du réseau ;
- ❖ Mise en place d'un recyclage des fumées sur le générateur n° 1.

##### Réseau

- ❖ Création de 110 mètres de réseaux pour le raccordement de la résidence La Renaissance ;
- ❖ Création de la nouvelle sous-station La Renaissance.

#### 3 . Travaux de Gros Entretien Renouvellement (G.E.R.)

##### Cogénération

- ❖ Remplacement du compensateur sortie gaz échappement de la turbine ;
- ❖ Remplacement des filtres à poche air du caisson de la turbine.

##### Chaufferie

- ❖ Remplacement du compensateur gaine de fumée du générateur n° 2 ;
- ❖ Remplacement et mise en service de la mesure d'air de combustion du G2 ;
- ❖ Visites de requalification décennale G4 et CH6.

##### Réseau

- ❖ Remplacement d'un réseau en pré-isolé enterré par un réseau en caniveau (rue Crespin / place du Martroi) ;
- ❖ Dévoiement d'un réseau pour cause de fuite (place du Martroi, en face de la trésorerie générale) ;
- ❖ Réfection d'une chambre de vannes (rue Anne du Bourg).

### Projets

L'avenant n° 9 au contrat de concession, approuvé par le Conseil Municipal du 27 janvier 2012, acte la construction d'une chaufferie biomasse dans le futur éco-quartier des Groues. Cette chaufferie est en cours de construction, et elle permettra une production de chaleur à partir d'au moins 80 % de la biomasse, une réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, et une baisse de la facture pour l'utilisateur.

### Qualité du service

Plusieurs fuites ont été détectées sur le réseau en 2012 :

| Date         | Localisation             | Cause de la fuite  | Durée de l'intervention |
|--------------|--------------------------|--|-------------------------|
| 3 janvier    | Gendarmerie              | Corrosion externe par présence d'eau                         | 2 heures                |
| 18 janvier   | Place du Martroi         | Corrosion externe par infiltration d'eau                     | 2 heures                |
| 23 janvier   | Rue des Sansonnnières    | Corrosion externe par infiltration d'eau                     | 4 heures                |
| 22 mars      | Gendarmerie              | Corrosion externe par présence d'eau                         | 10 heures               |
| 27 mars      | Antenne des pompiers     | Corrosion externe par présence d'eau                         | 10 heures               |
| 11 avril     | Antenne Acacias          | Corrosion externe par présence d'eau                         | 8 heures                |
| 17 juillet   | Rectorat                 | Corrosion externe par présence d'eau                         | 4 heures                |
| 28 août      | Place du Martroi         | Corrosion externe par présence d'eau                         | 8 heures                |
| 29 septembre | Gare                     | Corrosion externe par infiltration d'eau                     | 4 heures                |
| 18 octobre   | Antenne Acacias          | Corrosion externe par présence d'eau                         | 4 heures                |
| 22 octobre   | Antenne des pompiers     | Corrosion externe par présence d'eau                         | 8 heures                |
| 24 octobre   | Parking des Chats Ferrés | Corrosion externe. Réseau en point bas, inondé en permanence | 8 heures                |

L'arrêt technique annuel a entraîné l'arrêt de la fourniture d'eau chaude sanitaire du 27 au 30 août 2012.

### Contrôles réglementaires

Rejets à l'atmosphère

Les contrôles annuels pour les polluants gazeux et les poussières ont été effectués par l'APAVE sur l'ensemble des installations (turbine à gaz et chaudières) le 28 et 29 février, le 1<sup>er</sup> mars, et le 20 mars 2012, ils n'ont conduit à aucune observation particulière.

La D.R.E.A.L. n'a pas effectué d'inspection en 2012.

#### Appareils sous pression

- Les visites annuelles réalisées par l'APAVE sur les sous-stations en juillet et août ont conclu au maintien en service des équipements.

#### Autres contrôles

Les contrôles et visites suivants ont été effectués :

- Contrôles annuels des générateurs des chaudières par l'APAVE en juin et en octobre, concluant à l'aptitude de l'équipement à être maintenu en service ;

- Vérification des installations électriques pour la protection des personnes par l'APAVE les 27 et 28 août. La plupart des observations faites a été prise en compte par la S.O.D.C., qui a remédié aux non-conformités ;
- Contrôle thermographique infrarouge des installations électriques et mécaniques, par TCC le 21 mars, démontrant un « excellent état des installations » ;
- Vérification des compteurs d'énergie thermique par SAPPEL en février, par GRT Gaz en juillet, et par ITRON en octobre concluant à leur conformité ;
- Vérification par SAPPEL des compteurs de sous-stations en février et en avril concluant à leur bon fonctionnement ;
- Vérification par SIEMENS du système de sécurité incendie en avril et en septembre mettant en évidence que l'accès aux armoires BT était dangereux, empêchant le contrôle d'un détecteur. Les travaux de mise en sécurité de cet accès se sont terminés en avril 2013.

N° 51 – **Réseau câblé de vidéocommunication. Examen du rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2012.**

*Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit :

- d'une part, que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

- d'autre part, que l'examen de ce rapport soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

La société NUMERICABLE, délégataire du service public pour la concession relative à l'établissement et l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication transportant des services de radio diffusion sonore et de télévision, a remis son rapport pour l'exercice 2012.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu annuel d'activités du délégataire de la concession relative à l'établissement et l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication, au titre de l'exercice 2012. »**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

## CONCESSION D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION DU RESEAU CABLE DE VIDEOCOMMUNICATION COMPTE RENDU ANNUEL - EXERCICE 2012 - SYNTHESE

### I- LE CONTRAT

- Type de contrat : concession
- Objet : établissement et exploitation du réseau câblé de vidéocommunication transportant des services de radio diffusion sonore et de télévision sur l'ensemble du territoire d'Orléans.
- Date d'effet du contrat : 22 avril 1988
- Durée du contrat : 25 ans (à compter du 31 mai 1989)
- Terme de la concession : 1<sup>er</sup> juin 2014

Ce contrat a été suivi d'un avenant n°1 du 9 novembre 2001 autorisant la société Numéricâble, nom commercial de la Société Orléanaise de Vidéocommunication, à l'ouverture d'un service Internet sur le réseau câblé.

Afin de répondre à la nécessité de mettre rapidement les conventions du 22 avril 1988 en conformité avec la loi, et face au refus de la société d'opérer contractuellement cette mise en conformité, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 septembre 2006, a décidé de modifier unilatéralement les trois conventions afin de supprimer, notamment, les clauses d'exclusivité et les droits de priorité.

Au 31 décembre 2012, **57 353 foyers** Orléanais (57 330 au 31 décembre 2011) ont la possibilité d'accéder aux services disponibles de télévision numérique, d'Internet Haut Débit et de téléphonie illimitée, commercialisés sur le réseau de Numéricâble. Le service « Télévision » concerne **4 628 abonnés** individuels sur le territoire d'Orléans soit 571 de moins qu'en 2011.

La convention de concession prévoit le versement annuel d'une redevance de 4 % sur le chiffre d'affaires provenant des recettes d'abonnement liées aux activités télévision et Internet du réseau.

A noter que comme pour les années antérieures, et malgré la demande écrite de la Ville, Numéricâble n'a pas communiqué son chiffre d'affaires lié à l'activité Internet du réseau.

Le montant de la redevance due pour l'année 2012 au titre de l'activité « Télévision » s'élève à :

$$2\ 605\ 000\ \text{€} \times 4\ \% = 104\ 200\ \text{€}$$

Pour mémoire, cette redevance s'élevait à 115 120 € pour l'année 2011.

### II- LE RESEAU

En 2012, Numéricâble a effectué :

- 8 opérations de déplacement du réseau,
- 11 opérations d'enfouissement de réseau,
- 32 opérations de maintenance du réseau, consistant au remplacement de bornes, de câbles, réparation d'armoires.

### III- LES DONNEES COMMERCIALES AU 31 DECEMBRE 2012

#### A- L'offre TV et tarifs

- TV START : 151 chaînes et services : 24,90 €/mois
- TV POWER : 217 chaînes et services : 27,90 €/mois
- TV POWER + FAMILY : 251 chaînes et services : 29,90 €/mois



- TV POWER + EXTRA : 277 chaînes et services : 51,90 €/mois
- TV PLATINIUM : 289 chaînes et services : 72,90 €/mois

B- L'offre Internet

Offre Net jusqu'à 200 Méga : 29,90 €/mois

C- L'offre Téléphonie fixe et tarifs

Téléphonie illimitée vers les fixes (première ligne) inclus dans les Packs (elle était facturée 21,90€/mois en 2010).

D- Les offres Packs télévision, internet Très Haut Débit et téléphonie fixe et tarifs

| Packs      | I-START         | START           | POWER           | POWER + FAMILY  | POWER + EXTRA   | PLATINIUM       |
|------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| TV+NET+TEL | 24,90€<br>/mois | 34,90€<br>/mois | 44,90€<br>/mois | 54,90€<br>/mois | 76,90€<br>/mois | 97,90€<br>/mois |

Par rapport à l'année 2011 :

- l'offre I-TNT a été renommée I-START sans incidence tarifaire ;
- l'offre NCBOX a été renommée START, 31 chaînes et services supplémentaires sont disponibles, mais son prix a augmenté de 6,1 % ;
- l'offre POWER propose 67 chaînes et services supplémentaires, mais son prix a augmenté de 12,5 % ;
- l'offre PREMIUM a été renommée POWER + FAMILY, 81 chaînes et services supplémentaires sont disponibles, mais son prix a augmenté de 10 % ;
- l'offre GOLD a été renommée POWER + EXTRA, 87 chaînes et services supplémentaires sont disponibles, mais son prix a augmenté de 10 % ;
- l'offre PLATINIUM propose 69 chaînes et services supplémentaires, mais son prix a augmenté de 3,2 %.

E- Les résultats commerciaux

|   | 2008   | 2009   | 2010   | 2011   | 2012   |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de prises commercialisables (nombre de foyers ayant la possibilité de souscrire à l'ensemble des services) | 56 308 | 56 491 | 56 792 | 57 330 | 57 353 |
| Nombre d'usagers collectifs TV (nombre de logements collectifs ayant accès au service « Télévision »)             | 18 712 | 19 020 | 19 398 | 19 854 | 19 436 |
| Nombre d'abonnés individuels TV   | 6 793  | 6 241  | 5 844  | 5 199  | 4 628  |

Le nombre de prises commercialisable, c'est à dire le nombre de foyers ayant la possibilité d'accéder au réseau Numéricâble, est en légère augmentation (+0,04 %).

Le nombre d'abonnés individuels « Télévision » est quant à lui en diminution constante (-11 %).

**IV- LES DONNEES COMPTABLES AU 31 DECEMBRE 2012**

Le **chiffre d'affaires** « Télévision » de l'exercice 2012 s'élève à **2 605 K€** Il s'élevait à 2 878 K€ en 2011 soit une diminution de 9,5 %. Cette diminution s'explique notamment par la baisse du nombre d'abonnés « Télévision » (- 571), et du nombre d'usagers collectifs « Télévision » (- 418).

Le résultat d'exploitation ressort à - 234 K€ (il était de 14 K€ en 2011) et le résultat net à - 385 K€ (il était de - 203 K€ en 2011).

## **VI- LA QUALITE DU SERVICE**

En 2012, **686** perturbations sur le réseau ont été enregistrées contre 619 en 2011. Le temps de rétablissement moyen est de **6 heures** (il était déjà de 6 heures en 2011).

Le taux de disponibilité du service TV a été 99,965 % (99,973 % en 2011).

**M. le Maire** – *Il n'y a pas a priori et même sans a priori de questions. Donc, mes chers collègues, le Conseil Municipal est terminé et je vous souhaite une bonne nuit.*

\*  
\*       \*  
\*

*La séance est levée à 22 h 29.*

\*  
\*       \*  
\*